

SAVOIR FAIRE LA DIFFÉRENCE

RAPPORT ANNUEL **2012**



SOMMAIRE



CORPORATE

- 1** PROFIL
- 2** ENTRETIEN AVEC PIERRE BERGER
- 4** GOUVERNANCE
- 6** MONTER EN PUissance À L'INTERNATIONAL
- 8** VALEURS & ENGAGEMENTS
- 10** REGARDS SUR 2012
- 16** CHIFFRES CLÉS 2012
- 18** BOURSE & ACTIONNARIAT

ACTIVITÉS

- 20** ENSEMBLE, NOUS CONJUGUONS NOS EXPERTISES
- 22** CONSTRUCTION
- 26** TRAVAUX PUBLICS
- 30** ÉNERGIE
- 34** MÉTAL
- 38** CONCESSIONS ET PPP
- 44** APPR

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 50** CONTEXTE ET ORGANISATION
- 59** LES VALEURS D'UN GROUPE
- 77** RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE
- 93** CONSTRUIRE DURABLE
- 109** PRÉPARER L'AVENIR
- 115** MÉTHODES, MESURES ET CONTRÔLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

- 134** RAPPORT DE GESTION
- 146** ÉLÉMENTS FINANCIERS
- 152** COMPTES CONSOLIDÉS
- 198** COMPTES ANNUELS
- 210** RAPPORT DU PRÉSIDENT
- 221** RÉSOLUTIONS
- 227** GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 235** RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 243** TABLE DE CONCORDANCE

PROFIL

EIFFAGE, DES TALENTS EN SYNERGIE

Eiffage est le troisième groupe français et le quatrième en Europe dans le secteur du BTP et des concessions. Il exerce ses activités à travers cinq métiers :

- **LES CONCESSIONS** et les partenariats public-privé (grands ouvrages d'infrastructures et de superstructures) ;
- **LA CONSTRUCTION** (bâtiment, immobilier, *facility management*) ;
- **LES TRAVAUX PUBLICS** (terrassement, route, génie civil, rail) ;
- **L'ÉNERGIE** (génie électrique, génie climatique, automatisation de process) ;
- **LE MÉTAL** (construction métallique et façades, génie mécanique, chaudronnerie, maintenance industrielle).

Eiffage s'appuie sur l'expérience de près de 70 000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 14 milliards d'euros. Le Groupe dispose d'un maillage très dense dans l'Hexagone et entend monter en puissance à l'export, hors Europe, en ciblant principalement l'Afrique et le Moyen-Orient.

81 %
DES SALARIÉS
ACTIONNAIRES

68 591
COLLABORATEURS AU 31.12.2012
HORS INTÉRIMAIRES

14 035
MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

DATES CLÉS DU GROUPE

1993 – La fusion Fougerolle-SAE donne naissance au Groupe Eiffage.

1994 – Inauguration du tunnel sous la Manche.

1995 – Eiffage acquiert Beugnet et devient numéro deux de la route en France.

1999 à 2011 – Naissance des différentes branches : Eiffage Construction, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Concessions, Eiffage branche métal, Eiffage Énergie.

2001 – Eiffage remporte le contrat de construction-concession du viaduc de Millau.

Février 2004 – La concession de la nouvelle ligne ferroviaire Perpignan-Figueras est confiée au groupement TP Ferro, constitué d'Eiffage et du groupe espagnol ACS Dragados.

2005 – Eiffage remporte le contrôle de la société d'autoroutes APRR.

9 mars 2006 – La Caisse des dépôts entre au capital d'Eiffage.

15 décembre 2006 – Signature de l'A65 qui reliera Pau (Pyrénées-Atlantiques) à Langon (Gironde) – première autoroute grenello-compatible.

2006 – 2008 – Eiffage déjoue la tentative d'OPA lancée par son

homologue espagnol Sacyr Vallehermoso.

30 décembre 2006 – Le Groupe obtient la concession de 155 kilomètres d'autoroute au Portugal.

2008 – Rachat de Clemessy, entreprise spécialisée dans l'ingénierie électrique, l'automatisation des procédés et les systèmes mécanisés.

2009 – Ouverture à la circulation de la route des Tamarins à La Réunion.

2010 – Anniversaire des 20 ans de l'actionnariat salarié au sein d'Eiffage, qui avait été mis en place en 1990 par Fougerolle.

2011 – APRR fête ses cinquante ans

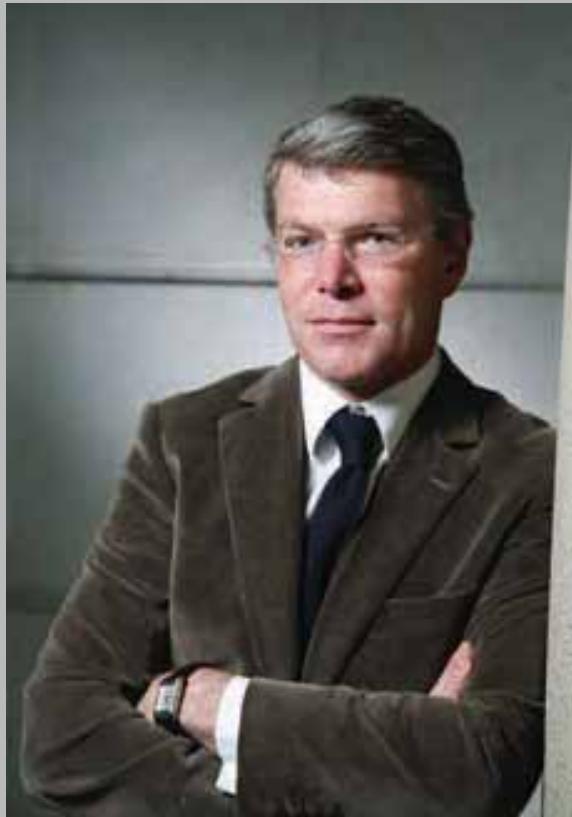
Janvier 2011 – Mise à disposition du Centre hospitalier sud-francilien à Corbeil-Essonnes.

28 juillet 2011 – Signature du contrat pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, un contrat de 3,6 milliards d'euros.

2012 – Eiffage livre le Grand Stade Lille Métropole, nouvelle aréna du XXI^e siècle avec son toit mobile et sa pelouse rétractable.

2013 – Le Groupe fête ses vingt ans.

ENTRETIEN AVEC PIERRE BERGER



PIERRE BERGER
PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vous avez pris la présidence d'Eiffage à l'aube de ses 20 ans. Quels sont les points forts du Groupe ?

Eiffage se distingue en France et dans le reste du monde par l'exceptionnelle diversité de ses savoir-faire techniques. Notre Groupe est sans doute le seul à disposer d'autant de compétences en propre. Naturellement, nous maîtrisons la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics, mais aussi la construction métallique et l'énergie avec, par exemple, la capacité de concevoir des systèmes de transport clés en main comme des lignes de TGV ou des plates-formes de forage offshore pour l'industrie pétrolière.

Ces expertises nous ont permis de livrer dans les délais et avec le niveau de performance requis le Grand Stade de Lille, une aréna unique au monde avec son toit mobile et sa pelouse rétractable. Nous avons réussi le lancement du plus gros chantier de notre histoire : la LGV Bretagne-Pays de la Loire. En 2013, nous continuerons à embaucher de jeunes ingénieurs et de jeunes techniciens pour pérenniser nos ressources et compétences dans tous ces domaines.

Autre spécificité, l'actionnariat salarié qui fait d'Eiffage un modèle unique en Europe. Aujourd'hui, 67 000 salariés et ex-salariés sont actionnaires et détiennent environ 37 % du capital du Groupe. C'est une garantie de stabilité qui permet, en outre, d'associer sur la durée les collaborateurs aux performances de l'entreprise.

A présent, quelles sont les grandes directions que vous souhaitez insuffler ?

Dans un monde où les volumes d'affaires n'augmentent pas, voire se réduisent, il est plus que jamais nécessaire que les équipes se concentrent sur l'exécution et la gestion des projets grands et petits. En accordant toute notre attention à l'acte de construire, nous générerons des économies conséquentes. C'est d'autant plus important que le développement des projets clés en main assortis de garanties de performances

“ EIFFAGE DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE SUR TOUS LES CHANTIERS ET DANS TOUTES LES BRANCHES ”

qui courent parfois sur des dizaines d'années nous confère une responsabilité beaucoup plus grande que celle que nous devions assumer il y a vingt ans. Nous avons de plus en plus un rôle d'ensemblier avec ces affaires « multimétiers plus systèmes », où nous livrons les bâtiments et les ouvrages mais aussi l'ensemble des dispositifs associés (de la mécanique à l'informatique).

Nous avons mis en place en 2012 avec l'École des Ponts Paris Tech une formation aux « projets clés en main » afin de bien identifier les fondamentaux et les règles d'organisation à suivre en la matière. Le retour d'expérience sur les réalisations clés des cinq dernières années – de l'hôpital sud-francilien au Grand Stade Lille Métropole –, est particulièrement utile pour faire progresser nos équipes.

En parallèle, chaque branche a lancé une démarche productivité afin de minimiser les temps morts sur les petits projets, ce qui a un effet immédiat en termes de résultats. Ainsi, sur un chantier de logements dans le XV^e arrondissement à Paris, l'optimisation des postes de travail des compagnons a permis une économie de 17 % des heures travaillées.

Dans un environnement économique contraint et incertain, affûter notre outil de production est nécessaire pour permettre la remontée de nos marges travaux. Je souhaite, à cet égard, qu'Eiffage soit exemplaire sur le plan de la qualité, de la sécurité, et de l'exécution sur tous les chantiers et dans toutes les branches.

Dans l'Hexagone et en Europe, quelles activités souhaitez-vous encore développer ou conforter ?

Nous allons nous développer dans le logement qui constitue en France, pays caractérisé par son dynamisme démographique, un problème majeur. Eiffage doit contribuer à la résolution de cette crise. Nous sommes parfaitement en mesure d'édifier des logements sociaux ou en acces-

sion à la propriété à bas coût, à l'image des logements « Éco-Éco », à la fois économiques et écologiques, commercialisés par Eiffage Construction.

Au-delà, tout ce qui permet de réduire ou de mieux piloter les consommations d'énergie à travers la rénovation des bâtiments, des usines et des infrastructures, ou la remise à niveau des systèmes électriques et de climatisation, offre des débouchés conséquents. Nous comptons aussi travailler en partenariat avec des producteurs d'énergie pour construire ou rénover leurs infrastructures, dans le nucléaire comme dans le pétrole et le gaz. Nous nous appuierons sur les compétences très pointues d'Eiffel Industrie et de Clemessy. La régénération des centrales nucléaires devrait susciter, à elle seule, dans l'Hexagone un marché de 50 milliards d'euros de travaux sous-traités par EDF. Enfin, nous devons préparer dès à présent les appels d'offres du Grand Paris, un projet majeur qui devrait être lancé au moment où la construction des trois grandes lignes de TGV françaises sera terminée et qui offrira alors au secteur du BTP un puissant relais d'activité.

Vous souhaitez monter en puissance à l'international. Quelle est votre stratégie en la matière ?

Nous ciblons l'Afrique et le Moyen-Orient, deux régions du monde proches de la France. Le potentiel de croissance y est considérable car les infrastructures y sont encore peu développées alors que ces territoires sont très riches en matières premières. Eiffage s'implantera soit seul, soit en partenariat. Nous apporterons notre savoir-faire dans la réalisation de bâtiments, d'ouvrages d'art de grande portée, de travaux électriques mais aussi de gestion des projets clés en main et de développement des concessions, comme nous le faisons aujourd'hui au Sénégal en finançant et en parachevant les travaux de l'autoroute Dakar-Diamniadio.

GOUVERNANCE

UNE ÉQUIPE DÉTERMINÉE, AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE



1



2



3



4



5



6



7



8



9

COMITÉ EXÉCUTIF

Pierre BERGER, président-directeur général d'Eiffage
Christian CASSAYRE, directeur financier d'Eiffage
Michel GOSTOLI, président d'Eiffage Construction
Jacques HUILLARD, président d'Eiffage Branche Métal
Marc LEGRAND, président d'Eiffage Rail Express
Bernard LEMOINE, président d'Eiffage Énergie
Philippe NOURRY, président-directeur général d'APRR et directeur général d'AREA
Max ROCHE, directeur général adjoint d'Eiffage, en charge des concessions
Jean-Louis SERVRANCKX, président d'Eiffage Travaux Publics

Le Comité Exécutif définit et met en œuvre la stratégie générale du Groupe. Réuni deux fois par mois, il suit les performances et les résultats des différentes branches, pilote les projets stratégiques, fixe les objectifs consolidés, décide des priorités et s'assure du bon fonctionnement du Groupe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre BERGER, président-directeur général
Jean-François ROVERATO, vice-président administrateur référent.
Béatrice BRÉNÉOL, présidente de la SICAVAS Eiffage 2000 (Salariés Actionnaires)
Thérèse CORNIL, présidente du Conseil national de valorisation ferroviaire (CNVF)
Laurent DUPONT, directeur d'exploitation d'une filiale d'Eiffage Construction
Bruno FLICHY, président d'honneur et administrateur du Crédit du Nord
Jean-Yves GILET, directeur général du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)
Jean GUÉNARD, président d'EIFFAIME
Marie LEMARIÉ, directeur des investissements à la direction financière de Groupama
Dominique MARCEL, président-directeur général de la Compagnie des Alpes
Demetrio ULLASTRES, président de ACCESOS de Madrid C.E.S.A.

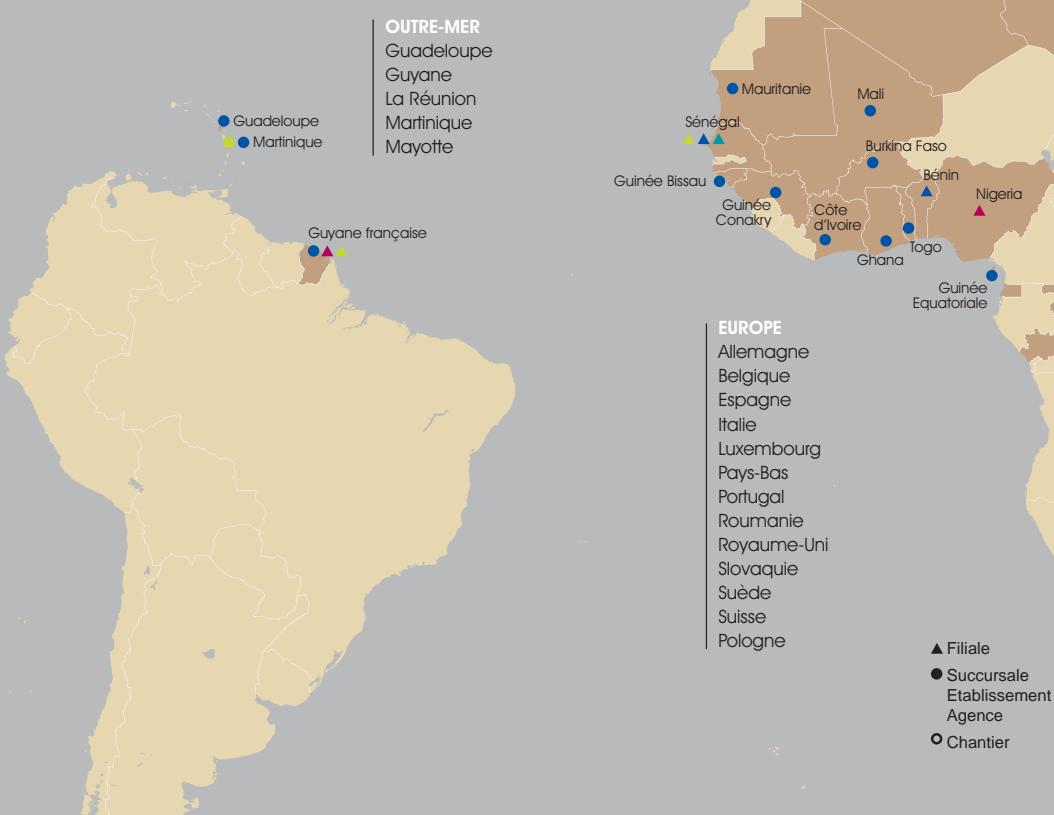
Le Conseil d'Administration est représentatif de l'ensemble des actionnaires, il détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il est composé de 11 membres nommés pour trois ans et dont le mandat est renouvelé par roulement. Le Conseil se réunit au minimum cinq fois par an.

MONTER EN PIUSSANCE À L'INTERNATIONAL

Eiffage souhaite croître à l'international, hors Europe. Le Groupe cible principalement l'Afrique, mais également le Moyen-Orient et certains pays d'Asie riches en ressources naturelles et minières mais pauvres en infrastructures. Sur le continent africain, qui compte 52 villes de plus d'un million d'habitants, on ne dénombre que six systèmes de transports en commun en site propre tandis que le ratio d'équipement routier ne dépasse pas 1,8 km pour 100 km². Et le déficit énergétique est criant : 22 % seulement de la population a accès à l'électricité. De même, en Asie, la part de l'eau produite retraitée ne dépasse pas 27 %. Le développement des transports urbains ou semi-urbains

et l'accès à l'électricité constituent autant de priorités.

Dans les années soixante-dix à quatre-vingt-dix, Eiffage était présent sur tous les continents. Il s'agit donc de recréer la dynamique qui existait, sachant que le Groupe a conservé une présence forte au Sénégal où il est implanté depuis 87 ans et réalise l'autoroute Dakar-Diamniadio. Les équipes d'Eiffage apporteront leur expertise de haut niveau dans la réalisation de bâtiments, d'ouvrages d'art de grande portée, de travaux électriques mais aussi de gestion des projets clés en main et de développement des concessions.



PROJETS A FORTE VALEUR AJOUTÉE

L'entreprise cible des projets à forte valeur ajoutée comme la réalisation de bâtiments complexes, de plates-formes portuaires ou encore des projets d'exploitation minière qui génèrent souvent le développement d'infrastructures de transport (routes, voies ferrées et ports) ou d'équipements liés (cités minières, hôpitaux, écoles, etc.).

Pour ce faire, la branche Travaux Publics s'est dotée d'une direction du développement international, tandis que la branche Construction a institué une structure similaire intitulée Eiffage Construction Grand International. De son côté, Eiffage Concessions apporte son soutien aux branches sur les partenariats public-privé et en

concessions, particulièrement dans le domaine du financement et du montage de projets complexes.

Pour sa part, Eiffage Énergie, à travers sa division Systèmes, est présente à l'international depuis une vingtaine d'années. Elle a exécuté de nombreux projets dans les domaines du transport et de la production d'énergie, de l'aéroportuaire et de l'industrie. Elle réalise actuellement deux projets de lignes et de postes 225kV/161 kV au Ghana pour un montant global de 89 M€. Au Sénégal, elle construit trois postes 225kV pour 30 M€. Elle a installé des réseaux moyenne et basse tension en Guinée Équatoriale (30 M€), au Congo (18 M€) et en Mauritanie (15 M€).

Eiffage Construction Métallique vient elle aussi de mettre en place une direction du développement interna-

tional afin de se développer dans les pays producteurs de gaz et de pétrole, et dans ceux qui ont lancé des programmes d'investissements importants dans les infrastructures (Azerbaïdjan, Émirats Arabes Unis, Qatar...). La branche entend ainsi promouvoir ses cinq métiers historiques : énergie, ouvrages d'art, ouvrages spéciaux, mécanique et oil & gas. Elle est déjà présente à l'export à travers les ponts métalliques modulaires Unibridge® produits à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) et expédiés vers le Cameroun, Haïti, l'Irak, les Philippines ou encore Trinidad & Tobago. Au-delà, ses équipes réalisent deux chantiers exceptionnels : la plate-forme d'habitation offshore Oforon pour le compte de Total au Nigeria, ainsi que les « ponts polaires »⁽¹⁾ de la centrale nucléaire de Taïshan dans le sud de la Chine.

(1) Le pont polaire repose sur des consoles fixées à la structure du bâtiment réacteur et permet la manutention de charges lourdes.



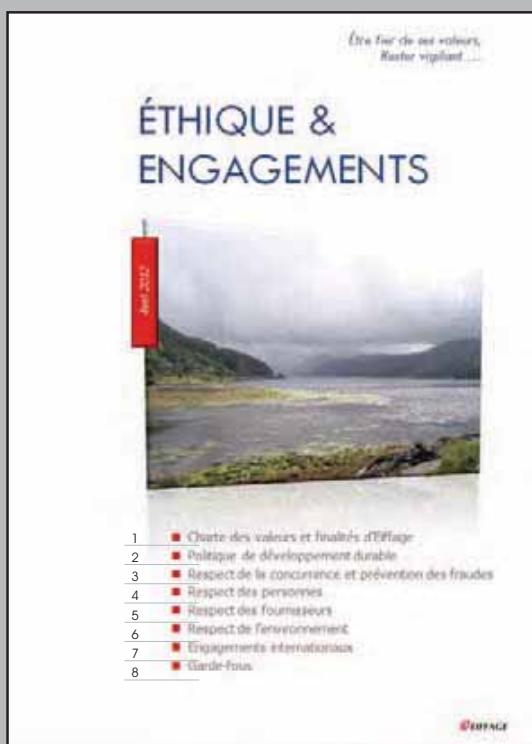
VALEURS ET ENGAGEMENTS

Eiffage fait du respect des clients et des salariés, et de la formation continue des compagnons aux cadres des axes forts de sa politique. La réduction de l'empreinte écologique est aussi une préoccupation majeure.

Depuis 1991, « la Charte des valeurs et finalités d'Eiffage », réaffirmée et enrichie en 2008, énonce les principes intangibles du Groupe : satisfaction des clients, respect dû aux salariés, exemplarité des dirigeants, transparence qui justifie le renforcement des procédures d'audit et de contrôle, interdiction de tout conflit d'intérêt, prise en compte des

attentes des différentes parties prenantes d'Eiffage (partenaires, fournisseurs et sous-traitants, autorités publiques, associations, riverains, etc.). La Charte, qui est remise à tout nouveau salarié et diffusée à tous les niveaux hiérarchiques et dans toutes les branches, prône aussi la lucidité sur les perspectives d'évolution d'Eiffage et de ses marchés et le cou-

rage et la pugnacité pour surmonter les périodes d'activité plus modérée. Depuis 2011, cette démarche déontologique est détaillée dans un cahier intitulé « Éthique et Engagements », disponible sur les sites Intranet et Internet et diffusé via les Centres régionaux Eiffage de formation développement durable (Cref).



- 1 Document fondateur qui, depuis 1991, constitue le socle commun qui fédère l'ensemble du corps social du Groupe. Réaffirmées et enrichies en 2008, les valeurs exprimées incarnent le fondement des engagements pris par Eiffage vis-à-vis de ses parties prenantes internes et externes.
- 2 Rappel de la politique de développement durable, réexprimée chaque année dans le rapport annuel de développement durable.
- 3 Respect des règles (concurrence, délit d'initié) Prévention des conflits d'intérêts (lien avec tierce partie, politique de sponsoring, activités publiques des collaborateurs) Prévention de la corruption (rétributions, cadeaux)
- 4 Normes internationales du travail
Santé et sécurité
Prévention de la discrimination
Non recours à la délocalisation
Non recours au travail clandestin
Travail des enfants
- 5 Politique achats
Code de conduite des achats
Respect des entreprises sous-traitantes
- 6 Politique environnement (rappel)
Outil GEODE
Chartes « Biodiversité » et « Eau & Milieux aquatiques »
- 7 Global Compact
Carbon Disclosure Project
Countdown 2010
- 8 Contrôle interne
Whistleblowing
Conseil scientifique
Notation sollicitée
Vérification des chiffres
Démarche de concertation



Eiffage se singularise aussi par l'importance de son actionnariat salarié. Les collaborateurs de toutes catégories professionnelles et les dirigeants détiennent ensemble 37 % du capital. Plus de 67 000 salariés et ex-salariés sont actionnaires – un record à l'échelon hexagonal. Et, sur l'exercice 2012, en dépit du contexte économique, plus de 34 500 collaborateurs ont souscrit pour un total de 101 millions d'euros.

Formation à tous les échelons

Face à cette confiance sans faille, Eiffage s'engage sur tous les fronts. Les branches ont mis en place des apprentissages sur la base du volontariat pour les compagnons qui souhaitent combler d'éventuelles lacunes. Ainsi, Eiffage Énergie a déployé au plan national un dispositif de consolidation des savoirs de base, baptisé « Passerelles ». De son côté, Eiffage Travaux Publics s'appuie sur la délivrance des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité et sur les savoirs minimaux de sécurité pour identifier les personnes qui maîtrisent mal le français ou le calcul et organise des formations « Top' » (techniques et outils de progrès) bâties autour de sujets concrets.

La direction d'Eiffage Construction a, elle, inscrit la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage du français dans ses priorités depuis trois ans. Par ailleurs, Eiffage est un membre actif des Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (Crépi) qui agissent « pour l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi ».

En ce qui concerne les cadres, un cycle de formation annuel aux projets clés en main a été lancé en novembre 2012 avec Ponts Formation Conseil, filiale de l'École des Ponts ParisTech spécialisée dans la formation continue. La première promotion rassemble 24 stagiaires de toutes les branches. Répondre aux attentes des donneurs d'ordre, privés ou publics, de plus en plus soucieux d'avoir face à eux un seul et unique interlocuteur, est stratégique. La gestion et le pilotage des chantiers sont également décisifs. En parallèle, la formation dispensée en partenariat avec l'Essec dans le cadre de l'Institut Eiffage fait l'objet d'une refonte pour répondre au mieux aux problématiques rencontrées par les managers des centres de profit.

Le plan d'actions diversité et égalité des chances (Padec) s'est encore affiné. Des tableaux de bord automatisés ont été mis en place pour en permettre un pilotage plus fin. Le Groupe est aussi vigilant sur le plein accès des collaborateurs à la formation et l'intégration des femmes.

Réduction de l'empreinte écologique

La réduction de l'empreinte écologique est également une préoccupation majeure. Précisément, le plan d'engagement d'Eiffage au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité de l'État (SNB) a obtenu la reconnaissance officielle du ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie le 17 décembre 2012.

ENGAGEMENTS

En adhérant au Global Compact (pacte mondial des Nations Unies), Eiffage s'est engagé à prendre en compte, diffuser et faire progresser les grands principes de l'ONU : le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants ainsi que l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession. Par ailleurs, la quasi-totalité des États dans lesquels le Groupe est implanté a ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Eiffage s'implique donc complètement dans le respect de ces règles.

REGARDS SUR 2012

LE GRAND
STADE
DE LILLE





1 **Vue de nuit.** Le Grand Stade Lille Métropole (Nord) est un complexe culturel et sportif unique au monde qui peut se transformer en 24 heures en Palais des sports ou en Aréna.

2 **Le toit mobile se referme à volonté en 30 minutes,** afin de se jouer des intempéries, de limiter le bruit pour le voisinage, mais aussi de faire « le noir » pour les spectacles.

3 **Le 17 août 2012,** Eiffage a mis à disposition en temps et en heure le Grand Stade Lille Métropole pour que le Losc, le club de football lillois, puisse jouer son premier match à domicile.

4 **Le parvis a fait l'objet d'un aménagement soigné.** Différents bâtiments et infrastructures ont été édifiés, dont deux hôtels (deux et trois étoiles), une résidence étudiante, des bureaux, des restaurants et des parkings.

REGARDS SUR 2012





3



4

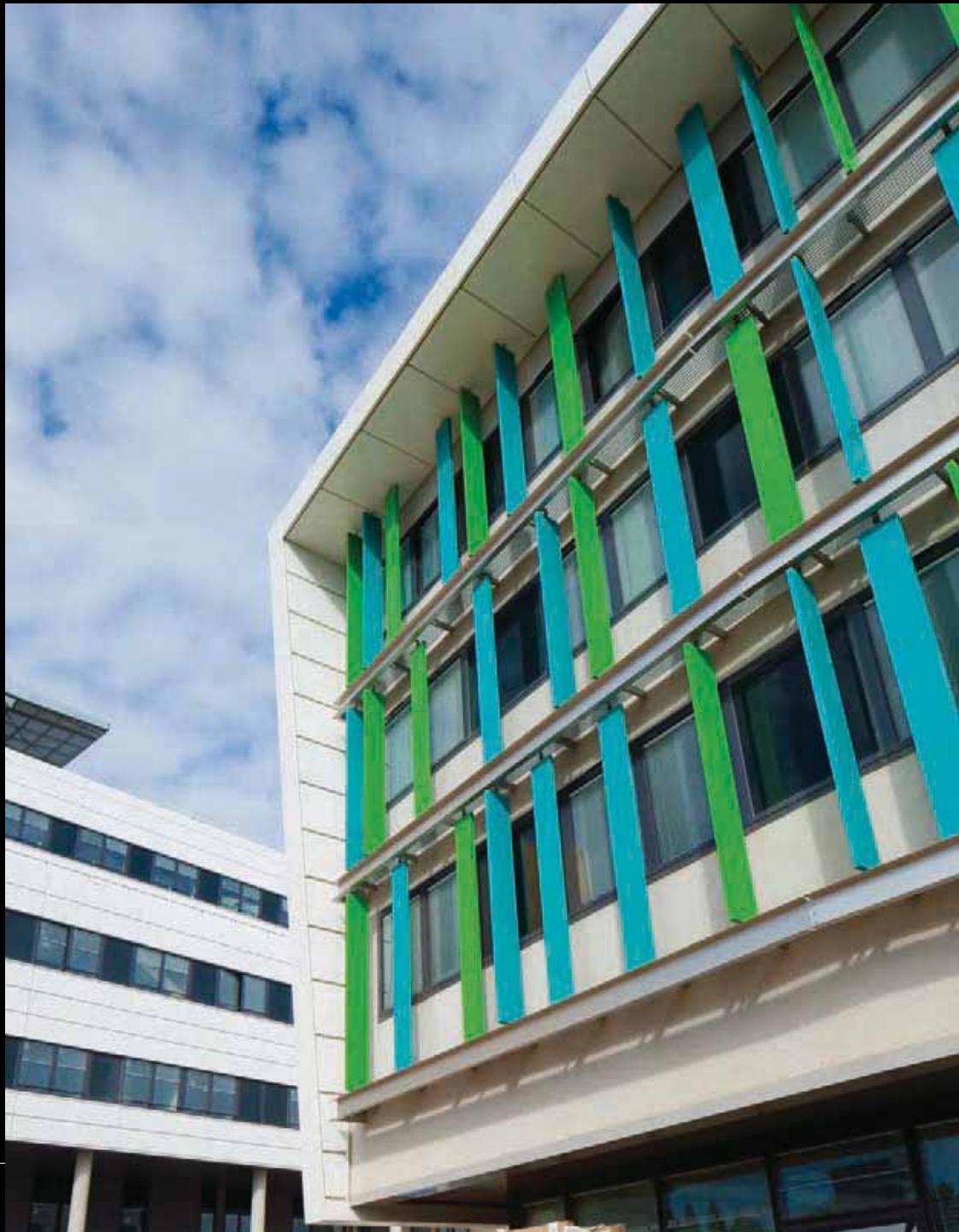
1 Inauguration du siège de la DGPN. Le nouveau siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale, réalisé par Eiffage dans le cadre d'un partenariat public-privé, a été inauguré le 13 février 2012 par Nicolas Sarkozy à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Jusqu'alors dispersés sur 12 sites en Île-de-France, tous les services de la Gendarmerie nationale ont été dès le mois de juin réunis dans ce nouvel établissement de 47 000 m², répondant à un haut niveau d'exigence environnementale (certifications HQE et THPE). Eiffage assurera la maintenance pendant les 32 années à venir avant de remettre l'ensemble immobilier à l'État.

2 La plate-forme Anguille au Gabon. Après la fabrication, les équipes d'Eiffage Construction Métallique de l'usine de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont été à pied d'œuvre au Gabon pour réaliser les travaux de connexion du deck et du jacket, ainsi que le démarrage de tous les systèmes de la plate-forme de forage Anguille. La plate-forme opérationnelle a été livrée mi-mars à Total Gabon qui la mettra en production.

3 Nouvelle ligne de tramway à Montpellier. La ligne 3 du tramway de Montpellier (Hérault), sur laquelle sont intervenues les équipes d'Eiffage Travaux Publics et d'Eiffage Énergie, a été inaugurée le 6 avril 2012. Les 29 stations de la nouvelle ligne, réparties sur 22,4 kilomètres, desservent quatre communes. Détail « mode » : la décoration des rames a été confiée au couturier Christian Lacroix.

4 Course Eiffage du viaduc de Millau. 15 000 coureurs, des simples passionnés aux plus aguerris, ont participé à la course Eiffage du viaduc de Millau (Aveyron), dimanche 13 mai 2012. Ces sportifs ont pu profiter de ce cadre exceptionnel, à 270 mètres d'altitude. Parmi eux, quelque 450 collaborateurs d'Eiffage, dont Pierre Berger, ont défendu avec brio les couleurs du Groupe.

REGARDS SUR 2012



1 Cité sanitaire de Saint-Nazaire : quatre mois de marche à blanc. La Cité sanitaire de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) a été livrée fin février. Six cents hommes issus de toutes les branches du Groupe ont œuvré pour bâti ce bâtiment de 93 000 m² dessinés par Groupe – 6 architectures. L'établissement de 827 lits ouvre ses portes au public en juillet 2012.

2 Centre de contrôle Galiléo : Clemessy en pole position. Le CNES (Centre national d'études spatiales) a confié à Clemessy la réalisation des courants faibles et des équipements de sécurité et de vidéo du centre de contrôle Galiléo. Ce centre névralgique, situé à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), assure la sécurité et la surveillance du système européen Galiléo de géolocalisation par satellites, l'équivalent du système américain GPS (Global Positioning System).

3 Top départ des travaux de BPL. Le plus grand chantier d'Eiffage, la LGV Bretagne - Pays de la Loire, a débuté sous de bons auspices. L'installation principale de chantier d'Étrelles (Ille-et-Vilaine), située à proximité de la RD78, a été inaugurée le 27 juillet 2012, un an après la signature du contrat de partenariat avec Réseau Ferré de France (RFF). Une manière de marquer symboliquement l'anniversaire du lancement du projet.

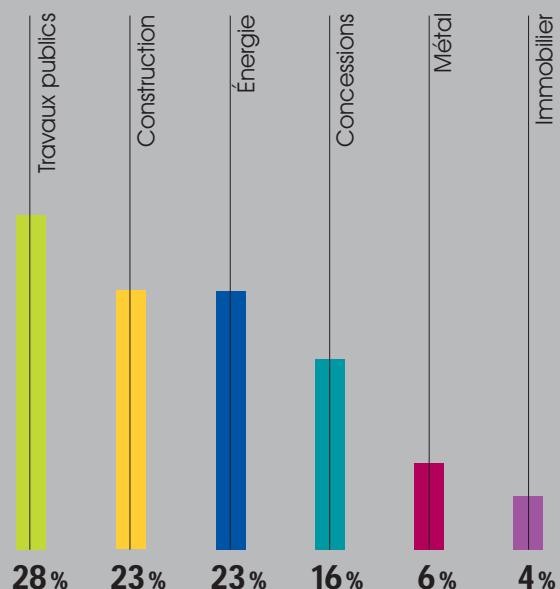
4 Inauguration du Louvre-Lens. Le Louvre-Lens (Pas-de-Calais) a été inauguré le 4 décembre 2012. Après le Centre Pompidou à Metz (Meurthe-et-Moselle), c'est la deuxième déclinaison d'un musée parisien en région. Mariage du béton, de l'aluminium et du verre, le nouveau musée est constitué d'une enfilade de cinq bâtiments aux façades réfléchissantes. Eiffage Construction a réalisé le gros œuvre et notamment les parties enterrées en sous-sol, dont les réserves du musée, ainsi que l'étanchéité et la synthèse des réseaux. Eiffage Énergie a effectué, pour sa part, l'installation du chauffage, de la ventilation, de la climatisation et des dispositifs anti-incendie, tandis qu'Eiffage Travaux Publics a participé à l'aménagement du vaste parc attenant de 22 hectares.



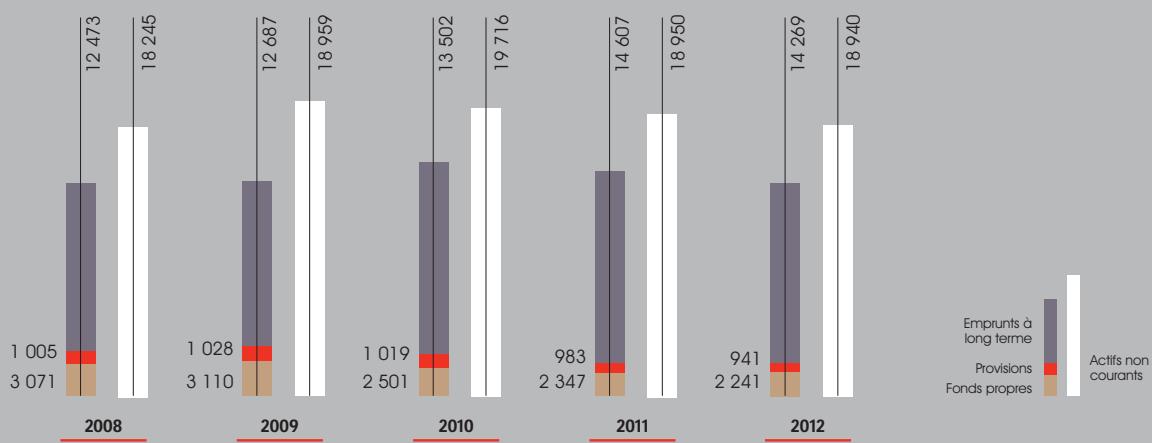
4

CHIFFRES CLÉS 2012

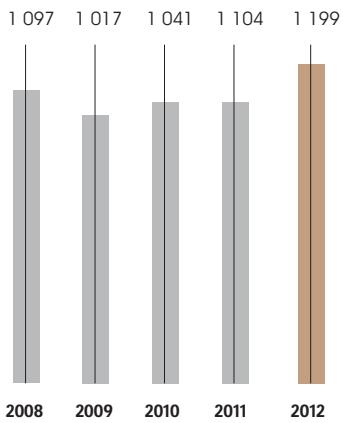
Répartition par activité du chiffre d'affaires 2012
en %



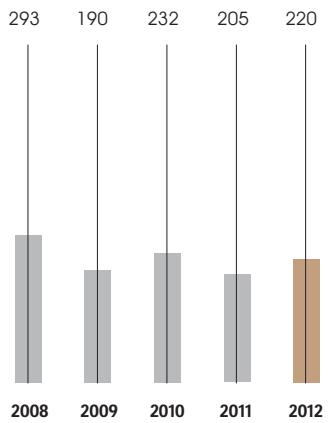
Évolution des capitaux permanents et immobilisations du Groupe
en millions d'euros



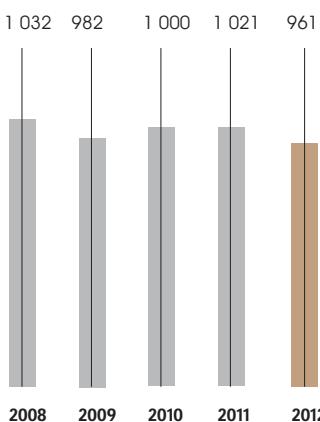
Résultat opérationnel courant en millions d'euros



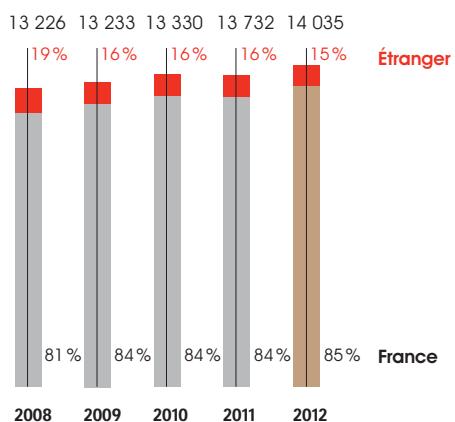
Résultat net consolidé (part du Groupe) en millions d'euros



Autofinancement en millions d'euros



Évolution du chiffre d'affaires consolidé en millions d'euros (hors Ifric 12)



Chiffre d'affaires consolidé par nature d'activité (H.T.)

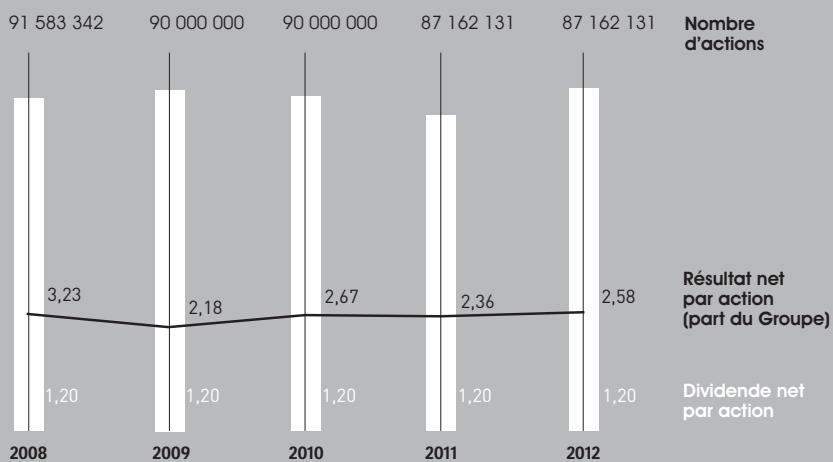
En millions d'euros	2011	2012	Variation
■ Construction dont immobilier	3 781 575	3 798 599	+0,4 %
■ Travaux Publics	3 889	3 941	+1,3 %
■ Énergie	3 143	3 229	+2,7 %
■ Métal	775	892	+15,1 %
Total Travaux	11 588	11 860	+2,3 %
■ Concessions (hors Ifric 12)	2 144	2 175	+1,4 %
■ TOTAL GROUPE (HORS IFRIC 12)	13 732	14 035	+2,2 %
donc :			
France	11 579	11 889	+2,7 %
Europe	1 983	1 903	-4,0 %
Monde	170	243	+42,9 %
Chiffres d'affaires «Construction» des Concessions (Ifric 12)	186	225	n.s.

NOTA BENE :

Eiffage a décidé d'appliquer, par anticipation, dans ses comptes consolidés 2009 l'interprétation IFRIC 12 des normes comptables relatives aux Concessions. Lorsqu'elles sont impactées, les données comptables présentées dans ces tableaux ont été retraitées en conséquence pour l'exercice 2008.

BOURSE & ACTIONNARIAT

Résultat net et dividende net par action en euros



L'ACTION EIFFAGE

Place de cotation :
Euronext Paris ; Compartiment A

Code ISIN :
FR 0000130452

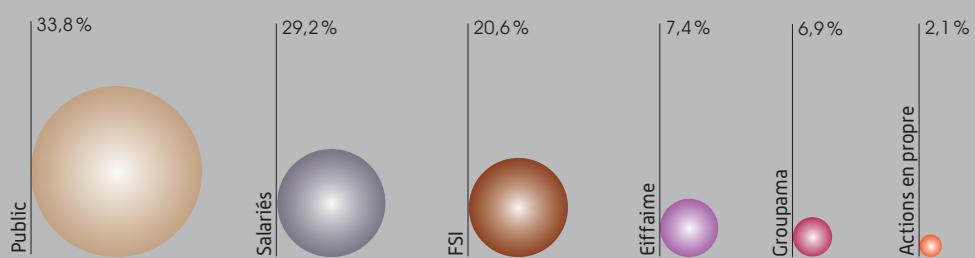
Valeur nominale :
4 euros

Eligible
au PEA et au SRD

Indices :
SBF 120® ; CAC Mid 60®
Euronext FAS IAS

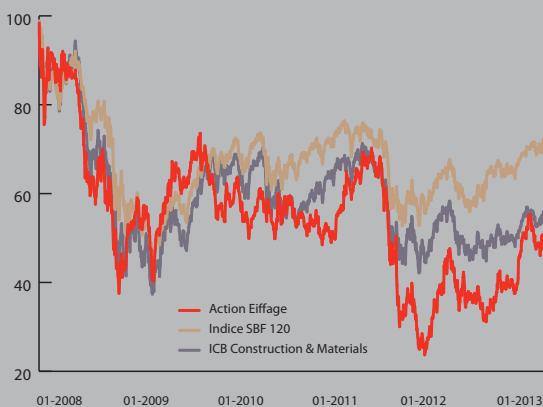
Codes :
Bloomberg : FGR FP
Reuters : FOUG. PA

Actionnariat au 31.12.2012 en %



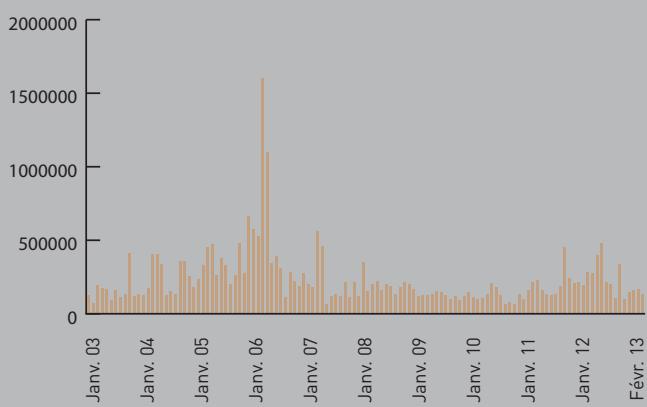
Performance du titre EIFFAGE depuis 2008

(rebasé SBF 120 et ICB Construction & Materials)



Moyenne mensuelle des échanges quotidiens du titre Eiffage

(sur Euronext Paris)



ACTIONNARIAT SALARIÉ

LA DIFFÉRENCE...

Depuis 1990, date du premier RES (Rachat d'entreprise par les salariés), Eiffage se distingue dans le paysage entrepreneurial français par le caractère pionnier et efficace de son actionnariat salarié. Ce modèle séduit année après année compagnons et cadres qui, en investissant dans le capital de leur entreprise, bénéficient de ses performances et contribuent à la préserver.

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2012

Nb de souscripteurs	34 534
Part des souscripteurs (en % des salariés toutes catégories professionnelles confondues)	60 %
Part des salariés actionnaires (France)	78 %
Part du capital détenu par les salariés	28 %
Montant de la souscription	101 millions d'euros

SICAVAS EIFFAGE 2000

Période de souscription : du 19 mars au 2 avril 2012.

Collaborateurs concernés : les salariés de toutes les entités du Groupe, (à l'exception de Clemessy).

Conditions d'investissement

- Abondement (plafonné cette année à 4 800 €) de :
 - 25 % sur la participation investie,
 - 50 % sur tous les autres apports (transfert d'intéressement, versement personnel, réinvestissement d'actions disponibles).
- Possibilité de l'étalement par versements sur 12 mois (en bénéficiant toujours de l'abondement à 50%).

Investissement par source de financement

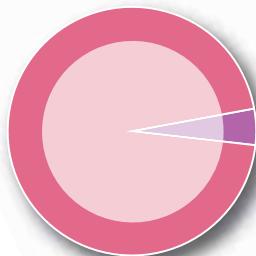
En millions d'euros	2012	2011	2010
Apports personnels	7	13	12
Plan 12	9	10	10
Intéressement	23	29	31
Participation	16	21	21
Réinvestissement	16	27	24
Abondement	30	42	43
Total	101	142	141

Investissement par branche d'activité

En millions d'euros	2012	2011	2010
APRR	12	16	15
Branche Métal	6	7	6
Eiffage Construction	36	47	46
Eiffage Energie	21	31	33
Eiffage Travaux Publics	24	39	39
Siège	2	2	2
Total	101	142	141

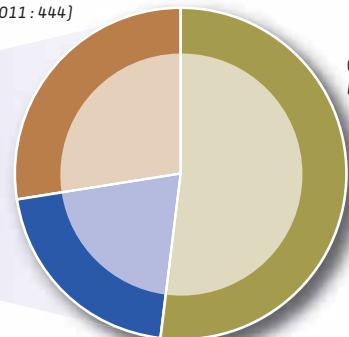
Souscripteurs 2012

Nb total 2012 : **34 534**
(2010 : 29 144 - 2011 : 28 227)



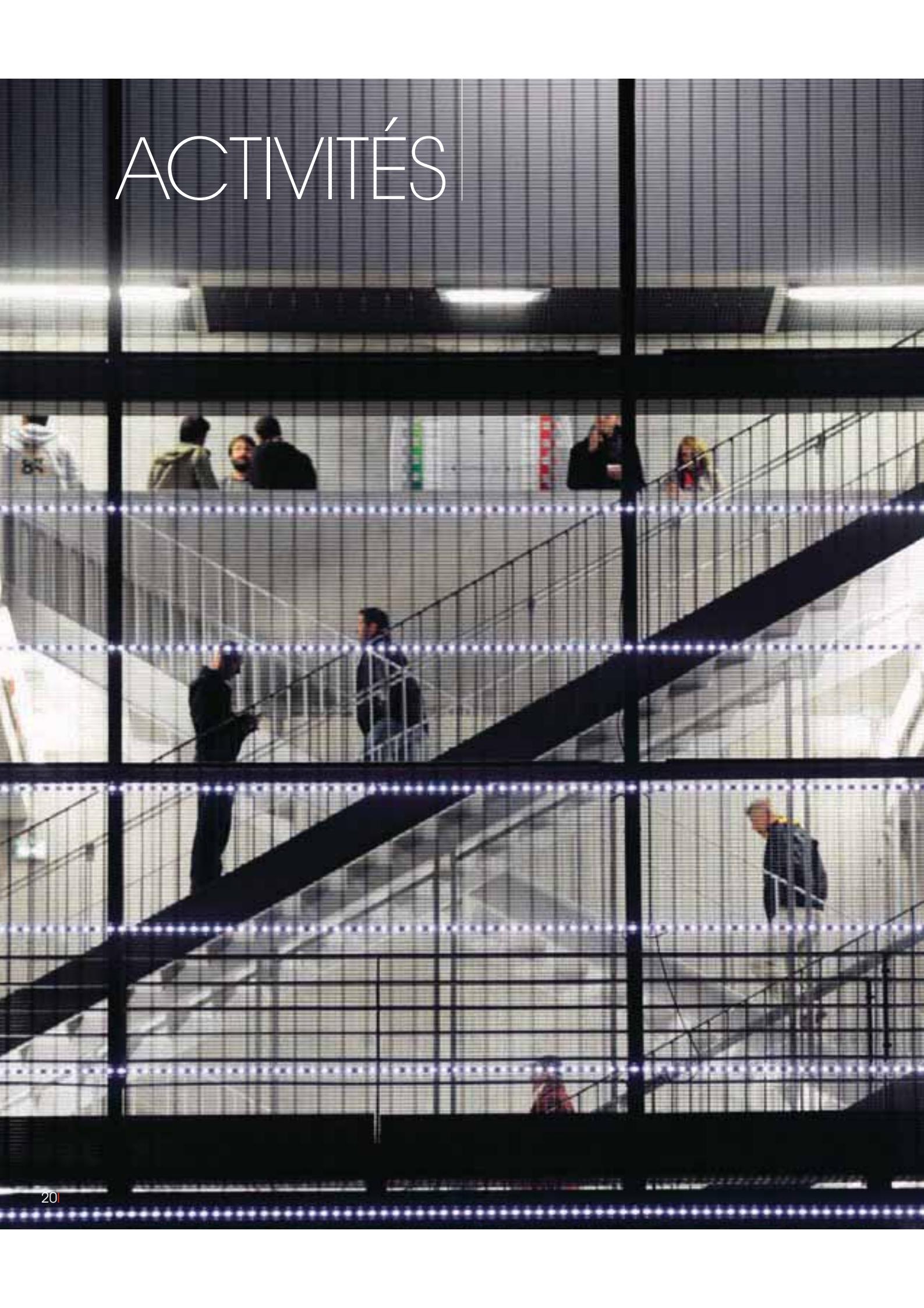
Répartitions des nouveaux souscripteurs

Etam 2012 : **732**
(2010 : 705 - 2011 : 444)



Cadres 2012 : **554**
(2010 : 1 107 - 2011 : 300)

ACTIVITÉS



ENSEMBLE, NOUS CONJUGUONS NOS EXPERTISES

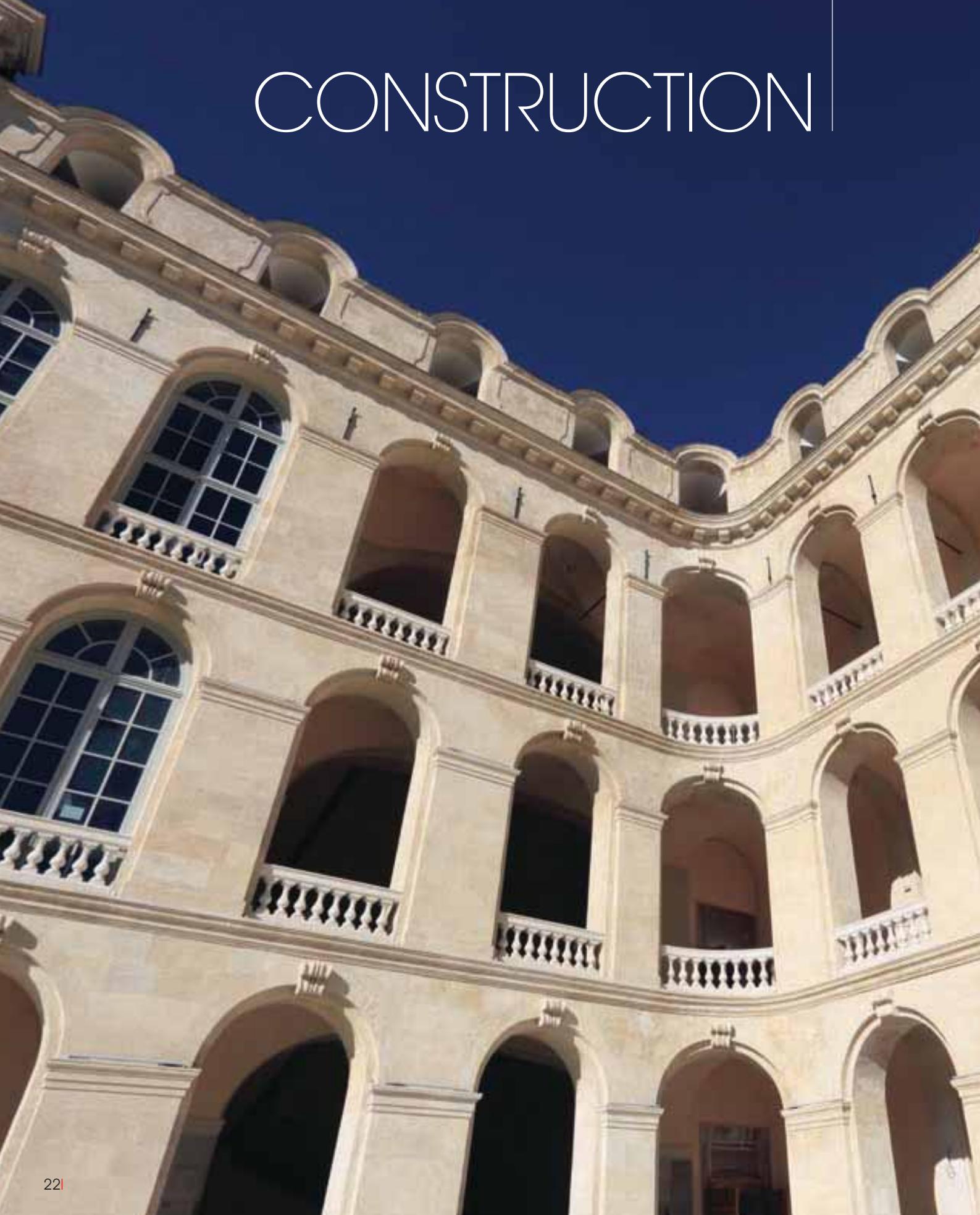
■ CONSTRUCTION	p.22
■ TRAVAUX PUBLICS	p.26
■ ÉNERGIE	p.30
■ MÉTAL	p.34
■ CONCESSIONS ET PPP	p.38

Face à une réalité économique tendue et à des exigences environnementales croissantes, il est primordial **de savoir faire la différence**. Eiffage se caractérise par la diversité de ses métiers et de ses expertises. Le Grand Stade Lille Métropole (Nord), la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire en construction entre Le Mans (Sarthe) et Rennes (Ille-et-Vilaine) ou la fondation Louis Vuitton pour la création (Paris) attestent de l'ampleur des savoir-faire du Groupe et de sa capacité à réaliser des projets d'une grande complexité.

De fait, de la conception des ouvrages à la maintenance et à l'exploitation, Eiffage est capable d'apporter à ses clients, collectivités publiques et entreprises privées, un accompagnement sur mesure. Au-delà des chantiers les plus emblématiques, les équipes bien enracinées dans les régions se mobilisent toute l'année pour réaliser ou équiper des milliers de bâtiments, d'ouvrages et de réseaux, aussi bien sur des marchés classiques, de conception-construction, ou sous forme de concessions et de partenariats public-privé. Les différentes branches du Groupe y travaillent en transversalité pour combiner leurs expertises au service de ces projets clés en main.

Le Grand Stade Lille Métropole peut accueillir jusqu'à 56 000 personnes.

CONSTRUCTION





PROFIL

Acteur majeur du secteur, Eiffage Construction intègre l'ensemble des métiers liés à la construction, l'aménagement urbain, la promotion immobilière, les travaux services et le *facility management*. L'entreprise possède un ancrage territorial important avec onze directions régionales en France et des implantations au Benelux, au Portugal, en Pologne et en Slovaquie.

De la conception des projets à la maintenance des ouvrages, Eiffage Construction accompagne ses clients en leur proposant une offre globale et multi-produits. Grâce à l'appui du Groupe, les équipes d'Eiffage Construction conjuguent leurs expertises et apportent aux donneurs d'ordres des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

3 798

MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

13 796

COLLABORATEURS

4 520

MILLIONS D'EUROS
DE CARNET DE COMMANDES

L'ANNÉE 2012

CONJONCTURE ET ACTIVITÉS

Eiffage Construction, avec une activité soutenue en 2012, maintient sa position d'acteur majeur du BTP et consolide son positionnement de constructeur-promoteur.



Eiffage Construction se démarque par sa capacité à mettre en œuvre de grandes opérations complexes comme en témoignent la livraison de la Cité Sanitaire de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), les réserves du tout nouveau Mucem à Marseille (Bouches-du-Rhône) ou le Louvre-Lens (Pas-de-Calais). D'autres projets d'envergure tels que le futur Siège mondial de Carrefour à Massy (Essonne) ou la Tour Majunga à La Défense (Hauts-de-Seine) se poursuivent. Des projets ambitieux sont également en cours au Benelux tels que le RER Anderlecht, la tour de logements Up-Site à Bruxelles ou l'écluse portuaire d'Anvers. En Pologne, l'exercice 2012 a été marqué par la livraison de nombreux immeubles de logements, de bureaux et d'équipements publics ainsi que le lancement des travaux du

centre commercial Amber à Kalisz. L'activité en Europe représente au total un chiffre d'affaires de 686 millions d'euros.

Le déploiement de nos expertises

Après la livraison du Pôle Santé d'Arcachon (Gironde), Eiffage Construction consolide son expertise en conception-construction avec le démarrage du chantier le Garance à Paris et le concours remporté pour la résidence universitaire Jean-Jouzel à La Rochelle (Charente-Maritime). Cette dernière est l'illustration de l'intégration opérationnelle des concepts innovants développés par Eiffage Construction : modules préfabriqués en bois et totalement équipés issus du concept Lignum® lancé en

2012, et salles de bains préfabriquées HVA Concept.

Eiffage Construction continue à développer des opérations de logements H2CO (Habitat à coûts et consommations optimisés), et « ÉcoÉco » (Écologiques Économiques), comme Les Terrasses de l'Etoile à Peypin (Bouches-du-Rhône) ou le programme de Saint-Herblain (Loire-Atlantique). En parallèle, Eiffage Construction a renforcé son approche du marché de la réhabilitation énergétique avec son offre Rénovalis concrétisée notamment à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine) et Mantes-la-Jolie (Yvelines).

Une offre globale et multi-produits

Le développement de l'activité

- 1 Le collège Jean-Moulin à Aubervilliers, un des huit collèges en Seine-Saint-Denis remportés en partenariat public-privé en avril 2012, avec Eiffage Construction en tant que mandataire du groupement conception-construction.
- 2 Les Terrasses de l'Étoile à Peypin (Bouches-du-Rhône), premier programme « ÉcoEco » (Écologique Économique) livré en France.
- 3 Les 11 400 m² du nouveau Rectorat de Dijon (Côte-d'Or), bâtiment certifié HQE.
- 4 Le Nautilus, nouveau siège social de Cdiscount à Bordeaux (Gironde) qui a reçu une Pyramide d'Argent 2012 dans la catégorie Immobilier d'entreprise.



d'aménagement urbain se poursuit avec le lancement de la Zac Lénine à Gentilly (Val-de-Marne) et des Docks de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Ces grands projets venant s'ajouter aux quartiers en cours de réalisation à Guyancourt (Yvelines), Joinville (Val-de-Marne) et Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) avec le Grand Carré de Jaude, pour ne citer qu'eux.

Grâce à son positionnement multi-produits, Eiffage Immobilier se maintient sur un marché en contraction. Le résidentiel occupe une part significative de l'activité avec 2 903 logements réservés. Augmentation des VEFA sociales, montages complexes en démembrément de propriété, transformations d'immeubles de bureaux en logements sont autant de segments de marché qui viennent

compléter l'offre traditionnelle d'Eiffage Immobilier.

Son dynamisme dans le domaine tertiaire s'est entre autres traduit par la livraison du Siège de Cdiscount et du nouveau Siège régional d'Eiffage Construction, tous deux situés à Bordeaux (Gironde). Outre les nombreux programmes en cours de commercialisation, des opportunités à fort potentiel se sont concrétisées avec notamment la signature d'un programme à la Part-Dieu à Lyon (Rhône).

L'activité en termes de résidences gérées, axe de développement d'Eiffage Immobilier, a été particulièrement soutenue cette année avec la livraison des Thermes des Sables Blancs à Concarneau (Finistère) ou des Chalets d'Émeraude aux Saisies (Savoie).



ENSEMBLE CONJUGUONS NOS EXPERTISES

Le futur siège social mondial de Carrefour à Massy-Palaiseau dans l'Essonne, baptisé Massy Campus, est en cours de réalisation par Eiffage Construction. Le projet de 86 000 m² pour 193 millions d'euros de chiffre d'affaires, mobilise également les compétences de plusieurs équipes du Groupe : le façadier Goyer, Eiffage Énergie et Eiffage Thermie.

TRAVAUX PUBLICS





PROFIL

Eiffage Travaux Publics, la branche Route et Génie civil du Groupe, maîtrise l'ensemble des métiers liés à la construction routière et ferroviaire, au génie civil, à l'assainissement-environnement et aux terrassements.

Organisée, en France, en trois pôles métiers – Route Régions, Génie civil Régions et Grands Projets –, l'entreprise est également présente dans la péninsule ibérique et en Allemagne, ainsi qu'au Sénégal où son implantation remonte à 1926. En outre, grâce à son important réseau de carrières, de postes d'enrobage et d'usines de liants, Eiffage Travaux Publics fait partie des premiers fournisseurs européens de granulats, liants et enrobés.

3 941
MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

22 279
COLLABORATEURS

4 050
MILLIONS D'EUROS
DE CARNET DE COMMANDES

Le chantier de la LGV Le Mans – Rennes a officiellement démarré le 27 juillet.

L'ANNÉE 2012

CONJONCTURE ET ACTIVITÉS

Marquée par de grands projets et une volonté de renouer avec les chantiers internationaux, 2012 a également vu les pôles Route et Génie civil s'engager, ensemble, dans un nombre croissant d'opérations.



1



2

Une année de grands projets, transports en commun et aménagements

En France, 2012 restera incontestablement marquée par deux événements majeurs. Le démarrage du plus gros contrat jamais signé par l'entreprise – la ligne ferroviaire à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire qui représente quelque 1,7 milliard d'euros de travaux – et la livraison d'un des projets les plus techniquement audacieux du moment – le Grand Stade Lille Métropole, doté d'une pelouse rétractable et d'une toiture amovible.

De grands chantiers se sont parallèlement poursuivis à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe, pour la

construction de centrales thermiques commandées par EDF PEI en partenariat avec Clemessy, mais également à Marseille (Bouches-du-Rhône) pour la réalisation de la tranchée couverte Prado Sud et à Perpignan (Pyrénées-Orientales) pour le creusement d'une liaison électrique sous les Pyrénées pour Inelte. Dans l'Est, les travaux sont quasiment achevés sur le lot 35 de la LGV Est, de même que le chantier d'élargissement de l'A36 à Montbéliard, mené par APRR. 2013 verra le lancement, pour ce même client, de 14 km d'autoroute neuve entre Gannat et Vichy (Allier).

Signe des temps, le pôle Route Régions, outre ses traditionnelles inter-

ventions de revêtement de chaussées, a participé, souvent aux côtés du pôle Génie civil Régions, à de nombreux chantiers de transports en commun et a vu se multiplier les chantiers d'aménagement autour de bâtiments publics (stades, lycées, musées...), d'infrastructures industrielles et commerciales (centres commerciaux, plates-formes logistiques, usines...), ou encore de quartiers à revisiter intégralement.

Innovation, international et croissance externe

Parmi les opérations routières pures, plusieurs ont permis de valider les innovations proposées par les



3



- 1 Routiers et génie civilistes ont livré de concert le tramway de Dijon (Côte-d'Or).
- 2 En Allemagne, l'élargissement de l'autoroute A3 a été achevé à Cologne.
- 3 1er match au Grand Stade Lille Métropole (Nord), le 17 août.
- 4 L'important carrier rhônalpin Budillon-Rabatel a été acquis fin 2012.



4

laboratoires de l'entreprise qu'il s'agisse d'enrobés à basse température (EBT®), à la mousse, ou de GB5® et de BB5®, deux matériaux qui allient optimisation granulaire et performance mécanique.

Si la situation est restée difficile en Espagne dans un marché atone, en Allemagne, plusieurs chantiers sont à retenir à l'instar de la réhabilitation de la gare de Münster ou la deuxième phase du quartier de l'Europe, à Francfort. La branche a par ailleurs amorcé son retour sur la scène internationale où elle entend trouver des relais de croissance, en particulier en Afrique et en Asie. L'entreprise fonde notamment sur sa présence très

ancienne au Sénégal de bons espoirs de se développer dans les pays voisins, notamment grâce au succès du projet de l'autoroute de l'Avenir – première infrastructure autoroutière concédée d'Afrique subsaharienne – dont l'intégralité du tracé sera mis en service entre Dakar et Diamniadio en 2013.

Enfin, Eiffage Travaux Publics a acquis fin décembre le carrier rhônalpin Budillon-Rabatel dont la capacité de production avoisine les 3 millions de tonnes de granulats. Un rachat qui renforce le positionnement de la branche dans ce domaine.



ENSEMBLE CONJUGUONS NOS EXPERTISES

Audace et synergie ont fait la différence dans la conception-construction du Grand Stade Lille Métropole (Nord). Livré en temps et en heure, cet ouvrage exceptionnel, véritable concentré d'innovations, a bénéficié du savoir-faire de toutes les branches du Groupe, emmenées par Eiffage Travaux Publics.



ÉNERGIE



PROFIL

Le pôle Énergie d'Eiffage propose à ses clients, collectivités publiques et entreprises privées, le niveau d'expertise d'un groupe d'envergure et la qualité de service d'une entreprise dotée d'un maillage territorial dense. Sa vocation est la conception et l'intégration de systèmes et d'équipements dédiés aux process mis en œuvre par les clients, la gestion de réseaux et d'installations d'énergies électriques et thermiques dédiées aux infrastructures, à l'industrie et aux bâtiments. Conception, réalisation, maintenance et exploitation : ses équipes fournissent un accompagnement sur mesure, du projet local au programme national, en France et à l'international.

3 229

MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

23 117

COLLABORATEURS

2 780

MILLIONS D'EUROS
DE CARNET DE COMMANDES

L'ANNÉE 2012

CONJONCTURE ET ACTIVITÉS

Avec un chiffre d'affaires et un carnet de commandes en hausse à fin 2012, l'activité du pôle Énergie évolue manifestement sur un marché stable, relativement peu soumis aux fluctuations conjoncturelles. Décryptage.



La première hypothèse est partiellement sectorielle : les enjeux énergétiques sont immenses, les politiques de l'énergie relèvent du long terme et les dépenses nécessaires à la transition énergétique vers un nouveau modèle pérenne relèvent, ici plus qu'ailleurs, d'investissements à la fois publics et privés considérables.

La seconde explication réside dans l'organisation. Face à ces enjeux, le pôle Énergie du Groupe Eiffage bénéficie de nombreuses expertises complémentaires et coordonnées, capables d'intervenir sur toute la

chaîne de valeur de la gestion de l'énergie et des process mis en œuvre par les clients. Il se positionne comme ensemblier dans le domaine du génie mécanique et en véritable entreprise générale de l'énergie, proposant une offre globale multi-technique, dans les métiers du génie électrique et du génie climatique.

La troisième raison est géographique : toutes ces expertises reconnues ont permis de développer de nouvelles prises de marché à l'export, bien au-delà des frontières de l'Hexagone et de l'Europe.

Réseaux, systèmes et expertises adaptés à chaque secteur

Le pôle Énergie orchestre ses multiples compétences pour la conception et la réalisation d'installations techniques et leur mise en œuvre, leur maintenance et leur exploitation. La maîtrise de technologies innovantes permet au Groupe de construire des systèmes et équipements nécessaires aux process ou aux usages de ses clients. Sa présence dans de très nombreux secteurs d'activités lui a permis d'atteindre ses objectifs.

- 1 Troisième grand cru classé d'appellation Margaux, le Château Palmer s'est attaché les services d'une filiale du pôle spécialisée dans la thermovinification.
- 2 18 mois d'intervention au Centre d'Urgences et de Réanimation de Rennes (Ille-et-Vilaine). L'hôpital attendait des performances, tout a été livré en temps et en heures.
- 3 Rhodia, société de chimie de spécialités appartenant au groupe Solvay, a confié au pôle Énergie, dans le cadre d'un contrat de maintenance clés en main, une prestation estimée à 90 000 heures de travail sur 3 ans.
- 4 Le nouveau Pôle médico-chirurgical mère-enfants de l'hôpital Necker à Paris, dessiné par l'architecte Philippe Gazeau, abrite, derrière ses façades de verre en double-peaux, tout ce qui se fait de mieux en matière d'équipements.



3



2



4

En 2012, dans le domaine des infrastructures, de nombreuses collectivités ou organismes publics ont fait appel aux savoir-faire du pôle Énergie : enfouissement de lignes, réseaux de distribution aériens et souterrains, signalisation lumineuse tricolore, mise en lumière du patrimoine architectural, illuminations festives, vidéoprotection et systèmes de sécurité urbains, réseaux haut débit.

En 2012, les industries les plus exigeantes telles que l'aéronautique et le spatial, l'automobile, la pharmacie, la pétrochimie et le gaz, mais aussi le

nucléaire ou les producteurs d'énergie ont fait appel aux experts du pôle Énergie et y ont trouvé des partenaires capables de garantir la fiabilité de leurs process fondée sur une gamme d'offres de mesures, d'essais et de validations.

En 2012, que ce soit dans les travaux neufs ou la rénovation, l'application ou l'anticipation de la réglementation thermique appliquée aux bâtiments et au secteur tertiaire ont permis au pôle Énergie de déployer tout son savoir-faire en matière de performance énergétique.



ENSEMBLE CONJUGUONS NOS EXPERTISES

Aux côtés des Travaux Publics, le pôle Énergie, en charge des installations électriques générales, du contrôle commandes et des courants faibles, participe à la construction de nouvelles centrales diesel pour le compte d'EDF Corse et outre-mer dans le domaine très spécifique de la production d'énergie insulaire.

MÉTAL





PROFIL

Acteur majeur de la construction métallique, la branche Métal du Groupe Eiffage met sa capacité d'innovation et son savoir-faire au service de projets complexes en France et à l'étranger. Quatre pôles œuvrent en totale synergie : Eiffage Construction Métallique qui est reconnu pour ses réalisations en ouvrages d'art, réhabilitation, enveloppes et structures, chaudronnerie/tuyauterie/robinetterie, mécanique et systèmes, énergie et parapétrolier ; Eiffel Industrie spécialisé dans la maintenance industrielle, et Goyer, spécialiste de la réalisation de façades de prestige. Quant au pôle Europe, il relaie toutes ces expertises en Allemagne, en Espagne et en Angleterre.

892

MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

5 044

COLLABORATEURS

820

MILLIONS D'EUROS
DE CARNET DE COMMANDES

L'ANNÉE 2012

CONJONCTURE ET ACTIVITÉS

Face à une réalité économique tendue et à des exigences environnementales croissantes, il est primordial de savoir faire la différence. La branche Métal d'Eiffage met en œuvre une ambition, la synergie de ses métiers, les compétences techniques de ses équipes et ses réalisations qui sont autant de défis relevés.



Défier la complexité

Eiffage Construction Métallique s'est illustrée en 2012 avec la réalisation d'ouvrages complexes comme le Grand Stade Lille Métropole (Nord). Après deux ans de travaux, le troisième plus grand stade de France avec ses 50 000 places, a été livré comme prévu en août 2012. Son accès est facilité par la Passerelle du Breucq construite par ses équipes à qui l'on doit également la Passerelle du Mont-Saint-Michel (Manche) longue de 756 m et constituée d'une structure en acier de 2 000 tonnes qui remplacera l'actuelle digue route. L'expertise en enveloppes et structures pour la réalisation d'ouvrages complexes sur-mesure en acier, inox, alu-

minium, verre, ETFE... est mise à l'honneur avec un chantier majeur : la Fondation Louis Vuitton pour la Création, à Paris. Imaginé par l'architecte Frank Gehry, ce bâtiment hors normes comprend 12 voiles « mixtes » mêlant acier/bois/inox/verre et dont l'édification nécessite 13 500 m² de verre cintré, 1 500 tonnes d'inox, 1 000 tonnes d'acier carbone et 600 000 h de travail.

Très active dans le nucléaire, l'activité Mécanique et systèmes, dont le cœur de métier est la conception/réalisation d'ouvrages mobiles et d'équipements de levage de grande capacité, a poursuivi la construction de ponts polaires pour la centrale de Taïshan en Chine.

Egalement « contractant général » pour la construction de plates-formes pétrole et gaz offshore, la branche développe le projet Ofan pour Total au Nigeria. L'objectif est de construire un quartier d'habitation pour héberger 130 personnes sur six étages, ce qui représente 7 000 tonnes d'acier, mais surtout un projet clés en main tous corps d'état avec l'essentiel de la fabrication réalisée au Nigeria via trois partenaires locaux.

La branche se positionne aussi sur les énergies renouvelables et notamment l'éolien offshore avec la construction de mâts d'éoliennes en Espagne, destinés à la Roumanie et au Chili.

3



- 1 La Fondation Louis Vuitton pour la Création dans le bois de Boulogne à Paris. Maître d'ouvrage : Fondation Louis Vuitton – Architecte : Frank Gehry – BET : Setec, RFR, TESS.
- 2 Livraison de l'unité « Préflash » pour la raffinerie Total Normandie.
- 3 La plate-forme Ofon, quartier d'habitation pour Total au Nigeria.
- 4 La passerelle du Mont-Saint-Michel (Manche).

4



2



Maintenance industrielle, la confiance renouvelée.

La complémentarité des métiers est une force dans l'activité de la branche Métal. Les services à l'industrie assurés par Eiffel Industrie représentent 30 % de l'activité de la branche et s'appuient sur ses compétences en mécanique, en métallurgie et son offre de services. Avec de multiples contrats de maintenance et de services renouvelés auprès de clients réguliers, Eiffel industrie s'impose comme leader des solutions adaptées à des secteurs industriels variés : chimie-pétrochimie, nucléaire, sidérurgie, automobile, papeterie, aéronautique, agroalimentaire, mais aussi chantiers navals.

Une ambition internationale

La branche Métal renforce constamment ses positions en Europe : Espagne, Angleterre, Pologne et Allemagne. Ainsi, elle a remporté, pour la rénovation de la gare centrale de Hambourg, le prix d'ingénierie 2013 qui récompense le choix des solutions d'ingénierie retenues pour mener à bien ce projet.

Avec l'activité Unibridge®, autrement dit la fabrication de ponts modulaires à montage rapide, la branche Métal soutient les pays émergents dans le développement de leurs voies d'accès. Depuis le démarrage du projet, il y a trois ans, plus de 300 ponts ont été expédiés dans le monde entier.



ENSEMBLE CONJUGUONS NOS EXPERTISES

Dans un esprit de synergie, Goyer œuvre aux côtés d'Eiffage Construction pour réaliser les façades de la tour Majunga à La Défense qui doivent être livrées courant 2014.

Avec 49 niveaux et 193 m de haut, ce chantier de grande ampleur représente 35 000 m² de façades.

CONCESSIONS ET PPP





PROFIL

Eiffage Concessions confirme son rôle d'acteur majeur dans les partenariats public-privé (PPP). Le Groupe Eiffage peut ainsi financer, concevoir, réaliser, et maintenir des équipements complexes.

La synergie entre les différentes branches du Groupe lui permet d'intervenir dans de multiples secteurs tels que les grandes infrastructures ferroviaires et autoroutières, l'enseignement, la santé, la justice, les réseaux de télécommunication à haut débit.

**PLUS DE 10
MILLIARDS D'EUROS
D'INVESTISSEMENT**

**30
PROJETS**

Le centre hospitalier Alpes-Léman (CHAL) à Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie).

L'ANNÉE 2012

CONJONCTURE ET ACTIVITÉS

Les concessions et les partenariats public-privé génèrent une part importante des résultats d'Eiffage et font partie intégrante de sa culture. Ils constituent un prolongement naturel du métier de constructeur.



Un développement renoué à l'international

Eiffage Concessions poursuit son développement en Belgique et en Allemagne en s'intéressant à d'importants projets d'infrastructures routières. Eiffage réalise ainsi au Sénégal la première autoroute à péage d'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud). Un premier tronçon a été mis en service dès octobre 2011. Suite à une longue campagne de présentation du projet aux populations locales, le trafic actuel est conforme aux prévisions. Le deuxième tronçon sera mis en service à l'été 2013, conformément au calendrier contractuel. Des études sont en

cours pour prolonger l'actuelle concession jusqu'au site du futur aéroport à l'est de Dakar.

Parallèlement, Eiffage s'intéresse, outre à l'Europe, à d'autres opportunités en Afrique, à l'est et au sud du continent. Les infrastructures routières et ferroviaires sont privilégiées ainsi que les projets liés à la santé et à l'enseignement.

Maîtrise d'ouvrage

2012 a vu l'attribution à Eiffage de deux projets d'envergure dans le secteur de l'enseignement. Un contrat de partenariat avec le Conseil géné-

ral de Seine-Saint-Denis pour la rénovation et la construction de huit collèges a été signé en mars 2012. La rentrée scolaire 2014 permettra à 11 500 collégiens de neuf communes du département (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bondy, Clichy-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Le Raincy, Noisy-le-Grand, Saint-Denis, Saint-Ouen) de découvrir leurs nouveaux locaux à très haute qualité environnementale. Des gymnases, une piscine, deux cuisines centrales et un internat complètent le projet.

En juillet, le Groupe a signé avec le pôle de recherche et d'enseigne-



- 1 La mise en service de l'autoroute Dakar-Diamniadio au Sénégal est fixée au 1^{er} août 2013. Eiffage construit cette voie de 25 km et l'exploitera pendant 30 ans.
- 2 La future École de l'énergie et de la gestion de l'eau de Grenoble dite « GreEN-Er » (Isère).
- 3 Le futur collège de Bondy (Seine-Saint-Denis).
- 4 Le lycée de Jarny (Meurthe-et-Moselle).



3



4

ment supérieur (PRES) de Grenoble (Isère), un contrat de partenariat pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la maintenance de la future École de l'Énergie et de la gestion de l'eau dite « GreEN-Er ». Le nouveau bâtiment de 23 000 m² de surface de plancher comportera des amphithéâtres, une médiathèque, deux restaurants, des bureaux, des laboratoires ainsi qu'un très grand espace « l'agora », lieu d'échange pour les étudiants, les enseignants, et les chercheurs. Conçu afin d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique, l'établissement, qui comptera jusqu'à

1 450 étudiants et 550 universitaires et personnels administratifs, regroupera les pôles d'enseignement et de recherche de l'Université Joseph Fourier de Grenoble (UJF) et de l'Institut National Polytechnique (INP). Les travaux liés au contrat de performance énergétique pour dix-huit lycées de la région Centre sont maintenant achevés et produisent leurs premiers effets sur la facture énergétique. Ceux du lycée Jean-Zay de Jarny (Meurthe-et-Moselle) se poursuivent en site occupé après la mise à disposition d'un premier bâtiment en octobre.

Les infrastructures routières et ferroviaires sont aussi à l'honneur, les travaux de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL) ont débuté à l'été et se déroulent conformément au planning. Les tests d'homologation à 300 km/h de la ligne à grande vitesse franco-espagnole Perpignan-Figueras ont été un succès et l'autorisation d'exploitation a été obtenue en janvier 2013.

L'autoroute A65 Langon-Pau (Aquitaine) a vu son trafic augmenter de façon significative pour sa deuxième année d'exploitation ; dans le même temps, l'autoroute de l'Avenir au



Sénégal entre Dakar et Diamniadio a connu un vif succès pour sa première année de service. Au Portugal, la concession autoroutière de Norscut fonctionne maintenant à péage réel. En Allemagne, le réseau routier du Kreis Lippe continue de faire peau neuve. A Marseille (Bouches-du-Rhône), les travaux de génie civil du Tunnel Prado sud, qui prolongera le Tunnel Prado Carénage construit et exploité en participation par Eiffage, se terminent. La mise en service interviendra à la fin 2013.

La commercialisation des réseaux à haut débit se poursuit dans un

contexte concurrentiel difficile. La participation d'Eiffage dans le réseau ADTIM de la Drôme et de l'Ardèche a été cédée, preuve de la qualité du réseau construit par les équipes d'Eiffage Énergie.

Le centre hospitalier Alpes-Léman (CHAL), à Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie), a fêté sa première année de service avec une forte progression de son activité, couronnant ainsi les efforts des équipes de construction et de maintenance d'Eiffage. Le centre hospitalier sud-francilien (CHSF) de Corbeil-Essonnes (Essonne) a reçu ses premiers malades le 23 janvier 2012 et les services prennent progressive-

ment possession de cet immense équipement ultra-moderne de plus de 1 000 lits et doté de 20 blocs opératoires, où travaillent maintenant 700 personnels médicaux auxquels il faut ajouter une centaine de personnes appartenant aux équipes de maintenance managées par Eiffage.

En Belgique, Eiffage réalise la première prison en partenariat public-privé à Marche-en-Famenne, un établissement qui comptera 412 places. Les travaux avancent à grand pas pour une mise à disposition de l'administration pénitentiaire à l'automne 2013.



2

- 1 L'autoroute A65 Langon-Pau (Aquitaine).
- 2 Le Grand Stade Lille Métropole (Nord).
- 3 La prison de Marche-en-Famenne (Belgique).
- 4 La LGV franco-espagnole Perpignan-Figueras.



3



4

Le 17 août 2012, le Grand Stade Lille Métropole (Nord) a ouvert ses portes pour le premier match de championnat du club de football de Lille, le LOSC. Toutes les branches du Groupe Eiffage ont collaboré afin de mettre à disposition ce stade de 50 100 places, unique au monde, équipé d'une « boîte à spectacles » pouvant accueillir de 15 000 à 29 500 spectateurs. L'ouvrage permet, grâce à ses espaces annexes, les Terrasses du Grand Stade, d'accueillir toutes sortes d'événements dans ses salles de réunions, ses deux hôtels, ses restaurants et ses boutiques.

PARTICIPATIONS (HORS APRR)

ALLIANCE CONNECTIC	81 %	ELISA - Stade de Lille	100 %
A'LIENOR	65 %	ERE	100 %
ARMOR CONNECTIC	81 %	HANVOL	100 %
CAPAIX CONNECTIC	81 %	H'ENNEZ	100 %
CENTOR 36	100 %	HEVEIL	100 %
CEVM - Vladuc de Millau	51 %	L'HOURGNETTE SA	19 %
CONNECTIC 39	81 %	MEMONET	19 %
EFFIGREEN	100 %	NORSUT	36 %
EIFFAGE CONNECTIC 78	100 %	OPTIMEP 4	19,9 %
EIFFAGE LIPPE	100 %	PRADO SUD	41,50 %
EIFFICENTRE	100 %	SENAC SA	100 %
EIFFICOL 1	100 %	SMTPC	33 %
EIFFICOL 3	100 %	SOPRANO	100 %
EIFFIGEN	100 %	TP FERRO	50 %
EIFFLY 54	100 %	YVELINES CONNECTIC	100 %

APRR





PROFIL

Pivot des échanges nationaux et européens, le réseau APRR-AREA se déploie de façon maillée et homogène sur 2 300 kilomètres d'autoroutes. Ce réseau, quasiment achevé, classe APRR au deuxième rang français et au quatrième rang européen des exploitants de réseaux d'autoroutes. Structurée de façon à pouvoir substituer un itinéraire alternatif à chaque axe important, l'architecture du réseau équilibre les flux de trafic, commerciaux et touristiques, et contribue à préserver la mobilité des quelque 27 millions de clients.

2 038,6 (+0,8 %)
MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES HORS
CONSTRUCTION 2012

1 010 (+1,6 %)
MILLIONS D'EUROS
DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT

21 143 (-1,7 %)
MILLIONS DE KILOMÈTRES
PARCOURUS

3 646
EFFECTIF MOYEN PONDÉRÉ
EN CDI

L'ANNÉE 2012

CONJONCTURE ET ACTIVITÉS

L'ancrage territorial d'APRR, son savoir-faire reconnu, ainsi que son adaptabilité aux changements constituent des atouts pour la mise en œuvre d'une stratégie articulée autour de l'amélioration de la sécurité des clients et du personnel, l'augmentation du niveau et de la qualité de service pour les clients, le développement du réseau, et l'amélioration de la performance économique.



En dépit du ralentissement économique, APRR a su limiter la baisse du trafic tous véhicules à 1,7 %. Le chiffre d'affaires a néanmoins progressé de 0,8 %. APRR a mis tout en œuvre pour concrétiser les gains de productivité engendrés par la modernisation des péages, et pour améliorer l'efficacité de ses organisations. L'Ebitda (excédent brut d'exploitation) et la marge d'Ebitda ont poursuivi leur progression.

Sécurité et service clients

L'amélioration de la qualité de service sur les réseaux APRR et AREA est une priorité du Groupe qui, à travers une meilleure attractivité des aires et divers dispositifs incitant les conducteurs

à observer des pauses, apporte une vision rénovée de l'autoroute. En 2012, la concrétisation du renouvellement de 60 contrats de partenariat lancés en 2010 a permis l'installation d'aires de services plus modernes, à l'image de l'aire de la Chaponne située près d'Avallon (Yonne) sur l'A6, inaugurée en mai 2012. Le niveau de satisfaction des clients est stable à raison de 7,7 en moyenne.

Le Groupe a également consacré en 2012 des moyens importants à la sécurité en lançant un plan de rénovation des chaussées et des ouvrages d'art, en renforçant l'éclairage (par Leds) des tunnels de Chamoise (Ain),

sur l'A40, et de Dullin (Savoie) sur l'A43, et en réalisant des aménagements de signalisation sur les gares de péage. APRR-AREA a aussi mené un programme de renforcement des dispositifs de retenue afin d'éviter les intrusions sur le réseau, et implanté de nouveaux équipements de gestion de trafic. La poursuite du programme de géolocalisation des véhicules d'intervention permet de gagner en réactivité. 2012 a connu des épisodes neigeux très denses : plus de 1 000 personnes ont été mobilisées pour maintenir la « circulabilité » du réseau.

- 1 Révolutionner les aires d'autoroutes ! Aux quatre coins du réseau, sept aires de services emblématiques ont été sélectionnées pour être les porte-drapeaux du grand programme de renouvellement.
- 2 Élargissement à 2 x 3 voies sur l'A36 entre Voujeaucourt et Montbéliard (Doubs) : poussage du viaduc d'Arbouans en mars et mai 2012.
- 3 Un an et demi après son lancement et forte de ses 200 000 téléchargements, l'application pour smartphone SOS Autoroute couvre à présent la moitié du réseau autoroutier français.
- 4 AREA a reçu en novembre la mention spéciale du jury dans la catégorie « Écologie Industrielle » du prix Entreprises et environnement. Ce prix récompense une initiative qui consiste à utiliser un résidu industriel, la fine de sel en lieu et place du gros sel pour le traitement des chaussées en hiver. Résultat : une réduction des coûts de saumure de près de 80 % et 19 000 km de rotations de camions économisées par an, soit une diminution des émissions de CO₂ de 17 tonnes !



Rendre l'autoroute plus attractive

Le succès de l'application SOS Autoroute sur Smartphone a permis, outre une couverture médiatique d'envergure, de contribuer à rendre l'autoroute plus sécurisante. Depuis la fin d'année, les clients disposent, en outre, d'un numéro de téléphone unique 36 20 dites « Mon autoroute » – un nouveau service qui permet de les renseigner sur toutes les composantes du trafic et les services proposés par APRR. Pour son 24^e festival aires d'été, APRR s'est mobilisé en 2012 autour de la thématique de la gastronomie, et a organisé sur dix-neuf aires plus de 3 000 heures d'animation qui ont remporté un vif succès.

Faciliter le passage au péage

En 2012, 89,7 % des transactions ont été effectuées de manière automatique (en incluant le télépéage et les automates), à comparer avec 84,8 % à fin 2011. Le réseau compte désormais 139 gares de péage partiellement ou totalement automatisées sur les 150 en exploitation. Le déploiement du télépéage sans arrêt qui permet de passer à 30 km/h a été mis en place sur 26 gares, soit 74 voies équipées à fin 2012.

Grands travaux

2012 a permis de mener à bien les différentes procédures (utilité publique, lois sur l'eau, espèces proté-

gées, archéologie préventive, études d'avant-projet et consultations) qui permettront de lancer sur le terrain dès le printemps 2013 les travaux de sections neuves (A719 Gannat/Vichy et A466 au nord de Lyon) et d'élargissements (A46 Nord, A43 Coiranne/Chambéry et A71 Clermont-Ferrand). Les sociétés APRR & AREA ont remis, fin 2012, aux préfets et présidents de région de leur siège respectif, leur premier bilan d'émission de gaz à effet de serre. Cette année a vu aussi la poursuite de l'élargissement de l'A36 entre Montbéliard et Voujeaucourt (Doubs) et le lancement de la refonte du nœud A43/A432 à l'est de Lyon (Rhône).



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le contexte économique 2012, fruit d'une combinaison entre problématique d'endettement, risques économiques et risques sociaux, aura été relativement peu favorable au développement des affaires en Europe. La faiblesse de la croissance économique attendue globalement dans l'Union européenne – autour de 0,5% – impose la vigilance et de courageuses orientations de gestion.

Pour autant, **c'est dans cet environnement que les engagements du Groupe en faveur d'un développement durable prennent valeur d'exemple** et doivent garantir l'avenir des collaborateurs, des clients et des partenaires.

La politique de Développement Durable d'Eiffage, articulée autour des principes d'excellence et d'innovation, s'accompagne de modalités de mise en œuvre qui favorisent l'écoute des attentes et des mutations de la société dans laquelle, avec laquelle et pour laquelle se définissent les voies d'un développement économique réaliste et pérenne.

■ CONTEXTE ET ORGANISATION	p.50
■ LES VALEURS D'UN GROUPE	p.59
■ RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE	p.77
■ CONSTRUIRE DURABLE	p.93
■ PRÉPARER L'AVENIR	p.109
■ MÉTHODES, MESURES ET CONTRÔLES	p.115

Image de Phosphore IV
à Grenoble (38) : bâtiments
évolutifs en bois, toitures-jardins
et transport par câble.

2012, CADRE DE VIE ET ENGAGEMENT BIODIVERSITÉ

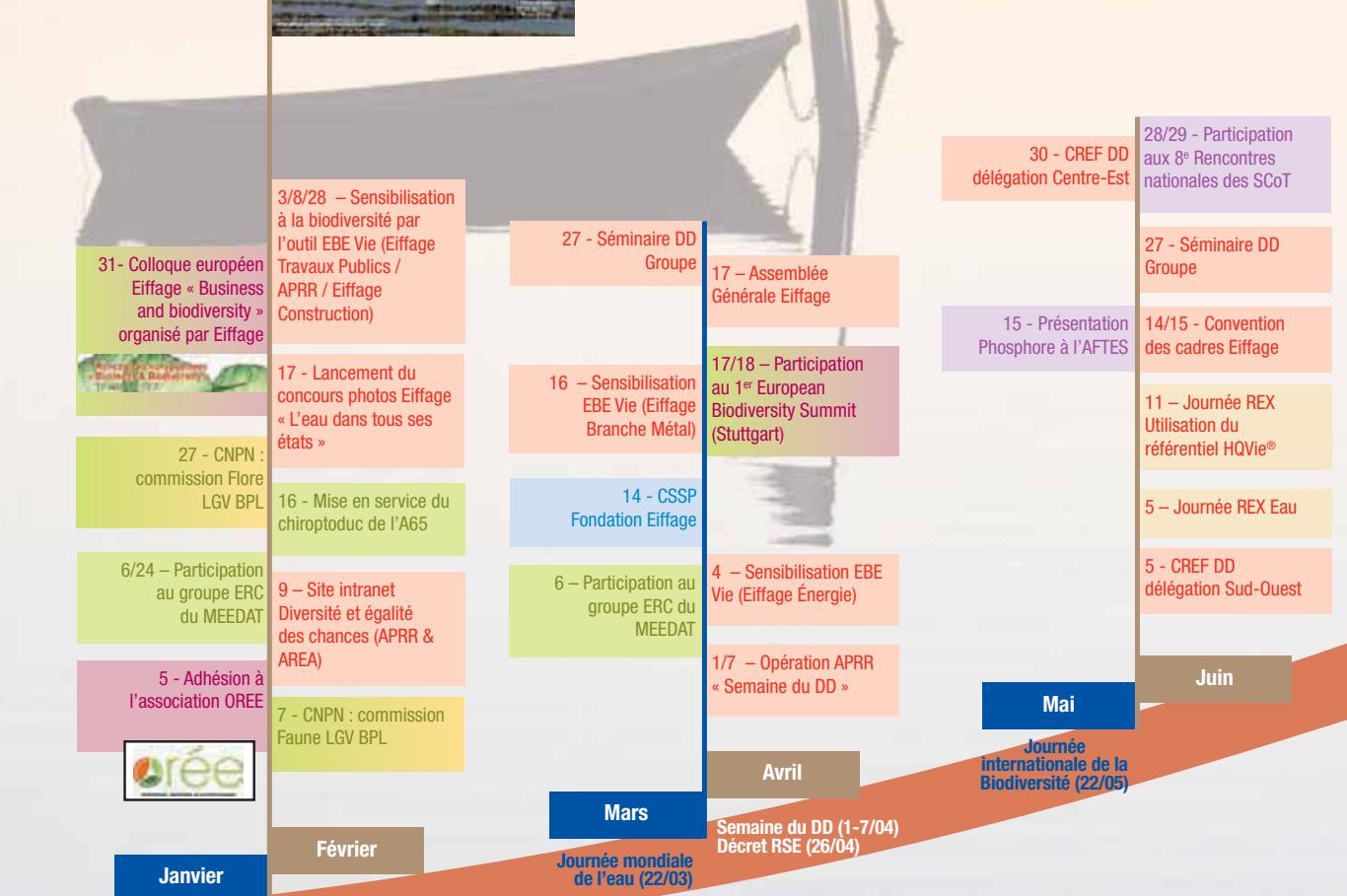
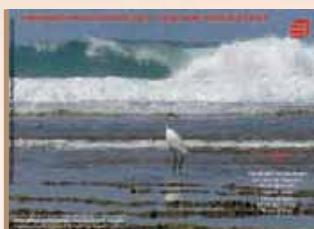
Eiffage privilégie depuis plusieurs années l'intégration des enjeux du développement durable dans ses savoir-faire et dans son offre commerciale. Le développement durable joue alors un rôle opérationnel à double titre, d'abord en tant que levier de prévention et de maîtrise des risques, qu'ils soient opérationnels ou de réputation, puis en tant qu'atout concurrentiel en réponse – voire en stimulation – de l'appétence des clients et des opérateurs publics pour des réalisations responsables du point de vue social et environnemental.

À cet égard, l'année 2012 a démontré toute la pertinence de ce positionnement avec, parmi les exemples les plus marquants :

- l'obtention dans les délais prévus des autorisations environnementales liées aux enjeux de préservation de la biodiversité sur les 182 km de la future ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire ;

- la reconnaissance de l'engagement volontaire du Groupe au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) ;
- le choix d'Eiffage par plusieurs grands partenaires publics pour des projets résidentiels, scolaires et universitaires, conçus selon le référentiel Haute Qualité de Vie® issu du laboratoire de recherche en développement urbain durable du Groupe (Phosphore) ;
- la finalisation de la 4^e session du laboratoire Phosphore, visant à imaginer l'avenir post-carbone, à horizon 2030, d'un terrain de jeu virtuel d'une ampleur inégalée : 31 000 hectares pour 400 000 habitants dans la région grenobloise.

« Aligrette surfeuse » (François Dapilly – Concours photo 2010).





- Partenariats / Partage
- Anticipation Innovation
- Savoir-faire opérationnels développement durable
- Mécénat
- Biodiversité
- Interne Eiffage

AFTS : Association Française des Tunnels et de l'Espace Souterrain
BEGI : Biodiversité, Environnement et Grandes Infrastructures
CGDD : Commissariat Général au Dével. Durable
CNPN : Conseil National de Protection de la Nature
CREF : Centre Régional Eiffage de Formation
CSSP : Comité de Sélection et de Suivi des Projets
CST : Comité Scientifique et Technique
DD : Développement Durable
EBE Vie : outil d'Évaluation des interrelations Biodiversité et Entreprises pour la Vie
E&E : Entreprises et Environnement
ERC : Éviter, Réduire, Compenser (doctrine)
IDRIM : Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité
LGV BPL : Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire
MEDEF : Mouvement des Entreprises DE France
MEDAT : Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Dével. durable et de l'Aménagement du Territoire
MEDEFAT : Ministère de l'Énergie, du Dével. Durable et de l'Énergie (après mai 2012)
REX : Retour d'Expériences
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SNB : Stratégie Nationale pour la Biodiversité

*Conjointement avec le Conseil général des Hautes-Alpes

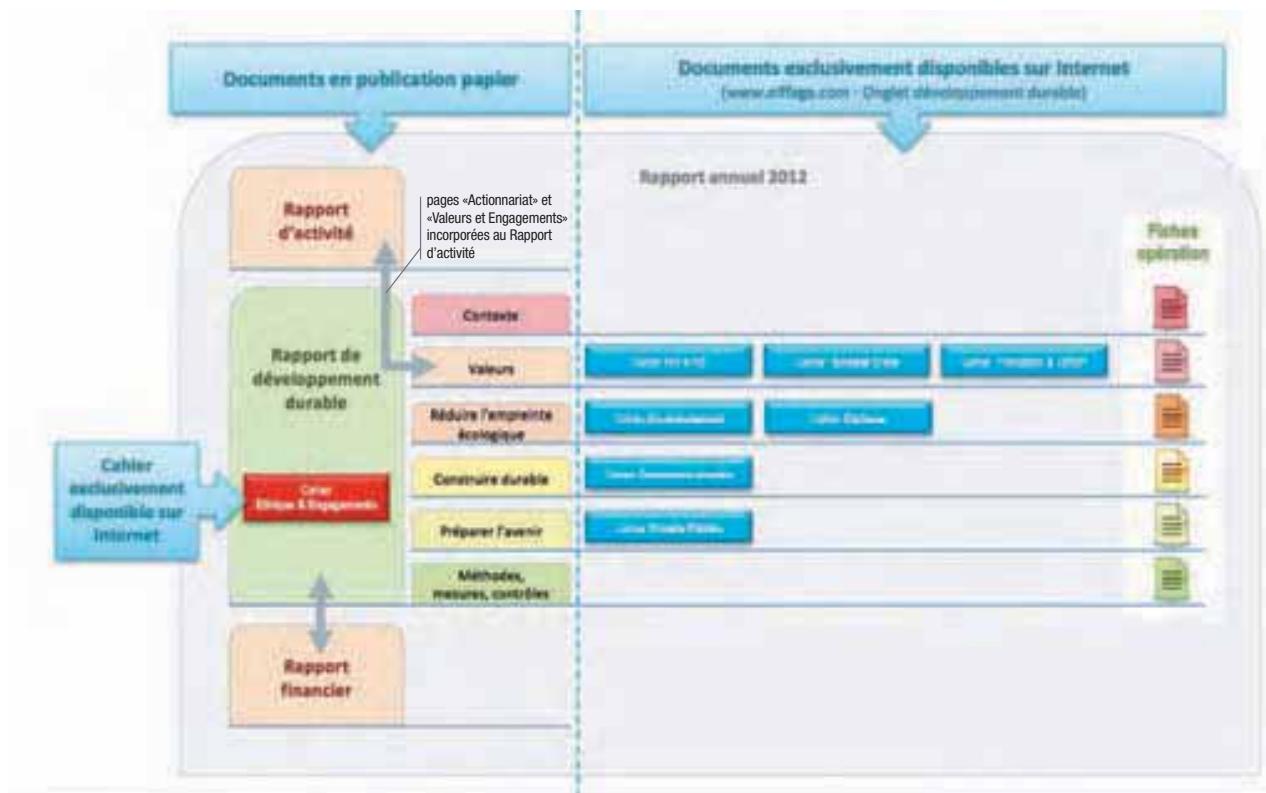
L'ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE PRÉSENTATION OPTIMISÉE

En 2011, EIFFAGE avait choisi une nouvelle organisation de son rapport annuel de développement durable afin d'en améliorer la compréhension par tous, sans renier l'exhaustivité de l'information.

Associé au rapport d'activité remis à l'AMF et publié conjointement avec le rapport financier, le rapport annuel de développement durable exprime les politiques et engagements du Groupe dans les trois volets sociaux, sociétaux et environnementaux, les bilans synthétiques établis pour l'année écoulée et les objectifs globaux pour l'année suivante. Les indicateurs de performances sociales et environnementales du Groupe sont intégralement exposés en dernière partie du document, de manière comparative avec les deux années précédentes lorsque cela est possible.

Afin d'offrir aux parties prenantes le loisir d'approfondir chacun des sujets évoqués dans ce rapport, Eiffage complète le document, depuis 2011, par deux types de supports, librement accessibles sur le site Internet du Groupe :

- les **cahiers thématiques**, illustrant les savoir-faire des branches dans des domaines clés du développement durable (8 cahiers disponibles à ce jour) ;
- les **fiches opérations**, dédiées à des actions ou réalisations exemplaires au sein du Groupe en matière de développement durable : savoir-faire exclusif, chantier remarquable, réalisation pionnière...



STRATÉGIE DE LONG TERME POUR CONTEXTE EN PLEINE MUTATION

Confronté aux questions de pénurie de matières premières, de volatilité du prix des énergies fossiles et de pressions réglementaires en termes d'émissions de gaz à effet de serre, le Groupe, comme l'ensemble du secteur, traite ces enjeux et anticipe leur aggravation dans une démarche d'amélioration continue de ses process qui touche tous ses métiers.

Le passage à de vraies ruptures techniques commence lui aussi à opérer : les substituts intégraux aux dérivés d'énergies fossiles, le prélèvement plus responsable des ressources naturelles, le recyclage plus systématique des matériaux issus de la déconstruction ou la renaturation de sols anciennement artificialisés font désormais partie intégrante de savoir-faire en plein développement, qui s'amplifieront encore dans les années à venir jusqu'à devenir objets de différenciation concurrentielle.

Le développement durable, qui a désormais largement dépassé les frontières du « socialement correct », entre dans l'ère de « l'économiquement nécessaire ».

Vers une approche systémique de l'environnement

Tenir le front du carbone

Malgré les difficultés sensibles des négociations internationales relatives à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la dynamique enclenchée depuis près d'une décennie dans le secteur du BTP se poursuit sans faiblir, en particulier en termes d'innovations techniques, qu'il s'agisse de réduire les émissions à la source ou de mettre au point des substituts aux énergies fossiles et à leurs dérivés industriels.

En 2012, l'application du décret du 11 juillet 2011 – relatif à la publication obligatoire du bilan des émissions de gaz à effet de serre de toutes les entreprises de plus de 500 salariés – assorti des objectifs chiffrés de réduction, vient utilement soutenir les efforts d'Eiffage qui a engagé ses directions scientifiques et techniques sur le front du carbone depuis plusieurs années.

Matériaux et ressources naturelles, se préparer à la pénurie

Dans un contexte de rareté annoncée des matériaux et des ressources naturelles, la stratégie du Groupe s'affirme chaque année davantage dans les efforts de réduction des déchets à la source, et surtout dans l'accroissement de leur valorisation. Les travaux publics, avec la réutilisation plus massive des granulats issus de la déconstruction des chaussées, ou la construction, avec le réemploi in situ de gisements de matériaux inertes ou l'intégration dans le choix des matériaux de critères environnementaux en analyse du cycle de vie, stimulent leur recherche et développement sur ces sujets qui deviendront cruciaux dans la décennie à venir.

Biodiversité, vers une intégration complète des enjeux et de leurs interactions

Avec l'application, dans tous les projets d'infrastructures, de la séquence « éviter les impacts – réduire les impacts résiduels –

compenser les impacts finaux », la prise en compte des enjeux liés à la préservation de la biodiversité – espèces remarquables ou ordinaires, milieux naturels – fait désormais véritablement partie intégrante du projet, depuis la conception des infrastructures jusqu'à leur exploitation dans la durée.

L'obtention des autorisations administratives liées à la loi sur l'eau ou aux interdictions de déplacement d'espèces protégées, devenue plus exigeante, représente un « sésame » sans lequel aucun chantier impactant ne démarre. Toute la chaîne de parties prenantes impliquées dans le projet, en ce compris les pools bancaires finançant ces grands travaux, y est désormais particulièrement attentive, contribuant ainsi à engranger dans tous les métiers de l'entreprise une conscience aiguë des enjeux environnementaux, en termes de prévention des risques et d'acceptabilité.

Dès lors, l'investissement en compétences et en méthodes, tel le master de la Chaire « Biodiversité, environnement et grandes infrastructures » Eiffage/Paris I Panthéon Sorbonne, ou l'engagement officiel du Groupe au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, reconnu par le Ministère en décembre 2012, conforté au sein de l'entreprise sa position structurante et consensuelle.

L'ouverture aux parties prenantes expertes du sujet biodiversité devient évidente et source de nouveaux progrès : c'est la raison principale des projets menés conjointement avec l'Office National des Forêts ou l'entreprise bretonne de génie écologique DERVENN, ou du partenariat avec l'association « Humanité et Biodiversité », signé en octobre 2012.

L'entreprise, un écosystème social vivant qui s'adapte aux mutations

Dans le secteur du BTP, la conscience des enjeux sociaux bénéficie incontestablement d'une antériorité importante par rapport au volet environnemental.

Ainsi, les politiques de prévention et de réduction des accidents du travail jouissent du plus haut niveau de mobilisation de l'entreprise, et leurs résultats font partie des critères managériaux de promotion et de calcul des parts variables. Pour autant, des progrès sont encore possibles et les taux d'accidents du travail semblent avoir atteint dans certains métiers un « seuil plancher » qu'il faudra encore s'attacher à briser.

L'insertion professionnelle des jeunes reste également un enjeu fort, stimulé par la pénurie de main d'œuvre qualifiée qui se fait sentir plus durement pendant ces années de grands travaux lancés sur le territoire français.

De ce fait, l'insertion et la formation professionnelle continuent d'être au cœur des stratégies du Groupe : création d'écoles internes, partenariats avec de grandes écoles d'ingénieurs, rapprochements avec les acteurs régionaux de l'emploi lors des grands chantiers, autant d'initiatives destinées à s'amplifier encore.

Pris en compte plus récemment que dans le secteur des services, les risques psycho-sociaux et les risques sanitaires liés aux activités se sont pourtant affirmés rapidement. Ils intègrent désormais les actions de prévention des branches et l'action du Groupe et devront encore faire l'objet d'évaluations sérieuses.

Quant à l'égalité des chances hommes/femmes, perfectible dans un secteur d'activités trop souvent considéré comme peu attractif pour les femmes, elle constituera elle aussi un enjeu de progrès social fort dans les années à venir, et certainement un élément différenciant jouant son rôle dans la recherche des meilleurs profils.

Progresser, encore et toujours, sur le front de l'opérationnel

Conscient que le progrès du développement durable dans l'entreprise passe d'abord par l'opérationnel, Eiffage est l'un des premiers du secteur à avoir intégré ses équipes dédiées au développement durable dans l'élaboration des offres commerciales en réponse aux appels d'offres stratégiques.

Les bénéfices en sont multiples : caractère différenciant de l'offre, amélioration de la maîtrise des risques, respect du planning par obtention rapide des autorisations administratives, en particulier environnementales, meilleure acceptabilité sociétale des chantiers. À cela s'ajoute, pour chaque offre qui intègre le développement durable dès l'amont, les effets d'une formation interne directe des équipes opérationnelles aux solutions concrètes de développement durable, qu'elles pourront ensuite aisément démultiplier sur d'autres chantiers.

Cette stratégie s'appuie également sur la diffusion plus assidue des outils dédiés à la gestion opérationnelle de l'environnement (GEODE), aux calculettes métier de maîtrise du carbone et d'analyse du cycle de vie, ainsi qu'aux évaluations objectives, en particulier à travers les retours d'expérience essentiels à la diffusion des meilleures pratiques.

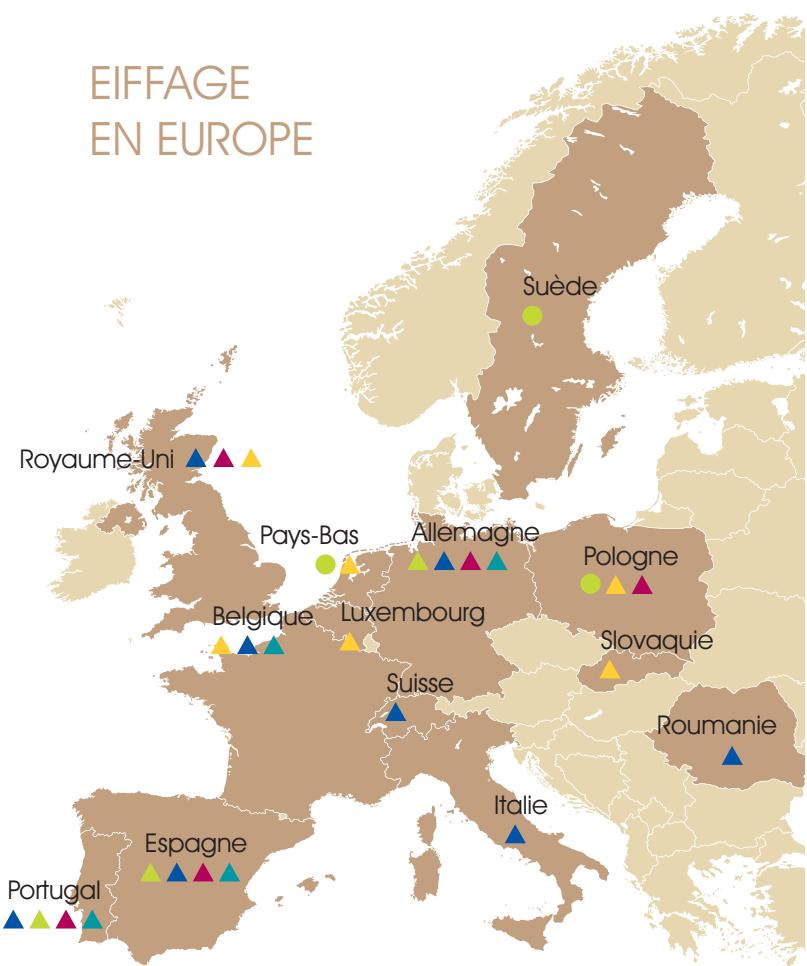
Cet axe d'intégration opérationnelle restera la colonne vertébrale de la stratégie de développement durable du Groupe pour les années à venir. L'efficacité de cette stratégie se mesurera également à l'aune des critères d'attribution des marchés publics et privés, qui, dans de nombreux cas encore, mériteraient d'être davantage pondérés afin d'obtenir l'effet d'entraînement vertueux qui leur est dévolu.

FOCUS EUROPÉEN

Au-delà des seules frontières hexagonales, Eiffage déploie ses métiers à l'échelle européenne : lignes ferroviaires à grande vitesse, aéroports, autoroutes, bâtiments hors normes, le Groupe exerce ses activités du Portugal aux confins de la Pologne.

- La liste exhaustive des sociétés européennes consolidées du Groupe Eiffage est présentée dans le rapport financier 2012.
- Les chiffres des performances sociales et environnementales des sociétés européennes consolidées du Groupe pour l'année 2012 sont présentés en fin de rapport de développement durable 2012 (p. 123 et 124).

EIFFAGE EN EUROPE



- ▲ Filiale
- Succursale
- Etablissement
- Agence
- Travaux Publics
- Construction
- Energie
- Construction Métallique
- Concessions

RÉPONDRE AU RÉGLEMENTAIRE, INTÉGRER L'OPÉRATIONNEL, ANTICIPER L'AVENIR

Rattachée au Président-Directeur Général, la Direction du développement durable organise, avec ses homologues de branches, l'intégration du développement durable au cœur des métiers d'Eiffage.

La Direction du développement durable du Groupe

Depuis 2010, la structure de la Direction du développement durable est représentative de son ancrage opérationnel.

Deux des quatre pôles qui la constituent sont consacrés à l'intégration du développement durable dans les réponses aux appels d'offres via des « boîtes à outils développement durable » pédagogiques et adaptées aux besoins du terrain.

Les activités du troisième pôle, dédié à l'anticipation des conséquences du changement climatique pour les métiers du Groupe, sont principalement concrétisées par le laboratoire Phosphore (p. 110).

Le quatrième pôle rassemble les autres missions, notamment le respect des obligations réglementaires liées aux lois NRE et Grenelle I et II (reporting social et environnemental, bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe et plan d'actions associé), la conception du plan d'actions biennal de développement durable du Groupe – en accord avec les branches qui le traduisent dans le respect des spécificités de leurs métiers – et l'organisation du dialogue avec les parties prenantes (associations, agences de notation, branches professionnelles, institutions...).

La Direction du développement durable :

- participe au Comité de coordination du Groupe qui se réunit quatre fois par an,
- participe ponctuellement, à la demande du Président-Directeur Général, au Comité exécutif du Groupe qui réunit le Président-Directeur Général, les Présidents de branches, le Directeur général adjoint en charge des Concessions et le Directeur financier.

Le réseau développement durable

Chaque branche du Groupe a organisé la fonction au sein de sa direction de siège.

La Direction du développement durable anime le « réseau développement durable » – deux représentants par branche, un représentant de la coordination des achats Groupe et un représentant des ressources humaines Groupe – qui se réunit quatre fois par an.

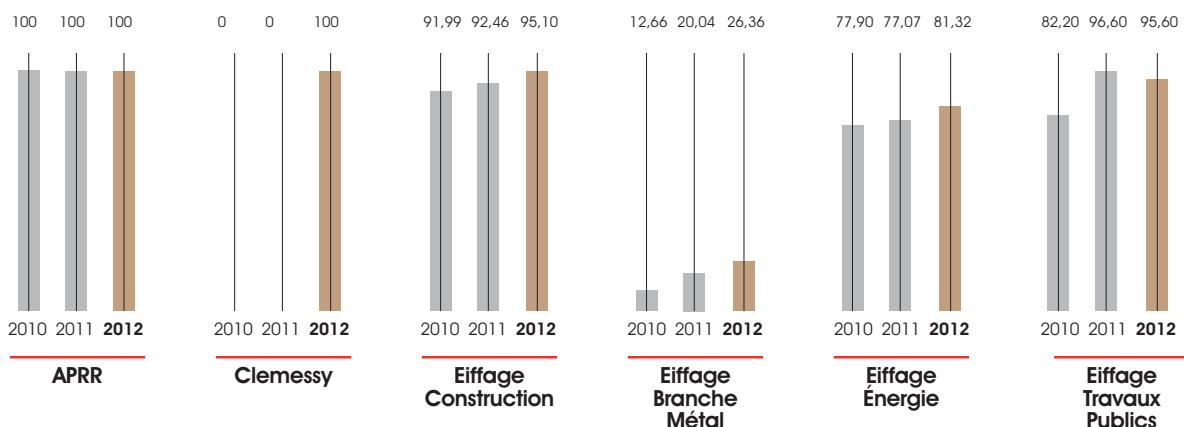
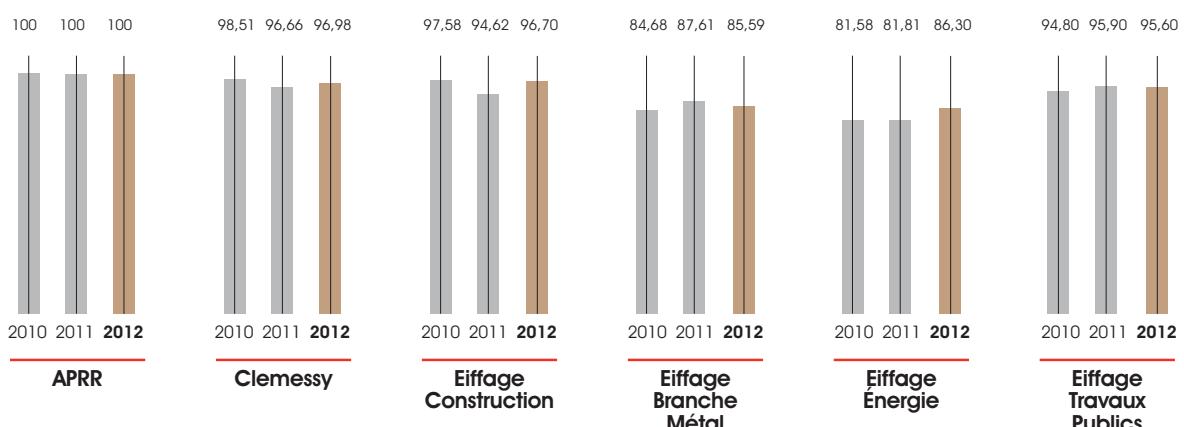
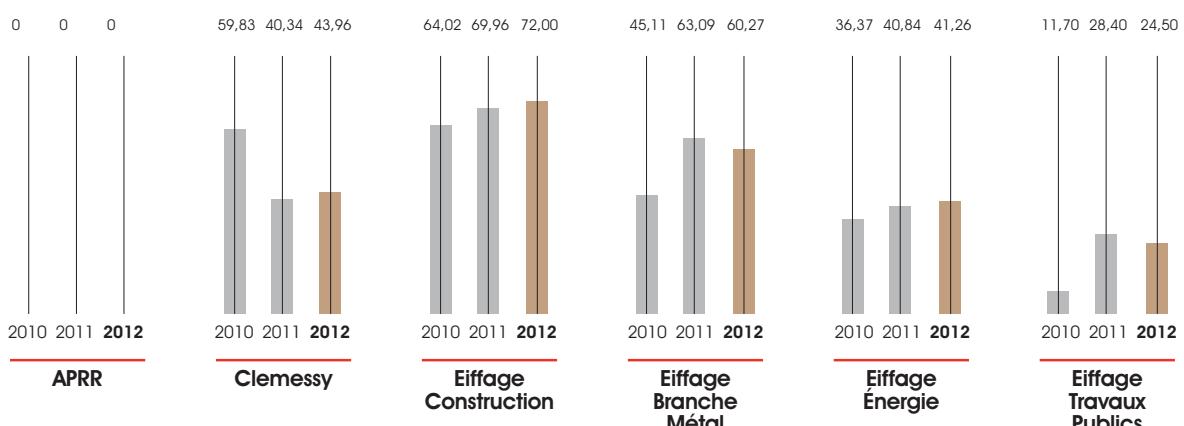
Ce réseau dispose, pour l'application des plans d'actions, des relais efficaces que sont les réseaux de branches concernés – réseaux achats, environnement, prévention, qualité, ressources humaines – qui fédèrent les responsables régionaux de chacune de ces activités.

Les pôles et leurs interactions



LES CERTIFICATIONS

La mise en œuvre, dans les entreprises, des démarches de certification Qualité, Sécurité et Environnement est un objectif partagé par toutes les branches du Groupe.
Le tableau présente l'évolution des certifications sur les trois dernières années, exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires.

Chiffres d'affaires certifié ISO 14001 [en %]**Chiffres d'affaires certifié ISO 9001 [en %]****Chiffres d'affaires certifié sécurité [en %]**

À noter : la baisse de certains pourcentages n'est pas consécutive à des pertes de certifications, mais à l'augmentation du chiffre d'affaires des activités non certifiées.

UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES CRÉATRICE DE VALEUR

Depuis 2010, la politique d'achats responsables tend à structurer les stratégies achats des branches, qui restent cependant autonomes dans la définition de leurs objectifs, en fonction des spécificités de leurs métiers.

Après avoir mis en place le réseau d'acheteurs et professionnalisé la filière, la politique d'achats responsables vise l'amélioration de la performance économique du Groupe et l'approfondissement des relations avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Promotion des contrats-cadres, respect des engagements mutuels, transparence de la relation, amélioration continue et travail avec les fournisseurs qui restent une force de proposition en matière d'innovations ou d'achats responsables, autant d'axes complémentaires qui animent les politiques achats des branches.

CHIFFRES CLÉS

- Volume en euros des achats toutes branches confondues : 6,4 milliards d'euros
- Volume en euros des achats sous contrats-cadre Groupe : 2 milliards d'euros
- Effectifs de la communauté des acheteurs toutes branches confondues : plus de 200 professionnels et la fonction est encore en développement
- 5 directeurs en charge des achats, soit un par branche
- Un coordonnateur Achats pour le Groupe

Le Groupe articule sa politique d'achats autour de divers engagements.

Les documents fédérateurs

Le code de conduite des acheteurs est depuis 2009 la cadre de référence du bon comportement des acheteurs pour une relation équilibrée avec les fournisseurs. Il sera mis à jour en 2013, en fonction des nouveaux engagements du Groupe, notamment la Charte de la médiation inter-entreprises. L'application de cette charte, signée en 2010, continue par ailleurs à se déployer et la médiation est désormais un élément structurant de la gestion de la relation fournisseur.

L'intégration des critères de développement durable dans les contrats cadres et les conditions générales d'achats

Eiffage est engagé depuis 2 ans dans une évaluation RSE de ses fournisseurs via la plate-forme ACESIA, l'un des outils de référence du secteur. Depuis le 1^{er} décembre 2012, le complément du questionnaire RSE par le fournisseur est le préalable à toute signature d'un contrat Groupe par le coordonnateur achats, ce qui inscrit l'évaluation RSE au sein du processus achat

ZOOM

FORMATION SPÉCIALE MÉDIATION

Dès 2010, Eiffage signait la « Charte de la médiation inter-entreprises » aux cotés de 315 autres entreprises. Afin de déployer plus largement cet engagement au sein du Groupe, une formation sur la médiation a été organisée à l'intention des dirigeants des branches en charge des achats, des affaires juridiques, du contrôle interne et du développement durable, sous la houlette d'avocats spécialistes du droit des affaires et de la médiation inter-entreprises. L'objectif était de mieux sensibiliser les dirigeants aux avantages multiples des principes de la charte afin d'en systématiser l'application. En comparaison des contenus portés devant la justice, les divergences entre donneurs d'ordre et fournisseurs traitées par le biais de la médiation trouvent en effet un règlement aimable dans 80 % des cas, et dans des délais nettement plus courts que lors d'une procédure judiciaire,

global. Pour les branches, cette action est mise en œuvre depuis janvier 2013.

Chez AREA, le bilan des évaluations fournisseurs du 1^{er} semestre 2012 fait apparaître une nette progression de l'évaluation en fonction du critère « environnement » : sur les 175 fournisseurs évalués, 84 % l'ont été selon ce critère, soit +10 % par rapport à 2011. Le critère « sécurité du personnel » reste lui très important puisque 80 % des fournisseurs sont évalués à l'aune de ce critère.

Par ailleurs, le portail Fournisseurs de CLERE pour la LGV BPL, représentatif des portails fournisseurs qu'Eiffage met désormais en place sur ses grands chantiers, permet aux entreprises désireuses d'être référencées d'établir elles-mêmes leur carte d'identité RSE, par la description de leur politique de développement durable et l'estimation de leur degré d'avancement en la matière.

L'intégration systématique des critères RSE dans le management du processus achat est nécessaire. Les difficultés rencontrées – comme par exemple au niveau du portail fournisseur Eiffage Travaux Publics qui connaît un ralentissement des inscriptions – sont probablement liées au fait que l'impact de la notation sur les relations commerciales n'est pas objectivement défini.

Le référencement d'EIFFAGE auprès de ses donneurs d'ordre et fournisseurs

Afin de renforcer la qualité et la solidité de son environnement industriel et économique, Eiffage intègre dans la chaîne de création de valeur les préoccupations de ses partenaires fournisseurs pour une plus grande sécurisation des modèles partenariaux existants ou nouvellement créés. Ainsi, Eiffage se soumet lui aussi à tous les questionnaires de RSE adressés par ses clients

ou ses fournisseurs, alors même que le Groupe est évalué à ce jour par plus de sept agences de notation extra financière internationales sur le mode déclaratif.

L'identification des partenariats porteurs de demain

Eiffage Construction a conclu, avec plusieurs fournisseurs de solutions constructives, des partenariats structurants entrant dans sa stratégie de développement de ses savoir-faire durables. Ainsi, à titre d'exemples, la branche s'est alliée à deux sociétés expertes du bois-matériau :

- la société autrichienne KLH, spécialiste du bois massif contre-collé et l'un des plus importants acteurs du bois massif en France ;
- la société Woodeum, détentrice d'un savoir-faire encore rare de construction de bureaux en bois.

Une large enquête sur les systèmes complets de façade bois (support ossature ou bois massif, isolant, finitions extérieures) sera déployée au 1^{er} semestre 2013, avec pour objectif, l'assurance de la compatibilité technique et réglementaire des solutions proposées. L'étude devrait déboucher sur des partenariats spécifiques garantissant un cadre technique sécurisé pour stimuler l'exploitation des solutions bois en façade, c'est-à-dire des « accords-cadres / groupement » autour de systèmes globaux et non plus seulement de produits.

EN ACTION

LE SALON DE L'INNOVATION, RENDEZ-VOUS ENTRE FOURNISSEURS ET CLIENTS



Après une première session inaugurale en novembre 2011 à Sophia Antipolis, Eiffage Construction Atlantique a organisé, le 27 novembre 2012 à Bordeaux, la deuxième édition du Salon de l'innovation, sur le thème « L'économie dans la construction durable ». Architectes, élus, maîtres d'ouvrages privés et publics, bureaux d'études et collaborateurs, soit près de 500 personnes, ont présenté et échangé sur les innovations de 27 fournisseurs et celles du Groupe.



Formation des acheteurs - Objectif de la formation : comprendre les dispositions légales, connaître les enjeux de la démarche et les engagements d'APRR et d'AREA, comprendre les spécificités du secteur protégé et adapté et identifier son offre, repérer les besoins de l'entreprise pouvant être développés avec ce secteur.

ESAT, comme une formation à destination des acheteurs (un par région), dédiée à la connaissance des achats solidaires, aux échanges sur les pratiques de la branche et à l'identification des nouveaux marchés, et le

« Guide des bonnes pratiques » des achats solidaires présentant le fonctionnement des secteurs adapté et protégé, ainsi que certaines initiatives locales pouvant être démultipliées dans les régions.

Clemessy pour sa part, a inscrit l'augmentation du volume des achats contractés auprès du secteur protégé dans les objectifs de renouvellements de contrats de sous-traitance pour 2013.

EN ACTION

UNE AUTRE VIE « RESPONSABLE » POUR LES TENUES DE TRAVAIL

Lors de la « Semaine du développement durable » 2012, la région Rhin d'APRR a collecté près de 940 tenues de travail inutilisées. Avant leur cession à des associations d'aide aux personnes en difficulté, tous les logos de la société ont été enlevés manuellement par les ateliers du Bois l'Abbesse, un ESAT de Haute-Marne.

L'engagement carbone

Fortement encadré par la politique de développement durable d'Eiffage, le parc automobile du Groupe est géré en fonction de différents objectifs, dont celui des émissions de CO₂ par kilomètre de chacun des véhicules de fonction proposés. Ainsi, à titre d'exemple, les émissions de CO₂ sont en constante diminution et atteignent désormais une moyenne de 110 gCO₂/km en 2012 pour les véhicules légers. Deux axes clés seront particulièrement suivis en 2013 : la baisse du seuil d'émission maximum autorisé à 135 gCO₂/km, et l'intégration dans la flotte d'une centaine de véhicules « zéro émission ».

La formation des acheteurs, clé de l'intégration des mutations de la fonction Achat

Eiffage est engagé depuis plusieurs années dans la professionnalisation de la filière achats, via le développement de méthodologies, la mise à niveau des organisations et la formation. Afin d'assurer les niveaux de compétences et de performances individuels et collectifs requis, l'investissement en formation s'accentue. Les développements de compétences seront objectivement identifiés par la mise en place d'un « assessment center » pour les métiers de la filière achat. La professionnalisation des organisations collectives devrait être impactée par la suite.

Le développement des achats solidaires

APRR et AREA se sont engagées à développer le chiffre d'affaires avec le secteur protégé et adapté. Une formation spécifique a été mise en œuvre à destination des membres de la filière achat, et plus largement de toutes personnes amenées à acheter fournitures et prestations auprès de ce secteur. La première session, fin novembre 2011, avait donné la priorité à une quinzaine de personnes plus particulièrement impliquées dans la recherche et la sélection de fournisseurs. La formation a été rééditée à l'automne 2012 pour quatorze responsables d'achats de fournitures, équipements et prestations.

Chez Eiffage Énergie, plusieurs actions ont été menées en 2012 en vue d'augmenter le nombre de contrats conclus avec des

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES VALEURS D'UN GROUPE



RECRUTER ET MAINTENIR DANS L'EMPLOI

Dans un contexte décidément morose, le Groupe a choisi à la fois de garder le cap du maintien dans l'emploi, en particulier par une politique de mobilité intra-groupe dynamique, et de privilégier la formation, depuis les partenariats d'étudiants en formation initiale jusqu'aux actions d'insertion professionnelle.



Salon de recrutement (Clemessy).



Visite du chantier de la Tour Majunga à la Défense (92) par les élèves de l'ESTP (Eiffage Construction).

EN ACTION

JOB DATING À VÉLIZY

Le 26 mars 2012, la soirée « Job dating » au siège d'Eiffage Construction à Vélizy (78) a marqué l'entrée dans le monde du travail d'une promotion d'étudiants de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan (ESITC). Crée en 1991, l'école forme les élèves aux métiers du BTP, après le baccalauréat, en proposant un cursus de 5 ans mettant l'accent sur la partie technologique de la construction. Eiffage Construction a soutenu la promotion 2012 durant les cinq années de formation des élèves. Une cinquantaine d'entre eux, inscrits en 5^e année, ont été reçus, ainsi qu'une vingtaine d'élèves de 4^e année en quête d'un stage.

Le recrutement diversifié

La stratégie de recrutement de l'entreprise diversifie aujourd'hui les méthodes et les profils recherchés, et vise avant tout l'accompagnement du Groupe dans ses mutations. Or, certains profils professionnels souffrent désormais d'une pénurie durable qui oblige les branches à multiplier les actions de formation et les sources de recrutement. C'est ainsi que Clemessy a mis en place en février 2012 une démarche de cooptation permettant au personnel de faire appel à son réseau relationnel et de proposer des profils potentiels.

LE RECRUTEMENT DES JEUNES DIPLÔMÉS

Au travers de multiples partenariats et échanges, Eiffage s'attache à pérenniser des relations privilégiées avec de grandes écoles d'ingénieurs et des universités, et favorise le maintien des liens entre ces établissements et les managers d'EIFFAGE issus de leurs rangs :

- partenariats au niveau du Groupe : École des Ponts et Chausées, ESTP, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne ;
- partenariats au niveau des branches : École Centrale, INSA Lyon et Rennes, Supelec, Esigelec ;
- implication du Groupe, depuis 2010, dans l'opération Phénix visant le recrutement de diplômés de niveau master 2 en sciences sociales et humaines ;
- recherche de stagiaires ou de diplômés issus d'universités formant aux sciences de l'ingénieur proches des métiers du Groupe, en partenariat avec l'association « Interfaces et Compétences » ;
- actions de découverte et de valorisation des métiers par la participation des branches à de nombreuses manifestations : forums, visites de chantiers, journées de présentation des métiers...

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Conformément à la Charte des valeurs et finalités d'EIFFAGE et aux engagements officiels du Groupe en ce sens, toutes les branches se doivent de garantir la diversité et l'égalité des chances lors du recrutement. L'intégration de jeunes issus de quartiers sensibles, le recrutement de femmes aux postes opérationnels, de seniors ou de personnes en situation de handicap font l'objet d'actions ciblées et de formations spécifiques à destination des managers.

En 2012, Eiffage a réaffirmé son implication en faveur de l'emploi des jeunes en adhérant à « l'engagement national pour l'emploi des habitants des quartiers prioritaires » de la politique de la ville.

L'EMPLOI PRÉCAIRE

Par leurs efforts de mobilité interne, d'organisation et de planification, les branches cherchent à rationaliser le recours au travail temporaire et visent systématiquement des solutions alternatives. Ainsi, chez APRR-AREA, le volume des emplois précaires (en effectif moyen pondéré CDD + intérimaires) a été fortement réduit.



1 Apprenti et maître d'apprentissage (Clemessy).
2 Accueil des apprentis au siège de Clemessy Mulhouse, en septembre 2012 (Clemessy).
3 Séminaire des jeunes embauchés de septembre 2012 (Eiffage Construction).



1

2

3

VERS L'EMPLOI ...

Eiffage respecte les clauses sociales prévues par certains marchés réservant un volume d'heures de travail aux personnes éloignées de l'emploi, et s'investit également dans des démarches complémentaires :

• Des politiques internes volontaristes

- Collaboration active des branches avec les acteurs locaux de l'insertion tout au long de l'année et systématiquement à l'occasion de grands chantiers dans le cadre de marchés publics. Ainsi, le taux moyen d'heures réservées à des personnels en insertion sur ces chantiers dépasse les 8 %.
- Création d'écoles internes permettant de dispenser des formations qualifiantes à des jeunes en difficulté scolaire tout en adaptant l'enseignement aux besoins de recrutement interne. Depuis 2006, la seule branche Eiffage Travaux publics a ainsi créé 8 écoles sur l'ensemble du territoire français.

• Le soutien aux actions connexes au Groupe en faveur de l'emploi et de l'insertion

- Assistance financière et logistique aux CREPI⁽¹⁾ et à leur fédération nationale, qui rassemblent des entreprises régionales capables de mener bénévolement des actions concrètes en faveur de l'insertion des publics en difficulté. En 2012, 3 302 personnes ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, 53 % dans le cadre d'une orientation ou d'une immersion professionnelle et 47% en solution emploi (entreprises hors Eiffage comprises).
- Action prioritaire de la Fondation Eiffage en faveur des projets d'insertion sociale et professionnelle.

EN ACTION

UN PARTENARIAT DE LONGUE DATE

Eiffage Énergie est partenaire de « l'Association pour la Formation et le Perfectissement du Personnel des Entreprises Industrielles de la Région Parisienne » (AFORP) de Drancy depuis 22 ans. Ce partenariat se concrétise chaque année par la formation en alternance, du CAP au BTS, d'une cinquantaine de jeunes sur les 85 apprentis d'Ile-de-France. Cette action satisfait au renouvellement du personnel tout en intégrant des jeunes en difficulté scolaire. Les taux de réussite parlent d'eux-mêmes : sur les cinq dernières années, 100 % de succès au diplôme et 70 à 80 % des jeunes embauchés par la branche.



Retrouvez, sur www.eiffage.com :

- les actions des CREPI et de la Fondation Eiffage dans le cahier « Fondation & CREPI », et sur les sites www.crepi.org et www.eiffage.com
- toutes les autres actions dans le cahier « Ressources humaines & Relations sociales » sur www.eiffage.com

(1) CREPI : Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion.

L'intégration réussie

Les branches poursuivent et amplifient les actions d'accueil et d'intégration de leurs embauchés, gages de pérennisation de leur présence dans les entreprises. Des parcours d'intégration adaptés, s'appuyant sur des réseaux de formateurs internes et de tuteurs formés, transmettent rapidement les repères nécessaires et facilitent l'incorporation des nouvelles recrues.

Pour un emploi préservé

Le Groupe encourage le maintien dans l'emploi et la mobilité qui relèvent de la responsabilité opérationnelle des branches : accords ou plans de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), plans de formation et chartes de mobilité mises en place depuis 2010 pour toutes les activités. Les politiques de reconversion professionnelle des branches accompagnent l'évolution des marchés, des compétences et des aptitudes après constat médical. Le maintien dans l'emploi des collaborateurs les plus fragiles est un objectif des plans handicap déployés dans le Groupe.

Bilan 2012

Plus de 4 400 personnes ont été embauchées, dont plus de 1800 jeunes de moins de 26 ans. Cependant, si ce dernier chiffre a augmenté de 35 % par rapport à 2011, le nombre total d'embauches a lui baissé de 14 %, et le nombre d'alternants s'est vu réduit de 7 %.

Avec l'accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences signé en mai 2012 chez Eiffage Énergie, toutes les branches du Groupe disposent désormais d'un accord ou d'un plan de ce type.

Orientations 2013

Les grandes orientations du Groupe pour 2013 visent la pérennisation des actions engagées : maintien de l'accord ou du plan de GPEC dans chaque branche, maintien de la pyramide des âges, poursuite de l'intégration des personnes éloignées de l'emploi, mise en place généralisée de la politique d'évaluation professionnelle.

L'objectif de recrutement des alternants en fin de cursus est fixé à 40 % pour le Groupe.

POLITIQUE DE PRÉVENTION, POUR L'ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS

La protection de la santé et de l'intégrité physique des collaborateurs est, de longue date, une valeur portée haut par le Groupe et incarnée dans l'objectif non négociable du zéro accident.



Mobilisant tous les niveaux hiérarchiques et faisant la part belle aux initiatives visant l'évolution des comportements, les branches sont toutes engagées au travers de leurs plans d'actions : dispositifs de formation, partage des bonnes pratiques et investissement dans les équipements offrant le meilleur niveau de sécurité.

Les actions menées ont amené, cette année encore, une baisse des taux de fréquence dans toutes les branches, portant le taux de fréquence au niveau du Groupe de 16,94 (2011) à 15,32.

Le taux de gravité réglementaire, en légère augmentation l'année dernière, est redescendu à 1,03 avec une baisse constatée chez APRR, Clemessy, Eiffage Énergie et Eiffage Travaux Publics, et en hausse chez Eiffage Construction et Eiffage Branche Métal.

Tous en campagne

La sensibilisation permanente des salariés est un facteur essentiel du succès en matière de prévention, et toutes les branches ont renforcé leurs actions de communication :

- lancée en juin 2010, la campagne « Tous producteurs de sécurité », commune à APRR et AREA, s'est poursuivie et une nouvelle version a été déployée en 2012 ;
- chez Eiffel Industrie, la mascotte « EIFFIX » et le slogan « Faire que notre quotidien ait un lendemain » sont les fils conducteurs de la campagne sur les risques santé sécurité environnement ;
- la campagne « 0 accident / 0 tolérance » déployée chez Eiffage Travaux Publics place chaque maillon de la chaîne hiérarchique face à ses responsabilités ;
- la préparation de la 2^e campagne de SMS d'Eiffage Construction est achevée.

Former pour protéger

Les formations sécurité « métiers » sont des passages obligés pour les équipes. Ainsi, dans l'ensemble des entités du Groupe sont déployés les formations aux savoirs minimums de sécurité (SMS) et les quarts d'heure sécurité sur les chantiers. Des processus de formation dédiés à la sécurité dans les coeurs de métier sont en place dans toutes les branches :

- pack « Santé et sécurité au travail » pour tous les collaborateurs d'APRR, et formations spécifiques – sécurité tunnels, procédures pour les déplacements sur le tracé, « Play Safe »... – formations comportementales et formations aux exigences de la nouvelle norme C18-510 relative aux opérations à proximité d'un risque électrique chez Clemessy et chez Eiffage Énergie ;
- issu du plan d'actions national, cursus de formation sécurité obligatoire, du compagnon au directeur, chez Eiffage Construction ;
- formations spécifiques au management de la prévention chez Eiffage Énergie et chez Eiffage Travaux Publics qui les déplacent largement depuis plusieurs années ;
- formation PRAP⁽¹⁾ chez Eiffage Branche Métal.

ZOOM

DES OUTILS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Des outils de sensibilisation et d'aide à l'amélioration des pratiques et des comportements sont largement diffusés :

- sous forme de guides dans toutes les branches : « Guide sécurité au péage » d'AREA, « Référentiel prévention national d'Eiffage Construction, Guide « Prévention sécurité » chez Eiffage Travaux Publics ou, chez Eiffage Énergie, Guide « Prévention Sécurité » complété de « VigiAttitude », outil de sensibilisation et d'échanges développé depuis 2009 pour certaines activités et permettant de vérifier l'acquis des connaissances et la capacité des collaborateurs à détecter les situations à risques, avec en 2012, la VigiAttitude CVCD (chauffage, ventilation, climatisation et désenfumage) ;
- sous format informatique et interactif : « Kiosque Sécurité » de Clemessy, base de données qui rassemble tous les documents de la branche dans les quatre domaines Sécurité, MASE⁽²⁾, CEFRI⁽³⁾ et Environnement, ou encore HABIL de la Branche Métal, permettant la gestion des formations, habilitations... sécurité et le suivi des fiches de prévention de la pénibilité.

Pénibilité et risques psychosociaux, des priorités 2012

Suite aux différents accords signés ou programmes d'actions élaborés dans les branches, la réduction de la pénibilité et la lutte contre le stress et les risques psychosociaux font l'objet d'actions renforcées dans les plans prévention 2012-2013 :

- au sein d'APRR-AREA et de la Branche Métal, les plans d'actions relatifs à la prévention de la pénibilité signés respectivement fin 2011 et mi 2012 ont donné lieu à des campagnes

de diagnostic ergonomique des postes de travail identifiant les facteurs de pénibilité professionnelle prégnants. Chez les concessionnaires autoroutiers, les évolutions proposées par les ergonomes seront mises en œuvre à partir de 2013. Au sein d'Eiffage Construction Métallique et d'Eiffel Industrie, des accords collectifs sur ce sujet ont été signés, tandis que des plans d'actions à trois ans sont en cours de déploiement dans toutes les autres filiales de la Branche Métal ;

- chez Eiffage Travaux Publics, l'accord pénibilité signé en juin 2012 conjugue trois axes d'intervention : l'adaptation et l'aménagement des postes de travail, le développement des compétences et des qualifications, et l'aménagement des fins de carrière ;
- au sein d'Eiffage Énergie, le « schéma directeur pénibilité » propose lui aussi trois axes d'actions : la réduction des poly-expositions aux facteurs de risques professionnels définis par la loi, le développement des compétences et des qualifications, et l'aménagement des fins de carrière ;
- chez Eiffage Construction, le plan d'actions pénibilité permet de regrouper les bonnes pratiques déjà mises en œuvre. Il a généré plusieurs actions régionales sur l'échauffement musculaire ;
- En ce qui concerne la lutte contre les risques psychosociaux, les branches ont notamment mis en œuvre les formations prévues aux accords Groupe et branches (p. 66).

ZOOM

PRODUITS DANGEREUX SOUS CONTRÔLE

Dans la mesure du possible, les branches proscripent l'utilisation de produits toxiques ou CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) et recherchent systématiquement le produit présentant le risque moindre. Ainsi, Clemessy et Eiffage Énergie recherchent systématiquement le remplacement des CMR. APRR dispose d'un inventaire des produits régulièrement actualisé et de « fiches reflexes » associées, tandis que de nombreuses FDS sont proposées dans le « Kiosque Sécurité » de Clemessy pour l'aide à l'analyse. Eiffage Énergie déploie désormais la base ACCES conçue par Eiffage Construction et Eiffage Travaux Publics et permettant à la fois l'évaluation sanitaire des produits et des propositions pour la substitution lorsque l'impact est élevé. La Branche Métal teste actuellement la mise en place de cette base.

Matériels et équipements en renfort

Nouveaux outils, nouveaux procédés, améliorations des infrastructures... Les branches investissent – en capitalisant sur la créativité des équipes – et renforcent la sécurité aux postes de travail. Parmi les initiatives déployées en 2012 :

- Les agents viabilité du district de Villars d'APRR ont conçu un support pour panneaux de signalisation des balisages temporaires offrant de multiples avantages, tant pour l'exploitation que pour les clients : dispositif non renversable, panneaux éloignés des voies de circulation, faciles à transporter et à installer ;
- Eiffage Construction a imposé l'utilisation de banches dotées de compas, plus stables lors des opérations de décoffrage, et développe une nouvelle plate-forme de travail en encorbellement (PTE), testée sur des chantiers à Lyon (69) et à Joinville (94) ;
- Eiffage Énergie Transport et Distribution a profondément modifié ses tracteurs forestiers utilisés pour la pose des câbles électriques, afin d'en optimiser la sécurité.

ZOOM

ADDICTIONS, UNE PRISE EN COMPTE ACCENTUÉE

La consommation d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments est un facteur aggravant du risque professionnel, de la dégradation des relations de travail et de l'absentéisme. Les branches s'investissent de plus en plus dans l'assistance à la dépendance :

- les salariés d'APRR arrêtent de fumer avec leur mutuelle (campagne d'information et prise en charge des substituts nicotiniques) ;
- la « mallette des préventeurs » de la Branche Métal comporte une fiche dédiée à l'alcoolisme expliquant conséquences, prévention et dispositifs d'aides possibles ;
- Eiffage Énergie fait intervenir dans ses entités l'organisation ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) et des addictologues ;



Les Pathologies professionnelles à l'étude

Les pathologies professionnelles, qui regroupent notamment les troubles musculo-squelettiques (TMS), font l'objet d'études et de formations spécifiques :

- ECMS Nord (Clemessy) a mis en place avec l'équipe médicale de l'équipe de France de Handball un protocole de réveil articulaire quotidien suivi par tous les collaborateurs ;
- les filiales d'Eiffage Énergie déplient des formations (PRAP) qui intègrent le risque de TMS ;
- Eiffage Travaux Publics propose, avant la prise de poste, des séances d'échauffement physique qui remportent un vif succès auprès des compagnons.

Partager pour s'améliorer

La mutualisation des bonnes pratiques sécurité est, entre autres, assurée au sein du Groupe et des branches via des challenges internes, comme les Trophées de l'innovation Eiffage ou les Rubans de la prévention d'APRR et AREA.

Le partage repose également sur des outils dédiés, comme le Kiosque Sécurité chez Clemessy, les fiches de retour d'expérience prévention et les « Flash Accident » chez Eiffage Travaux Publics, les « Fiches d'incidents » et les « Fiches d'actions locales de prévention » chez Eiffage Énergie, ou encore le Référentiel prévention national d'Eiffage Construction, associant la prévention dans les standards opérationnels de la branche. À noter, chez Eiffage Énergie, la création de groupes de travail au sein du réseau prévention, relatifs aux outils visant à limiter les pathologies.

Orientations ...

Comme toutes les années précédentes, la formation reste l'élément central des plans d'actions des branches.

La mise en place opérationnelle des accords et plans relatifs à la pénibilité et aux risques psychosociaux se poursuit sur 2013.



Cahier « Ressources humaines et Relations sociales » sur www.eiffage.com

(1) PRAP : Prévention des risques liés à l'activité physique.

(2) MASE : Manuel d'amélioration sécurité des entreprises.

(3) CEFRI : Comité Français de certification des entreprises pour la formation et le suivi du personnel travaillant sous rayonnements ionisants.

(4) ACCES : Analyse Composants Chimiques Environnement et Sécurité

LA FORMATION, UNE OFFRE POUR TOUS LES PROFILS

Eiffage propose une offre de formation professionnelle continue satisfaisant à deux principes : favoriser la ressource interne par la prise en compte des aspirations d'évolution professionnelle et maintenir dans l'emploi ses collaborateurs en améliorant les savoir-faire et en les adaptant aux nouveaux besoins.

Les parcours d'intégration des nouveaux embauchés, les formations liées à la mobilité, à la gestion des carrières ou encore aux projets transverses – comme le PADEC⁽¹⁾ – complètent l'offre technique de formation.



1 Formation pour l'habilitation UTE C18-510 chez Eiffage Énergie.

2 La formation Master Chef, ici à Lucé près de Chartres (28), prend en compte les évolutions du métier de chef de chantier.

Les Directions des ressources humaines des branches organisent leurs actions de formation au profit de tous leurs collaborateurs. Des notes d'orientations annuelles définissent les actions prioritaires à relayer dans les plans de formation élaborés à partir des objectifs stratégiques des entreprises et des besoins exprimés par les salariés et leur encadrement. Les résultats des campagnes d'entretiens professionnels contribuent à la construction des plans de formation, et l'égalité des chances est au cœur du dispositif de formation. Ainsi, les collaborateurs n'ayant pas suivi de formation depuis 5 ans (4 ans pour les formations techniques métiers chez Eiffage Énergie) se voient prioritairement proposer des formations appropriées. Des évaluations à chaud et à froid permettent d'apprecier l'efficacité des formations dispensées et d'améliorer l'offre.

En complément, l'accès aux dispositifs de type « droit individuel à la formation » (DIF), « congé individuel de formation » (CIF) et « validation des acquis de l'expérience » (VAE) est promu au sein des branches.

besoins des collaborateurs « chantier » et « bureau d'études » : « Méthodologies de contrôle et d'essais », « Techniques de protection contre la foudre », « APSAD-Appliquer la règle d'installation de détection intrusion », « APSAD-Concevoir et mettre en œuvre un système de vidéosurveillance ».

AREA élabore un « Pack viabilité » regroupant les formations existantes et nécessaires pour les agents routiers et les chefs d'équipe et qui permettra mi 2013 une meilleure visibilité de l'offre métier. Dans le cadre de la professionnalisation du métier de la vente, une formation dédiée aux agents commerciaux et administratifs (ACA) a par ailleurs permis d'accompagner le personnel vers cette nouvelle fonction liée au péage et à la clientèle. En 2012, 80 % des ACA ont suivi au moins un des 3 modules. L'action se terminera en 2013 lorsque tout le personnel concerné, soit 21 titulaires et 50 remplaçants, aura bénéficié de l'intégralité des formations thématiques.

2012 a été largement marquée par des actions de revalorisation des « cadres intermédiaires » via des formations ciblées. Eiffage Construction a poursuivi les actions de formation initiées depuis 2011 auprès des chefs d'équipes sur les thèmes du management et de la communication. Dans cette dynamique, des actions similaires ont débuté pour accompagner les chefs de chantiers dans leur rôle de managers de proximité. La Branche Métal a lancé un programme de formation (cinq jours en trois modules) dédiée aux compétences managériales des contremaîtres et chefs d'atelier, d'équipe et de chantier. Chez Eiffage Travaux Publics, l'initiative « Master Chefs » s'adresse aux chefs de chantier du pôle Routes Régions via un programme de formation dispensé au sein des écoles de la branche.

La formation des ouvriers et des ETAM

La formation des personnels de chantier revêt de multiples facettes, depuis les formations prévention sécurité obligatoires jusqu'à l'élargissement des compétences techniques via des parcours diplômants, systématiquement privilégiés par les branches. Ainsi chez Clemessy, près de 34 % des salariés ouvriers et ETAM bénéficient chaque année de formations techniques en dehors des formations dédiées à la sécurité. En 2012, l'offre s'est étoffée avec la mise en place de cursus répondant aux

(1) PADEC : Plan d'actions diversité égalité des chances.

Promotion Essec 2012.



La formation des cadres, un enjeu majeur

Les branches recherchent prioritairement la montée en puissance de leurs cadres et proposent des parcours en conséquence. Ainsi, depuis 2006, le pack management d'APRR répond à deux objectifs majeurs : l'accroissement des compétences managériales des cadres et encadrants, et la préparation des collaborateurs à potentiel à la fonction de cadre. Il développe méthodes et outils dans trois domaines principaux : management des hommes, management des activités et management de soi.

En complément de l'offre des branches, le Groupe propose des cursus adaptés aux cadres à potentiel ou confirmés. L'Institut Eiffage propose aux cadres à potentiel deux programmes de formation, l'un en partenariat avec l'Essec, l'autre en coopération avec « Ponts conseil » :

- avec l'Essec : le programme renforce les compétences des cadres en matière de gestion de centres de profit. Le contenu, qui a évolué en 2011 et 2012, accentue le lien entre les enseignements de l'Essec et les fondamentaux à maîtriser pour une gestion performante d'un centre de profit Eiffage. En projet pour 2013 : un programme qui s'appuierait sur le modèle économique Eiffage et mixerait des compétences à maîtriser en local et au global à l'aide des clés de lecture méthodologique des enseignements de l'Essec. L'Institut Eiffage a formé, depuis sa création en 2003, 252 cadres à potentiel dans le cadre d'un cursus équivalent à un MBA (Master of Business Administration) aménagé ;
- avec Ponts Conseil : le programme de formation interne (quatre modules sur dix mois), animé principalement par des sachants du Groupe, vise l'acquisition par les stagiaires des fondamentaux de la conduite de projets dits « clés en main », qui comprend l'analyse de la complexité de ces projets, la maîtrise des risques et la planification, le pilotage de l'ingénierie et la production, l'optimisation de l'ouvrage dans la durée, la maîtrise des engagements contractuels ou encore la maîtrise du résultat financier.

Créés en 2005, les CREF (Centres régionaux de formation Eiffage) sont destinés aux cadres possédant une ancienneté d'au moins deux ans dans leur fonction. Les divers modules dispensent une formation adaptée à l'exercice des responsabilités, reposant sur les outils et pratiques du Groupe : Management, Gestion, Développement durable, Juridique, Relations sociales... 2 084 stagiaires en ont bénéficié en 2012.

ZOOM

LES FORMATIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES PARCOURS DANS TOUTES LES BRANCHES

Les stratégies de formation des branches incluent des formations à l'environnement et au développement durable. Ainsi, APRR propose un pack « Environnement » en réponse à l'un de ses engagements développement durable : agir pour préserver l'environnement dès la conception-construction des ouvrages et tout au long de leur exploitation afin d'offrir, sur le long terme, des infrastructures modernes, intégrées et respectueuses de l'environnement. Il accompagne les collaborateurs vers les nouvelles pratiques et exigences d'exploitation, en accord avec le concept « Autoroute verte, Autoroute moderne ». Eiffage Construction a poursuivi les formations sur la réglementation, la conception, les solutions techniques et les nouveaux matériaux qui concourent à réaliser des opérations BBC® ou BEPOS, et mis en place des sensibilisations et formations aux enjeux de l'efficacité énergétique. Chez Eiffage Travaux Publics, plusieurs cursus de formation intègrent le développement durable : Identification et gestion des risques environnementaux, préservation de la biodiversité sur chantier, éco-conduite... Des formations aux outils du Groupe ont été mises en place ou poursuivies : formation nouvelle au logiciel GEOFIDE des responsables environnement des sites, formation aux éco-comparateurs (notamment SEVE chez Eiffage Travaux Publics), formations récurrentes des collaborateurs au Bilan carbone®... Le Groupe propose également à ses cadres un CREF Développement durable, dont une version approfondie dédiée au management opérationnel du développement durable sera dispensée en 2013. Ce CREF a touché 549 cadres depuis 2006. Enfin, la chaire d'entreprise Eiffage/Paris I Panthéon-Sorbonne dédiée à la thématique « Biodiversité, environnement et grandes infrastructures », propose chaque année un cursus diplômant de 280 heures de formation à 30 étudiants, dont 5 collaborateurs d'Eiffage (p. 84 et Cahier « Environnement »).

L'alternance et les écoles internes, passeports pour l'avenir

Le Groupe pratique depuis plusieurs années une politique d'alternance soutenue dans le respect de ses engagements liés à la Charte de l'apprentissage (2005) et à la Charte d'engagement des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'Éducation (2006).



Ces engagements sont déclinés dans les branches qui ont depuis longtemps intégré la valeur de ces formations, sources importantes de pré-recrutement, de fidélisation et de relève des forces vives. Ainsi, l'embauche après obtention du diplôme est souhaitée. En 2012, Eiffage a accompagné près de 2 000 jeunes sans expérience professionnelle ou adultes peu qualifiés vers un diplôme qualifiant, clé d'un emploi durable et d'une insertion facilitée dans le monde du travail. 3 368 stagiaires ont été accueillis au sein du Groupe durant cette même année.

Les branches disposent toutes de leurs propres centres de formation. Eiffage Travaux Publics compte désormais huit écoles qui accueillent annuellement environ 200 personnes. Clemessy dispose depuis 2005 d'une école de formation interne, « l'Institut des Métiers », chargé de concevoir, avec des professionnels internes et externes reconnus, des parcours de formations spécifiques à ses métiers. Les deux écoles de soudage de la Branche Métal sont dédiées aux opérations de soudage complexes. APRR dispose depuis 1999 d'un centre de formation à Bourg-en-Bresse (01). Les modules de formation – qui s'adressent exclusivement aux agents autoroutiers – sont intégrés au plan de formation et s'ouvrent progressivement aux cadres d'astreinte, aux opérateurs PC et aux salariés susceptibles

d'intervenir sur le réseau. Un « Point École » a été initié au sein de la filiale Eiffage Énergie Télécom pour la formation aux métiers des infrastructures télécom pour lesquels il n'existe pas de formation initiale « ouvrier ». La formation, en place depuis une dizaine d'années, bénéficie désormais d'une infrastructure dédiée grâce à l'aménagement des locaux en « bâtiment école » reproduisant les conditions du terrain. Les stagiaires (environ 15 par session, à raison de 1 à 2 sessions par an) y sont en contrat professionnel pour 6 mois. La formation génère environ 50 % d'embauches à son terme. Enfin, Eiffage Construction poursuit le développement des plates-formes de formation technique et pédagogique, lieux d'échanges et d'apprentissage destinées à renforcer les aptitudes et compétences professionnelles des compagnons, tout en contribuant à leur développement personnel. Eiffage Construction Côte d'Azur a ainsi inauguré sa plate-forme en septembre 2012, à l'occasion d'un cursus de formations chefs d'équipe.

ZOOM

UN PARTENARIAT POUR ADAPTER UN BTS EN ALTERNANCE AUX MÉTIERS FERROVIAIRES

Dans le cadre du MECATEAMcluster Engins Mobiles, et plus particulièrement celui de la commission Emploi/Formation, Eiffage Travaux Publics a adapté le BTS Électrotechnique du Lycée Pariat Montceau de Montceau-les-Mines (71) aux besoins des entreprises du secteur ferroviaire. Un travail de plus d'un semestre a permis aux entreprises membres et aux représentants de l'Éducation Nationale d'y apporter le volet ferroviaire nécessaire. Chaque entreprise s'étant engagée à embaucher des alternants dans le cadre de ce BTS, Eiffage Rail a signé un contrat de professionnalisation au mois d'août 2012.

Les savoirs techniques de base, clé élémentaire de progrès professionnel

La consolidation des compétences élémentaires liées aux métiers est un préalable indispensable à l'évolution professionnelle, et les branches organisent des formations en conséquence. Ainsi, Eiffage Construction Grand Est a créé et déployé des modules de formation de base – Lecture de plans (initiation et perfectionnement), Coffrages (verticaux, horizontaux) – avec l'objectif de transmettre des pratiques communes à ses compagnons, tant sur le plan qualitatif qu'environnemental. L'ingénierie pédagogique s'est articulée autour des vidéos PHIDIAS (outil pédagogique multimédia à destination des compagnons et des salariés en formation continue ou en auto-formation) et de dossiers de plans de la branche.

APRR, de son côté, a relancé mi-2012, une sensibilisation aux formations bureautiques en ligne qui accompagnent le salarié de manière innovante et interactive. La mise en place du portail de formation acte l'accès à la formation pour tous, dans le cadre de la démarche diversité et égalité des chances de l'entreprise.

Bilan...

Outre les formations à la sécurité et l'alternance, les plans de formation 2012 des branches ont visé le perfectionnement des connaissances et le développement des compétences. Les nouvelles formations liées aux thématiques de la diversité et de l'égalité des chances (formation à la conduite de l'entretien de seconde partie de carrière par exemple) et aux risques psychosociaux ont été déployées, notamment dans le cadre des

accords Groupe et branches relatifs à la prévention du stress et des risques psychosociaux (formation des collaborateurs « membres référents » et des présidents des CHSCT).

Les branches maintiennent leur volonté d'investir dans la formation professionnelle de leurs collaborateurs et dans le développement de la formation des jeunes en alternance. Chez APRR-AREA, les budgets formation 2012, contraints par les réductions de charges, ont malgré tout préservé l'accès à la formation. 80 % des salariés ont suivi au moins une formation et la part des heures de formation hors formations obligatoires sécurité a atteint 65 %. Eiffage Énergie qui, depuis 2009, se réorganise par métiers – Génie électrique, Génie climatique et Exploitation-maintenance – a notamment accompagné ses collaborateurs dans l'évolution de l'organisation, l'approche des métiers historiques et le développement des activités d'avenir. Dans un contexte énergétique particulièrement évolutif et innovant, les compétences sont adaptées aux nouvelles conditions du marché et à l'émergence de marchés porteurs, principalement pour les métiers de l'Exploitation-Maintenance. Des formations relatives à l'efficacité énergétique et à la gestion de trésorerie ont également été largement dispensées.

... et perspectives

Lors de la Convention Eiffage de juin 2012 à Marseille (13), Pierre Berger, P-DG du Groupe, a confirmé l'intérêt des continuités de recrutement, intégration, formation et progression des collaborateurs. Dans un contexte tendu, tant sur le plan financier qu'en termes de marchés, la formation des salariés constitue un levier performant d'adaptation de l'entreprise et de préparation des compétences nécessaires aux activités futures. Si le maintien des efforts en matière de prévention reste l'objectif premier, d'autres perspectives se dessinent. La mise en œuvre du projet « Génération Métal » vise à soutenir et à développer l'alternance et le tutorat au sein de la Branche Métal. Les objectifs sont la transmission des savoirs, le développement des compétences dans un contexte concurrentiel fort et le maintien de l'expertise technique, notamment pour les métiers tels que soudeur, tuyauteur... Eiffage Travaux Publics vise la reprise des fondamentaux techniques, la poursuite de l'opération « Master Chefs » et le déploiement de la formation « Intégrer le développement durable dans les réponses aux appels d'offres ». En complément aux formations SMS existantes, Eiffage Construction prépare la formation des compagnons aux savoirs minimaux de santé prévue pour 2013, dans le but de promouvoir les actions de protection de la santé sur le lieu de travail et dans la vie personnelle. Enfin, le développement des compétences du Groupe en gestion de grands projets et projets clés en main est en cours pour 2013, via la nouvelle formation PCM⁽¹⁾ de l'Institut Eiffage.



Cahier « Ressources humaines et Relations sociales » sur www.eiffage.com

(1) PCM : Projets clefs en mains.

DIVERSITÉ, DES ENGAGEMENTS CONFIRMÉS

Dès 1991, la première Charte des valeurs d'Eiffage inscrivait la diversité dans les fondamentaux sociaux du Groupe. Vingt-deux ans plus tard, à l'affirmation du principe de la diversité ont succédé des stratégies volontaristes visant à agir sur les leviers de l'égalité des chances pour tous, sans distinction de sexe, âge, nationalité, conviction religieuse, milieu social ou état de santé.



Des actions qui concrétisent les engagements du Groupe

Eiffage s'attache à renforcer dans toutes ses entités sa culture commune des différents aspects de la diversité. Si en 2010, le Plan d'actions diversité égalité des chances (PADEC) venait structurer et accompagner la démarche dans les branches, 2012 a vu les actions décidées au niveau du Groupe déployées sur tous les fronts de l'égalité des chances :

- reconduction du programme expérimental de mentorat, à destination de dix jeunes ingénieres, comptant 3 à 7 ans d'ancienneté, afin de les accompagner dans le développement de leur carrière ;
- après la participation du Groupe à la campagne nationale de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) en faveur du recrutement de salariés RQTH⁽¹⁾ en 2011, contribution, au sein du Club Handicap et Compétences⁽²⁾, à la rédaction de trois guides distribués aux différentes missions handicap des branches ;
- le film « Bien vivre ensemble », produit par la Direction de la communication du Groupe, relate des intégrations réussies de collaborateurs RQTH issus de toutes les branches. En novembre 2012, l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) a distingué ce film qui traite de handicaps et de contextes professionnels divers, mais qui souligne le dénominateur commun qu'est la volonté d'intégration du collaborateur partagée par ses collègues et sa hiérarchie, comme en témoigne par exemple, sur le chantier du CHU de Rennes (35), l'emploi de la langue des signes dans une équipe de travaux comptant un jeune sourd.

EN ACTION

MANAGERS EN PREMIÈRE LIGNE

Le Groupe mise sur la formation de ses managers pour soutenir l'évolution des mentalités et la démultiplication des pratiques. Ainsi cette année, 55 cadres ont suivi la formation du CREF intitulée « Manager la diversité » (p. 65). La diversité et la non-discrimination sont en outre largement abordées dans d'autres modules de formation CREF : Entretien annuel, Management niveaux 1, 2 et 3, Relations sociales niveaux 1 et 2, et Entretien de recrutement (plus de 980 participants pour ces 7 modules en 2012).

Les branches sensibilisent également leur encadrement sur ces thèmes. Ainsi, Eiffage Branche Métal a proposé à ses cadres une formation consacrée aux techniques de recrutement et de non-discrimination, complétée d'un process de recrutement commun à toute la branche et de la diffusion d'un « Guide méthodologique du recruteur ».

Égalité hommes/femmes, accords et plans d'actions

Les branches ont initié de nouvelles démarches afin de changer la donne de la mixité au sein des équipes, dans un environnement professionnel encore très majoritairement masculin. Des priorités sont établies, depuis l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de cadre opérationnel jusqu'à l'équité en matière de formation, rémunération et promotion, en passant par l'articulation activité professionnelle / exercice de la responsabilité familiale. De multiples accords d'entreprises et plans d'actions régissent désormais la mixité hommes/femmes.

- Chez APRR, le nouvel accord de 2012 consolide les acquis du précédent signé en 2009 et vise, entre autres, la durée du congé paternité et la mise en place de nouvelles mesures relatives aux conditions de travail des femmes enceintes.
- Chez Eiffage Construction, les plans d'actions des filiales sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Ils comportent une trame commune à la branche, rédigée avec les DRH régionaux.
- Chez Clemessy, un accord existe dans cinq sociétés et un plan d'actions est mis en œuvre dans deux autres. L'avancement de chaque objectif est assorti d'un indicateur associé. Un suivi de la mise en œuvre de l'accord est assuré une fois par an par la Commission de suivi égalité professionnelle H/F.
- En juin 2012, Eiffage Énergie a signé avec les partenaires sociaux un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) comprenant un volet dédié à l'égalité professionnelle H/F, assorti d'indicateurs de suivi : taux de l'effectif féminin en CDI, taux de progression de l'effectif H/F, taux d'embauche des femmes en CDI par rapport au nombre de femmes diplômées des cursus de formations dans lesquelles Eiffage Énergie recrute.
- Enfin, lors de la revue de rémunération 2012, Eiffage Branche Métal a procédé à des rattrapages de salaire en faveur des femmes en vue d'initier la réduction concrète des écarts constatés.

(1) RQTH : Reconnaissance de la qualité du travailleur handicapé.

(2) Le Club Handicap & Compétences, créé en 2010, regroupe 14 grandes entreprises engagées dans des démarches d'emploi responsable. L'objectif, à travers les échanges entre membres, de partage de bonnes pratiques et la production d'études et de supports opérationnels, est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.



Handicap, abandonner les clichés et améliorer les pratiques

Les branches du Groupe se sont engagées auprès de l'Agefiph au travers de conventions ou de plans d'actions dont les axes portent principalement sur le changement de la perception du handicap, le renforcement du maintien dans l'emploi, l'accompagnement et l'insertion des personnes handicapées, la gestion des carrières et la collaboration accrue avec le secteur protégé, notamment via la formation des acheteurs. 2012 aura été l'année du bilan pour plusieurs de ces partenariats. Ci-après quelques exemples.

- Chez APRR, la convention signée en 2010 pour deux ans a généré le recrutement de 9 personnes en situation de handicap et la conclusion de 6 contrats en alternance.
- Également signée en 2010, la convention Agefiph de la Branche Métal a permis la création d'un poste de chargé de recrutement dédié à la diversité et au handicap. Au total, au cours de ces deux ans, 51 collaborateurs ont pu obtenir la reconnaissance administrative de leur handicap et 17 personnes handicapées ont été recrutées. Un plan d'actions s'inscrivant dans la continuité de la convention est prévu.
- Chez Eiffage Construction, suite aux résultats de la convention 2009-2011 (34 recrutements, 700 000 € de CA auprès du secteur adapté ou protégé), un nouveau plan d'actions a été adopté pour 2012-2013 avec comme objectifs principaux : 40 recrutements, tendre vers zéro licenciement pour inaptitude et 800 000 € d'achats auprès des ESAT ou EA.
- La convention signée par Eiffage Énergie début mars 2010 a généré une progression encourageante des indicateurs : 22 % de bénéficiaires en plus par rapport à 2009, 33 % d'augmentation des unités bénéficiaires liées à la sous-traitance, 19,17 % d'augmentation du taux d'emploi, ce qui a entraîné une diminution de 28,58 % des contributions par rapport à 2009. En dépit de la fin de la convention de partenariat fin février 2012, l'engagement et les actions se sont poursuivis autour des axes fondamentaux.

Seniors, des plans qui fonctionnent

Toutes les branches bénéficient actuellement d'un plan « Seniors » ou équivalent, et les entretiens de deuxième partie de carrière sont désormais effectifs dans toutes les branches. Les objectifs sont multiples : maintenir dans l'emploi les salariés âgés de 55 ans et plus, positionner les seniors en situation de maîtres d'apprentissage et de tuteurs, continuer à les faire évoluer et à les former, offrir des dispositifs favorables de recrutement ...

- Chez Clemessy, des engagements en matière d'emploi des Seniors ont été pris dès 2008 dans le cadre de l'accord de GPEC. Des accords « Seniors » ont depuis été signés par 6 sociétés, des plans d'actions spécifiques mis en œuvre dans 8 autres. Les objectifs sont à l'heure du bilan, avec à

l'actif le maintien dans l'emploi de 547 seniors, le recrutement de 4 personnes de 55 ans et plus en CDI, l'augmentation du nombre de seniors en situation de maîtres d'apprentissage ou de formateur, la poursuite de l'évolution professionnelle via une nouvelle classification pour 77 seniors ou un changement de fonction pour 29 autres.

- Le premier plan d'actions « Seniors 2010-2012 » d'Eiffage Construction s'est achevé fin 2012 avec un taux moyen de recrutement par an de 5,27 %, dépassant ainsi l'objectif de 3,0 % initialement prévu. La branche a également déployé un outil de gestion de carrière des seniors, appelé « point parcours professionnel » ;
- Eiffel Industrie et Eiffage Construction Métallique vont renégocier avec leurs partenaires sociaux en 2013 les deux accords signés respectivement en décembre 2009 et janvier 2010. Ce nouvel exercice comprendra le « contrat de génération » dont l'objectif est d'inciter les entreprises à embaucher des jeunes sans expérience, formés par les salariés seniors. Pour Eiffage Branche Métal, branche d'expertise, l'embauche de personnes d'expérience, seniors notamment, est une nécessité. A l'heure actuelle, les seniors représentent 42 % des effectifs d'Eiffage Construction Métallique et 40 % de ceux d'Eiffel Industrie.

L'illettrisme, une vigilance nécessaire

La maîtrise insuffisante des savoirs de base constitue un obstacle à l'intégration sociale et à l'évolution professionnelle, mais également un facteur de risque dans des métiers où la compréhension des consignes est une exigence fondamentale, en particulier en matière de sécurité.

- En 2012, la démarche pionnière d'Eiffage Énergie, intitulée « Passerelles », s'est consolidée au plan national au travers de formations OCP (Outils de la communication professionnelle). Grâce à une importante opération de communication, la forte mobilisation des régions et l'implication de toutes les parties prenantes, 11 sessions de 112 heures sur la période 2011/2012 ont été organisées et 125 salariés formés avec succès, dans le respect d'une approche concrète et individualisée.
- Eiffage Travaux Publics détecte les personnes maîtrisant mal le français ou le calcul en s'appuyant sur les outils « sécurité » tels que les certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces) et les savoirs minimaux de sécurité (SMS). Ses formations « Top » (Techniques et outils de progrès) sont construites autour de thèmes concrets, et le dispositif connaît un succès croissant. En 2012, près de 300 salariés l'ont suivi. 2013 en verra l'extension en Guyane.
- Eiffage Construction déploie ses actions de lutte contre l'illettrisme depuis 3 ans. Plus de 150 stagiaires ont bénéficié, depuis janvier 2011, de formations à la maîtrise des savoirs de base, pour une durée moyenne de 60 heures par stagiaire.
- Certaines branches sont structurellement moins confrontées aux questions d'illettrisme. Cependant, elles promeuvent la progression des collaborateurs relevant des premiers niveaux de qualification, soit par l'utilisation du DIF (Droit Individuel à la Formation), chez Clemessy, soit par la progression des compétences via l'obtention d'habilitations professionnelles sécurité (nucléaire, industrielle et chantier dans la Branche Métal).



Cahier « Ressources humaines et Relations sociales »
sur www.eiffage.com

UN DIALOGUE SOCIAL TOUJOURS ACTIF

En France, et dans les pays d'implantation du Groupe, les institutions représentatives du personnel sont mises en place et fonctionnent conformément aux règles en vigueur dans chacun d'entre eux.

Le Comité d'entreprise européen et le Comité de Groupe

Le protocole d'accord relatif au renouvellement du Comité d'Entreprise Européen, signé en mars 2011 par la direction d'Eiffage et l'ensemble des organisations syndicales, a intégré les évolutions communautaires résultant en particulier de la directive européenne n°2009/38/CE du 6 mai 2009, avant même sa transposition en droit français, et a posé le principe de deux réunions chaque année.

Un « Comité de Groupe », composé de 30 membres désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus aux comités d'entreprise ou d'établissement des filiales françaises, est aussi constitué et se réunit également deux fois par an.

L'accord sur la prévention des RPS

Un accord sur la prévention du stress et des risques psychosociaux – couvrant l'ensemble des filiales, à l'exception d'APRR et d'AREA qui disposaient déjà de leur propre accord – a été signé le 16 mai 2011. Il prévoit, notamment en termes de suivi, la mise en place d'une commission composée de représentants de la direction et des organisations syndicales. Celle-ci s'est déjà réunie deux fois, en 2011 et 2012. Avec une composition et des missions similaires, des groupes de suivi sont également constitués dans les branches.

Au cœur du dispositif, les CHSCT suivent annuellement les indicateurs définis afin de mieux appréhender la réalité et de permettre une détection le plus en amont possible des situations difficiles. Afin de créer une dynamique qui leur permette de remplir pleinement leur mission, les CHSCT ont également désigné en leur sein un membre référent, formé à la problématique du stress et des risques psychosociaux. En 2012, une cinquantaine de sessions de formation – dont le programme a été conçu par l'ANACT – a été organisée pour plus de 300 membres de CHSCT. Dans le même temps, des présidents de CHSCT, des responsables des ressources humaines et des responsables prévention ont également suivi une formation au contenu similaire et animée par les mêmes consultants afin de favoriser une compréhension commune du sujet.

Une couverture sociale étendue au risque de dépendance

L'accord de Groupe qui a mis en place, en 2008, un régime de remboursement des frais de santé couvrant une large partie

des filiales, prévoit également une couverture contre le risque de dépendance au bénéfice des salariés qui partent en retraite ainsi que de leur conjoint. Ce dispositif s'appuie sur un régime « décès et invalidité accidentels » qui complète le régime de prévoyance existant. L'accord fait régulièrement l'objet d'avenants pour l'intégration de nouvelles sociétés. Les derniers en date ont été signés en octobre et novembre 2012. Une commission de suivi de la mutuelle, composée de représentants de la direction et de trois représentants par organisation syndicale, examine, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise, les éléments liés au pilotage et au fonctionnement du régime. Elle s'est réunie quatre fois en 2012.

Autres accords

Conformément aux dispositions légales, les filiales françaises du Groupe sont en principe dotées, selon leur organisation, de comités d'entreprise ou de comités centraux d'entreprise et de comité d'établissement, de délégués du personnel, de CHSCT et de délégués syndicaux notamment, assurant la représentation des salariés aux différents niveaux.

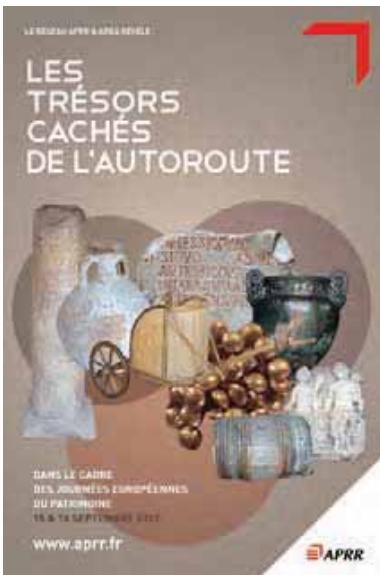
Le dialogue social se concrétise en particulier par la signature d'accords d'entreprise ou d'établissement au plus près des réalités de travail des salariés, ou à l'inverse, par des accords de branche couvrant l'ensemble des filiales lorsque le thème et les enjeux le justifient. Les accords conclus au terme des négociations annuelles obligatoires et les accords relatifs à la participation ou à l'intérêt des salariés occupent une place significative. L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ainsi que la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ont aussi été l'objet d'accords récemment signés avec les syndicats. Enfin, la place occupée par les questions liées à la pénibilité dans le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux est à relever.



Cahier Ressources Humaines
et Relations sociales sur www.Eiffage.com

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Par l'implication de ses branches, la multiplicité de ses chantiers – près de 30 000 par an – et ses efforts importants en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle, le Groupe participe activement au dynamisme socio-économique local, ainsi qu'à la protection et à la valorisation du patrimoine.



Contribuer au développement des territoires de métropole

Une politique raisonnée d'investissement et de développement autoroutiers

Afin d'intensifier l'usage du réseau autoroutier déjà existant, les liaisons autoroutières et les points d'accès au réseau sont au cœur de la politique d'investissements et de développement d'APRR. Enjeux majeurs pour le dynamisme socio-économique des territoires – élargir l'accès au transport rapide tout en gardant la souplesse de desserte – les investissements sont décidés dans le cadre d'une concertation avec l'état et les collectivités

locales. La protection des riverains, et plus largement de l'environnement (protection contre les nuisances sonores et les risques de pollution de la ressource en eau, préservation de la biodiversité et du cadre de vie ...) est prise en compte au meilleur niveau dans cette politique.

ZOOM

QUELQUES PROJETS

AREA – A48 : essor économique

Les deux bretelles qui seront créées sur la sortie 11 de l'A48 à hauteur de Moirans (38) faciliteront les trajets depuis et vers Lyon (69) et amélioreront l'accès à la zone d'activité économique Centr'Alp.

APRR – A466 : lancement des travaux

La construction du barreau autoroutier A466 de 4 km permettra aux automobilistes venant de Lyon par l'A6 de rejoindre directement l'A46 en direction du sud, et inversement. À terme, l'infrastructure participera à l'itinéraire autoroutier Bordeaux (33)-Genève. Le tracé de l'A466 comporte plusieurs ouvrages d'art et une gare de péage. Les enjeux forts de ces travaux concernent le respect de l'écoulement des crues de la Saône et la protection des points de captages d'eau potable tout proches.

APRR – A719 : Vichy (03) mieux desservie

La desserte du bassin vichyssois va être améliorée avec le prolongement de l'A719 sur 14 km jusqu'aux portes de Vichy. Le nouveau tracé traverse la plaine agricole de la Limagne, générant une vaste opération d'aménagement foncier. En complément de la réduction des impacts environnementaux et de la mise en œuvre du corpus de précautions environnementales en phase chantier, des mesures compensatoires seront mises en œuvre au profit de zones naturelles et boisées, où une centaine d'espèces faunistiques et floristiques protégées ont été recensées dans la bande d'étude.

Une gestion pointue du patrimoine de l'autoroute

APRR et AREA poursuivent les évaluations des incidences socio-économiques et environnementales de l'autoroute. A ce titre, elles favorisent les actions de développements économique et touristique des territoires traversés en respectant un principe fondamental : toute conception d'autoroute en intègre l'environnement historique, géographique et culturel, aux fins de sauvegarde, entretien et valorisation :

- des sites remarquables sont signalés à l'attention des usagers grâce aux panneaux d'animation disposés le long des voies ;
- de nombreuses aires sont conçues en lien avec les richesses des territoires et en portent parfois le nom, comme l'aire des Volcans-d'Auvergne (A71) qui invite à la découverte des reliefs volcaniques ;
- d'autres aires proposent une approche pédagogique d'un thème particulier, comme l'aire de Besançon-Marchaux (A36) qui met l'œuvre de Vauban à l'honneur.

Pour la quatrième année consécutive, APRR s'est associée aux Journées européennes du patrimoine initiées par le ministère de la Culture et de la Communication, les 15 et 16 septembre 2012. Invitation à changer de regard, le thème des « patrimoines cachés » a permis à APRR de renouer des contacts avec des musées situés à proximité du réseau et de proposer au public la découverte d'un circuit associant voies anciennes et autoroutes d'aujourd'hui.

Ces musées partenaires ont souvent reçu les objets et éléments de l'histoire des voies retrouvés lors des fouilles qui précèdent les projets d'aménagement.

ZOOM

A466, UN DIAGNOSTIC « ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE » FRUCTUEUX

Comme avant tout démarrage de travaux de construction d'autoroute, un diagnostic archéologique est en cours sur la liaison A6-A46, au Nord de Lyon (69). Les premiers sondages ont déjà révélé la présence de « trésors » : vestiges d'une occupation de plein-air datée du Paléolithique supérieur, mobilier céramique ou en pierre du Néolithique, vases de l'âge de bronze, rasoir en fer de la période gauloise, sépultures gallo-romaines



Sarcophage en pierre calcaire

Des partenariats actifs pour des aires animées

Le programme d'animation 2012 a maintenu le concept d'un « festival des aires » structuré autour d'une thématique commune :

- le thème d'hiver, « Jeux et sports d'hiver, destination montagne » à l'occasion des vacances de février,
- le 24^e Festival des aires d'été dédié à « l'art culinaire, saveurs et savoir-faire de nos terroirs ». Ce dernier thème a généré de nouveaux partenariats, comme par exemple avec le Conseil général de l'Allier et le groupe Casino pour l'organisation de dégustations de produits régionaux sur l'aire de l'Allier (A71).

ZOOM

GRAINES D'ENTREPRENEURS



Durant les quatre samedis du mois d'avril 2012, un marché éphémère s'est installé sur l'aire de Beaune-Tailly (A6). Fruits, légumes, boissons, fleurs, miel... Le temps d'une pause, les clients ont acheté les produits du terroir auprès des producteurs locaux. Aux commandes de cette initiative, une vingtaine d'étudiants en BTS du lycée Montchapet de Dijon (21), entrepreneurs « en herbe », parrainés par APRR dans le cadre d'un partenariat avec l'association « Entreprendre pour apprendre » que soutient la fondation Eiffage.

Participer à la maîtrise des risques routiers

La Direction régionale Rhin d'APRR a organisé l'exercice annuel de sécurité du tunnel Maurice-Lemaire, permettant de tester la coordination des intervenants des chaînes d'alerte et de secours. Près de deux cents personnes ont participé à l'exercice, déclencheur du plan ORSEC (Organisation de la réponse de la sécurité civile), sous la direction de Marcelle Pierrot, préfète des Vosges.

Dans le même esprit, le district du Jura a accueilli, à la demande de la Préfecture, l'exercice NOVI, organisé sur la plate-forme de son site de Courlaoux (39). L'objectif du plan « NOmbreuses ViCtîmes » est la parfaite gestion des conséquences d'un accident impliquant un nombre important de victimes.

ZOOM

MOBILISATION GÉNÉRALE



L'exercice NOVI qui a réuni pompiers, gendarmes, Samu et personnels d'APRR a permis une bonne gestion du scénario proposé : un accident grave impliquant un minibus et deux véhicules légers, au bilan corporel particulièrement lourd : un tué et cinq blessés (dont trois évacués) dans le minibus, six autres blessés incarcérés dans les deux voitures. Sur les lieux, dix-huit véhicules de secours, quarante-cinq pompiers, deux médecins, un infirmier, les gendarmes du peloton autoroutier et les agents du district ont parfaitement joué le jeu. Un PMA (Poste médical avancé) a été installé et l'atterrissement d'un hélicoptère a été simulé. Les équipes d'APRR ont traité le bouchon, la coupure d'autoroute, le basculement de circulation, la gestion des péages en amont, et le risque d'écoulement des fluides hydrocarbures. Toutes les actions ont été réalisées en liaison permanente avec le PC région et les différents niveaux d'astreinte. À la fin de l'exercice, le débriefing, dans les locaux d'APRR, a réuni tous les participants autour d'un buffet qui a clôturé cet exercice exceptionnel.

ZOOM

LE « LOCAL CONTENT » D'OFRON

Le contrat « Ofron » signé en 2011 imposait une clause de « local content », réservant une partie des travaux au Nigeria. Ainsi, dans le cadre de ce projet, un tiers du module technique et d'habitation est construit en France à l'usine de Fos-Sur-Mer (13) d'Eiffage Construction Métallique, et les deux autres le sont au Nigeria par deux entreprises sous-traitantes locales, l'une basée à Lagos et l'autre à Port-Harcourt, ce qui représente 1 000 emplois nigérians pendant 16 mois.

S'engager pour le développement des pays émergents

Le développement des activités et le transfert de compétences

La Branche Métal, qui administre Eiffel Nigeria Limited depuis 1997, a réalisé plusieurs projets dans le parapétrolier ces dernières années, et notamment, en 2012, le projet de quartier d'habitation destiné au champ pétrolier d'Ofron, pour le compte de Total. La branche a par ailleurs officiellement ouvert en Libye, le 4 novembre 2012, Eiffage Construction Métallique Lybia. La réalisation des projets, occasion pour les « expatriés du métal » de déployer leurs compétences dans les niches techniques, s'accompagne systématiquement du transfert de ces compétences via la formation des personnels locaux.

Un pont, pour restaurer les communications en moins de 24 heures en contexte difficile

Depuis 2009, Eiffage Construction Métallique produit en France, dans son usine de Fos-sur-Mer (13), et commercialise dans le monde des « ponts modulaires à montage rapide », les Unibridge®, brevetés en partenariat avec la société Matière. Rapide à monter et très résistant, y compris aux tremblements de terre, Unibridge® peut être utilisé dans des situations d'urgence, en ouvrage temporaire ou permanent. Dans l'atelier dédié de Fos-sur-Mer (13), la production des poutres caissons modulaires s'est ainsi poursuivie en 2012 au rythme de deux ponts par semaine. Depuis le démarrage du projet, ce sont plus de 1 800 caissons qui ont été produits représentant plus de 350 ponts expédiés à travers le monde.



Fiche CD-BM01 : Unibridge®



1

- 1 Dépistage du VIH sur le chantier du PRECOL (Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités Locales) (Eiffage Sénégal).
- 2 Depuis 2 ans, Eiffage Sénégal fait paraître un rapport RSE complet. Cette année, il présente, en seconde page, la charte des valeurs en deux langues.



2

Et toujours, l'engagement sociétal fort d'Eiffage Sénégal

Eiffage Sénégal s'investit largement auprès de ses salariés et de la population locale. Ainsi, depuis 1995, l'ONG « Le Kinkéliba » qui contribue au développement médical en milieu rural, bénéficiaire du soutien logistique de l'entreprise, y compris par la mise à disposition de moyens humains et matériels dédiés à la construction de maisons médicales. Dès 2003, des actions récurrentes de sensibilisation au risque du Sida et de prévention de propagation du virus sont entreprises auprès des salariés, sous-traitants et populations riveraines des chantiers, en partenariat avec des structures publiques et privées. L'entreprise apporte également son soutien aux zones démunies, et permet à la population de bénéficier d'infrastructures scolaires décentes, fournitures scolaires, panneaux signalétiques..., le tout en synergie avec les salariés, partenaires de cette démarche d'accompagnement.

Impliquée dans la protection de l'environnement, Eiffage Sénégal a vu en 2012 ses certifications Qualité (ISO 9001) et Environnement (ISO 14001) renouvelées pour 3 ans par le BVC (Bureau Veritas Certification) et reste, à ce jour, la seule entreprise de BTP du Sénégal à détenir une certification environnementale de ce type.

Également engagée dans la promotion de la santé et de la sécurité au travail, l'entreprise a remporté, le 28 septembre 2012, trois prix au concours international de productions audiovisuelles et graphiques lors du 7^e Symposium sur l'audiovisuel et la prévention des risques professionnels (SYAPRO) de Ouagadougou (Burkina Faso).

Enfin, Eiffage Sénégal, membre de la commission technique d'élaboration d'une « Charte RSE & Développement durable des entreprises du Sénégal », en est signataire depuis le 19 septembre 2012.

Améliorer l'accès à l'emploi

L'impact territorial des activités en matière d'emploi est traité au chapitre « Recrutement et emploi ».

Maîtriser les impacts des activités sur les populations

Les opérations foncières sont un élément fondamental de la construction autoroutière. APRR privilégie une démarche de concertation particulièrement active avec tous les acteurs concernés, au travers de réunions publiques régulières permettant la prise en compte des spécificités liées aux activités économiques et agricoles ou aux zones d'habitat, et la mise en œuvre de mesures appropriées au cas par cas. Un dispositif continu d'information est mis en place.

Suite à l'enquête parcellaire qui permet l'identification des propriétaires des parcelles dont l'acquisition est nécessaire, les négociations d'achat des terrains sont menées par un opérateur foncier dédié, interlocuteur privilégié des tiers concernés par le projet autoroutier. La priorité est systématiquement donnée aux accords amiables, tant pour les acquisitions que pour le règlement des dommages :

- dans plus de 95 % des cas, les parcelles sont acquises à l'amiable,
- dans 1 à 2 % des situations, il est nécessaire de recourir à la procédure légale d'expropriation,
- enfin, les 2 à 3 % restants correspondent à des expropriations rendues complexes par la difficulté à identifier les propriétaires, ou à négocier avec eux, en cas d'indivision par exemple.

L'impact des activités sur les populations locales ou riveraines, en termes de nuisances sonores, olfactives ou visuelles, est traité au chapitre « Autres impacts » de la partie « Réduire l'empreinte écologique ».

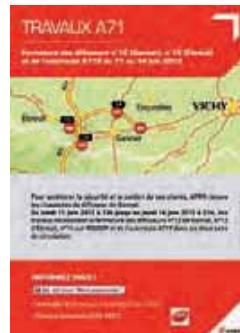


Cahier « Société civile »
sur www.eiffage.com

PARTIES PRENANTES EXTERNES, ENGAGEMENTS ET DIALOGUES

L'acceptabilité sociale des activités du Groupe, notamment via la permanence du dialogue avec les parties prenantes externes, est essentielle à la réussite des projets et à la pérennité de ses activités. Concertation, transparence de l'information et contrôles, mais aussi partage

et écoute de la vie locale, économique et sociale, limitent les risques inhérents aux incompréhensions mutuelles et génèrent des dialogues constructifs.



Écoutes et rencontres avec le public

Les actions de concertation et de communication avec le public, éléments essentiels de l'acceptabilité des projets, sont ancrées dans les pratiques usuelles.

Chez APRR et AREA, tous les projets autoroutiers, comme la nouvelle liaison A466 en 2012, font l'objet d'une démarche d'information poussée à l'aide de supports multiples destinés à toucher le public le plus large : affiches – avec, depuis cette année, une signalétique spécifique travaux – newsletters imprimées, sites internet et adresses mail dédiés ... Ces initiatives sont complétées par des actions ponctuelles valorisant les savoir-faire, comme la journée « portes ouvertes au public » lors de la spectaculaire opération de poussage des 600 tonnes de charpente métallique du nouveau viaduc d'Arbouans (25) sur l'A36.

Eiffage Construction déploie des dispositifs de concertation conçus pour l'écoute et la réponse aux questionnements et inquiétudes des habitants. En sus des campagnes d'affichage et des plaquettes d'information, la médiation directe est très appréciée des riverains. Ainsi, un cadre chargé à temps complet des relations avec le public est mis à leur disposition, rapidement identifié comme l'interlocuteur permanent capable d'apporter tout éclaircissement utile. Animateur des réunions d'information et pilote de la communication autour du chantier (site internet, affichages, communication via la presse quotidienne régionale), ce « pilote social » devient facilitateur de projet. À titre d'exemple, l'intermédiation du « pilote social »

d'Eiffage Construction, chargé d'accompagner chaque locataire avant, pendant et après les travaux de réhabilitation de deux résidences HLM à Toulouse (31) et à Saint Malo (35).

Eiffage Aménagement propose aux collectivités auprès desquelles elle intervient une démarche de communication / concertation sur mesure, composée d'une animation proactive, de réunions publiques, de « temps forts » des chantiers, de sites internet et de signalétique adaptée, ou d'informations dans les supports de communication de la collectivité, à l'instar du chantier de la ZAC Lénine à Gentilly (94) où la ville et l'aménageur ont travaillé en étroite collaboration à l'acceptation et à l'appropriation du projet par le public.



Lors des travaux de réhabilitation en site occupé, Eiffage Construction distribue aux locataires un Livret d'information qui détaille l'opération : les parties en présence, la feneur des travaux, le séquencement et les impacts pour les locataires, ainsi que les coordonnées du pilote social mis à leur disposition.

Le pont Faidherbe (Eiffage Sénégal).



Chez Eiffage Travaux Publics, l'information du public fait l'objet de démarches récurrentes, destinées à mieux faire comprendre le déroulement des chantiers ou des activités, asseoir leur acceptabilité, voire susciter des vocations. Les carrières s'offrent ainsi fréquemment aux visites à vocation pédagogique, tels les sites du Grand Caous à Saint-Raphaël (83), de la Roche Blain à Fresney le Puceux (14) ou celui de Boitron (61), ouverts au public scolaire. La branche améliore également l'acceptabilité de ses activités en minimisant la gêne occasionnée par les travaux via des chantiers « furtifs » qui prévoient la réduction de l'encombrement (emprise ou circulation), des travaux de nuit et une compression maximale des délais. A titre d'exemple, le chantier de reprise du parking du centre Leclerc de Saint-Loup (69) a mobilisé 75 personnes pour des interventions en vagues successives, réglées à la minute près. Commencé un samedi soir après la fermeture, le chantier de près de 8 000 m² d'emprise s'est achevé avant la réouverture du centre le lundi matin, soit moins de 48 heures après.

APRR a enrichi en 2012 son site internet d'une nouvelle rubrique intitulée « Assistance », permettant aux internautes de questionner et d'obtenir des réponses directement en ligne. Cette rubrique améliore à la fois la relation avec les clients et la disponibilité des conseillers clientèle : moins sollicités pour des informations simples, ils consacrent leur temps aux points plus sensibles. Le site internet est décliné en version mobile pour smartphone, avec clés d'entrée orientées usages : s'arrêter, se divertir, circulation, tarifs, sécurité...

ZOOM

LE PONT FAIDHERBE AU FESTIVAL FIMBACTE

Depuis 1996, la démarche Fimbacte valorise l'image de la filière de la construction et du cadre de vie. En 2010, EIFFAGE Construction Métallique remportait le Trophée Or du festival Fimbacte, catégorie film institutionnel, portant sur l'esprit d'entreprise. En 2012, le film « Le Défi du pont Faidherbe » renouvelle la performance en recevant le Trophée Or, catégorie « Intérêt Général ».

Pour mémoire, la réhabilitation à l'identique du Pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal a été l'occasion pour les équipes d'Eiffage Construction Métallique de miser sur l'information et la concertation avec la population locale, de favoriser la compréhension de la nature des travaux et rendre plus efficaces les dispositifs de réduction des perturbations. La démarche, pleinement réussie, avait été saluée par une nomination aux Trophées de l'Innovation de la FNTP 2011 dans la catégorie « Acceptabilité des projets ».

L'écoute clients

Suite aux résultats de l'enquête « Écoute clients » – dont les données ont été analysées en 2011 – et aux réflexions menées par les groupes de travail, la Direction d'Eiffage Construction s'est engagée officiellement : « ... nous avons décidé ensemble de communiquer sur les valeurs d'Eiffage Construction en matière de chantiers propres et éthiques. À cet effet, des panneaux rappelant les règles de bonne conduite d'un chantier et destinés à nos collaborateurs, partenaires et clients ont été réalisés et devront dorénavant être systématiquement affichés à l'intérieur des chantiers Eiffage Construction. Outre l'affichage clair de nos engagements, ces panneaux correspondent à des actions concrètes et mesurables élaborées par le groupe de travail [...] ».

ENGAGEMENT

LA PROCÉDURE D'ÉCOUTE CLIENT DE CLEMESSY

Clemessy a formalisé, dans son système de management de la qualité, une procédure de management de l'écoute client qui fait partie intégrante des principaux actes de management des entités opérationnelles.

Santé, sécurité, informations techniques : pour le public aussi

La sécurité routière et la prévention des comportements dangereux sont des sujets d'intérêt majeur pour le public. APRR et AREA ont placé la responsabilisation des conducteurs au cœur de leur politique, dans le but de diminuer le nombre d'accidents imputables aux erreurs humaines. Lancée il y a plusieurs années, la campagne de communication « Conducteur responsable » s'est intensifiée en 2012, avec l'édition d'un « Guide du conducteur responsable » et, la participation des collaborateurs des concessionnaires autoroutiers, invités à manifester leur engagement en faveur de la sécurité routière par un autocollant placé bien en vue sur leur véhicule personnel. Les bons réflexes « sécurité » ont également été au centre de la journée de découverte organisée pour les élèves de la Maison familiale et rurale de Bulgnéville (88) par le district de Lorraine d'APRR avec, entre autres, la diffusion de messages adaptés à l'âge du public sur les risques associés à la vitesse, l'hypovigilance, l'alcool ou la drogue.

Le partage des connaissances techniques n'est pas en reste, avec, à titre d'exemples :

- depuis 2001, APRR intervient sur le salon H2O de Clermont-Ferrand (63) et expose aux associations, entreprises et écoles (primaires et secondaires) le détail des actions menées sur l'autoroute en termes de protection de l'environnement et de la biodiversité ;

Salon H2O des 26 et 27 avril 2012 : les animateurs expliquent aux scolaires la marche à suivre en cas de pollution sur autoroute.





- 1 2 Eiffage Sénégal, toujours fidèle au concept « Art et Entreprise », fait partie des sites « off » de la Biennale. En effet, le siège de l'Entreprise a toujours été parmi les plus fréquentés.

3 La fresque végétale lumière de la rue de l'Annonciade à Lyon (69).

- Eiffage Énergie, partenaire depuis 3 ans, du pôle « Éthique et Ingénieur » du département d'éthique de l'université catholique de Lille (59), s'est mobilisée au profit d'une exposition sur les ingénieurs atypiques, en amenant production scientifique, articles et photographies ;
- Eiffage Aménagement a participé au financement des supports pédagogiques de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), qui sensibilise la population à l'archéologie et à la sauvegarde du patrimoine dans le cadre du métier d'aménageur / constructeur. Tirée à 60 000 exemplaires, la plaquette est distribuée au grand public lors de manifestations comme les « Journées Archéologie » ou la « Fête de la science », ainsi qu'aux scolaires.

- le partenariat noué entre Eiffage Énergie Midi-Pyrénées et le TUC (Toulouse Université Club) ;
- le soutien d'Eiffage Énergie au projet « Accessibilité » du Château des Ducs de Bretagne, visant à rendre la culture accessible à tous les publics, intellectuellement et physiquement, et l'organisation, en partenariat avec l'association Chrysalide et le CREPI⁽¹⁾ local, d'une exposition d'œuvres réalisées par des artistes handicapés dans les locaux de la Direction Territoriale d'Eiffage Travaux Publics Méditerranée ;
- le partage par Eiffage Sénégal de sa collection d'œuvres d'art contemporain africain avec le grand public : plaquette catalogue, brochure offrant des témoignages d'artistes et d'acteurs culturels de premier plan soutenus par l'entreprise, montage d'une exposition dédiée à cinq peintres ivoiriens dans le cadre de la Biennale DakArt.

Partenariats et mécénat

Acteurs économiques des territoires, les entreprises du Groupe sont engagées dans des partenariats et des actions de mécénat à vocation culturelle ou sociale au plus proche des territoires. Parmi les actions marquantes de l'année :

- la participation à deux projets de fresques urbaines à Reims (51) (Eiffage Construction Champagne-Ardenne) et à Lyon (69) (Eiffage Immobilier Centre-Est) ;

EN ACTION

EIFFAGE SÉNÉGAL : UNE MOBILISATION CITOYENNE À 360° EN DIRECTION DES COLLABORATEURS ET DES PARTIES PRENANTES EXTERNES

Depuis une dizaine d'années, Eiffage Sénégal s'implique dans la prévention de deux problématiques encore très présentes en Afrique : la lutte contre le VIH/Sida et l'occurrence des risques professionnels. Un partenariat lié avec le Conseil national de lutte contre le sida sénégalais s'est concrétisé en 2012 par l'organisation de six « causeries » dans un quartier de Rufisque. Elles ont réuni au total 170 habitants, le personnel du chantier, des organisations de pêcheurs, quelques associations comme l'association de personnes du 3^e âge, des personnalités locales reconnues ou de simples mères de famille... Au programme : séquences de questions/réponses, informations pratiques sur les modes de transmission et sur la protection, distributions de préservatifs féminins et masculins, témoignages de personnes vivant avec le sida...

En août 2012, les fortes précipitations qui se sont abattues sur Dakar ont plongé sous les eaux des maisons d'habitation et de nombreuses infrastructures routières, dont la Route nationale 1 et une partie de l'Autoroute à péage. Eiffage Sénégal, sollicitée par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, a gracieusement mis en place deux dispositifs de pompage et réparé les parties endommagées du mur de clôture de la zone de captage, une prestation bénévole de plus de 55 millions de francs CFA (près de 84 000 euros) hors expertise des cadres de la société.

Enfin, en septembre 2012, l'entreprise a participé au 7^e Symposium sur l'Audiovisuel et la prévention des risques professionnels (SYAPRO) qui réunissait, à Ouagadougou (Burkina Faso), 16 pays africains autour du thème « Communicateurs traditionnels et prévention des risques ». L'idée phare du Symposium : s'appuyer sur les communicateurs traditionnels pour vulgariser les concepts de prévention des risques auprès des travailleurs, notamment ceux – très nombreux – qui évoluent dans le secteur informel. Le concours de productions audiovisuelles et graphiques organisé à cette occasion a doté Eiffage Sénégal de trois prix, dont le Prix du public pour son film « Prévention des risques ».



Cahier « Société civile »
sur www.eiffage.com



(1) CREPI : Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion.

AU CARREFOUR DES PARTIES PRENANTES, LA FONDATION EIFFAGE



En créant sa fondation d'entreprise en 2008, Eiffage s'est doté d'un outil solidaire dédié à une cause fédératrice : « Construire ensemble un monde partagé ».

Désireuse de promouvoir les démarches citoyennes des salariés ou retraités du Groupe, la fondation soutient des projets dans lesquels ils sont engagés bénévolement.

Les 91 projets soutenus depuis la création de la fondation sont autant d'initiatives qui illustrent la diversité des engagements solidaires des collaborateurs, parrains des projets présentés, auxquels s'ajoutent les 4 projets phares.

Crée pour une première durée de cinq ans, la fondation dispose d'un programme d'actions plurianuel de 1 500 000 euros. Ayant majoritairement pour finalité l'accès ou le retour à l'emploi, les projets retenus sont à la croisée des enjeux sociaux, sociaux et environnementaux. Le soutien des projets des collaborateurs est la priorité, mais des actions particulières en lien direct avec l'objet social du Groupe peuvent être décidées par le Conseil d'Administration : le partenariat exemplaire avec l'association « Solidarités Nouvelles pour le Logement » en est une illustration.



Les logements de Sainte-Geneviève-des-Bois (91) ont été livrés en juin 2012 ...



... ceux de Palaiseau (91) le seront début 2013.

aient présenté un premier projet concernant une rénovation de 5 logements par SNL à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78). SNL a pour vocation d'agir pour le logement des personnes en situation de grande précarité. À travers ce partenariat, la fondation soutient une action d'insertion par le logement, rend la performance environnementale de l'habitat accessible à tous et favorise l'insertion professionnelle, une partie des travaux étant le support de chantiers d'insertion. Elle a apporté son soutien à hauteur de 145 000 euros sur deux ans pour la création de 13 logements très sociaux.

Les projets des collaborateurs

Les salariés et retraités du Groupe sont des parties prenantes majeures de la fondation, parrainant des projets, participant à leur mise en œuvre et assurant leur suivi. 20 projets ont été portés par la fondation en 2012. Ils représentent un engagement financier de plus de **215 000 €**.

Un grand partenaire

Initiée en 2010 par le Conseil d'Administration de la fondation et validée par la Direction du développement durable, la convention avec SNL Union (coordination nationale de Solidarités Nouvelles pour le Logement) constitue un partenariat spécifique, engagé après que plusieurs collaborateurs d'Eiffage

EN ACTION

QUELQUES PROJETS DE L'ANNÉE 2012



PARRAINAGE D'ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ POUR QUE « LES REUSSITES SE PARTAGENT » (ILE DE FRANCE)

Prox'Cité, association d'aide à l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté, permet de rapprocher bénévoles de l'entreprise et jeunes en difficulté scolaire ou à la recherche d'un premier emploi.

Subvention : 7 000 € pour la participation à l'investissement en matériel informatique permettant de développer l'activité des deux antennes les plus récentes. L'objectif est de pouvoir y accueillir d'ici 2013, une quarantaine de jeunes, contre une vingtaine actuellement.

EXPÉRIMENTATION DE PARCOURS D'INSERTION A DURÉES ADAPTÉES (ISERE)

L'association propose, pour les personnes les plus exclues, un lieu d'accueil durable de type familial et un travail via un chantier d'insertion en entretien d'espaces verts. Avec le concours du Secours Catholique et du Réseau Cocagne, Solid'Action et 10 autres structures ont lancé EPIDA (Expérimentation de Parcours d'Insertion à Durées Adaptées) en Rhône-Alpes, visant à allonger la durée des contrats d'insertion au-delà de 24 mois pour les personnes n'ayant pu accéder à une solution de travail dans ce délai.

Subvention : 15 000 € pour la construction de nouveaux locaux.

DES LOGEMENTS DÉCENTS POUR Y VIVRE DIGNEMENT (BELGIQUE)

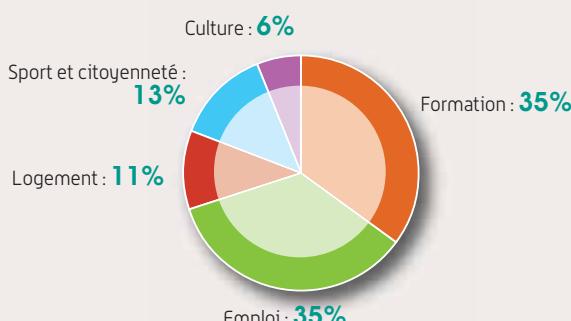
Depuis sa création en 1988, Rénovassistance a rénové 27 immeubles, permettant ainsi la création de 85 logements et d'un asile de nuit qui ont accueilli plus de 300 personnes.

Subvention : 10 000 € pour participer au financement des travaux de rénovation d'un immeuble à Bruxelles, où 5 logements seront créés.

QUELQUES CHIFFRES

118 parrains et **91** projets soutenus depuis 2008

Répartition des projets par thématique d'intervention (Novembre 2012)



Actions de la fondation, suivi des projets, éléments de la Convention SNL Union... :

site internet <http://www.eiffage.com/cms/fondation/presentation.htm>
Cahier « Fondation & CREPI » sur www.eiffage.com

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DE LA CULTURE DU GROUPE



1

Politique environnement

La politique environnementale d'Eiffage s'articule autour de deux axes majeurs.

La prévention et la maîtrise des risques liés aux aspects environnementaux des activités, avec un double objectif : réduire l'empreinte écologique du Groupe, et prévenir tout risque financier, pénal ou d'atteinte à l'image. Ce qui se traduit par :

- sur le périmètre interne :
 - la mesure des impacts et l'optimisation de l'empreinte écologique et énergétique du Groupe : consommations

La maîtrise de l'empreinte écologique des activités du BTP et des Concessions est devenue un enjeu économique, sociétal et environnemental fort, mais également une condition de pérennité des activités. Eiffage y répond, avec de vraies solutions à la clé.



2

La carrière de Bocahut à Haut-Lieu (59) :
Le ruisseau de la carrière, préservé par dérivation dans le respect le plus total des espèces du biotope.

2 Le Grand-Duc d'Europe, inventorié en 2008 sur le site et qui s'y reproduit.

d'énergie, d'eau et de matières premières, émissions de gaz à effet de serre, gestion optimisée des déchets de chantiers ;

- le déploiement de formations qualifiantes et de formations continues afin de promouvoir l'excellence sur les enjeux environnementaux ;
- le déploiement de la certification ISO 14001 dans l'ensemble des entités.

- dans l'offre commerciale :

- le développement et la mise à disposition des entités du Groupe d'outils opérationnels permettant d'offrir au client un choix de solutions écologiques aux impacts mesurés et vérifiables ;
- l'anticipation des risques environnementaux dans les appels d'offres et leur prise en compte dans le calibrage technique et financier des réponses du Groupe.

L'organisation de la R&D autour des techniques du « Construire autrement », en déployant :

- une R&D orientée vers des techniques et procédés sobres en consommation de ressources naturelles et en émissions de gaz à effet de serre, et aux impacts directs et diffus sur l'environnement minimisés ;
- des savoir-faire de préservation de la biodiversité à toutes les étapes des projets par application de la stratégie Éviter-Réduire-Compenser en amont de la réponse à appel d'offres, pendant la phase de chantier et finalement pendant la durée d'exploitation des infrastructures ;

- une anticipation des conséquences du changement climatique pour les métiers du Groupe (laboratoire de prospective Phosphore) visant :
 - la rupture entre procédés actuels et solutions adaptées à la ville post-carbone, avec un recours maximisé aux énergies renouvelables ;
 - la promotion de l'analyse systémique des besoins et la recherche de solutions décloisonnant les thématiques urbaines (mobilités, énergie, neuf et rénovation, services écosystémiques en ville...).

Cette politique s'appuie à la fois sur des engagements fondateurs et sur des moyens adaptés mis à la disposition des entreprises ou mis en œuvre par elles.

ENGAGEMENTS FONDATEURS

Politiques internes

Charte «Biodiversité» (2009)
Charte «Eau et Milieux aquatiques» (2011)
Politiques internes des branches signées des Présidents

Engagements volontaires

Engagements du Groupe dans la SNB⁽¹⁾ (2012)
Participation au Carbon Disclosure Project (depuis 2009)
Engagement au sein du Pacte Mondial (depuis 2005)
Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre Groupe (2008)



FORMATION DES OPÉRATIONNELS SENSIBILISATION DU CORPS SOCIAL

RECHERCHE & INNOVATION

OUTILS OPÉRATIONNELS



Master BEGI
Eiffage / Paris I
Panthéon Sorbonne



Formations dédiées
Formation systématique
des resp. env. des sites
Accueil chantier ciblé
...



Promotion interne
Trophées de l'innovation
Projets Pilotes
Challenges intra-branches
Concours photo nature

Outil GEODE
Logiciel de gestion
opérationnelle de
l'environnement
déployé sur tous
les sites



**Outils pour
réponses
aux appels d'offres**
Calculette SEVE
Calculette ACV
Référentiel HQVie®
Pack «Prévention
et maîtrise du risque
Biodiversité»



Outils documentaires
Cahiers thématiques DD
Fiches opérations exemplaires
Fonds documentaire biodiver-
sité (200 études faune-flore)
Pack «Prévention et maîtrise
du risque Biodiversité»



(1) SNB : Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

LE CARBONE À L'HEURE RÉGLEMENTAIRE

Dès 2008, Eiffage avait fait œuvre de pionnier en publiant en toute transparence un bilan carbone® (scope 1, 2 et 3) permettant d'identifier les postes les plus émissifs et d'y concentrer les actions correctrices. En 2012, le Groupe a réalisé son bilan d'émissions de gaz à effet de serre réglementaire (BEGES – scope 1 et 2) et développé un plan d'actions carbone. L'outil utilisé permet au plus petit établissement de disposer de son propre bilan lors de la réalisation du bilan réglementaire « Groupe ».



« Solide et gaz » (Pierre-Louis d'Hérouville - Concours photo 2012).

Politique carbone

Eiffage mène une stratégie carbone orientée à la fois en interne et vers ses clients, à travers :

- la mesure et la réduction de l'empreinte carbone de ses activités ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme atout commercial.

Réglementation

POLITIQUE CARBONE GROUPE



ACHATS
Politique de gestion « carbone » de la flotte véhicules.
Tests de véhicules électriques (intégrés dans la grille des véhicules de fonction)...

EFFICIENCE ENERGÉTIQUE
Valorisation des Certificats d'économie d'énergie.
Éco-conception.
Développement de produits industrialisés à haute valeur environnementale, comme la gamme Concept Lignum® en bois...

FORMATION
Formation annuelle à la méthode ADEME du BC® d'environ 50 personnes
...

R&D
Conception de procédés spéciaux exclusifs : PAC.R2® - HVA Concept™, éclairages à LED...

OUTILS OPERATIONNELS
Eco-comparateur Seve
Calculette ACV
...

ACTIONS
Exemples d'actions commerciales
Calcul du « poids carbone » des solutions techniques.
Offres innovantes (Synerg-SEE – Clem-SEE...).
AMO Carbone.
Fonds d'arbitrage technico-économique carbone.
Proposition d'équipements vertueux (onduleurs dynamiques...).

BEGES

Optimisation de la politique de gestion de la flotte.

Diagnostic énergétique des sites du Groupe.
Rénovation des installations les plus consommatrices.

Formations à l'éco-conduite.
Nomination de référents carbone.

Solutions techniques et procédés spéciaux moins émissifs : (EBT®, enrôbés mousse à 130°C, ...)
Réduction des émissions des postes d'enrobage.
Maîtrise des sources secondaires de déperditions de chaleur (maintien en température des liants)...

Exemples d'actions terrain
Salage des autoroutes avec la fine de sel produite localement.
Maintenance électrique urbaine à bicyclette.

Plan d'actions Groupe

BEGES et plan d'actions

Établi sur les données 2011, le BEGES du Groupe a été publié le 15 novembre 2012 sur la base de calcul des obligations réglementaires. Les résultats sont en libre accès sur le site internet du Groupe :
http://www.eiffage.com/cms/developpement_durable/reduction_empreinte_ecologique/plan_action_carbone.html

Logiciel utilisé	Enablon version V6.0 avec module de calcul des émissions de gaz à effet de serre.
Périmètre	Les entreprises du Groupe sises sur le territoire français, quel que soit leur effectif. <ul style="list-style-type: none"> Effectif du périmètre : 58 117 salariés. Chiffre d'affaires France : 11,6 milliards d'euros. Consolidation du périmètre opérationnel : 100 % pour les filiales intégrales du Groupe, selon le mode de contrôle financier pour les autres filiales.
Facteurs d'émissions	Ceux de la base carbone éditée par l'ADEME sur le site www.basecarbone.fr . Facteur d'émission électricité : 0,078 kgeqCO ₂ /kWh. Facteur d'émission gaz : 0,234 kgeqCO ₂ /kWh.
Marges d'erreur	Pas de remontée des méthodes utilisées individuellement par les contributeurs pour les consommations unitaires : incertitude de 10 % appliquée sur la mesure de l'ensemble des consommations. Taux de réponse sur la présence de système de climatisation dans les établissements : 49 %. Incertitudes liées aux facteurs d'émissions : celles issues de la base carbone mise à disposition par l'ADEME.
Méthode de calcul pour les systèmes de climatisation	Les sources sur ce poste concernent exclusivement les émissions liées aux fuites des gaz frigorigènes. Quantification des émissions réalisée par la méthode des puissances frigorifiques des installations décrite dans le guide des facteurs d'émissions de la version 6.1 - chapitre 3 – art. 1.3.3 - Froid tertiaire (climatisation) de la méthode Bilan Carbone®. Le gaz « moyen » R407C a été retenu.
Champ	Scope 1 et 2, y compris les émissions liées au procédé de décarbonatation de la chaux de l'unité Bocahut.

BILAN
588 457
teqCO₂

Les émissions de CH₄ et N₂O ne concernent que les postes 1 et 2 et représentent moins de 1% du total des émissions. La totalité des émissions de ces postes a été reportée dans « émissions de CO₂ ».
Une adaptation des outils de reporting permettant une ventilation des émissions par type de gaz devrait être opérationnelle pour le prochain BEGES.

OBJECTIFS DE RÉDUCTION

(période 2012-2014)

Prise en compte de la décarbonatation dans le calcul de réduction

Sans

7,6 % pour le scope 1
6,6 % pour le scope 2
 soit une réduction totale de **7,5 %**

Avec

6,5 % pour le scope 1
6,6 % pour le scope 2
 soit une réduction totale de **6,6 %**

EXEMPLES D'ACTIONS

PLAN 2012-2014



AGIR SUR LES DÉPLACEMENTS

- Privilégier les alternatives aux déplacements telles que visioconférences et conférences téléphoniques.
- Optimiser le parc automobile et sa gestion.
- Renforcer les objectifs de formation à l'éco-conduite...

OPTIMISER LES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS

- Systématiser les diagnostics énergétiques des sites.
- Rénover les installations les plus consommatrices...

ENGAGER LES COLLABORATEURS DANS L'ACTION

- Sensibiliser et former le personnel
- Nommer un référent (ou comité) carbone...



ZOOM

UN MARATHON ÉCO...

Eiffage Énergie est partenaire de l'AFORP de Drancy depuis 22 ans. Ce partenariat, concrétisé chaque année par la formation en alternance d'une cinquantaine de jeunes, du CAP au BTS, permet de satisfaire au renouvellement du personnel dans les établissements et d'intégrer dans l'entreprise des jeunes en difficulté scolaire, issus parfois de quartiers sensibles.

Depuis deux ans, les élèves de l'AFORP de Drancy (93) participent au « Shell éco-marathon », programme de conception-construction d'un véhicule capable de parcourir la plus grande distance possible avec une quantité minimum de carburant, tout en minimisant ses émissions de CO₂.

En 2011, l'équipe de Drancy, arrivée 15^e sur environ 350 participants, a été récompensée par le prix du « meilleur esprit d'équipe ». En 2012, l'équipe, majoritairement composée d'apprentis du CAP électricité d'Eiffage Énergie Ile-de-France, a terminé 14^e.

Le Grand Stade de Lille Métropole, des émissions évitées

Certains choix de construction, d'acheminement et de matériaux ont permis de réduire les émissions de GES pendant la phase de construction du GSLM.

À titre d'exemples :

Peinture

- Suppression de la peinture définitive sur les structures cachées (seuls 17 % des 136 000 m² à recouvrir en finition ont été peints).
- Application de deux couches de peinture au lieu de trois sur la totalité de l'ouvrage : limitation des produits, de l'utilisation de nacelles...

Transport

- Recours au transport fluvial privilégié.
- De 2011 jusqu'à la fin du chantier, mise en commun des engins d'Eiffage Construction Métallique et de ses sous-traitants : limitation du fret interne et des immobilisations.
- Optimisation des distances entre le site et les exutoires pour les matériaux sortants d'Eiffage Travaux Publics (merlons phoniques de Lesquin) : 80 % des terres évacuées ont parcouru moins de 10 km.
- Assemblage de la structure par axe permettant d'acheminer des pièces « prêtes à poser » : minimisation du montage sur site et des transports.

Matériaux

- Recours à des matériaux issus du recyclage : mâchefers de la contre-allée, cendres volantes, liant routier (Sidmix), utilisation des limons du site dans les coulis de comblement et autres matériaux de construction (plaques d'aggloméré, acier...).
- Utilisation d'éco-matériaux ou de matériaux à faible impact environnemental, comme le bois d'œuvre comptabilisé en « économie revendiquée » dans l'outil de l'ADEME.

- Utilisation, depuis le 1^{er} mai 2011, du Gasoil Non Routier (GNR) : une teneur en soufre moins élevée favorise la diminution des émissions de gaz à effet de serre (notamment les NOx) et de particules polluantes (10 ppm contre 1000 ppm pour le fioul).

La conception du projet permettra des économies carbone pendant la phase exploitation, notamment grâce à :

- la gestion technique centralisée ;
- les onduleurs dynamiques qui permettent au stade de fonctionner sur réseau EDF et non sur groupes électrogènes pendant les manifestations ;
- l'incitation aux transports en commun par la limitation du nombre de places de parking sur le site.

Certaines émissions ont également pu être compensées, comme par exemple les travaux d'impression du projet (duplication de plans, procédures...), compensés par la plantation et l'entretien de 159 arbres.

Enfin, les plantations (gazon naturel, arbres, jardinières...) permettent également d'éviter les émissions de gaz à effet de serre, même si la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME ne les inclut pas dans le calcul.



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, L'AFFAIRE DES ENTREPRISES AUSSI

2012, anniversaire des 20 ans la Convention internationale sur la diversité biologique de Rio en 1992, a constaté l'échec partiel des efforts de préservation de la biodiversité dans le monde. Dans ce contexte où les efforts doivent être plus que jamais renforcés, Eiffage confirme son engagement volontariste. Outre l'expression de sa responsabilité environnementale, le Groupe est conscient d'être lui aussi exposé aux risques d'érosion de la biodiversité, tels que la rareté annoncée des ressources minérales et fossiles, la surconsommation d'espaces naturels ou les pressions multiples sur la ressource en eau.



« Point de rosée sur toile » (Fabien Collignon - concours photo 2012).



L'événement 2012

Engagement reconnu



En mai 2011, le Groupe avait adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020 portée par l'État. Le 17 décembre 2012, Eiffage et ses branches ont vu leur engagement officiellement reconnu par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, sur la totalité de leur périmètre. Le détail des axes d'intervention est publié en page 86.

La pérennité des textes fondateurs

Signées respectivement en mai 2009 et en mars 2011 par le Président-Directeur général d'Eiffage, les Chartes « Biodiversité » et « Eau et Milieux aquatiques » sont des outils de mobilisation des collaborateurs autant que des méthodes de prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et à la ressource en eau. En libre accès sur le site internet du Groupe, elles sont visibles dans toutes les entités opérationnelles du Groupe, y compris à l'étranger.

L'innovation, la R&D et la formation en faveur de la biodiversité

Eiffage renforce ses actions de soutien à la recherche sous de nombreuses formes.

- La résilience de la biodiversité face aux impacts diffus des grandes infrastructures linéaires, thème de recherche encore

peu exploré, est le sujet d'une nouvelle thèse financée dans le cadre de la chaire d'entreprise « Biodiversité, environnement et grandes infrastructures » (BEGI) conjointement avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le laboratoire de géographie physique (LGP / CNRS) de Meudon (92). Les études de cas porteront en particulier sur la LGV Bretagne – Pays de la Loire, en cours de construction.

- Le projet de recherche COPAFAUNE sur la connectivité du paysage à l'échelle de la petite faune a fait l'objet d'une thèse soutenue à l'Université de Lyon (69) le 11 décembre 2012. La thèse bénéficie désormais du soutien financier prolongé du Groupe afin d'en rendre rapidement applicables les principales conclusions scientifiques.
- En 2012, Eiffage a renouvelé sa contribution technique et financière à l'étude nationale de répartition d'une maladie infectieuse mortelle des batraciens en Europe, la chytridiomycose. Le soutien à cette étude portée en France par le Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), se traduit par l'assistance des techniciens environnement d'APRR qui réalisent les prélèvements, et l'ouverture de nouveaux sites de prélèvements le long de l'autoroute A65 Pau-Langon sous gestion conservatoire par A'Léonor, filiale commune d'Eiffage et de Sanef.
- Enfin, la quatrième session du laboratoire en développement urbain durable Phosphore a consacré à la notion d'écosystème urbain une année de recherche au sein de l'atelier « Services écologiques en ville et économie circulaire ». L'acceptabilité du retour de la nature en ville, l'apport des services éco-systémiques en milieu urbain ou encore les usages urbains de la biomasse ont été abordés de manière prospective.



1



2

ZOOM

LA CHAIRE UNIVERSITAIRE BEGI DEVIENT MASTER 2

Trois ans après la création de la Chaire BEGI, Eiffage a renouvelé courant 2012 son partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne au regard du succès des trois premières années de fonctionnement. Au cours de l'année, 20 nouveaux diplômes – visés pour la première fois par l'Etat au grade de Master 2 - ont été délivrés, et 27 étudiants ont entamé la 4e session universitaire, dont 5 collaborateurs du Groupe.

Depuis septembre 2012, la Chaire BEGI est devenue master intégré au master BIOTERRE.

EN ACTION

« DE LA PROTECTION DES ESPÈCES À LA RESTAURATION DES SERVICES ÉCOLOGIQUES », 1^{ER} COLLOQUE EUROPÉEN

Partager les connaissances des techniques et des pratiques du BTP et des Concessions en matière de protection de la biodiversité était l'objet du colloque européen « Business et biodiversité » organisé le 31 janvier 2012 par Eiffage, en partenariat avec l'IUCN et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Rassemblant près de 200 personnes expertes, cette manifestation a croisé les expertises et points de vue des parties prenantes du sujet. Un e-book des actes de ces Rencontres, disponible sur le site internet d'Eiffage, retracrait l'intégralité des échanges. Cette publication et la participation d'Eiffage au premier « Sommet européen de la biodiversité » à Stuttgart en avril 2012 entrent dans le cadre de la Campagne « Business & Biodiversity » de l'Union européenne.

Le partage de la connaissance et la coopération avec les cercles de progrès

En 2012, Eiffage a participé à tous les travaux biodiversité de la FNTP et du MEDEF. Le Groupe est également membre actif du « Club Infrastructures Linéaires et Biodiversité » (CIL&B), qui rassemble de grands gestionnaires d'infrastructures linéaires publics et privés. En outre, Eiffage était en 2012 « advocate for Europe » du secteur de la construction dans le cadre de la Campagne « Business & Biodiversity » de l'Union européenne. Eiffage a également participé en tant que représentant de la profession (FNTP) aux travaux du CGDD⁽¹⁾ sur l'application de la séquence « éviter, réduire et compenser les impacts sur la biodiversité », couramment appelée « E-R-C ». Son application donnera lieu au début de l'année 2013 à la publication de « lignes directrices nationales » méthodologiques.

Les équipes d'ERE (Eiffage Rail Express pour la LGV BPL) ont ainsi intégré durant l'année les nouvelles exigences méthodologiques de l'administration dans le cadre de l'établissement de leurs dossiers de demande d'autorisation « espèces protégées » (« dossiers CNPN ») et obtenu les autorisations environnementales dans les temps, en totale conformité avec le planning prévisionnel (défrichements, loi sur l'eau, et espèces protégées).

Chaque opération menée par Eiffage ou l'une de ses filiales ayant des incidences fortes sur la biodiversité fait désormais l'objet d'une stratégie biodiversité basée sur le respect de la démarche E-R-C. Loin de peser dans le bilan économique de l'opération, le coût de l'évitement et de la réduction des impacts naturels est ainsi valorisé, illustrant les efforts de conception lors des études et de précaution durant les travaux.



Enfin, Eiffage a enrichi le dialogue établi avec le monde associatif environnemental depuis plusieurs années :

- par son adhésion début 2012 au réseau OREE et sa participation à ses groupes de travail (biodiversité et économie, écologie industrielle) ;
- par un partenariat de 3 ans signé en octobre 2012 avec l'ONG « Humanité et Biodiversité », ancienne Ligue ROC fondée par Théodore Monod en 1976 et actuellement présidée par l'astrophysicien franco-canadien Hubert Reeves. Les objectifs de ce partenariat visent :
 - des échanges stratégiques et d'expertises sur les politiques liées aux enjeux de préservation de la biodiversité, et notamment les actions inscrites dans l'engagement reconnu au titre de la SNB⁽²⁾ ;
 - la sensibilisation et la formation du corps social du Groupe, des collaborateurs aux dirigeants.

La convention-cadre de partenariat signée en 2010 avec l'ONF⁽³⁾ se poursuit et donne lieu à des collaborations techniques stratégiques dans différentes opérations du Groupe, notamment chez Eiffage Construction (filiale Eiffage Aménagement) pour un projet immobilier à l'Isle-Adam (95).

La sensibilisation en interne

Eiffage a expérimenté en 2012 le test d'auto-évaluation « EBE-vie⁽²⁾ » à travers six sessions de questionnement sur l'interdépendance des activités de l'entreprise et la biodiversité, réalisées dans toutes les branches. La démultiplication des tests d'auto-évaluation EBE-Vie dans les filiales figure au programme d'actions SNB, dans le but de créer un réseau d'« ambassadeurs de la biodiversité » concourant à une large sensibilisation du corps social.



3

Des constats encourageants sur l'A406 (01-71) : le lézard vert est de retour sur le secteur.

4 Le tarier des prés nourrit ses petits sur une zone de prairies humides recréées à titre expérimental.



4

Sur le terrain, en bref

À l'instar de l'activité biodiversité portée par le Groupe, l'actualité terrain des branches s'est avérée particulièrement dense en 2012. Toutes engagées au titre de la SNB, elles ont développé ou poursuivi leurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité. À titre d'exemples :

- sur l'autoroute A65 Langon-Pau, l'objectif de sécurisation foncière de 100 % des sites de compensation écologique -1 472 hectares- au 7 juillet 2012 a été tenu par A'Léonor, la société concessionnaire de l'autoroute, et en particulier par l'opérateur en charge, CDC Biodiversité. Les actions de compensation biodiversité prévues sont mises en œuvre sur l'ensemble des sites ;
- les suivis scientifiques se sont poursuivis aux abords de l'A406 (01-71) -mise en service par APRR en mars 2011- et ont été présentés en novembre 2012 au Comité scientifique de suivi des mesures compensatoires de l'autoroute. Bien qu'il soit trop tôt pour une évaluation des mesures environnementales, les premiers constats sont encourageants : franchissements de l'autoroute par les chiroptères depuis 2012, retour d'espèces sur le secteur – comme l'orvet fragile (*Anguis fragilis*) et le lézard vert (*Lacerta bilineata*) – et détection de nouvelles comme la couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), nourrissage de petits pour le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) dans l'une des zones de prairies humides recréées à titre expérimental, conservation de l'Oenanthe à feuille de Silaüs (*Oenanthe silaifolia*) sur les prairies gérées et augmentation de la diversité floristique sur les prairies transplantées...;
- 2012 a vu la finalisation de la démarche engagée sur les parcs matériels d'Eiffage Construction pour l'identification des sites localisés dans des zones d'intérêt floristique ou faunistique. Ainsi, le parc matériel de Beaucozé (49) se retrouve sur le devant de la scène floristique, la présence de pieds d'Ophrys Abeille (*Orphrys Apifera*) ressortant d'un inventaire effectué cette année. La plante s'inscrit dans le cadre des inventaires ZNIEFF⁽³⁾ comme une espèce menacée dans le Massif Armorican. Des dispositions sont mises en place pour sa protection, comme éviter de déposer du matériel sur la zone, ne pas utiliser d'engrais ou herbicides, ou encore couper l'herbe après la mi-juillet. À Bischheim (68), 24 espèces d'oiseaux protégées ont été identifiées : chouettes effraies, chouettes hulottes, mésanges, rougequeues noirs et gobemouches... Des actions simples, comme le renforcement des haies existantes où la mise en place de nichoirs, vont être

menées en collaboration avec des entreprises locales d'insertion. Des audits plus approfondis sont menés en coopération avec la LPO⁽⁴⁾ pour la détermination d'aménagements favorisant le développement de la faune et de la flore.

- Eiffage Travaux Publics, qui a participé en 2012 à trois concours interprofessionnels sur la thématique Biodiversité avec six dossiers déposés, s'investit depuis plusieurs années sur le sujet. Ainsi, les très nombreuses actions menées en faveur de la biodiversité sur les carrières de la branche ont donné lieu à une journée de rencontre « Biodiversité en Carrière » qui a réuni responsables environnement, responsables d'exploitation et représentants du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, partenaire de la carrière de Corbigny (58). Les restitutions ont été nombreuses : démarche globale des carriers du bassin du boulonnais (Carrière du Stinkal), déviation du Rieu des Hameaux (Carrière de Bocahut), projet de coulée verte (Carrière du Grand Caous), démarche de réaménagement agricole (Carrière de Sograp), Cédic-nème criard (*Burhinus oedicnemus*) et difficultés rencontrées sur la Carrière Roland. Des chantiers emblématiques ont par ailleurs été menés ou finalisés, comme celui du lot 35 de la LGV Est où les équipes se sont adaptées aux contraintes des zones sensibles, zones humides et cours d'eau traversés, et ont développé savoir-faire et créativité pour la réalisation d'aménagements favorisant la circulation de la faune et la croissance harmonieuse des végétaux néo-implantés (végétalisation des berges, ripisylve, granulométrie du fond, reconstitution des lits mineurs, conservation de l'étiage...).

ZOOM



LE CHANTIER DU SENTIER DU BLANC-MARTEL PRIMÉ PAR L'IDDRIM

Le chantier emblématique du Sentier du Blanc-Martel (04) a reçu en octobre 2012 le prix "Gestion et entretien des infrastructures" de l'IDRRIM lors du concours "Infrastructures pour la mobilité & Biodiversité". Le chantier est exemplaire à bien des titres : implication du personnel, respect absolu des espèces à protéger lors des travaux, collaboration fructueuse avec la LPO, formation du personnel à la biodiversité, communication interne renforcée...

L'engagement d'Eiffage pour la SNB

Dans un souci de transparence, Eiffage communique son plan d'actions au titre de la SNB. Toutes les branches sont engagées.

(1) CGDD : Conseil Général du Développement Durable.

(2) SNB : Stratégie Nationale pour la biodiversité.

(3) ONF : Office National des forêts.

(4) Cf. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-l-interdependance-de-votre.html>.

(5) ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêts écologique faunistique et floristique.

(6) LPO : Ligue de protection des oiseaux.

			Corporate	Opérationnel
			corps social parties prenantes externes réglementaire institutionnel	Inténe savoir-faire, plus-value, expertise
AXE 1	AUGMENTER LE NIVEAU MOYEN DES COMPÉTENCES BIODIVERSITÉ, ET SENSIBILISER LARGEMENT EN INTERNE			
Formations et outils	1.1 La chaire BEGI (Biodiversité, Environnement et Grandes Infrastructures) : volet enseignement 1.2 Le pack de prévention et de maîtrise des risques biodiversité 1.3 Formation environnement / exploitation des carrières et prise en compte de la biodiversité 1.4 Retours d'expérience et formations biodiversité à l'échelle de 2 branches 1.5 Le baromètre interne de la sensibilisation biodiversité : EBE-Vie	X	X	X X X X X
Sensibilisation	1.6 Regards croisés sur la biodiversité : concours internes de photographies et calendriers annuels 1.7 Découverte de la biodiversité via les abeilles et leur environnement : à destination des collaborateurs 1.8 Découverte de la biodiversité sur les aires autoroutières : à destination des clients	X X X X X X X X		
AXE 2	PARTICIPER À LA RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ			
Recherche fondamentale	2.1 Financement de thèses dans le cadre de la chaire BEGI 2.2 Participation à l'étude nationale sur la chytridiomycose pour les amphibiens 2.3 Suites du projet COPAFAUNE	X X X	X X X	X X X
Recherche appliquée	2.4 Développement de recherches appliquées sur la résolution des points noirs liés à la trame verte (Faunabridge®) 2.5 Etude exploratoire des interactions entre structure métallique immergée et biodiversité marine	X X X X X X X X		
AXE 3	CONDUIRE UNE APPROCHE INNOVANTE DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LES CŒURS DE MÉTIER : APPLICATION SUR LES CHANTIERS ET LES SITES INDUSTRIELS			
Ingénierie écologique	3.1 Développement des achats bio-sourcés 3.2 Intégration à la R&D du biomimétisme constructif 3.3 Promouvoir l'intégration du concept "COS biodiversité" dans des projets de constructions nouvelles et de réhabilitations	X X X	X X X	X X X
Gestion des nuisances	3.4 Un partenariat innovant pour la biodiversité : l'ONF et la compensation écologique 3.5 Façades miroirs et oiseaux : intégration des recommandations en la matière au catalogue 3.6 Prévention des nuisances lumineuses : intégration des recommandations en la matière au catalogue 3.7 Intégration du paramètre biodiversité dans les process d'exploitation de la carrière de Corbigny 3.8 Compatibilité d'une activité industrielle avec le développement de la biodiversité sur un site de production : le cas de Lauterbourg	X X X X X X X X	X X X X X X X X	X X X X X X X X
Actions in situ	3.9 Le projet FIPAN® BPL 3.10 Concréteriser un/des partenariat(s) biodiversité sur des projets de développement ENR 3.11 Activités de services : entretien des espaces verts et biodiversité 3.12 Bâtiment "biodiversifié" : un bâtiment démonstrateur	X X X X X X X X	X X X X X X X X	X X X X X X X X
AXE 4	PARTAGER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET COLLABORER AVEC LES CERCLES DE PROGRÈS			
	4.1 Contribution à la création d'un fonds documentaire institutionnel dédié à la biodiversité 4.2 Coopération avec les acteurs institutionnels : présence dans les cercles de progrès 4.3 Dialogue privilégié avec le monde associatif	X X X		X



Cahier « Environnement »
sur www.eiffage.com

DANS LE SILLAGE DE LA CHARTE EAU

Un an après la formalisation de la Charte Eau & Milieux aquatiques, les entités du Groupe sont entrées en phase de mise en œuvre opérationnelle du texte.

En 2011, Eiffage s'engageait, au travers des quatre axes forts de sa Charte Eau & Milieux aquatiques, à renforcer ses efforts de promotion d'une gestion raisonnée de l'eau et de préservation des ressources, dans le cadre de ses activités et offre commerciale.

La Charte Eau et Milieux aquatiques, concrètement

Axe 1 : Maîtriser la consommation de la ressource en eau

- Les politiques QSE des directions d'exploitation d'APRR et d'AREA intègrent un objectif de maîtrise de consommation d'eau. En 2012, à l'issue d'une campagne d'évaluation des compteurs d'eau potable des sites de la région Rhin, APRR a remplacé 45 compteurs et en a installé 70 nouveaux. Une radio-relève a également été expérimentée sur le site de Dôle (39), avec alerte automatique en cas de surconsommation ou de fuite.
- Au sein de la Branche Métal, le dispositif de récupération des eaux de pluies du site de Lauterbourg (67), installé en 2011 et évalué en 2012, a révélé un potentiel certain d'économie d'eau potable (plus de 450 m³).



EN ACTION

CARRIÈRES-DROMADAIRIES

Un des impacts majeurs de l'activité des carrières sur l'environnement est la consommation d'eau, notamment dans le cadre du lavage des matériaux nécessaires à l'obtention de la qualité requise par les clients et aux exigences techniques et normatives.

Le recyclage des eaux de lavage constitue désormais la solution la plus efficace d'économie de la ressource en eau : les eaux de lavage, chargées de particules fines et plus ou moins argileuses arrachées aux matériaux lors du lavage, sont elles-mêmes lavées dans des installations de plus en plus sophistiquées, intégrant les principes d'épuration via flocculation ou sédimentométrie naturelle. Les boues obtenues peuvent être également essorées, et l'eau d'essorage recueillie.

Pompage dans des nappes profondes via des forages, récupération des eaux de pluie dans des bassins en fond d'exploitation et recyclage conduisent désormais à des économies de 75 % à 90 % de la consommation d'eau brute des carrières. A ce jour, plus de 20 sites Eiffage Travaux Publics sont équipés, et de nouveaux investissements sont envisagés.

Axe 2 : Prévenir et limiter tout risque d'atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques

- Sur les autoroutes, le risque majeur d'atteinte aux milieux aquatiques est généré par les accidents de transports de produits polluants. APRR a organisé en 2012 plusieurs exercices de simulation d'accidents afin de tester l'efficacité des procédures d'intervention et réduire les délais d'intervention. Le partage des informations avec les forces de l'ordre et de secours via une base informatique unique, NIKITA, est un gage de surcroît d'efficacité dans les interventions d'urgence. L'entreprise a par ailleurs testé sur son réseau un

Les orientations de la charte

- Maîtriser la consommation de la ressource en eau.
- Prévenir et limiter tout risque d'atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.
- Renforcer l'homogénéité des bonnes pratiques.
- Développer et diffuser l'innovation contribuant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- A noter : La grande majorité des territoires sur lesquels s'exercent les activités du Groupe n'est pas soumise au stress hydrique.

nouveau procédé de curage des bassins antipollution par filtration-déshydratation des boues, supprimant le transfert d'eau vers un autre bassin et produisant une masse de boues réduite. Enfin, l'application de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, lorsqu'elle ne peut être évitée, est réalisée sous contrôle. Une liste des produits est définie pour la région, en fonction des besoins et des surfaces à traiter. Les applicateurs sont formés aux dosages et au réglage du matériel. Les zones de non-traitement – surfaces situées à moins de 5 m d'un cours d'eau, périmètres de protection de captage d'eau potable et fossés en eau – sont toutes identifiées et connues. Les services d'exploitation recherchent et testent des solutions alternatives, comme la brosse de désherbage, la couverture des linéaires sous-glissières ou l'ensemencement des accotements avec des variétés florales basses, rustiques et locales comme le thym ou le trèfle.

- Eiffage Construction Ile-de-France systématisé sur tous ses chantiers la présence de fûts de récupération des déchets liquides, en collaboration avec le prestataire en contrat cadre.

1

2

- 1 Simulation de pollution à proximité de l'A71 dans l'Allier.
La fluorescéine permet de suivre le cheminement de la pollution dans le bassin (APRR).
Installations de recyclage des eaux de lavage
2 Carrière des Chênes à Andancette (26).
3 Carrière de Mont Grand à Montredon des Corbières (11).



3

ZOOM

LE CHANTIER LINO (DREAL DIJON) SOUS CONTRÔLE

L'ancienne décharge située sur l'emprise du projet d'aménagement routier de la liaison nord de Dijon (21) contient ordures ménagères, déchets du BTP et déchets végétaux, pour un volume estimé à 18 000 m³. Désireuse de valoriser chaque type de déchets dans la filière appropriée, Gauthey a mis en place une plateforme de tri sur le chantier qui combine tris mécanique, magnétique et aéraulique et permet de séparer les déchets des matériaux inertes qui seront réutilisés comme matériaux de remblaiement. La protection du milieu aquatique est assurée par une unité mobile de traitement de l'eau (UMTE), dimensionnée et mise en œuvre par l'entreprise, et permettant, par des techniques associées de dégrillage/déshuileage, coagulation/flocculation, décantation, filtration sur sable et adsorption sur charbon actif, le traitement des eaux de ruissellement de la plate-forme de tri et des zones d'excavation de la décharge, récupérées dans des bassins étanches.

Axe 3 : Renforcer l'homogénéité des bonnes pratiques

- Les entités de la Direction de l'exploitation d'APRR disposent depuis 2 ans d'un document fixant les règles de conception et d'entretien, ainsi que les niveaux de service visés pour les ouvrages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Le document, intégrant la réglementation, la politique de développement durable et de management de l'environnement certifié ISO 14001, la démarche de prévention, la sécurité des riverains, la prise en compte de la gène client et la pérennité des ouvrages, dresse les principes généraux à décliner sur le terrain. Il fait régulièrement référence aux outils internes de gestion du patrimoine, tels les bases de données AMADEUS ou AQUARIUS. D'autres documents apportent l'aide opérationnelle complémentaire, comme le Guide d'entretien courant, entretien spécialisé et réhabilitation des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
- Eiffage Construction diffuse depuis fin 2011 une boîte à outils « Loi sur l'eau » auprès de ses équipes terrain, conçue en vue d'améliorer encore la réponse aux obligations réglementaires et de systématiser les bonnes pratiques.
- Eiffage Travaux Publics a créé un groupe de travail national dédié au traitement et au rejet des eaux polluées en phase chantier. Sa mission : collecter et modéliser les bonnes pratiques dans un « Guide de l'assainissement provisoire ».

La branche a également organisé, dans le cadre de son « Quadriptyque Eau* » 2011-2012 et suite au « Challenge H2O » de 2011, la première journée intra-groupe de retour d'expériences « eau et milieux aquatiques », réunissant 70 participants



* Le Quadriptyque Eau d'Eiffage Travaux Publics : la branche capitalise et développe ses performances au travers d'un « Quadriptyque de sensibilisation » qui couvre l'organisation de concours thématiques internes, la création et la publication de Fiche retour d'expériences, l'organisation de journée « retour d'expériences » et le déploiement de formations thématiques.

Journée intra-groupe de retour d'expériences « Eau », suite au Challenge H2O (Eiffage Travaux Publics)



Cahier « Environnement » et fiches associées
sur www.eiffage.com

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, UNE VIGILANCE PERMANENTE

Déchets, rejets dans le sol et dans l'air, pollutions sonores, visuelles ou olfactives... Quel que soit leur domaine d'activité, les entreprises du Groupe placent la maîtrise des impacts environnementaux au cœur de leurs politiques de production, via l'acquisition de nouvelles compétences, l'accroissement de la performance des organisations et des procédés, et la recherche de solutions mieux adaptées.



Pose du Nanophone®
sur la RD612 (34)



Des choix politiques lisibles

Les engagements concrets des branches en termes de maîtrise d'impacts sont consignés dans des documents structurants connus de tous, tels les politiques « DEX » d'APRR et AREA ou les chartes « Qualité et Environnement » d'Eiffage Énergie. Avec la mise à disposition par la Direction du développement durable de l'outil de gestion opérationnelle de l'environnement GEOFIDE (p. 116), Eiffage a donné à ses établissements les moyens de recenser, mesurer et maîtriser tous leurs impacts environnementaux.

Moins de nuisances, pour une meilleure acceptabilité des activités

Les nuisances dues au bruit font l'objet d'attentions particulières chez APRR et AREA qui poursuivent leur programme pluriannuel de protection des riverains contre les nuisances sonores autoroutières. En 2012, 35 « points noirs bruit » ont été traités, principalement par isolation de façades ou protection à la source de type écran ou merlon. Des travaux sont encore en cours, notamment la construction d'un écran de 600 m de long sur l'A6. Les programmes « bruit » s'achèveront fin 2013, selon les termes des Contrats de plan conclus avec l'Etat concédant. Les efforts des concessionnaires portent également sur les chantiers, comme celui des travaux de réfection du viaduc d'Alby sur Chéran (74) qui a fait l'objet d'une approche de pro-

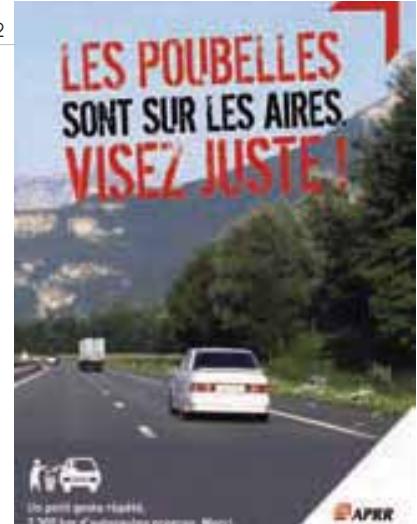
tection de l'environnement forte, avec notamment un confinement acoustique limitant les nuisances sonores et une analyse de bruit réalisée en continu par Bureau Veritas, accessible aux riverains via internet.

Enrobé « sociétal » par excellence, le Nanophone® constitue le nec plus ultra de l'offre d'Eiffage Travaux Publics en matière de confort acoustique pour les riverains d'infrastructures routières. Chantier emblématique de l'année 2012, la RD612 entre Vias et Portiragnes (34) – l'une des voies les plus fréquentées du Biterrois – répertoriée « bruyante » dans le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été rabotée et recouverte de 7 cm de GB5® et d'enrobés phoniques Nanophone®. Un suivi de l'ouvrage par le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Sétra) est prévu sur huit ans. En ce qui concerne les pollutions liées aux odeurs, Eiffage Travaux Publics poursuit ses expérimentations et conçoit régulièrement de nouvelles méthodes de réduction des émissions pour ses postes d'enrobage et ses usines à liants. Notamment cette année, les deux expériences – mises en œuvre dans les usines de Bonneuil-sur-Marne (94) et d'ALE à Collonges au Mont d'Or (69) – autour de techniques de condensation/lavage/centrifugation des vapeurs chargées de molécules odorantes visent l'atteinte d'un niveau d'odeur acceptable (objectif de réduction des odeurs de 60 % pour l'usine de Bonneuil-sur-Marne), la protection de la santé des salariés et la réduction des rejets de composés organiques volatils (COV) dans l'air. Le projet de l'usine d'ALE est classé Projet pilote Eiffage.



1 Carrière du Stinkal (62) : la distribution des produits sur les wagons et les camions a été totalement repensée (Eiffage Travaux Publics).

2 Campagne de sensibilisation des usagers (APRR).



Un petit geste suffit.
3 000 km d'autoroutes progress. Mieux.

APRR

EN ACTION

L'air sous protection

Indépendamment de la maîtrise des rejets dans l'air, imposée aux installations à risques par la réglementation, la lutte contre les pollutions atmosphériques fait l'objet d'engagements qui se traduisent principalement par la mise en œuvre de procédures de prévention et la recherche de procédés moins polluants. Ainsi, les risques sanitaires potentiels des rejets atmosphériques des postes d'enrobage d'Eiffage Travaux Publics sont traités depuis plus de sept ans dans le cadre d'une démarche nationale intégrant l'Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF) à laquelle Eiffage Travaux Publics apporte le concours actif de sa Direction scientifique. Par ailleurs, deux importantes initiatives « poussières » ont été mises en œuvre :

- Guyenne Enrobés s'est dotée d'un nouveau poste d'enrobage intégrant un parc à granulats entièrement couvert, ce qui a pour conséquence la limitation des envols de particules lors des manipulations (déversement de camions, reprise au chargeur pour l'alimentation des trémies...) ;
- la Carrière du Stinkal (62), a implanté trois unités centralisées de dépoussiérage et intégré une large part des préconisations pionnières émises par le sous-groupe Poussière de la SIM (Société d'Industrie Minérale).

Les équipes d'APRR-AREA sont mobilisées autour de l'optimisation de la fluidité du trafic autoroutier, facteur déterminant de limitation des « congestions » génératrices des pics de CO₂. Des zones de régulation de vitesse sont actuellement à l'étude pour une prochaine mise en œuvre, notamment sur l'autoroute A6 au nord de Beaune (21) et sur l'A40 (01) dans le secteur des tunnels.

Prévention globale pour les sols

Les stratégies des branches sont axées sur la prise en compte globale des risques de pollution des sols misant autant sur les équipements de protection et d'intervention d'urgence (bacs de rétention, kits absorbants ...) et les dispositifs de surveillance et de détection que sur le comportement des équipes, encadrées par les guides pratiques et autres procédures dédiées. Ainsi, si les stations carburant d'APRR et d'AREA sont aux dernières normes concernant la prévention des risques de pollution du sol par les hydrocarbures, une attention particulière est portée au stockage des produits chimiques, des déchets et du sel utilisé pour la viabilité hivernale. Installations et procédures font l'objet d'audits de conformité réguliers dans le cadre de leurs certifications ISO 14001.

PRÉVENTION GRANDEUR NATURE : ARRACHAGE D'UNE CANALISATION GAZ

Le service Infrastructure des agences de Tarbes (65) et de Pau (64) d'Eiffage Énergie, les pompiers et GRDF ont participé à une mise en situation d'urgence d'arrachage d'une canalisation de gaz. Le film de l'événement a permis d'analyser les performances des équipes d'intervention en vue de les améliorer. Face au succès remporté par l'intervention, la branche pourrait déployer cette action comme « bonne pratique » au niveau national.

Le recyclage des déchets toujours en mire

Les plans d'actions 2012-2013 des branches font une large place à l'amélioration de la gestion des déchets, avec plusieurs expérimentations significatives. A titre d'exemples :

- Eiffage Construction Val de Seine et Eiffage Travaux Publics ont mis en place une organisation commune qui permet une meilleure réutilisation des gravats des chantiers du premier vers les plates-formes de recyclage du second où ils servent à la réalisation de sous-couches de chaussées.
- APRR et AREA ont lancé une vaste opération de sensibilisation des clients de l'autoroute autour de la thématique des déchets sauvages dont la quantité augmente chaque année. Après une campagne d'affichage, « Visez Juste », une nouvelle campagne sera déployée en 2013 sur d'autres médias, relayée par des animations ludiques sur les aires.

L'analyse du cycle de vie des matériaux et le recyclage se trouvent au cœur de la recherche de pratiques vertueuses, allant du simple recyclage systématique jusqu'à la R&D en matière de valorisation industrielle des déchets.

Enfin, l'interface « Déchets » du logiciel de gestion de l'environnement GODE en cours de déploiement au sein du Groupe permet une gestion administrative harmonisée des déchets des sites, en parfaite conformité avec la réglementation.

Activités de dépollution/réhabilitation, des compétences toujours en pointe

La branche Travaux Publics fédère les compétences du Groupe en matière de déconstruction, dépollution et désamiantage, et compte plusieurs spécialistes reconnus comme Gauthey, Boulté et Forézienne d'Entreprises. Des opérations particulièrement techniques ont marqué l'année 2012 :

- Dans le cadre d'un projet de requalification d'un ancien site industriel de cartonnage à Saint-Etienne (42), Gauthey a dépollué 2 900 m³ de terres souillées aux hydrocarbures pétroliers et aux métaux lourds, par traitement biologique sur site



ZOOM

UNE FILIÈRE QUI MONTE

Chez Eiffage Énergie, les efforts de collecte des DEEE⁽¹⁾ lampes et des DEEE Pro continuent, avec le soutien de l'organisme de collecte Recylum qui a visité 77 entreprises de la branche dans l'année. Recylum vérifie l'application des consignes de tri et de stockage et s'assure ainsi de la bonne compréhension par les équipes de l'ensemble de la chaîne du recyclage : tri, demandes d'enlèvement, seconde vie des déchets.... En 2012, 60 tonnes de lampes (62 en 2011) et 48 tonnes de DEEE Pro (26 en 2011) ont ainsi été collectées.

- par « bioterrain enterré ». Cette méthode permet d'éviter le déplacement des terres vers une filière d'élimination et l'apport de nouvelles terres. Le site dépollué a été cédé aux collectivités locales pour la création d'un jardin participatif.
- Gauthey et Forézienne d'Entreprises ont réhabilité en cotraitance un ancien site industriel de Saint-Etienne (42) par stabilisation de 15 000 m³ de sols impactés aux métaux lourds.
- Gauthey a apporté son expertise des travaux de dépollution en milieu confiné en traitant 8 500 m³ de matériaux pollués (hydrocarbures, PCB, métaux lourds) dans les sous-sols du chantier de l'immeuble Equinox, mené par Eiffage Construction.
- Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Aubettes (bâtiments tertiaires, logements, zone piétonnière, parkings) à Rouen (76), Boutté a utilisé la méthode du confinement sous voirie pour la dépollution des 14 000 tonnes de terres polluées aux hydrocarbures, métaux lourds et composés organiques halogénés volatils (solvants chlorés), limitant ainsi l'empreinte carbone et les nuisances imputables au transport de matières dangereuses en site fortement urbanisé.
- En dépit d'un accès difficile et de la proximité d'un ouvrage hydraulique enterré à conserver, Boutté a procédé à la dépollution par voie thermique des terres impactées par une ancienne cuve à huile sur le chantier de l'îlot Thorel d'Eiffage Construction dans le centre-ville de Louviers (27). Validé par les services de l'Etat en région, le traitement a permis la reprise du chantier de construction arrêté depuis la découverte de cette contamination.

En Outre-mer, DLE, filiale martiniquaise spécialisée dans l'assainissement et la pose de canalisations, a élargi son offre de services en intégrant une activité de dépose de canalisations en amiante. La diversification a impliqué la formation des équipes et de l'encadrement aux méthodes et aux contraintes juridiques, sanitaires et environnementales liées à la manipulation de l'amiante. Le transit et le suivi des déchets sont assurés par une entreprise externe.

(1) DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.

- 1 2 Avant / Après : requalification d'un ancien site de cartonnage à St-Etienne (42) (Gauthey).
- 3 Dépollution par voie thermique sur le chantier de l'îlot Thorel à Louviers (27) (Boutté).
- 4 Travaux sur l'A31 Nord : fermeture des bigbags par un opérateur formé et protégé (Grands Travaux d'Enrobés – Eiffage Travaux Publics).

Enfin, dans le cadre de ses activités de réfection d'anciennes chaussées amiantées, l'établissement Grands Travaux d'Enrobés d'Eiffage Travaux Publics a réhabilité, pour APRR, les chaussées d'une portion de 19 km de l'autoroute A31 Nord, entre les Vosges et la Meurthe-et-Moselle. La phase de rabotage de la couche amiantée a bénéficié d'un dispositif de sécurité strict : personnel formé aux risques spécifiques et équipé, plan de retrait amiante, dispositif de décontamination mobile, raboteuses avec arrosage des fraisâts en continu, bâchage des camions, aspiration des résidus, prise en compte de la pénibilité dans l'organisation du travail...

ZOOM

DES SITUATIONS D'URGENCE SOUS CONTRÔLE

Lors d'un chantier, les équipes peuvent être confrontées à des situations d'urgence liées, soit à une pollution accidentelle du sol, soit à la découverte d'une pollution non signalée. Les systèmes de management environnemental des entreprises et la rubrique « Situations d'urgence » du logiciel GODE permettent une gestion optimisée de ces situations d'urgence.

Orientations 2013

Les activités de dépollution, de recyclage et réemploi sur site de matériaux et de renaturation d'espaces connaîtront un essor très important dans la décennie à venir, porté par la rareté du foncier urbain associée à la nécessité d'alléger la pression sur les espaces naturels et de maîtriser toujours davantage le prélèvement des ressources minérales.

L'amélioration des pratiques de recyclage mobilisera encore les branches, et notamment Eiffage Travaux Publics, particulièrement concernée par ces pratiques.

La refonte de la rubrique « Déchets » de l'outil GODE permettra une totale adaptation de l'outil à la nouvelle réglementation et aux activités, tandis que la nouvelle rubrique « Accidents environnementaux » donnera les lisibilité et traçabilité nécessaires au suivi des accidents affectant l'environnement.



*Cahier « Environnement » et fiches associées
sur www.eiffage.com*

RESSOURCES, CONSOMMER MIEUX...

Moins consommer, mieux consommer et, autant que possible, « re-consommer »... L'utilisation durable des ressources contribue à la réduction de l'empreinte écologique des activités et prépare le Groupe à s'adapter au contexte de rareté annoncée des matériaux.



L'espace naturel, objet de toutes les attentions

Accotements, talus, terre-pleins centraux, aires ou gares de péage constituent pour APRR un patrimoine naturel de plus de 10 000 hectares, objet d'une politique d'exploitation dédiée, la « Politique espaces naturels ». Outre le respect de la réglementation, cette politique vise la sécurité des salariés, des riverains et des clients, la prise en compte de la gêne client, le respect des politiques de développement durable et de management de l'environnement de l'entreprise, et la pérennité des ouvrages. Elle est déclinée en objectifs et niveaux de service attendus et adaptée à chaque district via des documents organisationnels dédiés.

Intégrer la « finitude des ressources » au cœur des réflexions

Dans un contexte de pression sur les ressources minérales, les entités opérationnelles sont vigilantes à limiter au maximum leurs besoins et prélèvements. Ainsi, sur la base d'études géotechniques, APRR et AREA systématisent les actions de valorisation des matériaux en place. À titre d'exemple, lors des travaux préparatoires de la liaison A466 au nord de Lyon (69), des remblais de précharge ont été mis en place de part et d'autre d'un futur ouvrage, permettant une meilleure stabilisation des sols et le non-recours à des matériaux de substitution. La Branche Métal, pour sa part, sensibilise son réseau d'acheteurs à la problématique de la finitude des ressources, qu'il s'agisse d'énergies fossiles ou de matières comme l'acier.

ZOOM

L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ D'UTILISATION DES RESSOURCES

La CRB (Carrières des Roches Bleues) à St-Thibéry (34) a analysé son mode d'exploitation à l'aune des principes du développement durable. Une profonde modification de son process a ainsi pu générer des gains appréciables en termes de productivité (de l'ordre de 40 % au primaire), de carburant (la moitié de la consommation des années précédentes), de sécurité (suppression des risques d'accident et des nuisances environnementales induits par la circulation de trois engins de transport), et surtout d'exploitation du gisement, avec une valorisation en progrès de 25 %. L'initiative a fait l'objet d'un dépôt de dossier de concours devant l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats), dans la catégorie « Meilleures pratiques opérationnelles, innovations en matière de process ou de produit » (résultats prévus au 1er trimestre 2013).

Une seconde vie pour les matériaux

Avec un besoin annuel de plus de 30 millions de tonnes de granulats et un important recours aux énergies fossiles, Eiffage Travaux Publics se doit d'être exemplaire dans le recyclage des déchets issus de son activité routière. D'ores et déjà, l'entreprise

est en phase avec l'un des objectifs de La Convention d'engagement volontaire des Travaux Publics qui prévoit la réutilisation de 60 % des matériaux bitumineux issus de la déconstruction routière. En 2020, 100 % des matériaux naturels excavés sur les chantiers de terrassement devront être valorisés.

Acteur de la déconstruction et gros producteur de déchets inertes, Eiffage Travaux publics est engagée dans la valorisation de matériaux de « seconde main » sur ses chantiers. Parmi les initiatives marquantes de l'année :

- le terminal multivrac de Dunkerque (59) où les couches d'assises ont été traitées au Sidmix, un liant hydraulique recyclé bas carbone ;
- la rénovation de la RD54 dans les Alpes-Maritimes avec l'utilisation de 1 000 tonnes de Biochape®, un enrobé à froid fabriqué avec une émulsion de bitume et dont le « squelette minéral » est composé à 100 % d'agrégats d'enrobés recyclés ;
- la construction d'une plate-forme pour le compte du Grand Port maritime de Marseille (13), avec un revêtement intégrant 20 % de matériaux recyclés.

La branche s'implique également dans la transformation de déchets industriels, comme les mâchefers d'incinération, les laitiers LD d'aciérie ou les cendres volantes de papeterie. En 2012, la plate-forme de recyclage du site de Fretin (59) a valorisé environ 40 000 m³ de produits, et chaque année, 600 000 t sur le million de tonnes de laitiers LD retraités, sont utilisées en industrie routière sous forme de granulats ou de liant hydraulique, soit la production d'une grosse carrière.

Par ailleurs, la branche enrichit régulièrement son offre de produits valorisés, cette année encore avec un béton de bordures et un coulis autocompactant pour le remblaiement des tranchées ou des galeries souterraines.

Enfin, 2012 a vu l'apparition de l'Arc1000®, nouvel atelier de retraitement de chaussées in situ, plus rapide et plus performant que l'Arc700® déjà déployé par la branche, autorisant désormais une épaisseur de retraitement jusqu'à 42 cm.

ZOOM

L'INITIATIVE « FINE DE SEL » RÉCOMPENSÉE

Lors du salon Pollutec de novembre 2012, AREA a été distinguée par la mention spéciale du jury du Prix Entreprise et Environnement dans la catégorie « Ecologie Industrielle », pour son initiative originale : en lieu et place du sel traditionnellement utilisé pour le traitement des chaussées en hiver et jusque-là amené par péniche et camion depuis le Sud de la France, l'entreprise recycle la fine de sel, un résidu industriel produit par une entreprise locale. [En savoir plus : Fiche CA-APR01 : Fine de sel](#)



Cahier « Environnement »
sur www.eiffage.com.

DÉVELOPPEMENT DURABLE
CONSTRUIRE DURABLE



DES SAVOIR-FAIRE EXCLUSIFS AU SERVICE DU « CONSTRUIRE DURABLE »

Optimiser les performances techniques, réduire l'impact environnemental, maîtriser les coûts, améliorer le confort des usagers... Les métiers du Groupe développent concepts et produits exclusifs en réponse aux défis sociaux, environnementaux et économiques actuels.



Le projet « l'Espoir » cumule techniques et matériaux durables : ossature bois, isolation en cellulose, panneaux solaires thermiques, toiture végétalisée, ventilation mécanique contrôlée à récupération de chaleur, châssis triple vitrage...

Dans le cadre de sa « politique bois », Eiffage Construction a conçu une solution de studios préfabriqués, Concept Lignum® (p. 96). Dédié à la réalisation d'Ehpad⁽²⁾ ou de résidences d'étudiants, Lignum®, conjugue les avantages d'une chape en béton et du bois massif contrecollé, plus « vertueux » que le lamellé-collé ou que le bois de faible section pour cette application. Outre une productivité améliorée, Lignum® associe bonnes performances énergétiques et faible énergie grise. La première réalisation verra le jour à la Rochelle (17) au profit de 120 logements étudiants livrés pour la rentrée universitaire 2013.

ZOOM

L'ESPOIR, LE « PASSIF » RÉCOMPENSÉ

Initiative de la Fondation pour les générations futures, THE BLUE HOUSE/ est un prix national belge qui distingue des projets résidentiels privés à la fois durables et abordables.

Le prix THE BLUE HOUSE/ 2012 a été décerné au projet « l'Espoir » à Molenbeek-Saint-Jean. Les 14 appartements sociaux passifs réalisés en conception/construction par l'architecte Damien Carnoy et De Graeve SA, ont également été lauréats de l'appel à projets « Bâtiments exemplaires » de l'IBGE (Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement).



De Graeve SA, filiale belge d'Eiffage Construction, s'illustre depuis plusieurs années dans la construction de bâtiments au standard passif.

Pour une offre logement toujours plus sobre

Dans le prolongement direct du Grenelle de l'environnement, Eiffage Construction développe depuis 4 ans des concepts de logements conjuguant performance énergétique et optimisation des coûts. Parmi ceux-ci, l'offre H2CO (Habitat à coûts et consommations optimisés), labellisée CQFD⁽¹⁾ en 2010, allie conception rationalisée et construction industrialisée. Elle met en œuvre une enveloppe ultra-performante, des modules de salles de bains HVA Concept™ préfabriqués dans l'usine de la branche (Fresnay-sur-Sarthe-72) et des équipements sanitaires et de chauffage économies. Après les 55 logements sociaux de Vannes Menimur (56) primés par le Trophée des Hermes 2012, d'autres chantiers H2CO ont été lancés, parmi lesquels ceux de l'écoquartier Baudens à Bourges (18) et des Terrasses de Kreisker à Lorient (56).

L'éclairage public à LED, pour la réduction de la facture énergétique

Les projets d'éclairage public à LED répondent à de multiples enjeux : mise en valeur, sécurité urbaine, confort des usagers et économies d'énergie. Parmi les chantiers marquants en 2012, le maillage en façade du Grand Stade de Lille Métropole (59), l'éclairage de la voie verte cyclopédestre de 4,3 km reliant Colombelles à Mondeville (14), l'éclairage du carrefour Tripode à l'entrée nord de Poitiers (86), ou encore la mise en œuvre du « Plan Lumière » de Strasbourg (67) visant la valorisation des panoramas de la cité à coûts énergétiques maîtrisés. Certains de ces projets ont mis en œuvre la technologie d'Eiffage Énergie, brevetée en 2010.

(1) CQFD : Coûts, Qualité, Fiabilité, Délays.

(2) Ehpad : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

- 1 La voie verte entre Colombelles et Mondeville (14).
- 2 La GB5® : performances exceptionnelles, excellentes aptitudes au compactage apportant une amélioration de l'uni, 100 % recyclable (Eiffage Travaux Publics).
- 3 Le béton bitumineux Nanophone®, mis au point dans les laboratoires d'Eiffage Travaux Publics, permet un abaissement significatif du bruit.



1



2



3

Les solutions du Groupe pour une route éco-responsable

Les solutions dédiées à la construction et à l'entretien des routes d'Eiffage Travaux Publics se doivent de répondre à de multiples obligations : amélioration des conditions de travail, réduction de la pollution, préservation des ressources naturelles, maîtrise des coûts, amélioration du confort des usagers et des riverains, intégration paysagère.

Fer de lance de la démarche développement durable d'Eiffage Travaux Publics depuis 5 ans, les EBT® (Enrobés basse température) ont franchi une nouvelle étape avec l'apparition d'une gamme d'enrobés « tièdes » mis en œuvre à 130°C qui vient enrichir l'offre existante d'enrobés « semi-tièdes » à 90°C. En 2012, le volume d'EBT® mis en œuvre a atteint 379 000 tonnes, contre 80 000 tonnes / an en moyenne jusqu'à présent.

Dans le domaine des enrobés d'assise, la branche a choisi de promouvoir la GB5®, nouvelle solution de grave bitume présentant le double avantage d'une grande résistance à l'ornièrage ou au poinçonnement et d'une importante réduction de consommation de bitume. La GB5® a notamment été utilisée lors du chantier de la RD 612 entre Vias et Portiragnes (34), couplée à un autre produit phare issu de la R&D de la branche, le Nanophone®, offrant des propriétés mécaniques et acoustiques permettant de réduire le bruit de contact pneumatiques/chaussée. À la clé : meilleur confort pour les usagers, diminution de la pollution sonore pour les riverains et importante économie de ressources due à la faible épaisseur du produit (moins de 4 cm).

Dans la gamme des produits dédiés aux couches de roulement, le BB5® développé par Eiffage Travaux Publics, a été distingué en 2012 en tant que lauréat de la procédure nationale d'innovation routière. Transposition de la technique GB5®, BB5® présente de multiples atouts : grande aptitude au compactage, adaptation aux chantiers furtifs, remarquable tenue à l'ornièrage et coût réduit du fait de la faible épaisseur et de l'absence de reprofilage préalable.

Parallèlement à ces développements, la branche a poursuivi ses recherches sur les substituts au bitume. Le Biophalt® est un

liant végétal clair destiné à l'enrobage et obtenu à partir de dérivés du pin et de sous-produits de l'industrie du papier. Translucide, le produit permet la mise en valeur de la couleur naturelle des granulats pour une parfaite intégration dans l'environnement.

ZOOM

Sous les rails, le bitume...

La grave bitume (GB4) est un matériau classiquement utilisé dans les couches d'assise de chaussées. En revanche, son emploi sous ballast ferroviaire est très récent. Eiffage Travaux Publics promeut ce procédé qui cumule les avantages techniques et environnementaux : bonne répartition des charges au sol lors du passage des trains, moindre consommation de matériaux nobles et meilleure évacuation des eaux de ruissellement. La GB4 est actuellement expérimentée sur un tronçon de 105 km sur la future LGV Bretagne – Pays de la Loire (BPL).

Des ponts pour l'éco-conception urbaine

Dans le prolongement des travaux du laboratoire Eiffage de prospective en développement urbain durable Phosphore et dans le cadre d'un Projet pilote de développement durable Eiffage, Eiffage Branche Métal met actuellement au point un démonstrateur d'Urbanbridge®. L'Urbanbridge®, concept de pont modulaire à montage rapide adapté au contexte urbain, est pourvu d'un habillage latéral bois, de panneaux photovoltaïques, de jardinières et d'éclairage à LED. La solution permet la multiplication des points de franchissement permanents ou temporaires, notamment adaptés à l'événementiel ou aux travaux. Le pont, construit à l'usine de Fos-sur-Mer (13), servira de show-room dédié à la découverte de cette déclinaison urbaine de l'Unibridge®.



Fiche CD-BM01 : Unibridge®

LE BOIS, UN ENGAGEMENT POUR CONSTRUIRE AUTREMENT

La « politique bois » d'Eiffage Construction, formalisée en 2011, s'appuie, d'une part sur une expertise de plus de 25 ans dans la construction bois et sur les exigences du Grenelle de l'Environnement et les démarches de qualité environnementale des ouvrages, et d'autre part, sur les grandes orientations de la politique de développement durable du Groupe.



« Lever brumeux sur le marais de Villemur-sur-Vannes »
(Arnaud Bécard - Concours photo 2011).

Cette politique est construite autour d'une triple approche :

- le bois matériau, atout de l'éco-conception ;
- le bois source d'énergie, combustible privilégié des chaudières biomasse ;
- le bois ressource naturelle, dans le respect des principes de protection et de compensation des impacts sur la biodiversité ou de compensation carbone visant la neutralité des projets.

2012 a vu la consolidation de cette démarche structurée, avec notamment le référencement des fournisseurs et sous-traitants capables de répondre aux besoins, l'identification des partenaires régionaux potentiels et l'actualisation de la cartographie des provenances du bois, initiée dès 2009.

L'engagement des métiers autour du bois-construction

Tous les métiers d'Eiffage Construction sont concernés.

- En tant qu'entrepreneur général, la branche fait appel à des ingénieurs spécialisés qui intègrent le bois dès la phase de conception des projets. Les équipes de conception-construction exploitent ainsi davantage les qualités du bois au travers de savoir-faire qui répondent aux exigences du Grenelle de l'environnement et de la Charte biodiversité du Groupe, tandis que la promotion immobilière bénéficie de la réduction des coûts de construction induite par l'intégration d'éléments préfabriqués en usine.
- Dans le domaine de la maintenance et de l'exploitation, l'utilisation d'essences durables nécessitant peu d'entretien satisfait à la fois aux nécessités économiques et aux exigences écologiques.

ZOOM

EIFFAGE CONSTRUCTION CONCEPT LIGNUM®, DES STUDIOS PRÉFABRIQUÉS DURABLES

Eiffage Construction Concept Lignum® associe les avantages du bois massif contrecollé à ceux du béton préfabriqué, au sein d'une gamme de modules de studios intégrant salle de bains et kitchenette.

Sont particulièrement étudiés : l'énergétique du bâtiment, l'acoustique, la résistance au feu et l'adaptation aux risques

sismiques, l'absence de COV⁽²⁾ et la fin de vie du bâtiment où les modules peuvent être démontés et reconditionnés.

Le concept cible les chambres d'étudiants de moins de 3 m de large, les modules sur mesure accrochés en façade pour la rénovation des bâtiments, et tout autre type d'hébergement dit de série.



Cahier « Construire durable » sur
www.eiffage.com

La première réalisation, la résidence Jean-Jouzel à la Rochelle (17), consommera 40 % de moins qu'un bâtiment appliquant la réglementation thermique 2012 et stockera plus de CO₂ qu'elle n'en émettra.

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, ENJEU DE SOCIÉTÉ, ENJEU DE MARCHÉ

La réduction des consommations d'énergie représente le défi stratégique, socio-économique et environnemental des prochaines années. Le Groupe et ses branches mettent toute leur culture technique à concevoir les réponses appropriées.



Rénovation du Palatino (Paris 13^e)
(Eiffage Construction).



2012 : priorité à la formation et à l'innovation

Au cours de ces dernières années, les filiales ont optimisé leurs organisations afin de générer des réponses globales aux enjeux multiples de l'efficience énergétique. Les grands axes d'actions du plan 2012-2013 présentent déjà des avancées concrètes.

Affiner les savoir-faire et développer une culture commune de la performance énergétique

Eiffage Construction a formé son réseau énergétique aux techniques d'étanchéité à l'air, paramètre déterminant de la performance des bâtiments et de leur labellisation. La branche a conçu des outils de calculs simplifiés des consommations dans le cadre de projets de rénovation de logements collectifs et destinés aux collaborateurs chargés des études de prix.

Approfondir l'innovation dans les offres technique et commerciale

La Branche Métal a poursuivi ses recherches sur les façades énergisantes issues des travaux de sa filiale Goyer au sein du laboratoire Phosphore. Un brevet a été déposé en 2011.

Eiffage Construction a lancé l'offre EiffyConso™, composée de sous-compteurs (électricité, eau et gaz) connectés à un serveur informatique et répondant au volet « Information de l'occupant sur les consommations d'énergie » inclus dans la RT2012.

Améliorer les fonctionnements organisationnels vers l'externe et sur sites propres

Eiffage Énergie a élaboré en 2012 deux guides d'optimisation des consommations électriques / gaz sur la base des bonnes pratiques collectées en régions.

APRR a défini un plan d'optimisation des consommations énergétiques comprenant, entre autres, le passage à la technolo-

gie LED pour l'éclairage des petites aires (baisse attendue de 30 % annuel et changement de lampes à 10 ans au lieu de 3 ou 4 ans), la mise en place d'horloges astronomiques et de variateurs de tension sur les grandes aires (baisse attendue de 10 à 30 %), la stabilisation de la tension d'alimentation, l'utilisation de matériels à haute efficacité lumineuse ainsi que l'abaissement du flux lumineux aux heures de moindre fréquentation ...

Clemessy a poursuivi en 2012 le programme d'amélioration énergétique de ses sites propres : renouvellement des brûleurs à gaz, régulation de la chaufferie et du groupe de climatisation du siège de Mulhouse (68), remplacement de la chaudière à gaz de SEH à Chanteloup (78), remplacement du groupe de climatisation du site de Strasbourg (67) et mise en place d'une régulation de chaudière chez EPI Tabelec à Illzach (68).

Des réalisations exemplaires

2012 a vu de nombreuses réalisations neuves exemplaires du point de vue énergétique, entre autres :

- un ensemble immobilier dans le quartier de la Croix-Nivert à Paris 15^e (75) mené par Eiffage Construction IDF Paris, visant la labellisation BBC® et la certification HQE® (immeuble de 131 logements sociaux, une crèche et trois locaux commerciaux) ; le programme comprend notamment des panneaux photovoltaïques et un stockage de 60 m³ d'eaux pluviales utilisés pour alimenter les sanitaires des appartements et assurer l'arrosage des espaces verts ;
- le pôle santé privé de 497 lits à Saran (45) certifié HQE® et répondant aux critères du label THPE (très haute performance énergétique) grâce, entre autres, à la géothermie pour le chauffage des circulations (Eiffage Construction Centre) ;

- 1 Perspective sur le lycée d'Aubervilliers (93) visant HQE® et BBC® (Eiffage Construction).
- 2 École d'ingénieurs GreEn-ER - Grenoble (38) (Eiffage Construction).



ZOOM

LYON CONFLUENCE, PÔLE D'EXCELLENCE D'EIFFAGE ÉNERGIE

Entre les berges de la Saône et du Rhône, le quartier Lyon Confluence concentre les meilleures innovations dans les modes constructifs actuels. Le 4 avril 2012, l'inauguration du pôle de loisirs et de commerce (PLC) et des cinémas UGC a signé une série d'opérations d'envergure, menées par les équipes locales d'Eiffage Energie. Dans un rayon de quelques centaines de mètres, d'autres réalisations sont également à mettre à leur actif. Pavillon 8 (GL Events), Bayard (Banque de France), l'Hôtel de région ou encore le Musée des confluences – en cours de chantier –, tous ces ouvrages sont à la pointe de la réglementation en termes de performances énergétiques et de confort : pompes dans la nappe phréatique, poutres froides, panneaux photovoltaïques, insonorisation des locaux et bornes multisensorielles pour faciliter la circulation des personnes handicapées...

- l'Espace nautique Léo Lagrange de Béziers (34), certifié HQE®, mis en œuvre par Eiffage Énergie Thermie Méditerranée où 250 m² de panneaux solaires préchauffent la réserve d'eau chaude sanitaire (5 000 l) et les bassins.

Plusieurs projets de rénovation marquants ont également été menés à bien :

- la reconversion labellisée BBC® Réno du Palatino, immeuble de bureaux de 18 étages du quartier des Olympiades (Paris 13) (75), réalisée par Eiffage Construction IDF Paris ;
- la réhabilitation, par Eiffage Construction Poitou-Charentes, de l'îlot Alsace-Lorraine à Niort (79), avec la création de 48 logements certifiés BBC Effinergie® ;
- la rénovation thermique d'un immeuble rouennais de la DREAL de Seine-Maritime (76), dans le cadre d'un CPE⁽¹⁾ signé avec Eiffage Energie Thermie Normandie. Outre l'engagement de réduction des consommations énergétiques de 25 % d'ici 2015, Eiffage Énergie a prévu le pilotage des installations et le guidage du volet comportemental des usagers.

2012 a vu l'aboutissement de deux grands projets particulièrement ambitieux sur le plan énergétique :

- Eiffage Concessions a signé en avril 2012 un Partenariat Public Privé (PPP) avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis (93) pour la construction/rénovation de huit collèges, visant tous la labellisation HQE® et BBC® 2012, et dont deux devraient atteindre le « zéro énergie » grâce à la mise en œuvre de plusieurs technologies : géothermie de surface, panneaux photovoltaïques, toitures végétalisées...
- Eiffage Construction signait en juillet 2012 un PPP avec le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Grenoble (38). Le contrat porte sur la construction et la maintenance de GreEn-ER, l'École de l'Énergie et de la gestion de l'eau. Côté performances énergétiques, la consommation du futur bâti-

ment devrait être inférieure de 35 % aux objectifs fixés par la RT 2012 (moins de 75 kWh/m²/an en énergie primaire), grâce à des solutions telles que le système d'isolation thermique par l'extérieur, les brise-soleil orientables en façade, des menuiseries performantes, des panneaux rayonnants hybrides, un système innovant de chauffage/rafraîchissement basé sur la récupération de la chaleur issue des futurs logements et des installations industrielles, complétée par des sources renouvelables de la nappe, du sous-sol et de la biomasse.

À venir...

APRR finalise un programme de renouvellement des équipements d'exploitation de ses autoroutes sur la période 2012 – 2016, avec objectifs chiffrés d'économies sur abonnement, consommation et fonctionnement.

Eiffage Branche Métal se concentre sur l'optimisation des consommations énergétiques de ses sites.

Eiffage Construction poursuit l'application, sur des projets tels Euromed EcoCité, des principes d'efficience énergétique développés dans Phosphore.

Eiffage Énergie améliore ses offres existantes, comme les dalles lumineuses à LED ou encore Luciole®.

ZOOM

UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE RECONNUS

Mi-décembre 2012, Eiffage Énergie Val de Loire et Eiffage Énergie Centre Loire ont obtenu la certification « ISO 50001 – Management de l'énergie » dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique de 18 lycées de la région Centre. Le contrat, initié en 2010, a conduit à la rénovation et à l'amélioration de la performance énergétique des lycées. À terme, la démarche doit amener 40 % d'économies d'énergie et une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre. La forte sensibilisation des usagers et de l'exploitant participe également aux économies réalisées.

En savoir plus : Fiche CDEE-03 : CPE

ZOOM

NOUVELLE ÈRE POUR L'AIRE



À l'été 2012, les automobilistes ont découvert le nouveau visage de l'aire de services de la Chaponne (A6-213 km de Paris en direction de Lyon). Eden, l'œuvre réalisée par Ora-ito, premier bâtiment éco-conçu certifié HQE® sur l'autoroute, bénéficie d'une très faible déperdition thermique grâce à sa structure en lamellé collé et sa toiture végétale posée sur bac acier, ainsi que d'un confort acoustique particulièrement performant.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES TOUJOURS EN POINTE

Les énergies renouvelables constituent l'une des réponses à la rareté annoncée des énergies fossiles et à la nécessité d'entrer à terme dans une société réellement « post-carbone ».

Les branches du Groupe spécialisées dans la production et la maintenance énergétique mettent ainsi leurs compétences reconnues au service de la promotion des énergies renouvelables, en concevant et réalisant des solutions techniques de pointe : parcs éoliens, fermes photovoltaïques, centrales de co ou tri-génération, centrales biomasse...



1 La centrale de Toul (54) réalisée par EDF Énergies Nouvelles (Clemessy).



2 Ombrrière de Quincieux (69) (Eiffage Énergie).



1

2

Solaire

Expertes en énergies solaires, tant dans le domaine des études que dans ceux du câblage et de la maintenance, les entreprises du pôle Énergie interviennent sur les installations publiques et privées :

- EDF Énergies Nouvelles a confié à Clemessy les travaux d'installation électrique de trois tranches de sa future centrale de Toul (54), située sur les 400 hectares d'une ancienne base aérienne de l'OTAN. La centrale aura une puissance totale de 135 MWc, et 387 500 panneaux solaires seront câblés et raccordés pour une puissance de 31 MWc ;
- Eiffage Énergie est intervenue pour sa part, entre septembre 2011 et mars 2012 sur les centrales de Toul (54), Massangis (89) et Crucey (autre ancienne base de l'Otan en Eure-et-Loir (28)) en réalisant les liaisons HTA entre les panneaux photovoltaïques et les postes HTB, soit près de 56 km de tranchées mécanisées comportant fourreaux PEHD, câbles HTA et fibres optiques ;
- sur le site de Toul, les équipes d'Eiffage Énergie Transport & Distribution ont également installé, en conception-réalisation, deux postes de 33kV/63 kV de 50 MVA chacun permettant de réinjecter le courant produit sur le réseau RTE passant à proximité ;
- Eiffage Énergie Centre Loire a posé, dans le cadre d'une opération de réhabilitation lourde, plus de 400 panneaux

photovoltaïques sur la toiture du gymnase d'Authon (41) permettant de réinjecter annuellement 92 400 kWh sur le réseau ERDF ;

- Eiffage Énergie Rhône-Alpes, agissant pour le compte de Scatec Solar, a réalisé à Quincieux (69), la plus grande ombrrière photovoltaïque de France. Equipée de 37 000 panneaux photovoltaïques, soit 8,7 MWc, l'ombrrière a été mise en service dans le respect du « zéro défaut », le 22 février 2012, soit avec un mois d'avance sur le planning initial.

ZOOM

LE RÉSEAU AUTOROUTIER AUSSI...

L'alimentation électrique par l'énergie solaire d'équipements tels que bornes du réseau d'appel d'urgence, stations météo ou de comptages, portails de services, panneaux de signalisation, caméras d'exploitation, est aujourd'hui une réalité. Ainsi, le réseau autoroutier d'APRR & AREA comporte, près de 1 760 équipements fixes alimentés par des capteurs photovoltaïques, voire par des mini-éoliennes.



Le bilan des deux auvents de péage équipés de panneaux photovoltaïques est à découvrir dans le cahier «Construire durable» sur www.eiffage.com.

Pièces pour éoliennes en mer (Eiffage Branche Métal).



Éolien

Forte de plus de 45 ans d'expérience en construction de plates-formes pétrolières offshore, Eiffage Branche Métal met son expertise au service des énergies renouvelables maritimes. Dans le cadre de plusieurs partenariats signés avec la société Smulders, sa filiale Eiffage Construction Métallique est engagée dans des projets européens de parcs d'éoliennes en mer. Les partenariats portent sur la fabrication de sous-stations électriques, ou encore de fondations d'éoliennes. Le projet actuellement en cours à l'usine de Smulders à Anvers (Belgique) concerne le champ éolien Dan Tysk, situé au large des côtes allemandes en Mer du Nord. La production de 80 pièces de transitions a débuté en juin 2012.

Eiffage Énergie et Eiffage Travaux Publics se sont investis, pour Sorgenia, entreprise spécialisée dans le développement de l'énergie éolienne, dans la réalisation du parc éolien de Longeville-sur-Mer (85) où 5 éoliennes d'une puissance de 2,3 MW ont été ajoutées dans le prolongement du parc existant. Réalisés en cotraitance, les travaux concernant l'accès, la plate-forme de montage, la remise en état du site pour Eiffage Travaux Publics, les fondations, les liaisons électriques et fibre optique inter-éoliennes, ou encore le poste de livraison pour Eiffage Énergie, ont démarré en mars 2012 pour une mise en service en septembre.

ZOOM

UN PROJET À HAUTE TECHNICITÉ

Clemessy participe au Projet SMPE par l'intermédiaire de sa filiale Dynae, associée aux sociétés OROS, NOVAMEMS-INTESENS et La Compagnie du Vent (Groupe GDF SUEZ) dans le développement d'un système de surveillance/diagnostic dans le cadre de la maintenance préventive de la chaîne cinématique des éoliennes. Le projet, initié par la Compagnie du Vent et subventionné par l'ADEME, concerne une première étape de mise au point des paramètres de surveillance et de traitement des données, et la réalisation d'une maquette opérationnelle. Le projet trouve ses sources dans l'inadaptation des outils de surveillance actuels à la complexité de la cinématique et du procédé.



*Cahier « Construire durable »
sur www.eiffage.com.*

En 2012, APRR a consolidé son projet pilote éolien à axe vertical mis en œuvre en 2011 sur l'A6, à proximité d'Auxerre (89). L'expérimentation, conduite en partenariat avec EVI Production, démontre qu'il est possible de fabriquer une électricité locale à partir de vents naturels terrestres faibles, à laquelle s'ajoute une part de production générée par le courant d'air du passage des poids lourds.

Pour répondre aux besoins de l'exploitation autoroutière, plusieurs solutions apparaissent, en mixant des sources d'ENR complémentaires :

- dimensionnement d'une éolienne pour la production de 50 % du besoin annuel en électricité d'un site (vent terrestre + déplacement d'air dû aux poids-lourds) ;
- ajout d'un venturi pour booster l'éolienne à très basse vitesse ;
- ajout de panneaux solaires permettant de produire également 50 % du besoin.

Biomasse...

De la conception à la maintenance, le chauffage biomasse est une solution énergétique maîtrisée depuis de nombreuses années par les équipes d'Eiffage Énergie.

- Ainsi, Eiffage Thermie Ile-de-France a réalisé en conception-réalisation les travaux d'amélioration thermique de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Police (ENSOP), assortis d'une garantie de performances énergétiques :
 - l'étanchéité et l'isolation des bâtiments dispersés sur le site de Cannes-Écluse (77) ont été entièrement repensées ;
 - l'installation d'une chaudière mixte bois-gaz (2 MW) couvre 100 % des besoins en chauffage (jusqu'à -7°C).
- Eiffage Énergie Thermie Atlantique a entièrement rénové le groupe scolaire Meningaud de Ruffec (16) et l'a élevé au niveau des normes BBC®, avec, entre autres, une chaudière à granulés bois (350 kW) qui couvre la totalité des besoins en chauffage. L'école primaire a rouvert dès la rentrée 2012.
- Eiffage Énergie Thermie Atlantique a également mis le bois à l'honneur à l'hôpital de Saintes (17). Depuis la chaudière biomasse de 2,7 MW (Dalkia), l'agence de la Rochelle (17), a déployé l'ensemble des réseaux de chaleur enterrés à travers

1
2 3

Centrale de cogénération de la SNECMA au Haillan (33).

Centrale de cogénération de Piveteau à Sainte Florence (85) (Eiffage Énergie).



2



3

l'établissement et installé deux sous-stations. En parallèle, la chaufferie a été équipée d'un groupe froid à absorption de 500 kW permettant de tirer le meilleur profit de la chaudière durant l'été. Les condenseurs sont refroidis par deux tours adiabatiques antilégionnelles. En parallèle, une chaudière vapeur instantanée à fonctionnement automatique à gaz de 1 t/h couvre les besoins de la blanchisserie de l'hôpital.

ZOOM

Eiffage Energie Thermie Atlantique s'est vue décerner la qualification « Installations thermiques bois énergie » suite à l'audit réalisé par Qualibat en début d'année sur le chantier de réhabilitation de l'école Méningaud à Ruffec (16). Les équipes d'Angoulême (16) y ont installé deux chaudières bois de 300 kW chacune.

La mise en service industrielle des nouveaux équipements a eu lieu le 1^{er} novembre, date habituelle du début de la période de chauffe des centrales de cogénération. L'opération est assortie d'un contrat de conduite et d'exploitation, avec garantie totale sur douze ans.

L'agence de Montaigu (85) d'Eiffage Énergie Loire Océan a pour sa part conçu et réalisé, en assurant la maîtrise d'œuvre et l'ingénierie, la centrale de cogénération biomasse (11 MW) de la scierie Piveteau à Sainte Florence (85). La centrale est alimentée par les déchets de bois issus de l'activité de la scierie. La vapeur entraîne une turbine qui génère de l'électricité et alimente le réseau ERDF. L'eau chaude produite est utilisée par le process de fabrication des granulés utilisés dans les poêles à bois (séchage).

... Et cogénération

Depuis plusieurs années, Comax fait confiance aux équipes de la Direction régionale Atlantique d'Eiffage Énergie, notamment pour la prise en charge de ses centrales de production d'énergie dite « de pointe » qui interviennent en appui des centrales EDF en se couplant sur le réseau ERDF en période de forte demande. Cette année encore, Eiffage Énergie Aquitaine est intervenue à plusieurs reprises, notamment pour des travaux de modification des équipements informatiques et des moteurs, destinés à automatiser et à fiabiliser le démarrage des installations. Trois des centrales ont été adaptées à la consommation de propane, en remplacement du gaz naturel initialement utilisé.

La filiale a également répondu, en collaboration avec Comax France, à l'appel d'offres de rénovation de la centrale de cogénération du site de la SNECMA, au Haillan (33). Avec un parti pris certain : s'éloigner des préconisations du cahier des charges (rénovation des moteurs existants) et proposer une variante plus onéreuse, mais finalement plus rentable pour le client. Ainsi, la solution technique acceptée prévoit l'installation d'un moteur présentant un rendement électrique supérieur à 41 %, contre seulement 35 % pour les anciens groupes.

Et après...

De nombreux sujets de R&D sont actuellement à l'étude dans les directions scientifiques des entités du Groupe : l'éolien marin flottant ou posé, la récupération d'énergie, la PAC R131, le développement des solutions de solidarité énergétique® s'inscrivant dans le respect du référentiel de construction durable d'EIFFAGE, HQVie®...

Pour quelques années encore, les orientations de recherche concerneront, de manière étroitement interdépendante :

- la sobriété des bâtiments, avec des enveloppes et des matériaux de plus en plus efficaces et vertueux, permettant de réduire significativement les besoins énergétiques à la source ;
- le développement des systèmes de production et de stockage de l'électricité produite par énergie renouvelable, afin de compenser les écarts entre pics de production d'énergie renouvelable et pics de consommation ;
- la démonstration de la faisabilité des échanges énergétiques à différentes échelles : entre bâtiments neufs et rénovés, à l'échelle de l'îlot urbain, à l'échelle du quartier.

NUCLÉAIRE POST-FUKUSHIMA, LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS AU COEUR DES ACTIVITÉS

Plusieurs branches d'Eiffage œuvrent sur certains segments de la filière nucléaire. Complémentaires, leurs savoir-faire contribuent notamment à répondre aux demandes de sécurisation renforcées consécutives à l'accident majeur de Fukushima.



1 Pont polaire de Taishan en Chine
(Eiffage Branche Métal).



2 Centrale de Nogent-sur-Seine (10) (Eiffage Travaux Publics).



3 Pont polaire d'Olkiluoto en Finlande
(Eiffage Branche Métal).

La conception-construction, une expertise de longue date

Ces activités fédèrent les compétences de toutes les branches du Groupe, hors Concessions.

- Eiffage Construction Métallique œuvre dans ce secteur en « Conception – Construction – Maintenance – Exploitation ». La Branche Métal fournit principalement des équipements de levage spéciaux adaptés à des conditions d'exploitation intenses ou résistants à des conditions sismiques d'intensité exceptionnelle. La branche est reconnue comme experte dans la fabrication des ponts polaires et des portes d'accès matériels destinés aux réacteurs des centrales EPR. Notamment, le pont polaire de l'unité 2 de Taishan (Chine) a été livré en avril 2012, après celui de l'unité 1 en juillet 2011.
- Depuis 50 ans, Eiffage Travaux Publics a participé à la construction de près de la moitié du parc français de centrales nucléaires. Les compétences et savoir-faire ainsi acquis positionnent la branche sur le développement de méthodes ou produits innovants répondant à des niveaux de sécurité maximale.

vérification de la résistance des installations au « séisme réévalué » des appareils de levage qu'elle a livrés sur le parc nucléaire français.

L'exploitation et la maintenance

Plus de 800 collaborateurs répartis dans différentes entités du Groupe sont porteurs de l'habilitation « DATR » (directement affectés à des travaux sous rayonnement), et donc aptes à intervenir en milieu ionisant en toute sécurité.

Les équipes du département nucléaire de Clemency bénéficient de 40 ans de capitalisation d'expérience et de plus de 10 000 interventions dans le cadre de projets et d'actions de maintenance, qu'il s'agisse de renforcer les éléments existants, modifier des réseaux ou créer de nouvelles structures permettant de faire face à des scénarii d'accidents potentiels. En 2012, Clemency a obtenu le renouvellement de ses qualifications UTO/EDF (chaudronnerie, tuyauterie, électricité contrôle commande, génie civil, génie climatique, machine tournante, robinetterie, prestation intellectuelle et assistance technique), avant une probable extension à d'autres domaines en 2013.

Acteurs de la sécurisation des infrastructures

Depuis 2011, les bureaux d'études du Groupe sont sollicités pour participer aux campagnes de travaux consécutives au renforcement des exigences de sécurité et de sûreté post-Fukushima. Celles-ci concernent principalement la maîtrise du risque d'inondation, le renforcement antismique, le renforcement d'infrastructures existantes, le stockage sécurisé d'eau borée⁽¹⁾, l'autonomie énergétique temporaire et la protection anti-intrusion. Eiffage Construction Métallique s'est ainsi vu confier le chantier de reconfiguration d'un pont roulant de 75 tonnes destiné à la déconstruction de la centrale de Saint-Laurent (Loir-et-Cher). La Branche Métal a également engagé pour le compte d'EDF des calculs sismiques non linéaires de

Pour rappel, fin 2011, EDF avait renouvelé, pour 3 ans, toutes les qualifications d'Eiffage Énergie (électricité et contrôle commande, génie climatique, machines tournantes et maintenance robinetterie) et les avait étendues à la déconstruction.

ZOOM

DES SYNERGIES INTER-BRANCHES POUR LA SÉCURITÉ

Eiffage Travaux Publics et Clemency étudient actuellement les possibilités de réalisation de bâtiments clefs en mains, abritant des groupes électrogènes capables de fournir la puissance électrique minimale pour faire fonctionner une centrale au cas où toutes les autres sources d'énergie seraient hors service.

Par ailleurs, Eiffage Travaux Publics et Eiffage Construction Métallique ont postulé ensemble sur un projet de remise à niveau des bâches PTR -sortes de piscine contenant de l'eau borée- permettant de ralentir la réaction nucléaire des centrales EDF.

(1) Eau borée : le bore est utilisé dans les réacteurs de centrales nucléaires comme ralentisseur ou absorbeur de neutrons lents. Mélangé à dose requise à l'eau du circuit primaire, il permet de contrôler les réactions thermonucléaires et d'éviter l'emballage du réacteur. [...] L'eau borée est l'une des deux lignes de défense protégeant un réacteur nucléaire de l'emballage. Source : Sciencesetavenir.fr.

CONSTRUIRE AUTREMENT, UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Pratiques exclusives, matériaux vertueux, efficience énergétique, énergies renouvelables... toutes les composantes du « Construire durable » transforment la pratique des métiers du Groupe. La conception-réalisation-maintenance d'ouvrages « clefs en main » donne ainsi naissance à de véritables concentrés de savoir-faire – tout en apportant des réponses concrètes aux attentes des donneurs d'ordre et des usagers.



L'opération « Ville d'été » à Arcachon (33), style, tradition et modernité (Eiffage Immobilier).



L'Equinox à Lyon (69) (Eiffage Construction).

Des bâtiments toujours plus performants

Réduire toujours davantage les empreintes carbone et environnementale des ouvrages, tout au long de leur cycle de vie, tels sont les objectifs qui structurent depuis des années l'offre et les réalisations d'Eiffage Construction. Au-delà des performances techniques s'ajoutent d'autres thématiques, comme la fonctionnalité, le confort d'usage et le bien-être des habitants.

Parmi les opérations marquantes de l'année :

- la Ville d'Eté, opération architecturale de très grande envergure qui revitalise le cœur de ville d'Arcachon (33), associant modernité et tradition.

Le programme de 32 000 m² comporte 337 logements haut-de-gamme, 41 logements sociaux, 5 000 m² de commerces, une résidence de tourisme, des espaces verts et un parking public de 650 places. Une attention particulière a été portée au respect du style éclectique propre à la ville, avec la mise en œuvre de matériaux traditionnels – dont certains réédités pour l'occasion, comme les tuiles vernissées – ou ayant fait l'objet de développements innovants. Travailant de concert avec sept architectes, les équipes de la ville et d'Eiffage Immobilier ont puisé leur inspiration dans le patrimoine local et fait appel aux entreprises et artisans régionaux pour la conception des éléments qui animent les 1 200 m de façades, des charpentes aux balcons en passant par les frontons, pignons, mosaïques... À noter : le dernier îlot du projet a été labellisé BBC® ;

- l'Equinox, un immeuble tertiaire au cœur du quartier de la Part-Dieu à Lyon (livraison fin 2013). Construit par Eiffage Construction Confluence, le bâtiment sera conforme aux exigences du label BBC® et de la certification NF HQE® – Bâtiments tertiaires ;

- la reconversion de l'ancien magasin de la Camif en siège social du groupe Adeo à Ronchin (59). Le bâtiment « historique », transformé par Eiffage Construction Lille Métropole, a obtenu la certification HQE® avec 10 des 14 cibles du référentiel jugées très performantes, ce qui reste exceptionnel pour ce type d'opération. L'attribution met un point final à un chantier dont les résultats sont supérieurs aux objectifs fixés, récompensé par le label allemand « PassivHaus » bâtiments neufs et le label français BBC® bâtiments réhabilités ;

- l'immeuble de bureau Aquarius, à Wrocław (Pologne). Le bâtiment de classe énergétique A, réalisé par Eiffage Budownictwo Mitex (filiale polonaise d'Eiffage Construction) et livrable en 2013, a reçu le certificat provisoire BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method).





1



2



3

1 Tramway de Dijon - Fontaine spectacle située au croisement des deux lignes, réalisée par les équipes spécialisées en fontainerie d'Eiffage Énergie (Eiffage Travaux Publics).

2 Tramway du Havre (Eiffage Énergie).

3 Tramway de Dijon.

4 Le futur campus GreEn-ER, à Grenoble (38) (Eiffage).

Transports : le tramway en première ligne

Au carrefour des enjeux du vivre ensemble en ville et des préoccupations environnementales, la solution propre du tramway est actuellement l'objet, en France, d'un engouement important. Eiffage Travaux Publics et Eiffage Énergie inscrivent le Groupe comme un acteur légitime de ce marché en plein développement, au travers d'une offre globale fédérant les expertises nécessaires au bon déroulement de projets cruciaux pour les collectivités qui les initient. Parmi les opérations marquantes de 2012 :

- Strasbourg (67) : Eiffage Énergie et Transroute (filiale d'Eiffage Travaux Publics) ont démarré le chantier de prolongation du tramway strasbourgeois ;
- Dijon (21) : Eiffage Travaux Publics Est et Eiffage Rail, en synergie avec d'autres filiales du Groupe, ont livré deux lignes -travaux d'aménagement urbain inclus- soit 20 km de linéaires installés en seulement 23 mois grâce à la mise en œuvre de solutions techniques innovantes, comme les EME (enrobés à module élevé) et les multitubulaires extrudées en place par des machines à coffrage glissant ;
- Orléans (45) : Eiffage Travaux Publics Val de Loire a livré voiries et plates-formes de la ligne B du tramway inauguré en juin 2012 ;
- Région parisienne : Eiffage Travaux Publics Ile-de-France Centre a démarré le chantier de prolongation du tramway T7 entre Villejuif (94) et Thiais (94).

Eiffage propose une offre transversale globale et systémique, rassemblant toutes les expertises complémentaires appropriées à ce type de projets en milieu urbain : terrassements, dévoiement des réseaux existants, aménagement de la voirie, installations d'éclairage public raisonné et de signalisation lumineuse, plates-formes, pose des rails, billetterie, équipements de sécurité et vidéosurveillance, maintenance 24 h/24 avec délai d'intervention inférieurs à 60 minutes. Ces chantiers se déroulent tous en zone dense, avec un haut niveau d'exigence en termes de sécurité, de réductions des impacts environnementaux et de respect des délais.

ZOOM



LA POSTE SE BRANCHE

Le département Infrastructures d'Eiffage Énergie Aquitaine a remporté l'appel d'offres lancé par La Poste pour la mise en place d'équipements de recharge de ses véhicules électriques -voitures, vélos et quadéos- dans tout le Sud-Ouest. Le portail collaboratif créé à l'occasion permet la gestion du contrat, et le suivi des affaires en cours et de l'avancement des chantiers.

ZOOM

V'LILLE, LE DEUX-ROUES À LILLE AVEC EIFFAGE ÉNERGIE NORD

L'offre de vélo en libre accès – V'Lille – a rencontré un franc succès dès son lancement, mi-septembre 2011. Eiffage Énergie Nord, qui a installé les 90 premières stations, en a aménagé 80 supplémentaires en 2012. L'innovation durable a fait la différence, grâce à un procédé de déploiement des stations unique en son genre, facile et rapide à installer, incluant la pré-fabrication de longrines par Eiffage Travaux Publics Nord. 400 stations sont prévues à l'horizon 2016.

Référentiel HQVie®, l'heure du déploiement

Le référentiel de construction durable Haute Qualité de Vie® a été développé par Phosphore, laboratoire en développement urbain durable d'Eiffage.

Totalement compatible avec HQE®, il traduit la complexité d'une approche systémique des enjeux de développement durable dans un projet urbain à l'échelle du bâtiment, de l'îlot et du quartier. De nombreuses thématiques sont alors obligatoirement étudiées, telles que les éco-mobilités, le bouquet énergétique, l'intensification et l'évolutivité des usages, ou encore la prévention des risques liés au changement climatique. À la fois guide de conception, outil de suivi et d'aide à la décision, le référentiel HQVie® appliquée à un projet urbain permet aux acteurs, élus, aménageurs, promoteurs, constructeurs, mainteneurs/exploitants et riverains d'en évaluer le positionnement développement durable et, le cas échéant, d'en identifier précisément les éventuelles carences.



4



5

Eiffage Construction et Eiffage Énergie l'expérimentent dans des réponses à appels d'offres impliquant des équipements de nature et d'échelle différentes, répartis sur toute la France : opérations d'aménagement labellisées « Ecocité », équipements sportifs, hospitaliers et scolaires, programmes de logements, de bureaux et de services, et enfin campus universitaires, à l'instar du contrat de partenariat GreEn-ER à Grenoble (38), récemment attribué à Eiffage (p. 98).

Fort du succès rencontré et capitalisant deux ans de retour d'expériences, le Groupe conçoit à présent un outil numérique visant à responsabiliser et à autonomiser les régions dans le déploiement de HQVie®, mais également à garantir son accompagnement, son contrôle et son amélioration continue. L'outil numérique sera opérationnel et mis en application au début du deuxième semestre 2013.

La sécurité de l'usager au cœur de l'acte de construire

Le « construire autrement » se doit d'intégrer la protection de la santé et de la sécurité des usagers.

APRR et AREA prennent systématiquement en compte la sécurité de leurs clients, que ce soit sur leurs chantiers de maintenance et de rénovation, ou dans leur offre de services. Les tunnels du réseau sont ainsi régulièrement rénovés, avec une priorité accordée à la dimension sécuritaire. En 2012, des panneaux d'arrêt ont été installés au milieu de chaque tube du tunnel de Dullin (73), permettant de stopper les véhicules en cas d'événement en aval. Le dispositif d'auto-évacuation des automobilistes a été renforcé par des totems lumineux verts placés à l'entrée des intertubes. Depuis 2011, les deux concessionnaires proposent aux détenteurs de smartphones l'application « SOS Autoroute », qui supprime la nécessité de rejoindre physiquement une borne d'appel d'urgence en cas de problème – cette dernière étant « embarquée » –, limitant ainsi les risques d'accident. Début 2013, l'application couvre également les réseaux de Sanef-SAPN, ATMB et SFRF. Chez Eiffage Travaux Publics, la protection de la santé et de la sécurité des usagers – et des collaborateurs – s'est traduite par un important travail de mise à jour des fiches de données de sécurité et d'évaluation sanitaire et environnementale des produits de la gamme (émulsions, bitumes fluxés, bitumes modifiés). Menée conjointement par la Direction technique – notamment le laboratoire central de Corbas (69) – la Direction de la prévention, le Service environnement et les différents sites producteurs, la démarche est mise en œuvre afin de substituer

des composants moins nocifs à ceux considérés comme les plus impactants pour la santé ou l'environnement.

EN ACTION

DES CAPTEURS SOUS LE BITUME

AREA va doter deux zones de l'A41 (Grenoble-Genève) d'un dispositif de mesure de déformation des chaussées intégré à la couche d'enrobés. Les données, régulièrement collectées à la Direction de l'exploitation de l'entreprise, permettront d'observer l'évolution des caractéristiques mécaniques des chaussées, et à terme, l'optimisation des travaux d'entretien des structures. L'opération s'inscrit dans le cadre du partenariat entre AREA, Eiffage Travaux Publics et l'ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État), ayant pour objectif la qualification de l'état des structures de chaussées du réseau APRR-AREA.

Perspectives...

Les enjeux du « Construire durable » constituent une vague de fond qui modifie en profondeur les pratiques et les références des métiers de l'acte de bâtir. Cette mutation, déjà sensible depuis plusieurs années, ne fait que s'accentuer et représente une chance pour le secteur du BTP autant qu'un levier de réduction de son empreinte écologique. Des tendances fortes se dégagent déjà à moyen terme :

- la prépondérance des principes de sobriété, aussi bien en phase construction dans le prélèvement des ressources naturelles (matériaux, eau, espaces naturels) qu'en phase exploitation dans la gestion raisonnée des flux (énergies, eau, déchets...) ;
- le déploiement de l'éco-conception et de solutions à faible émission de carbone, avec notamment, une meilleure intégration du bois ;
- l'optimisation des potentiels de reconversion des bâtiments à travers un caractère hybride et une évolutivité des usages anticipés dès la conception ;
- l'anticipation des risques issus des conséquences du changement climatique tels que les épisodes caniculaires, les pluies torrentielles, les risques d'inondations, et la conception de dispositifs de résilience à différentes échelles spatiales : bâtiment, îlot, ville.



Cahier « Construire durable » et fiches associées
sur www.eiffage.com

ÉCO-CONCEVOIR, ÉCO-PROMOUVOIR

En phase avec les objectifs du Grenelle et les besoins de logements en France, Eiffage Construction modélise depuis 4 ans des logements énergétiquement performants à coûts optimisés. Ces produits concurrentiels reposent sur un triptyque gagnant : rationalisation de la conception, industrialisation pour une qualité « zéro défaut » et sobriété énergétique.



1

2

1

2

Le lycée du Pays de Retz à Pornic (44) en cours de réalisation : la calculette ACV Produits[®] a joué un rôle déterminant dans le choix d'Eiffage Construction par le maître d'ouvrage. Bardage bois, orientation optimisée des bâtiments, préau bioclimatique ... malgré sa taille, le nouvel établissement consommera quatre fois moins d'énergie que l'actuel. Une démarche HQE[®] avec certification « NF Bâtiments Tertiaires » et obtention du label BBC[®] accompagne la réalisation.

Installation des cabines de salles de bains HVA Concept™ sur le programme « Les Terrasses de l'Étoile » à Peypin (13) (Eiffage Construction).

Une politique au-delà de la protection de l'environnement

Si la construction-exploitation des bâtiments contribue à l'épuisement des ressources naturelles, à la consommation d'énergie et à l'émission de gaz à effet de serre, des leviers d'amélioration significatifs existent, notamment au travers de l'éco-conception. Ainsi, Eiffage Construction intègre non seulement la précaution environnementale dans le choix des matériaux de construction ou dans la tenue de chantiers certifiés ISO 14001, mais également l'amélioration des services aux usagers des bâtiments en prenant en compte l'optimisation de l'approvisionnement des chantiers, l'intégration à minima d'un volume de bois certifié FSC ou PEFC, l'évolution d'usage du bâtiment, ou encore la démontabilité et la séparabilité des matériaux.

Des concepts de construction opérationnels

Le logement H2CO

Développé avec le cabinet Tectum au titre du Plan urbanisme construction architecture (PUCA), le logement H2CO (Habitat à coûts et consommations optimisés) est labellisé CQFD (pour coût, qualité, fiabilité, délais). Ce produit permet à Eiffage Construction de répondre plus efficacement aux appels d'offres en conception-réalisation de bailleurs sociaux ou promoteurs immobiliers. À ce jour, deux opérations ont été livrées par les Directions régionales Eiffage Construction Ouest et Grand Est, et quatorze autres sont en cours de réalisation ou de montage, le tout totalisant près de 700 logements.

Le logement Éco-Éco, pour allier écologie et économie

Basé sur la préfabrication des pièces techniques et sur une pompe à chaleur dédiée (la PAC.R²®), le concept de logement Éco-Éco (pour « économique et écologique »), compa-

tible BBC[®] et particulièrement adapté aux programmes mixtes de logements en accession et locatifs sociaux, permet la réalisation de logements à coût raisonnable et hautement performants sur le plan énergétique. Deux opérations ont été livrées à Melun (77) et Peypin (13), et dix-huit autres sont en cours de développement, pour un total de 1 600 logements représentant une part significative de la production annuelle d'Eiffage Immobilier.

Hébergement des personnes âgées dépendantes, la réponse « EHPAD Évolution » en BBC[®]

Le Pôle Santé d'Eiffage Construction – avec les équipes d'Eiffage Construction Centre Est, Côte d'Azur et Méditerranée – a coordonné la conception tous corps d'état d'un modèle innovant d'EHPAD de 84 lits en bâtiment BBC[®], avec un prix de vente objectif fixé à 1 200 € HT le m² SHON (hors île-de-France et adaptation au sol). Une configuration originale en « Lego[®] » le rend adaptable à la diversité des programmes et des demandes des gestionnaires, et son mode constructif facilite la programmation des locaux en lien avec l'évolution de la prise en charge des personnes et la réutilisation du bâtiment en fin de cycle.

ZOOM

L'ACV⁽¹⁾ À L'HEURE DU COLLABORATIF

La calculette ACV produits[®] développée par Eiffage Construction permet la mesure et la réduction de l'impact environnemental et sanitaire des matériaux et des procédés constructifs des projets. En 2012, le rapprochement avec le CSTB⁽²⁾ et son logiciel d'évaluation de la performance environnementale « Elodie » a principalement porté sur le développement du module chantier « Construction et déconstruction » d'Elodie (postes énergie, eau, immobilisation, transport et déchets). L'objectif est la simplification des outils d'ACV et leur accessibilité pour tous les collaborateurs.

La branche participe également à l'expérimentation ACV menée par l'Association HQE[®] sur le référentiel HQE[®] Performance. Objectif : contribuer à la définition des valeurs de références afin de définir les échelles de performances des bâtiments, identifier les facteurs influençant la performance environnementale et apporter les éléments nécessaires à la constitution d'un référentiel opérationnel. Dans le cadre de ce partenariat, la branche soumet aux phases de test du futur référentiel plusieurs de ses opérations pilotes : Hélianthe à Lyon (69), le Volnay à Amiens (80) et le Volta à Saint-Denis (93).

(1) ACV : Analyse du cycle de vie.

(2) CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment.

LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, STRATÉGIQUES ET ANCRÉES AU COEUR DES TERRITOIRES

L'Industrie doit amorcer sa nécessaire mutation autour des énergies nouvelles, mais également conforter les progrès sociétaux et environnementaux des techniques actuelles. Cette mutation offre des perspectives importantes : nouvelles offres de produits et de services à haute valeur ajoutée, niveau élevé de référence en termes de précaution environnementale et d'équité sociale. Dans un contexte prégnant de mondialisation, les activités industrielles du Groupe misent sur la haute qualité de leurs performances.

Le maintien de l'activité industrielle en France et en Europe représente un double enjeu stratégique d'indépendance et de sauvegarde des emplois locaux pour les territoires. À l'exception des Concessions, les activités industrielles sont réparties dans toutes les branches d'Eiffage. Au vu de l'importance stratégique du patrimoine humain, matériel et foncier, le développement et le renouveau de ces métiers constitue un axe central de croissance du Groupe.

Des activités industrielles solides et non délocalisables

Le Groupe a orienté ses savoir-faire et sa valeur ajoutée vers la création de produits et prestations de plus en plus techniques, où le coût de la main d'œuvre devient une composante réduite du coût final. De nombreux investissements dans les usines des branches confortent cette stratégie industrielle, qui vise la production en série de produits finis innovants, standardisés et modulables à coûts et techniques maîtrisés.

Cette stratégie industrielle associe des objectifs de progrès inhérents aux trois piliers du développement durable :

- la sécurité des travailleurs et la réduction du temps de main d'œuvre ;
- la réduction des impacts environnementaux de tout type : gaz à effet de serre, pollutions sonores et olfactives, consommation de matériaux, impacts sur les milieux ;
- l'optimisation des coûts et une qualité « zéro défaut ».

A titre d'exemples les investissements industriels suivants ont été réalisés :

- acquisition de machines de dernière génération de façonnage du métal et de production en série d'Unibridge® (pont modulaire) et de mâts d'éoliennes chez Eiffage Branche Métal ;
- acquisition, transformation et équipement à Fresnay-sur-Sarthe (72), par Eiffage Construction, d'une unité de production de solutions industrielles dédiées à la construction durable : modules HVA Concept™ et Lignum®, PAC.R²® ;
- investissements chez Clemessy dans le développement d'équipements de gestion des Énergies et des Mobilités propres ;

- production électronique de pointe exploitant les différentes technologies économies à LED chez Eiffage Énergie ;
- investissements chez Eiffage Travaux Publics dans les postes d'enrobage moins émissifs, dédiés aux enrobés routiers tièdes ou semi-tièdes (EBT®).

Activités industrielles et gaz à effet de serre

Optimiser les process de production et limiter les rejets de gaz à effet de serre des sites industriels

L'approche d'Eiffage – qui, de la conception jusqu'à la maintenance intégrée des projets, intervient sur toute la chaîne de valeur industrielle – contribue activement à la réduction des consommations et des émissions des sites industriels, confrontés aux exigences de plus en plus drastiques des réglementations européennes. Ainsi, Eiffel Industrie se positionne sur ces enjeux cruciaux, depuis le pilotage simple de la fiabilité globale ou individuelle des équipements jusqu'à l'amélioration continue de la disponibilité productive des process et de la qualité de la production.

Remplacer les énergies fossiles dans la thermique industrielle

Le Grenelle de l'environnement et les projets sélectionnés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ont contribué à faire de la thermique industrielle un créneau porteur : exploitation de la biomasse, incinération d'ordures ménagères, centrales de cogénération... Eiffage mise sur l'approche globale des projets et sur l'expérience du métier afin d'enrichir l'offre du « plus » technique qui augmentera le rendement de l'installation. La proposition de maintenance des installations complète l'offre.

Les spécialistes de la thermique industrielle d'Eiffage Énergie Thermie Centre-Est sont particulièrement actifs dans les installations significatives où les critères de puissance et de technicité sont prépondérants, pour des projets montés en conception/réalisation et livrés clés en main : centrales de production d'énergie biomasse, réseaux de chauffage urbain ou encore cogénération. Ils ont réalisé en 2012 les chufferies des usines Peugeot de Sochaux (25) et de Mulhouse (68), parmi



1



2

3

1 Le laboratoire Phosphore imagine l'avenir post-carbone de Grenoble : « L'interface multifonctionnelle » ceinture le site industriel et contribue à la fois à la protection visuelle et à la sécurité des riverains.

2 Coupe de l'interface multifonctionnelle.

3 Le flanc ouest de l'interface est reconquis par la nature et offre chemins de promenade et parcours sportifs.

les plus importantes jamais déployées par un industriel, ou la centrale biomasse de Facture (33), une des plus grandes d'Europe à ce jour.

GER2I, entité spécialiste en tuyauterie industrielle et systèmes au sein de la Branche Métal, a conçu et réalisé le raccordement de l'usine Renault de Sandouville (76) au réseau vapeur de l'usine d'incinération Sedibex, substituant ainsi la vapeur au gaz naturel pour l'alimentation en énergie des bâtiments du site. Le tuyau calorifugé de 1 500 m transporte près de 7 MWh, soit l'énergie nécessaire au chauffage de 700 maisons individuelles. L'entreprise a également mis en place, dans la chaufferie de l'usine, un premier skid produisant de 100 à 350 m³/h d'eau surchauffée à 180°C, et un second produisant 90 m³/h d'eau chaude sur un réseau à 90°C/70°C.

Transports propres : un axe industriel prometteur à haute valeur ajoutée technologique

Fiabiliser les véhicules du futur, dès la conception

L'ingénierie dirigée par les modèles pour la conception de systèmes embarqués dans les véhicules représente un enjeu stratégique pour l'industrie automobile en termes de fiabilité des systèmes embarqués et de diminution du délai de mise en marché. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les projets VETESS et le produit TESTINVIEW auxquels participent Clemessy, le laboratoire MIPS de l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Franche-Comté, PSA et Smartesting. Finalisés en 2012, ils visent la continuité dans la démarche d'ingénierie système entre les phases de conception et les phases de vérification de conformité des systèmes livrés par les fournisseurs. L'outil résultant complètera le logiciel de pilotage des tests automatisés TestInView, et fluidifiera la chaîne de conception des composants électroniques et électriques dans les secteurs automobile et aérospatial.

Vers l'avion électrique européen

Le projet RECUPENER associe Clemessy à des acteurs industriels majeurs du marché aérospatial (Messier Bugatti, Sagem, Hispano Suiza ...). Labellisé au sein du pôle ASTech, il répond à deux défis majeurs posés par l'avion électrique : réduire la masse du réseau électrique et lisser les variations de puissance. Il vise un produit final utilisable dans différentes applications d'avions (billet, régionaux et > 100 passagers) à court et moyen terme. Toujours dans le domaine de l'avion «plus» électrique, ce projet a permis d'intégrer deux autres projets européens, Actuation 2015 et HighPMAAC, financés en partie par la Commission européenne (FP7 et CleanSky).

Quelle prospective pour l'emploi industriel ?

La quatrième session de recherche du laboratoire de prospective en développement urbain durable Phosphore était consacrée à imaginer l'avenir post carbone du territoire de l'agglomération grenobloise à l'horizon 2030. Dans ce cadre global, Phosphore a consacré l'un de ses ateliers de travail à la recherche de solutions contribuant au maintien et au développement de l'emploi industriel historiquement implanté en site urbain et péri-urbain à Grenoble (38). Sur le site de Pont de Claix (38), l'atelier « Phosphore industriel » a imaginé des solutions de rupture répondant à trois objectifs :

- ancrer l'activité industrielle dans le territoire par le développement d'une économie de la fonctionnalité source de synergies et d'économies d'échelle ;
- resserrer les liens entre activités industrielles et communauté riveraine, par le développement d'échanges bénéfiques tels que le partage des excédents thermiques des industries vers la ville ;
- protéger le site des nuisances potentielles des activités industrielles par la construction d'une interface multifonctionnelle végétalisée, contributrice à la sécurité du site et des riverains comme à la qualité de vie par les aménités qu'elle procure.

DÉVELOPPEMENT DURABLE
PRÉPARER L'AVENIR



PRÉPARER L'AVENIR...

L'avenir des métiers de la construction et des travaux publics participe de nombreux paramètres. Certains sont aujourd'hui plutôt au vert, comme la vitalité démographique ou la nécessaire rénovation énergétique du parc immobilier, d'autres sont moins favorables, tels les contextes économique, social et financier fragilisés.

À cela s'ajoute la certitude de perturbations écologiques : épuisement progressif des ressources naturelles, capacité de résilience affaiblie des espaces dégradés, et pressions aggravées sur le climat.

« Préparer l'avenir » implique d'intégrer ces paramètres dans la stratégie de l'entreprise et de les traduire dans des orientations de fond, lisibles et soutenables.



Phosphore IV - « L'îlot à énergie positive », évolutif avec ses modules bois, mixant les usages (logement, tertiaire, artisanat) et énergétiquement performant grâce à son enveloppe végétalisée et sa toile photovoltaïque.

Accélérer la recherche et développement (R&D) dans une logique de sobriété, de réversibilité et de prévention des risques liés aux contraintes climatiques

Carbone et énergie fossile : un sujet de R&D pérenne

- Encore et toujours, renforcer la maîtrise des consommations d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre associées.
- Rechercher les substituts vertueux aux énergies fossiles et à leurs dérivés.
- Promouvoir l'analyse du cycle de vie des bâtiments et infrastructures pour intégrer le critère « carbone » dans les choix techniques, depuis la conception-construction jusqu'à l'exploitation et la fin de vie.
- Privilégier la construction avec matériaux bio-sourcés.

Développer des process de construction durable industrialisés

- Industrialiser des modules constructifs écologiquement vertueux et économiquement compétitifs afin de répondre aux besoins accrus de logements et d'infrastructures, dans une logique de maîtrise des coûts et d'évolutivité des usages.
- Conjuguer l'industrialisation des modes constructifs à une utilisation adaptée aux risques naturels locaux.

Augmenter la recherche et les compétences opérationnelles du Groupe dans les processus de réversibilité

- Investir en compétences dans les méthodes de déconstruction -notamment en site urbain dense-, dans la dépollution des sites artificialisés et dans les modes de reconstruction de la ville sur la ville.
- Développer les techniques de transformation des déchets issus de la déconstruction, recycler et réemployer sur site.

- Développer les savoir-faire du retour de la nature en ville : désimperméabilisation, dépollution, renaturation.

Agir en tant qu'ensemblier de la ville dans un contexte d'urbanisation croissante des sociétés et contribuer à la ville post-carbone

Depuis 2008 et la montée en puissance des travaux du laboratoire Phosphore, la stratégie de consolidation des métiers du Groupe pensé comme ensemblier de la ville durable post-carbone s'avère pertinente et pérenne. De ce fait, la poursuite des travaux de recherche en développement urbain durable participe de la stratégie d'avenir du Groupe.

Après les éco-quartiers de Marseille (13) (170 ha) et de Strasbourg (67) (550 ha), le laboratoire Phosphore a intensifié ses efforts en proposant une analyse systémique et prospective sur un territoire de 31 000 ha, regroupant 28 communes. Cette 4^e session a également été l'occasion d'ouvrir les ateliers de recherche au-delà des frontières du Groupe par l'association pour la première fois à un partenaire industriel, Poma, un des leaders mondiaux des transports par câble, ainsi qu'à un partenaire public, Grenoble-Alpes-Métropole, sur la thématique des écomobilités douces et rapides.

Depuis l'analyse des écomobilités et des énergies renouvelables à l'échelle de l'agglomération jusqu'aux questionnements relatifs au maintien des emplois et activités industrielles en ville, en passant par les objectifs de renouvellement urbain associant le neuf et la rénovation ou encore les services écologiques en ville, tout le spectre des compétences d'Eiffage et de ses partenaires a été mis à contribution pour proposer une analyse systémique d'une ampleur et d'une complexité en tout point inédites.

Ces travaux font l'objet d'un ouvrage qui sera publié en avril 2013.

ZOOM

MODUL'AIR®



Peu présent dans le paysage urbain français, le transport urbain par câble imaginé dans Phosphore 4 par Poma et Eiffage a pour objectif de compléter, et donc d'intensifier l'usage de l'offre de transport déjà existante, notamment tramways et bus, par un transport aérien par câble totalement compatible avec les réseaux existants.

CONSTRUIRE AUJOURD'HUI UN AVENIR DURABLE

Quel que soit leur cœur de métier, les Directions en charge de la R&D au sein des branches du Groupe poursuivent un objectif commun : orienter la recherche et l'innovation vers la conception et la maîtrise de solutions écologiques et économiques en phase avec les impératifs de réduction de l'empreinte des activités.



APRR a expérimenté les radars de chantier entre le 15 mai et le 29 juin 2012. Un bilan de l'expérimentation nationale a été présenté au Ministère mi-octobre 2012. Les suites feront l'objet d'une décision du comité interministériel de la sécurité routière, début 2013.

APRR, vers l'autoroute intelligente

Le développement durable et l'innovation sont organisés au sein de la même Direction des grands investissements et du développement. Une politique active de veille et d'innovation y est conduite via un réseau interne de correspondants issus des métiers de l'exploitation autoroutière.

Participer aux initiatives de progrès :

- dans le cadre du programme européen EasyWay, APRR participe au développement des systèmes de transports intelligents dont l'objectif est de réduire congestion routière et émissions de CO₂. C'est dans ce contexte que plusieurs outils innovants ont été déployés en 2012, comme l'application permettant d'affiner le calcul des temps de parcours affichés sur les panneaux à message variable (APRR) ou le système de détection et de signalisation automatique de queue de bouchon (AREA) ;
- le 1^{er} mars 2012, APRR a conclu un partenariat stratégique avec la société COYOTE System, visant l'amélioration de la pertinence des informations délivrées aux usagers grâce au partage des connaissances de l'autoroute et des technologies d'informations routières communautaires – 1 500 000 utilisateurs en Europe – géolocalisées et en temps réel ;
- le projet Co-Drive (pôle Mov'eo) voit APRR associée à Clemessy dans les services de gestion du trafic. L'objectif est de valider l'approche pré-industrielle d'un système de conduite coopératif entre conducteur, véhicule et infrastructure ;
- enfin, APRR et AREA entretiennent toujours des relations privilégiées avec des parties prenantes issues du monde de la recherche :

- cofinancement de thèses et accueil de thésards dans des domaines liés à la sécurité – tel le vieillissement des chaussées- ou à l'environnement – avec pour exemples les recherches sur la transparence écologique des autoroutes (ex. Copafaune – p. 83) ou sur les plantes invasives (thèse dans le cadre des mesures compensatoires de l'A406 sur l'Euphorbe Ésule),
- mise à disposition du réseau autoroutier, vaste champ d'expérimentation pour les entreprises et les bureaux d'études, afin de tester leurs innovations en site réel, comme avec le SETRA⁽¹⁾ ou l'ASFA⁽²⁾.

Clemessy, pour une R&D opérationnelle

Clemessy organise sa R&D dans le cadre de plans triennaux par « axe de marché ». Le plan actuel accorde une place prépondérante à la meilleure adéquation de l'offre branche par rapport aux besoins de ses clients, en termes de performances, de productivité et de respect de l'environnement. De fait, la branche privilégie les projets de R&D axés sur la mise au point de solutions déclinables dans ses trois métiers : les mesures, l'optimisation et la maintenance.

De nombreux projets à très haute valeur ajoutée mobilisent les équipes d'ingénieurs de Clemessy dans le respect des objectifs de développement durable découlant du Grenelle II : développement du véhicule électrique en lien avec la « data city », R&D relative à l'avion électrique, nouveaux modes de production d'énergies renouvelables, communication véhicule-infrastructure, Smart Grid et gestion fine de l'énergie, dispositifs de suivi des émissions et qualité de l'air intérieur.

EN ACTION

BANCS DE TESTS POUR PROJETS DE POINTE



Clemessy SEA a mis au point en 2012 de nombreux bancs de tests destinés à la validation de fonctions contribuant à limiter l'impact écologique des moyens de transports : banc de mesure rendement des boîtes de vitesse (photo 1) et banc DMTR (pour la validation des composants majeurs de la fonction Stop & Start des véhicules) pour PSA, banc de tests et de validation du moteur électrique pour VE Renault (photo 2), banc de mesure d'endurance d'embrayage pour Valeo, banc de validation de la fonction Green Taxing pour Messier (objectif : équiper la roue avant des avions d'un moteur lui permettant d'être autonome dans les phases de parking), banc de test de moteur de rames de métro pour la RATP ...



Prolongeant les travaux de Phosphore III, la Branche Métal a conçu un démonstrateur d'Urbanbridge®, Unibridge® urbain.

La solution permet de multiplier les points de franchissement permanents ou temporaires en ville, dans le cadre de travaux ou de manifestations événementielles.



Eiffage Branche Métal, l'esprit d'innovation partagé

Spécialiste international du projet complexe faisant appel au métal, Eiffage Branche Métal s'appuie sur ses puissants bureaux d'études internes rassemblant près de 200 ingénieurs. La Direction du développement de la branche traite les projets « cœur de métier », ainsi que les prototypes exigeant expertise et créativité techniques de pointe. Parallèlement à ces processus centralisés, la branche capitalise sur la créativité et l'expertise de ses collaborateurs, considérés comme autant d'innovateurs potentiels. Ainsi, un réseau innovation a été constitué en 2012, avec pour objectif l'amélioration de la collecte, du suivi, de la protection et du développement des initiatives locales.

Eiffage Construction, du central au local

Depuis 2012, les deux pôles « Innovation & Recherche » et « Développement Durable » composent la Direction IRD² (Innovation, recherche et développement durable). S'appuyant sur les réseaux des responsables Énergie et Qualité Environnement Innovation, elle mène une politique innovation articulée en 4 axes : la conduite du changement, l'innovation appliquée à l'offre de produits et services notamment via l'usine de Fresnay-sur-Sarthe (72), la valorisation de l'offre de services liés à la performance énergétique et l'ouverture sur les réseaux externes (fournisseurs et pôles de compétitivité).

La branche s'attache par ailleurs à capter les bonnes pratiques et innovations issues de ses chantiers, et en organise la diffusion la plus large possible via des vidéos pédagogiques disponibles sur un site internet dédié. Le challenge QSEI (Qualité Sécurité Environnement Innovation) annuel est une composante du dispositif.

De nombreux partenariats ou collaborations sont noués. À titre d'exemples :

- PBDA : Plate-forme collaborative (15 partenaires) située à La Rochelle (17), portant sur la réhabilitation de bâtiments tertiaires ;

- WOODEUM : Développement d'une offre de bureaux en bois massif ;
- EFFINEO : Développement d'EiffyConso (relève des consommations énergétiques par usage et mise à disposition des informations dans le logement) ;
- ECODEV / Greenvalley : Cluster d'entreprises de la filière bois ;
- HexR² : Développement et commercialisation de la PAC.R²® ;
- CSTB : Récupération de calories sur les eaux usées / (ré-) Utilisation de l'eau dans le bâtiment ;
- LNE : Comportement au feu des solutions Bois massif contre-collé et ITE.

ZOOM

EIFFAGE CONSTRUCTION CONCEPT LIGNUM®, NOUVELLE GAMME DE PRODUITS SEMI-INDUSTRIALISÉE

Avec Concept Lignum®, la branche propose une solution innovante de modules en bois permettant d'améliorer la productivité en termes de délais et de respect de l'environnement, sans relâcher la pression sur les coûts, la qualité et la sécurité (p. 96).

Eiffage Énergie, une R&D au plus près du terrain et des grands projets

La Direction technique et scientifique de la branche a mené à terme les projets de R&D initiés en 2011 (Phosphore IV, éclairage à LED, automate de la PAC.R²...). Les projets comme les éclairages à LED et l'automate de la PAC.R² ont été transmis en production à Eiffage Énergie Electronique. Les dalles lumineuses, primées en 2011 aux Trophées de l'Innovation Eiffage, ont fait l'objet de nombreuses présentations en régions et sont en cours d'installation -entre autres- au Futuroscope de Poitiers (86) où 400 modules seront posés dans les circulations des quatre hôtels du site d'ici juin 2013.

La prise en charge du projet de construction de la LGV Bretagne - Pays de la Loire a amené une évolution des structures de la branche au cours de l'année. Eiffage Énergie Système



Mise en oeuvre de la BB5®
(Eiffage Travaux Publics).

Ferroviaire a ainsi été créée pour répondre aux besoins spécifiques du projet, en intégrant le personnel de la Direction technique et scientifique. La R&D est désormais prise en charge par les entités régionales.

Eiffage Travaux Publics, innovations et partenariats au service de la route durable

Les processus de R&D d'Eiffage Travaux Publics sont pour une large part, coordonnés par les services de la Direction technique, en collaboration étroite avec les services techniques régionaux et les entités de travaux. Une structure dédiée est en charge de la recherche routière. En ce qui concerne le Génie civil, les chefs de projets sont issus des bureaux d'études.

Les partenariats sont nombreux et définis en fonction des thèmes, des spécialités et des compétences requises.

Comme en 2011, les thèmes de recherche développés en 2012 correspondent pour une large part aux engagements du Groupe : préservation des ressources minérales et naturelles, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction du bruit, prévention des risques. La durabilité des structures est également un axe important, avec la mise au point de solutions durables et économiques.

Quelques réalisations 2012 :

- les enrobés à la mousse à une température de 130°C, fabriqués dans les postes spécifiquement équipés, l'EBT® 130 ou la BB5® (lauréat de l'Innovation Routière 2012) ;
- les premières fabrications de bitumes polymères par extrusion, procédé permettant une meilleure gestion des produits, facilitant le transport et économisant de l'énergie ;
- en termes de prévention des risques sanitaires, début des débouchés industriels pour certains produits comme le procédé RETISAFE qui évite la formation de poussières de bitume nocives, ou les additifs pour enrobés tièdes proposant des solutions alternatives à l'utilisation de produits issus de la filière pétrolière. ;
- en termes de projets de recherche en partenariat, conclusion du projet Recyroute (ANR) visant à valoriser les agrégats d'enrobés en assises de chaussée à trafic élevé, et poursuite de Badifops (projet ANR-RGCU) sur le comportement des bétons fibrés ultra-performants (BFUP) en zone sismique ; d'autres projets nationaux sont actuellement en cours de montage, à l'instar de MURE (Multi-recyclage des enrobés) ou de DVDC (durée de vie des chaussées) ;
- démarrage d'un projet de recherche en partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise (95) dans le cadre des recherches initiées par la FNTP⁽³⁾, portant sur les caractéristiques

des BFUP après un incendie. Avec son produit BSI®, la branche est un spécialiste reconnu des BFUP ;

- pilote de recherches en collaboration avec d'autres entreprises routières, notamment sur l'utilisation de la Grave Émulsion pour l'entretien et le renforcement des chaussées à faible trafic - le chantier expérimental de la RD26 en Haute Loire (43) fera l'objet d'un suivi sur trois ans- et sur le recours à des méthodes électromagnétiques hautes fréquences pour la détermination de la compacité des enrobés bitumineux, évitant les problèmes associés à la gestion de sources radioactives ;
- dans le domaine des terrassements, achèvement du projet ANR – TerDouest (Terrassements durables-ouvrages en sols traités) visant notamment l'identification des mécanismes physico-chimiques lors du traitement des matériaux naturels, la durabilité du traitement, et l'évaluation des solutions de traitement au regard du développement durable. Cette recherche fera l'objet d'un colloque en 2013.

ZOOM

L'ORTHOHALLE® LABELLISÉ

Lors de sa séance du 4 juin 2012, le CODOR (Comité d'orientation du réseau génie civil & urbain) a attribué à Eiffage Travaux Publics le label IVOR⁴ pour son procédé Orthodalle® pour la réparation et le renforcement d'un tablier orthotrope par un BFUP. L'ouvrage de référence est le franchissement du canal de Huningue par la RD201 à Illzach (68). Cette technique innovante de réparation :

- réduit au strict minimum la durée des restrictions ou la coupure totale de la circulation sur l'ouvrage ;
- accroît la capacité portante de la dalle orthotrope en réduisant les contraintes dans le platelage métallique ;
- fait appel au BFUP dont la durée de vie attendue conduit à un bilan environnemental sur l'ensemble du cycle de vie de l'ouvrage considérablement amélioré.

ENGAGEMENT

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Eiffage est membre de nombreux pôles de compétitivité -mondiaux, à vocation mondiale ou nationaux- créés notamment pour mobiliser les capacités d'innovation des entreprises en vue de développer la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs :

- **APRR** : MOV'EO (Transports) – VÉHICULES DU FUTUR (Transports)
- **Clemessy** : ASTECH (Aéronautique/Espace) – AEROSPACE VALLEY (Aéronautique/Espace TIC) – QUALIMEDITERRANEE (Agriculture/Agroalimentaire) - ALSACE ENERGIEVIE (Ecotechnologies/Environnement Énergie) - ID4CAR (Transports) - MOV'EO (Transports) – NUCLEAIRE BOURGOGNE (Energie Microtechnique/Mécanique) – POLEPHARMA (Pharmacie) - SYSTEMATIC (TIC) - TENERRDIS (Énergie) – VÉHICULES DU FUTUR – VIAMECA (Microtechnique / Mécanique)
- **Eiffage Branche Métal** : ADVANCITY (Ingénierie / Services) - EMC2 (Matériaux Microtechnique/Mécanique, via le réseau NEOPOLIA) - MER PACA (Énergie TIC Transports)
- **Eiffage Construction** : ADVANCITY (Ingénierie / Services) – ALSACE ENERGIEVIE (Ecotechnologies/Environnement Énergie) – AXELERA (Chimie Ecotechnologie/Environnement) – CAPENERGIES (Énergie) – MOV'EO (Transports) – S2E2 (Énergie) – TENERRDIS (Énergie) - SYSTEMATIC (Informatique) – XYLOFUTUR (Bioressources Matériaux)
- **Eiffage Énergie** : ALSACE ENERGIEVIE (Ecotechnologies/Environnement Énergie) - MOV'EO (Transports) - S2E2 (Énergie) - TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES SÉCURISÉES (TIC)
- **Eiffage Travaux Publics** : ADVANCITY (Ingénierie / Services) - VÉHICULES DU FUTUR (Transports) - VIAMECA (Microtechnique / Mécanique)

(1) SETRA : Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements.

(2) ASFA : Association des sociétés françaises d'autoroutes.

(3) FNTP : Fédération Nationale des Travaux Publics.

(4) IVOR : Innovation validée sur ouvrage de référence.

RECONNAÎTRE ET VALORISER L'ESPRIT D'INITIATIVE

LES « TROPHÉES DE L'INNOVATION »

Organisés depuis 2007, les « Trophées de l'Innovation Eiffage » promeuvent l'esprit d'innovation et ses manifestations concrètes dans les branches, et récompensent la dynamique créative.



ZOOM

TROPHÉES 2013

Élargissement de la liste des catégories avec la création de 2 nouveaux prix :

- « Sécurité et santé au travail » initialement intégré dans le prix « Social »;
- « R&D » initialement intégré dans le prix « Cœur de métier ». Ce dernier prix permet une meilleure mise en valeur des solutions de terrain qui n'entrent plus en concurrence avec celles des équipes dédiées à la recherche et à l'innovation dans les branches.

TROPHÉES 2011

- Crédit d'un prix « Biodiversité »
- 40 initiatives nommées

Les plaquettes des Trophées 2007, 2009 et 2011 sont disponibles sur www.eiffage.com



Les projets retenus peuvent bénéficier d'une aide financière attribuée par la Direction du développement durable. Cette dernière se charge également de leur accompagnement, garantissant ainsi la conformité de leur réalisation et la promotion de leur diffusion / valorisation au sein du Groupe.



Le Cahier « Projets pilotes » ([sur www.eiffage.com](http://www.eiffage.com)) détaille quelques-uns des prototypes retenus depuis la mise en place de la démarche.

ZOOM

Projet pilote « Assainissement provisoire innovant » sur les chantiers de terrassement
Entité : Forézienne d'Entreprises - EiffageTravaux Publics

Objectif : Concevoir et développer des modules de filtration et de décantation, réutilisables, servant « d'organe amovible » dans les réseaux d'assainissement provisoires sur les chantiers de terrassement afin de clarifier les eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu naturel en phase parfaite avec les contraintes environnementales propres au site concerné.



Fiche EN-ETP07 :
Assainissement provisoire

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MÉTHODES, MESURES ET CONTRÔLES



« Construction éphémère » (Stéphanie Nativel – Concours photo 2012).

DES OUTILS OPÉRATIONNELS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démultiplication des savoir-faire de développement durable s'appuie sur la conception et le maintien d'outils opérationnels propres à normaliser et sécuriser méthodes et pratiques.

GEODE, l'outil de maîtrise environnementale du Groupe

La version au format Web de l'outil de maîtrise environnementale du Groupe, GEODE (Gestion opérationnelle de l'environnement), mise en service en novembre 2011, poursuit son déploiement sur l'ensemble du Groupe.

L'application, développée en interne en collaboration avec un prestataire spécialisé et sans équivalent sur le marché, offre aux entités une méthode complète et éprouvée leur permettant d'encadrer leur réponse opérationnelle à la maîtrise de leurs problématiques environnementales et à la satisfaction des exigences de l'ISO 14001. Elle intègre une veille juridique par site ainsi que la gestion de la conformité des sites au référentiel réglementaire qui leur est applicable.

Les outils spécifiques de maîtrise de l'enjeu « biodiversité »

Depuis 2010, des outils opérationnels ciblés, conçus par la Direction du développement durable, permettent aux collaborateurs d'assimiler et d'intégrer la prévention et la maîtrise du risque d'atteinte à la biodiversité dans l'exercice de leurs métiers.

Le Pack de prévention et de maîtrise du risque biodiversité

Outil innovant destiné aux responsables environnement et aux directeurs d'entreprises et d'exploitation, le « pack biodiversité » traite des enjeux réglementaires et opérationnels de la préservation de la biodiversité liés aux projets, ainsi que des savoir-faire d'ingénierie écologique adaptés aux espèces faunistiques et floristiques à préserver, en phase chantier comme en phase exploitation. Il est régulièrement enrichi des retours d'expérience des chantiers du Groupe.

Le Fonds documentaire biodiversité

Bibliothèque interne recensant plus de 200 études naturalistes récentes utilisées lors d'appels d'offres au sein du Groupe, le fonds documentaire, accessible depuis le site intranet Groupe, a pour ambition un meilleur partage des connaissances écologiques sur les milieux naturels et les espèces faunistiques et floristiques rencontrées dans l'exercice des métiers.

Le Module d'évaluation économique de la compensation écologique

Conçu par un groupe de travail interne et pluridisciplinaire, l'outil est élaboré à partir de la connaissance réglementaire la plus récente et du retour d'expérience interne (en particulier des autoroutes A65 et A406) et est utilisé lors des appels d'offres ou des phases de développement de projets.



Pour une gestion optimisée des ressources humaines

Proposant des modules de gestion RH distincts (Formation et compétences – Mobilité et recrutement – Épargne salariale – Livre des salaires – Intérim – Pilotage RH), le système d'information RH Sextant met à la disposition de la

fonction RH et des responsables opérationnels des indicateurs de suivi et de pilotage des ressources humaines des entités du Groupe.

Les travaux 2012 ont porté sur l'évolutivité des outils existants et la poursuite de la mise à disposition de toutes les entités du Groupe, en France, du module Sextant- Intérim.

Normacred

Outil de gestion des homologations et des références commerciales, le logiciel, développé par la Direction des Systèmes d'Information pour Eiffage Énergie est destiné à devenir, à terme, un outil Groupe. Il permet la recherche ciblée d'entreprises qualifiées au sein de la branche, dans un domaine choisi. Il facilite ainsi les synergies entre établissements pour la réponse aux appels d'offres.

Intr@normes pour tous les métiers du Groupe

Outil de gestion des normes mis à disposition des collaborateurs d'Eiffage depuis 2007, l'application permet l'accès à l'ensemble des normes françaises en vigueur. Avec les différents modèles de documents, ce sont près de 39 000 textes intégraux qui sont à disposition de tous les collaborateurs ayant accès au réseau informatique du Groupe. Il propose également une veille normative interactive relative aux textes nécessaires aux besoins professionnels de chacun, reposant sur un système d'alerte électronique.

Les outils du reporting social et environnemental

Le reporting social

La majorité des informations chiffrées du reporting social est issue des logiciels de traitement de paie de chaque branche. Les données, extraites par requêtes informatiques, sont synthétisées dans l'outil Sextant. Une interface dédiée reprend les données nécessaires aux indicateurs publiés dans le rapport annuel, sans intervention humaine sur les données importées électroniquement dans l'outil de reporting Enablon.

Certaines filiales, qui n'utilisent pas encore les logiciels de paie de branche ou les utilisent partiellement, saisissent directement leurs données dans Enablon.

Le reporting sociétal et environnemental

L'outil Enablon assure, depuis 2004, la collecte des données des indicateurs sociétaux et environnementaux par saisie locale. Plus de 580 contributeurs et 380 validateurs issus de toutes les branches participent à la collecte des informations. 10 administrateurs sont en charge du pilotage des opérations de saisies et des contrôles de cohérence des données, et supervisent la publication de ces dernières.

Courant 2012, Eiffage s'est doté de la version 6.0 d'Enablon et y a intégré le module de gestion des gaz à effet de serre. Cette évolution permet au Groupe de disposer de son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réglementaire (périmètre France). Il permet également à tous les établissements du Groupe de disposer de leur BEGES unitaire.

Compte rendu France

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France
CONTEXTE ET ORGANISATION									
Certifications (p. 56)									
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001 (%)									
2 010	100,00	0,00	SO	91,99	12,66	77,90	82,20	SO	NC
2 011	100,00	0,00	SO	92,46	20,04	77,07	96,60	SO	NC
2 012	100,00	100,00	SO	95,10	26,36	81,32	95,60	SO	82,15
Chiffre d'affaires certifié ISO 9001 (%)									
2 010	100,00	98,51	SO	97,58	84,68	81,58	94,80	SO	NC
2 011	100,00	96,66	SO	94,62	87,61	81,81	95,90	SO	NC
2 012	100,00	96,98	SO	96,70	85,59	86,30	95,60	SO	86,55
Chiffre d'affaires certifié sécurité (%)									
2 010	0,00	59,83	SO	64,02	45,11	36,37	11,70	SO	NC
2 011	0,00	40,34	SO	69,96	63,09	40,84	28,40	SO	NC
2 012	0,00	43,96	SO	72,00	60,27	41,26	24,50	SO	35,69
LES VALEURS D'UN GROUPE									
Recruter et maintenir dans l'emploi (p. 60-61)									
Effectif									
Effectif total Cadres									
2 011	538	929	17	2 315	729	2 145	2 232	251	9 156
2 012	536	950	23	2 429	770	2 171	2 393	254	9 526
Effectif Total Etam									
2 011	1 828	2 518	48	2 293	1 480	4 875	4 633	99	17 774
2 012	1 939	2 424	54	2 172	1 501	4 981	4 655	108	17 834
Effectif Total Ouvriers									
2 011	1 543	1 478	0	6 777	2 216	7 717	11 456	0	31 187
2 012	1 579	1 390	0	6 320	2 104	7 350	10 877	0	29 620
Effectif Total									
2 010	3 981	4 934	67	11 478	4 428	15 160	18 294	360	58 702
2 011	3 909	4 925	65	11 385	4 425	14 737	18 321	350	58 117
2 012	4 054	4 764	77	10 921	4 375	14 502	17 925	362	56 980
Stagiaires et alternants									
Nombre de tuteurs en exercice									
2 011	109	173	0	538	168	454	936	NC	2 378
2 012	94	222	0	470	175	494	987	1	2 443
Nombre de stagiaires accueillis dans l'année									
2 011	47	194	2	1 087	90	1 149	932	21	3 522
2 012	59	191	5	1 092	103	1 014	886	19	3 369
Nombre d'alternants présents au 31/12									
2 011	66	181	0	400	189	655	904	1	2 396
2 012	80	195	1	345	177	586	702	5	2 091
Total nombre d'alternants accueillis dans l'année									
2 011	113	261	1	607	294	946	1364	3	3 589
2 012	127	271	2	549	302	888	1 185	8	3 332
Embauches et licenciements									
Total nombre d'embauches CDD+CDI Cadres									
2 011	22	69	3	272	89	139	214	35	843
2 012	19	83	3	246	108	188	238	30	915
Taux d'embauches CDD+CDI Cadres Femmes									
2 011	45,45	14,49	66,67	20,22	17,28	21,58	19,16	31,43	20,71
2 012	31,58	10,84	66,67	25,20	15,74	20,21	15,97	26,67	19,67
Total nombre d'embauches CDD+CDI ETAM									
2 011	123	170	110	338	180	433	439	8	1 801
2 012	95	196	6	285	169	458	434	15	1 658
Taux d'embauches CDD+CDI ETAM Femmes									
2 011	39,83	13,53	56,36	30,47	27,98	22,56	32,80	75,00	29,73
2 012	31,58	20,92	66,67	32,63	33,14	22,49	35,94	46,67	29,55
Total nombre d'embauches CDD+CDI Ouvriers									
2 011	92	139	0	488	260	512	1 071	0	2 562
2 012	59	152	0	305	190	528	668	0	1 902

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France
Taux d'embauches CDD+CDI Ouvriers Femmes									
2 011	18,48	2,16	SO	2,66	1,17	0,98	0,47	SO	1,80
2 012	22,03	5,26	SO	0,33	1,04	0,94	1,20	SO	1,95
Nombre d'embauches CDD+CDI									
2 011	237	378	113	1 098	529	1 084	1 724	43	5 206
2 012	173	431	9	836	467	1 174	1 340	45	4 475
Total nombre d'embauches jeunes de moins de 26 ans									
2 011	80	99	57	344	133	295	448	6	1 462
2 012	85	175	5	407	198	503	600	6	1 979
Total nombre d'embauches seniors > ou = à 50 ans									
2 011	16	17	0	35	63	62	116	3	312
2 012	11	23	0	43	52	67	88	5	289
Licenciements de CDI hors rupture conventionnelle									
2 011	36	50	0	274	79	207	422	5	1 073
2 012	20	29	0	323	66	257	526	1	1 222
Rémunération brute hors absence en moyenne annuelle									
Cadres Femmes									
2 012	51 768	44 528	46 642	46 526	44 229	46 380	46 064	59 799	47 304
Cadres Hommes									
2 012	64 170	51 475	123 644	63 614	57 091	54 305	58 524	97 695	59 204
Cadres									
2 011	58 689	50 085	76 465	61 208	54 840	52 357	57 214	83 666	NC
2 012	60 790	50 916	82 433	60 880	55 276	53 306	56 888	87 915	57 472
ETAM Femmes									
2 012	29 997	28 552	25 326	29 098	28 016	26 729	28 009	34 251	28 318
ETAM Hommes									
2 012	33 075	32 313	28 258	34 178	34 825	31 826	34 471	36 203	33 274
Etam									
2 011	30 986	30 827	24 345	31 944	32 985	29 959	32 388	34 916	NC
2 012	31 688	31 754	26 599	32 548	33 615	30 678	33 004	35 642	32 040
Ouvriers Femmes									
2 012	29 257	22 447	SO	21 688	22 134	21 066	21 422	SO	26 788
Ouvriers Hommes									
2 012	28 865	25 081	SO	27 692	26 242	26 322	25 752	SO	26 427
Ouvriers									
2 011	28 329	24 507	SO	26 998	25 605	25 600	25 234	SO	NC
2 012	29 008	25 045	SO	27 653	26 179	26 246	25 733	SO	26 436
Organisation du temps de travail									
Pourcentage de salariés cadres Hommes en temps partiel									
2 011	0,00	0,35	0,00	0,61	0,89	0,64	0,57	1,60	0,59
2 012	0,52	0,57	0,00	0,59	1,37	0,63	0,63	1,61	0,69
Pourcentage de salariés Cadres Femmes en temps partiel									
2 011	2,68	11,39	0,00	6,85	6,25	5,77	7,74	5,97	6,50
2 012	2,67	7,50	0,00	7,84	8,11	5,40	7,03	5,88	6,48
Pourcentage de salariés Cadres en temps partiel									
2 011	0,74	1,30	0,00	1,58	1,67	1,26	1,52	2,76	1,46
2 012	1,12	1,17	0,00	1,81	2,35	1,25	1,50	2,76	1,57
Pourcentage de salariés ETAM Hommes en temps partiel									
2 011	1,27	0,91	5,00	0,57	0,09	0,72	0,31	0,00	0,61
2 012	1,24	0,93	4,76	0,62	0,16	0,83	0,39	0,00	0,68
Pourcentage de salariés ETAM Femmes en temps partiel									
2 011	11,96	25,19	37,93	12,57	11,28	13,31	11,11	3,57	13,42
2 012	11,67	24,02	25,71	11,23	10,30	14,81	10,00	6,06	12,99
Pourcentage de salariés ETAM en temps partiel									
2 011	6,23	4,77	24,49	4,45	2,19	3,65	2,81	0,97	3,90
2 012	6,03	4,89	18,52	4,24	2,20	4,28	2,92	1,85	4,04
Pourcentage de salariés Ouvriers Hommes en temps partiel									
2 011	6,88	0,61	SO	0,24	0,29	0,37	0,20	SO	0,49
2 012	6,40	0,87	SO	0,30	0,48	0,51	0,20	SO	0,56
Pourcentage de salariés Ouvriers Femmes en temps partiel									
2 011	31,74	5,26	SO	15,09	7,14	24,81	46,88	SO	29,66
2 012	30,77	1,12	SO	4,38	2,53	7,57	6,67	SO	14,91

	Eiffage								Total France
	APRR	Clemessy	Concessions	Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Travaux Publics	Holding	
Pourcentage de salariés Ouvriers en temps partiel									
2 011	16,90	0,68	SO	0,35	0,38	0,78	0,46	SO	1,39
2 012	16,34	0,89	SO	0,41	0,57	0,89	0,45	SO	1,41
Pourcentage de salariés à temps partiel									
2 011	9,82	2,88	18,18	1,44	1,18	1,80	1,19	2,24	2,17
2 012	9,40	2,99	12,99	1,48	1,45	2,10	1,23	2,49	2,27
Taux d'absentéisme standard									
2 011	7,55	7,15	4,35	8,30	8,73	6,90	10,42	3,24	NC
2 012	6,33	7,74	3,46	9,54	8,33	7,37	10,56	2,81	8,79
Politique de prévention, pour l'évolution des comportements									
Taux de fréquence des accidents du travail									
2 010	13,30	15,11	0,00	21,19	12,63	16,50	23,76	0,00	18,78
2 011	11,63	15,31	20,17	19,27	11,06	15,94	19,49	3,33	16,94
2 012	7,24	11,21	10,07	18,79	11,20	13,86	18,37	1,67	15,33
Taux de fréquence des intérimaires									
2 010	8,95	NC	SO	52,46	43,60	44,49	25,70	0,00	36,67
2 011	7,52	27,38	SO	49,15	12,32	37,84	45,24	0,00	37,90
2 012	4,49	20,28	SO	46,70	14,43	37,19	35,10	0,00	34,50
Taux de gravité réglementaire									
2 010	0,63	0,65	0,00	1,73	0,40	0,80	1,25	0,00	1,06
2 010	0,84	0,77	1,03	1,50	0,35	0,80	1,37	0,11	1,08
2 012	0,63	0,72	1,36	1,60	0,41	0,79	1,20	0,01	1,03
Maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise									
2 011	18	6	0	86	16	49	32	0	207
2 012	9	7	0	47	30	55	29	0	177
La formation, une offre pour tous les profils									
Nombre total d'heures de formation									
2 011	77 116	49 556	0	207 665	46 873	295 501	248 211	7 623	932 545
2 012	75 670	92 528	28	203 190	68 722	328 243	296 748	7 096	1 072 225
% coût global formation									
2 010	3,95	3,77	1,27	2,60	2,01	2,82	1,53	3,25	2,52
2 011	3,69	2,38	0,00	2,39	1,67	2,47	1,85	2,88	NC
2 012	3,59	5,03	0,06	2,21	2,12	2,83	1,99	2,55	2,59
Diversité, des engagements confirmés									
Femmes									
Taux de femmes Cadres dans l'effectif cadres									
2 010	26,93	7,66	40,15	15,51	13,18	11,51	11,80	26,43	13,62
2 011	27,75	8,54	52,94	15,55	14,57	12,18	13,31	26,38	14,52
2 012	27,99	8,42	56,52	16,80	14,42	12,81	13,66	26,77	15,06
Taux de femmes ETAM dans l'effectif ETAM									
2 011	46,39	15,92	59,18	32,36	18,79	23,27	23,17	27,18	25,67
2 012	45,73	15,75	58,93	32,41	18,30	22,73	22,74	29,36	25,23
Taux de femmes Ouvriers dans l'effectif Ouvriers									
2 011	40,31	1,29	SO	0,78	1,32	1,67	0,56	SO	3,08
2 012	39,05	1,57	SO	0,68	1,51	1,59	0,55	SO	3,00
Taux de femmes dans l'effectif total									
2 010	41,93	9,77	57,89	10,11	8,96	10,17	7,62	25,54	11,53
2 011	41,51	10,11	57,58	10,24	9,19	10,34	7,85	26,61	11,79
2 012	40,85	10,16	58,97	10,62	9,58	10,59	8,15	27,62	12,03
Personnes en situation de handicap									
Nombre de handicapés (DOETH case C)									
2 010	74,36	142,37	1,00	318,79	142,35	379,30	496,89	2,00	1 558,06
2 011	92,60	145,00	2,00	383,93	158,07	453,02	594,76	1,75	1 831,13
2 012	104,77	116,00	NC	407,29	186,50	510,24	595,99	3,53	1 924,32
Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTD ou ESAT (DOETH case D)									
2 010	3,12	5,02	0,48	8,15	6,97	14,43	12,19	2,48	52,84
2 011	2,87	16,00	0,27	25,74	5,71	20,19	14,62	0,07	85,47
2 012	3,96	7,00	NC	8,76	9,35	23,40	18,04	0,50	71,01

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France	
Effectif manquant minoré des efforts consentis (DOETH Case G)										
2 010		51,08	40,68	1,50	143,27	55,19	118,43	117,66	12,41	540,22
2 011		37,75	36,00	0,73	179,67	76,22	254,34	224,46	5,68	814,85
2 012		31,25	43,00	NC	162,05	47,48	206,57	190,02	13,34	693,71
Indemnités payées (DOETH case P) en euros										
2 010		272 279	201 491	0	300 095	176 226	636 416	277 353	54 551	1 918 411
2 011		198 990	182 498	2 500	257 014	228 610	558 109	240 016	24 897	1 692 634
2 012		169 397	226 643	NC	228 378	162 000	453 770	172 591	57 732	1 470 511
Embauche handicapés										
2 010		4	1	0	15	6	9	30	0	65
2 011		3	2	0	28	20	16	20	1	90
2 012		3	2	NC	7	8	13	9	0	42
Répartition par âge										
Nombre de salariés de - de 26 ans										
2 012		135	464	5	1 219	499	1 363	2 134	9	5 828
Nombre de salariés âgés de 26 ans à 30 ans										
2 012		159	497	10	1 630	555	1 628	2 107	53	6 639
Nombre de salariés âgés de plus de 30 ans à 35 ans										
2 012		283	473	14	1 388	515	1 826	2 015	74	6 588
Nombre de salariés âgés de plus de 35 ans à 40 ans										
2 012		616	479	13	1 389	511	1 745	2 058	60	6 871
Nombre de salariés âgés de plus de 40 ans à 45 ans										
2 012		769	689	15	1 440	574	2 168	2 505	38	8 198
Nombre de salariés âgés de plus de 45 ans à 50 ans										
2 012		827	842	7	1 532	604	2 204	2 720	56	8 792
Nombre de salariés âgés de plus de 50 ans à 55 ans										
2 012		633	714	8	1 194	591	2 008	2 360	40	7 548
Nombre de salariés âgés de plus de 55 ans à 60 ans										
2 012		547	554	5	904	468	1 423	1 716	25	5 642
Nombre de salariés âgés de plus de 60 ans à 65 ans										
2 012		81	51	0	209	56	125	296	5	823
Nombre de salariés âgés de plus de 65 ans										
2 012		4	1	0	15	2	11	14	2	49

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

L'environnement au cœur de la culture du Groupe

Montant des provisions envir. comptabilisées (€)										
2 010		0	82 000	0	375 000	0	67 100	4 745 859	0	5 269 959
2 011		0	135 000	0	375 000	0	0	5 992 297	0	6 502 297
2 012		0	135 000	0	375 000	0	6 000	3 435 916	0	3 951 916
Montant des cautions financières environnement (€)										
2 010		324 000	0	0	0	0	0	14 356 340	0	14 680 340
2 011		324 000	0	0	0	0	0	19 328 164	0	19 652 164
2 012		324 000	0	0	0	0	0	17 816 720	0	18 140 720
Montant des investissements préventifs environnement (€)										
2 010		5 375 000	0	0	399 416	223 257	267 263	3 572 454	0	9 837 390
2 011		7 388 600	0	0	624 854	313 598	133 625	9 902 683	0	18 363 360
2 012		14 857 205	0	0	574 173	73 375	36 771	4 318 304	0	19 859 828
Montant des dépenses préventives de fonctionnement environnement (€)										
2 010		14 047 217	0	2 500	1 066 142	79 252	1 213 228	2 582 465	0	18 990 804
2 011		16 952 774	0	2 500	1 270 751	130 560	935 062	3 189 147	0	22 480 794
2 012		16 480 544	0	0	1 026 464	109 250	563 757	3 107 526	0	21 287 541
Dépenses préventives fonctionnement (%)										
2 010		0,72	0,00	0,05	0,04	0,02	0,07	0,08	SO	0,23
2 011		0,84	0,00	0,00	0,04	0,02	0,05	0,09	SO	0,19
2 012		0,77	0,00	0,00	0,03	0,02	0,02	0,09	SO	0,17
Coûts actions en réparation décision justice (€)										
2 011		0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 012		0	0	0	0	0	0	44 650	0	44 650

Le carbone à l'heure réglementaire

BEGES teqCO2										
2 011		24 304	7 558	232	26 721	13 820	58 913	456 447	462	588 457
Objectif de réduction à 3 ans (%)										
2 014		5,0	2,9	0	9,8	3,0	9,9	6,1	0	6,6

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding Publics	Total France
Dans le sillage de la Charte Eau									
Consommation Eau (m³)									
2 010	462 016	25 193	10 966	363 948	56 660	47 317	1 204 965	5 082	2 176 147
2 011	467 409	20 572	10 334	327 169	48 865	44 200	1 298 012	6 761	2 223 322
2 012	462 955	25 554	NC	393 126	67 707	40 547	1 162 946	2 661	2 155 496
Impacts environnementaux, une vigilance permanente									
Déchets									
Déchets dangereux (t)									
2 010	133	95	0	249	235	2 059	3 908	SO	6 679
2 011	241	122	0	200	267	180	3 663	SO	4 673
2 012	436	38	NC	487	213	360	18 302	SO	19 836
Déchets non dangereux (t)									
2 010	6 374	583	6	25 500	2 733	7 657	57 200	SO	100 053
2 011	6 804	1 448	6	119 555	2 660	9 845	9 374	SO	149 692
2 012	6 721	1 087	NC	35 269	80 926	9 046	39 952	SO	173 001
Déchets inertes (t)									
2 010	0	24	0	41 282	311	126 415	1 952 034	SO	2 120 066
2 011	0	584	0	47 036	62	97 706	1 388 135	SO	1 533 523
2 012	107	733	NC	51 279	558	101 686	1 220 014	SO	1 374 377
Dépense déchets (en €)									
2 010	1 392 545	NC	600	11 297 650	340 233	1 620 221	5 464 651	0	20 115 900
2 011	1 428 786	405 192	900	11 194 913	350 340	1 438 786	6 220 103	0	21 039 020
2 012	1 771 100	169 777	NC	11 806 890	92 534	1 474 460	7 110 094	0	22 424 855
Ressources, consommer mieux ...									
Consommation Electricité (GWh)									
2 010	73,8	11,5	1,6	62,6	19,0	20,8	98,2	3,5	291,0
2 011	77,3	11,5	1,5	49,0	17,7	18,9	102,9	2,7	281,5
2 012	80,3	11,3	NC	55,0	17,1	19,4	103,8	2,2	289,1
Production énergie renouvelable en kWh vendue à EDF									
2 011	57 230	0	0	264 840	0	85 099	78 164	0	485 333
2 012	58 297	0	0	337 490	0	147 249	74 481	0	617 517
Consommation Essence (L)									
2 011	43 602	48 264	50	168 852	18 103	131 879	226 907	0	637 657
2 012	38 925	37 380	NC	180 610	9 420	106 118	269 364	0	641 817
Consommation Kérosène (L)									
2 011	SO	SO	SO	4 498	616	SO	282 000	SO	287 114
2 012	SO	SO	SO	2 026	0	SO	239 000	SO	241 026
Consommation FOD, GO, GNR (L)									
2 011	6 275 770	1 594 215	44 267	8 189 346	3 176 301	20 909 398	84 054 870	78 447	124 322 614
2 012	6 558 603	1 962 942	NC	8 271 025	3 050 793	20 578 460	75 959 666	25 387	116 406 876
Consommation Fuel lourd (L)									
2 010	SO	SO	SO	4 284	SO	9 987	16 281 144	SO	16 295 415
2 011	SO	SO	SO	5 707	SO	3 879	9 950 826	SO	9 960 412
2 012	SO	SO	SO	4 237	29 615	4 225	8 187 503	SO	8 225 580
Consommation Gaz (kWh)									
2 010	4 831 338	10 389 797	SO	8 097 427	22 116 066	8 430 607	507 956 797	7	561 822 039
2 011	5 396 396	9 701 279	SO	4 352 192	17 274 748	6 580 158	495 365 655	SO	538 670 428
2 012	6 223 373	10 173 664	SO	3 938 077	16 319 571	8 002 117	495 831 000	SO	540 487 802
Consommation de granulats (t)									
2 010	SO	SO	SO	SO	SO	SO	40 565 941	SO	40 565 941
2 011	SO	SO	SO	SO	SO	SO	27 653 230	SO	27 653 230
2 012	SO	SO	SO	SO	SO	SO	20 041 019	SO	20 041 019

NB : Les chiffres de l'année 2011 en rouge et italique identifient les modifications liées à la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont calculés selon la méthode de la consolidation financière et corrigeant les chiffres publiés dans le rapport 2011 qui prenaient les consommations au prorata du capital détenu.

	APRR	Clemessy	Concessions	Eiffage Construction	Branche Métal	Eiffage Énergie	Eiffage Travaux Publics	Holding	Total France
CONSTRUIRE DURABLE									
Des savoir-faire exclusifs au service du « construire durable »									
Procédés spéciaux									
Nbr de brevets déposés dans l'année									
2 011	0	0	0	3	2	0	7	0	12
2 012	1	0	0	0	1	0	9	1	12
ARC 700 ou similaire (m²)									
2 010	SO	SO	SO	SO	SO	SO	307 674	SO	307 674
2 011	SO	SO	SO	SO	SO	SO	411 109	SO	411 109
2 012	SO	SO	SO	SO	SO	SO	363 858	SO	363 858
EMF 200 (m²)									
2 010	SO	SO	SO	SO	SO	SO	28 500	SO	28 500
2 011	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0	SO	0
2 012	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0	SO	0
EBT (€)									
2 010	SO	SO	SO	SO	SO	SO	105 690	SO	105 690
2 011	SO	SO	SO	SO	SO	SO	93 101	SO	93 101
2 012	SO	SO	SO	SO	SO	SO	296 933	SO	296 933

Taux de contribution des établissements du groupe à l'élaboration des chiffres publiés, pour le périmètre France.

	Social			Environnement		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Concessions	97 %	73,30 %	94,2 %	100 %	100 %	26,0 %
APRR	96,70 %	100 %	100 %	100 %	99,10 %	100 %
Eiffage Construction	99,60 %	98,30 %	96,2 %	96,90 %	98,90 %	93,4 %
Holding	95,50 %	100 %	100 %	78,50 %	100 %	80,4 %
Eiffage Travaux Publics	95,50 %	97,70 %	93,1 %	93,40 %	97,20 %	93 %
Branche Métal	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Eiffage Energie	97,50 %	99,20 %	93,3 %	93,20 %	99,60 %	94,3 %
Clemessy	78,10 %	100 %	99,2 %	89,20 %	94,20 %	99,9 %
EIFFAGE GROUPE	96,90 %	98,10 %	94,9 %	94 %	98 %	93,6 %

Compte rendu Europe

	Allemagne	Angleterre	Benelux	Espagne	Italie	Pologne	Portugal	Slovaquie
LES VALEURS D'UN GROUPE								
Recruter et maintenir dans l'emploi								
Effectif								
Effectif Total								
2 011	3 160	43	3 179	2 291	161	552	478	86
2 012	3 068	44	3 036	1 850	162	518	419	80
Embauches et licenciements								
Nombre d'embauches CDD+CDI								
2 011	313	4	264	327	5	31	62	13
2 012	285	2	372	412	6	138	51	0
Nombre de licenciements								
2 011	53	0	528	102	0	112	19	10
2 012	195	0	322	275	4	116	0	15
Organisation du temps de travail								
Pourcentage de salariés à temps partiel								
2 012	0,28	0,02	NC	0,03	NC	NC	NC	NC
Taux d'absentéisme standard								
2 012	18,15	3,32	31,63	2,76	4,35	16,00	24,24	20,33
Diversité, des engagements confirmés								
Femmes								
Nombre de femmes dans l'effectif total								
2 011	10,50	14,29	NC	7,80	9,94	30,49	8,99	19,79
2 012	10,72	11,36	7,67	8,00	9,87	28,76	8,11	26,25
Répartition par âge								
Nombre de salariés de - de 26 ans								
2 012	514	4	194	47	2	51	NC	5
Nombre de salariés âgés de 26 ans à 30 ans								
2 012	213	3	289	136	9	78	NC	10
Nombre de salariés âgés de plus de 30 ans à 35 ans								
2 012	210	1	317	331	9	94	NC	15
Nombre de salariés âgés de plus de 35 ans à 40 ans								
2 012	270	3	325	390	14	102	NC	3
Nombre de salariés âgés de plus de 40 ans à 45 ans								
2 012	401	5	468	347	38	62	NC	10
Nombre de salariés âgés de plus de 45 ans à 50 ans								
2 012	532	12	476	268	34	35	NC	12
Nombre de salariés âgés de plus de 50 ans à 55 ans								
2 012	409	8	422	159	33	44	NC	12
Nombre de salariés âgés de plus de 55 ans à 60 ans								
2 012	309	5	339	111	14	40	NC	9
Nombre de salariés âgés de plus de 60 ans à 65 ans								
2 012	148	3	204	61	7	12	NC	4
Nombre de salariés âgés de plus de 65 ans								
2 012	10	0	2	0	2	0	NC	0

	Allemagne	Angleterre	Benelux	Espagne	Italie	Pologne	Portugal	Slovaquie
La formation, une offre pour tous les profils								
Nombre total d'heures de formation								
2 011	24 518	450	18 322	22 626	310	1 412	5 390	204
2 012	30 753	1 200	5 002	35 879	288	970	5 778	112
RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE								
Dans le sillage de la Charte Eau								
Consommation Eau (m³)								
2 011	20 513	2 235	NC	158 603	952	1 594	662	768
2 012	53 685	18 024	3 071	316 497	1 068	10 106	NC	897
Ressources, consommer mieux ...								
Consommation Electricité (GWh)								
2 011	6,9	0	NC	16	0	0	0	0
2 012	6,3	0,2	0,8	16,2	0,2	1,8	NC	0,2
Consommation carburant (L)								
2 011	5 235 375	NC	NC	11 103 386	72 262	16 198	332 674	1 360
2 012	13 805 495	3 250	1 798 265	8 008 476	NC	211 613	NC	135 198
Consommation Fuel (L)								
2 011	168 658	0	NC	8 371 560	0	305 702	0	197 927
2 012	268 306	0	NC	4 623 693	NC	29 956	NC	NC
Consommation Gaz (kWh)								
2 011	7 004 966	6 304	NC	8 817 159	29 782	0	0	0
2 012	7 587 538	12 480	364 800	10 634	42 605	117 769	NC	NC
Consommation de granulats (t)								
2 011	173 162	SO	SO	2 770 170	SO	SO	SO	SO
2 012	NC	SO	SO	4 419 993	SO	SO	SO	SO

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Exercice clos le
31 décembre 2012

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Eiffage, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe Eiffage d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.

Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociaux.

Ces informations sur le périmètre France sont les suivantes : Indicateurs environnementaux :

- Consommation d'électricité,
- Consommation de gaz,
- Consommation de gasoil, fuel (FOD), essence, et fuel lourd,
- Consommation d'eau,
- Procédés spéciaux : surfaces traitées en ARC 700® et quantités produites d'EBT (enrobés basse température).

Indicateurs sociaux / sécurité :

- Effectif total, répartition par âge et taux de femmes dans l'effectif,
- Nombre total d'embauches CDD + CDI,
- Nombre total de licenciements de CDI hors rupture conventionnelle,
- Rémunération brute hors absence en moyenne annuelle,
- Pourcentage de salariés à temps partiel,
- Taux d'absentéisme standard,
- Nombre total d'heures de formation,
- Taux de fréquence des accidents du travail (hors intérimaires),
- Taux de gravité réglementaire des accidents du travail,
- Nombre de handicapés (case C de la DOETH – Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés),
- Nombre d'unités associées à contrats (case D de la DOETH) avec des EA (Entreprises adaptées), CDTD (Centres de distribution du travail à domicile) ou ESAT (Établissements et services d'aide par le travail).

Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽¹⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - > mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures ;
 - > mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

(1) Eiffage Construction : Val de Seine, Gestion et Développement, Picardie, Lille Métropole
Eiffage Travaux Publics : Carrière de Bocahut Haut-Lieu, Carrière de Corbigny, Forézienne Saint-Etienne, Tinel
Eiffage Energie : Basse Normandie Giberville, Télécom Ambérieux, Bry-sur-Marne, Marseille
Eiffage Branche Métal : Sandouville, Fos-sur-Mer
APRR : AREA siège social, AREA Centre d'entretien de Chesnes
Clemessy : siège

L'échantillon ainsi sélectionné sur le périmètre France représente, selon les indicateurs testés, entre 7 % et 21 % des effectifs (Informations sociales et sécurité) et entre 10 % et 24 % des consommations pour les informations quantitatives environnementales.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens au niveau du siège du Groupe et des différentes Branches et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.

Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Conclusion

Pour les indicateurs environnementaux, nous avons constaté des pratiques hétérogènes de comptabilisation des prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel entre plusieurs sites consommant des quantités significatives d'eau (carrières notamment).

Pour les indicateurs sociaux, le processus de collecte et de calcul des heures de formation n'a pas permis de vérifier l'exactitude des données au niveau site. Il existe également un risque de sous estimation du nombre total d'heures de formation réalisées durant l'exercice dont nous ne sommes pas mesure de mesurer l'ampleur.

Sur la base de nos travaux et sous les réserves exposées ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'autre anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2013

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud
Associé

Thierry Raes
Associé
Responsable du Département
Développement Durable

RÉPONSE AU GLOBAL COMPACT

Le « Global Compact » ou Pacte Mondial est une initiative née en 2000 et pilotée par le Secrétariat général des Nations-Unies, visant à réunir des entreprises soucieuses de s'engager pour le même objectif « d'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable et plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques. » (<http://www.unglobalcompact.org>)

Les entreprises signataires s'engagent à aligner leurs stratégies et leurs actions sur dix principes universellement acceptés relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Eiffage a adhéré au Pacte Mondial en 2005 et renouvelle chaque année son engagement par courrier officiel adressé au Secrétaire général des Nations-Unies. Ce courrier, appelé « communication de progrès », détaille l'ensemble des actions d'Eiffage en cohérence avec les principes du Pacte Mondial et est accessible sur le site internet du Groupe.

	PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT	RÉPONSE EIFFAGE	PAGES
Droits de l'Homme	1 Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus au plan international	DD / Cahier « Éthique & Engagements » DD / Valeurs / Recruter et maintenir dans l'emploi – Prévention – Formation - Diversité	Internet 60 à 68
	2 S'assurer de ne pas se faire complice de violations de droits fondamentaux	RA / Valeurs et Engagements DD / Cahier « Éthique & Engagements »	8 et 9 Internet
Normes de travail	3 Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective au droit à la négociation collective	RA / Valeurs et Engagements DD / Cahier « Éthique & Engagements » DD / Valeurs / Dialogue social	8 et 9 Internet 69
	4 Soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire	RA / Valeurs et Engagements DD / Cahier « Éthique & Engagements »	8 et 9 Internet
	5 Soutenir l'abolition effective du travail des enfants	RA / Valeurs et Engagements DD / Cahier « Éthique & Engagements »	8 et 9 Internet
	6 Éliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession	RA / Valeurs et Engagements DD / Cahier « Éthique & Engagements » DD / Valeurs / Recruter et maintenir dans l'emploi – Prévention – Formation - Diversité	8 et 9 Internet 60 à 68
	7 Promouvoir une approche basée sur le principe de précaution pour les grands enjeux environnementaux	DD / Contexte et organisation / Stratégie DD / Cahier « Éthique & Engagements » DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique – Carbone – Biodiversité – Eau – Autres impacts environnementaux / Ressources DD / Préparer l'avenir / Préparer l'avenir - R&D - Trophées de l'Innovation – Projets pilotes DD / Méthodes, Mesures et Contrôles / Outils / GEOFDE – Outils biodiversité	53 et 54 Internet 78 à 92
	8 Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables	DD / Contexte et Organisation / Achats responsables DD / Cahier « Éthique & Engagements » DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique – Carbone – Biodiversité - Eau – Autres impacts environnementaux - Ressources DD / Construire durable / Savoir-faire – Bois - Performance énergétique – Energies renouvelables Construire autrement – Eco-concevoir – Activités industrielles DD / Préparer l'avenir / Politique - R&D - Trophées de l'Innovation – Projets pilotes DD / Méthodes, Mesures et Contrôles/ Outils / GEOFDE – Outils biodiversité - Outils du reporting social et environnemental	57 et 58 Internet 78 à 92 94 à 101 103 à 108 110 à 114 116
Environnement	9 Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	DD / Contexte et organisation / Stratégie DD / Cahier « Éthique & Engagements » DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique – Carbone – Biodiversité - Eau – Autres impacts environnementaux - Ressources DD / Construire durable / Savoir-faire – Bois - Performance énergétique – Energies renouvelables Construire autrement – Eco-concevoir – Activités industrielles DD / Préparer l'avenir / Politique - R&D - Trophées de l'Innovation – Projets pilotes	53 et 54 Internet 78 à 92 94 à 101 103 à 108 110 à 114 116
	10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds	DD / Cahier « Éthique & Engagements »	Internet

RA : partie rapport d'activité du rapport annuel

DD : partie rapport de développement durable du rapport annuel

RÉPONSE DE L'ENTREPRISE AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE RSE

Décret 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

		EXIGENCE RSE	RÉPONSE EIFFAGE (DD/RA)	PAGES
Code du commerce Art. R.225-104	Seuils d'application	Total du bilan : 100 millions d'euros Montant net du chiffre d'affaires : 100 millions d'euros Nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice : 500	Entités concernées : le Groupe et ses branches.	
Code du commerce Art. R.225-105		<p>Le rapport expose les actions menées et les orientations prises par la société et, le cas échéant, par ses filiales ou par les sociétés qu'elle contrôle, pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.</p> <p>Le rapport présente les données observées au cours de l'exercice clos et, le cas échéant, au cours de l'exercice précédent, de façon à permettre une comparaison entre ces données.</p> <p>Le rapport indique les informations qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de la société, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes, en fournissant toutes explications utiles.</p>	<p>Le rapport répond à cette exigence.</p> <p>Le rapport présente les données de l'exercice clos. Quand cela est possible, les données des deux années antérieures y figurent également.</p>	
		Lorsqu'une société se conforme volontairement à un référentiel national ou international en matière sociale ou environnementale, le rapport peut le mentionner en indiquant les préconisations de ce référentiel qui ont été retenues et les modalités de consultation de ce dernier.	L'entreprise ne se conforme à aucun référentiel en matière sociale ou environnementale pour l'élaboration de son rapport annuel de développement durable.	
Code du commerce Art. R.225-105-1. I	Informations sociales / Emploi	<p>Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique</p> <p>Embauches et licenciements</p>	<p>DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures</p> <p>DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures</p> <p>DD / Valeurs / Recrutement et emploi</p> <p>DD / Valeurs / Formation</p> <p>DD / Valeurs / Diversité</p>	117-123
Art. R.225-105-1. II		<p>Rémunérations et évolution</p> <p>... / Organisation du travail</p> <p>Absentéisme</p>	<p>DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures</p> <p>DD / Valeurs / Diversité</p> <p>DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures</p> <p>DD / Valeurs / Formation - Diversité</p> <p>DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures</p> <p>DD / Valeurs / Prévention</p>	118-119-123 60-61 65 67-68 67-68 64 à 68 119-123 63
	... / Relations sociales	<p>Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci</p> <p>Bilan des accords collectifs</p>	<p>DD / Valeurs / Relations sociales</p> <p>Cahier « RH&RS » partie « Relations sociales »</p> <p>DD / Valeurs / Recrutement et emploi</p> <p>DD / Valeurs / Prévention</p> <p>DD / Valeurs / Formation - Diversité</p> <p>DD / Valeurs / Relations sociales</p> <p>Cahier « RH&RS » partie « Relations sociales »</p> <p>DD / Valeurs / Formation</p> <p>DD / Valeurs / Diversité</p>	69 Internet 61 63 66 à 68 69 Internet 66 67-68
	... / Santé et sécurité	<p>Conditions de santé sécurité au travail</p> <p>Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail</p> <p>Accidents du travail, notamment fréquence et gravité - Maladies professionnelles</p> <p>Nombre d'heures total de formation</p>	<p>DD / Valeurs / Prévention</p> <p>Cahier « RH&RS » partie « Santé et Sécurité »</p> <p>DD / Valeurs / Diversité</p> <p>DD / Réduire l'empreinte écologique / Autres impacts</p> <p>DD / Valeurs / Prévention - Formation</p> <p>DD / Valeurs / Relations sociales</p> <p>Cahier « RH&RS » parties « Santé et Sécurité », « Formation » et « Relations sociales »</p> <p>DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures</p> <p>DD / Valeurs / Recrutement et emploi - Prévention - Formation - Diversité - Relations sociales</p> <p>DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnement - Carbone - Biodiversité</p> <p>DD / Réduire l'empreinte écologique / Eau</p> <p>DD / Réduire l'empreinte écologique / Autres impacts</p> <p>DD / Construire Durable / Performance énergétique</p> <p>DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures</p> <p>DD / Valeurs / Formation</p>	62 et 63 Internet 68 89 à 91 62 à 66 69 Internet 66 67-68 62 à 66 69 Internet 78 à 86 88 91 97 119-124 60 à 69 78 à 86 88 91 97 119-124 64 à 66

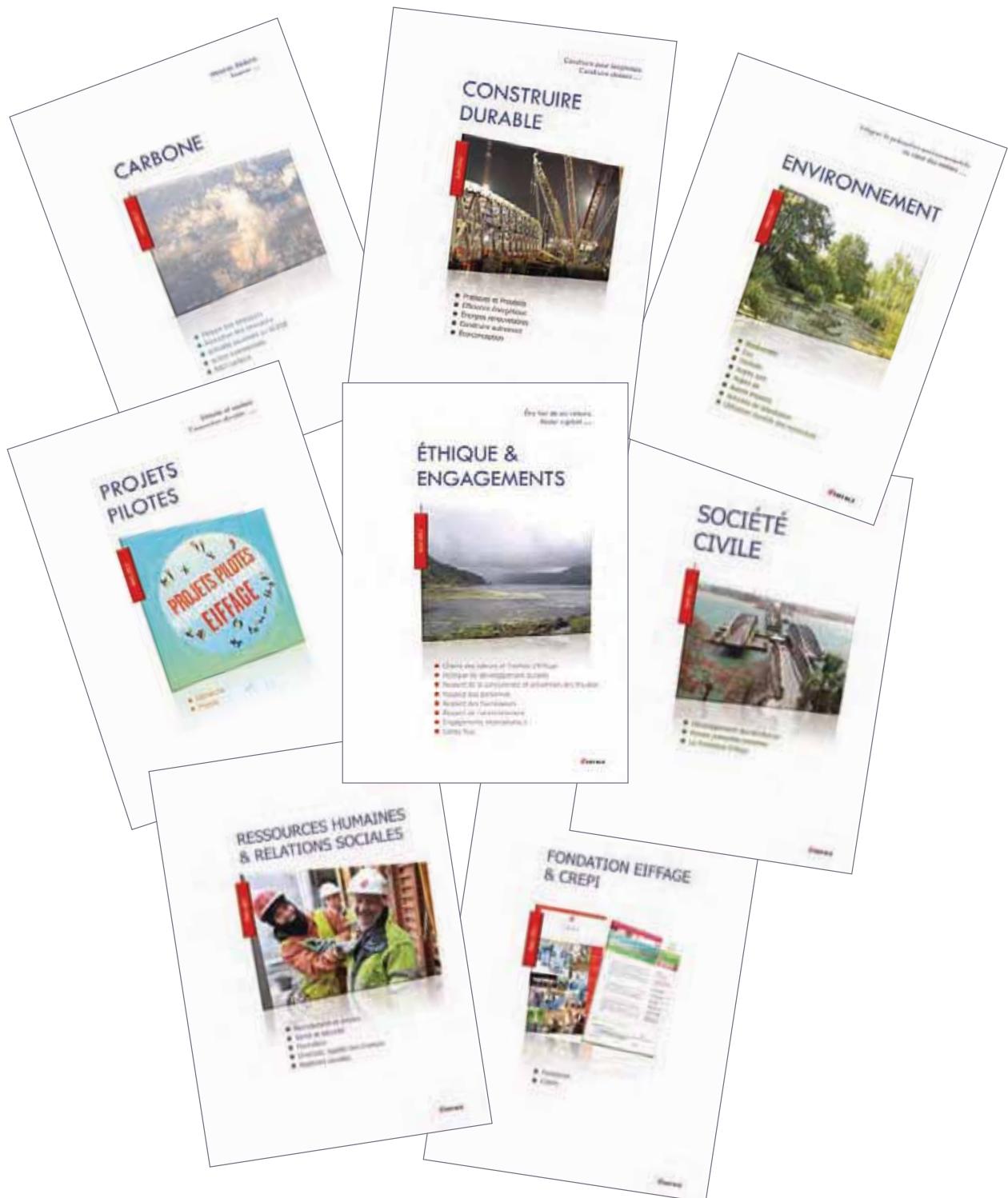
EXIGENCE RSE	RÉPONSE EIFFAGE (DD/RA)	PAGES	
... / Égalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité H/F	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures DD / Valeurs / Diversité Cahier « RH&RS », partie « Diversité égalité des chances »	117 à 119 - 123 67 Internet
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures Cahier « RH&RS », partie « Diversité égalité des chances » DD / Valeurs / Diversité	119-120 Internet 67-68
	Politique de lutte contre les discriminations	Cahier « RH&RS » partie « Diversité égalité des chances » DD / Valeurs / Recrutement et emploi DD / Valeurs / Formation (illettrisme) - Diversité	Internet 60-61 66 à 68
... / Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Cahier « RH&RS » partie « Relations sociales » DD / Valeurs / Relations sociales RA / Valeurs et Engagements	Internet 69 9
	Relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Cahier « Ethique & Engagements » DD / Valeurs / Diversité RA / Valeurs et Engagements	Internet 67-68 9
	Relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Cahier « Ethique & Engagements » RA / Valeurs et Engagements	Internet 9
	Relatives à l'abolition effective du travail des enfants	Cahier « Ethique & Engagements » RA / Valeurs et Engagements	Internet 9
Informations environnementales / Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	DD / Contexte et Organisation / Stratégie - Achats DD / Valeurs / Formation DD / Valeurs / Développement des territoires DD / Réduire l'empreinte écologique / ... DD / Construire durable / Performance énergétique DD / Construire durable / Construire autrement DD / Avenir / Préparer l'avenir / Politique DD / Méthodes, mesures et contrôles / Outils	52 à 58 65 72 78 à 92 97-98 106 110 116
	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	DD / Contexte et Organisation / Stratégie DD / Valeurs / Formation DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnementale – Carbone DD / Réduire l'empreinte écologique / Biodiversité - Eau DD / Réduire l'empreinte écologique / Autres impacts	54 65 78 à 81 83 à 87 89
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures	120
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures	120
... / Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	DD / Valeurs / Développement des territoires DD / Réduire l'empreinte écologique / Carbone DD / Réduire l'empreinte écologique / Eau – Autres impacts DD / Construire durable / Savoir-faire exclusifs DD / Construire durable / Construire autrement	70 à 72 80 à 82 87 à 91 94-95 105
	Mesures de prévention, de recyclage et délimination des déchets	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures DD / Contexte et Organisation DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnementale DD / Réduire l'empreinte écologique / Eau - Autres impacts - Ressources DD / Préparer l'avenir / Politique	121 53 78 87 à 92 110
	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	DD / Valeurs / Développement des territoires DD / Réduire l'empreinte écologique / Autres impacts	70-71 89 à 91
... / Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures DD / Contexte et Organisation / Stratégie DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnementale DD / Réduire l'empreinte écologique / Eau	121-124 54 78 87-88
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures DD / Contexte et Organisation / Stratégie DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnementale DD / Réduire l'empreinte écologique / Ressources DD / Construire durable / Savoir-faire exclusifs - Bois DD / Construire durable / Industriel	121-124 53 78 92 94 à 96 107-108
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Mesures DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnementale DD / Réduire l'empreinte écologique / Carbone DD / Construire durable / Savoir-faire exclusifs DD / Construire durable / Bois - Performance énergétique - ENR DD / Construire durable / Construire autrement	121-124 78 80-81 94 96 à 101 103 à 106
	Utilisation des sols	DD / Réduire l'empreinte écologique / Autres impacts - Ressources	90 à 92
... / Changement climatique	Rejets de gaz à effets de serre	DD / Contexte et Organisation / Stratégie DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnementale DD / Réduire l'empreinte écologique / Carbone DD / Construire durable / Industriel DD / Préparer l'avenir / Préparer l'avenir DD / Préparer l'avenir / Innovation	53 78 et 79 80 à 82 107-108 110 113

EXIGENCE RSE	RÉPONSE EIFFAGE (DD/RA)	PAGES	
Adaptation aux conséquences du changement climatique	DD / Contexte et organisation / Organisation DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnementale - Carbone DD / Construire durable / Savoir-faire exclusifs - Performance énergétique – ENR DD / Construire durable / Construire autrement – Bois - Industriel DD / Préparer l'avenir / Politique	55 79 à 82 94 à 101 104 à 108 110	
... / Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	DD / Contexte et organisation / Ouverture DD / Contexte et Organisation / Stratégie DD / Valeurs / Formation DD / Valeurs / Développement des territoires DD / Réduire l'empreinte écologique / Politique environnementale DD / Réduire l'empreinte écologique / Biodiversité DD / Méthodes, mesures et contrôles / Outils	50 53 65 70 78-79 83 à 85 116
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du DD / Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional Sur les populations riveraines ou locales	DD / Valeurs / Achats DD / Valeurs / Recrutement - Emploi DD / Valeurs / Formation - Diversité DD / Valeurs / Développement des territoires - Parties prenantes externes DD / Construire durable / Construire autrement DD / Construire durable / Industriel DD / Préparer l'avenir / Politique Cahier « Société civile » DD / Valeurs / Développement des territoires – Parties prenantes externes	58 60-61 65 à 68 70 à 75 104-105 107 110 Internet 70 à 75
... / Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ...	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations Actions de partenariat ou de mécénat	Cahier « Société civile » DD / Valeurs / Parties prenantes externes DD / Valeurs / Recrutement-Emploi DD / Valeurs / Formation - Diversité DD / Valeurs / Développement des territoires - Parties prenantes externes - Fondation DD / Réduire l'empreinte écologique / Biodiversité DD / Réduire l'empreinte écologique / Eau DD / Construire durable / Bois DD / Construire durable / Performance énergétique DD / Construire durable / ENR DD / Construire durable / Construire autrement - Eco-concevoir DD / Préparer l'avenir / Politique - Innovation	Internet 73 à 75 60-61 64 à 68 71 à 76 83 à 86 88 96 98 101 105-106 110 à 113
... / Sous-traitants et fournisseurs ...	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	DD / Ouverture / Achats DD / Valeurs / Diversité DD / Construire durable / Bois DD / Ouverture / Achats DD / Construire durable / Bois	57-58 68 96 57-58 96
... / Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir la corruption Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Cahier « Éthique & Engagements » DD / Valeurs / Parties prenantes externes DD / Réduire l'empreinte écologique / Autres impacts DD / Construire durable / Construire autrement	Internet 73 à 75 89-90 105
Code du commerce Art. R.225-105-2. I	L'organisme tiers indépendant appelé à vérifier les informations devant figurer dans le rapport présenté par le conseil d'administration ou le directoire de la société est désigné, selon le cas, par le directeur général ou le président du directoire, pour une durée qui ne peut excéder six exercices, parmi les organismes accrédités à cet effet par le COFRAC ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi par la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'organisme tiers indépendant est soumis aux incompatibilités prévues à l'art. L.822-11.	PricewaterhouseCoopers.	
Code du commerce Art. R.225-105-2. II	La vérification des informations devant figurer dans le rapport de gestion donne lieu à un rapport de l'organisme tiers indépendant, qui doit comporter : a) une attestation relative à la présence de toutes les informations prévues par l'art. R.225-105-1 signalant, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'art. R.225-105 b) Un avis motivé sur : - la sincérité des informations figurant dans le rapport de gestion - les explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations en application du troisième alinéa de l'art. R.225-105 c) Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.	DD / Méthodes, mesures et contrôles / Contrôles	125-126

DD : partie rapport de développement durable du rapport annuel

RA : partie rapport d'activité du rapport annuel

EN SAVOIR PLUS...
SUR WWW.EIFFAGE.COM





INFORMATIONS GÉNÉRALES & ÉLÉMENTS FINANCIERS

SOMMAIRE

- 134** RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 146** ÉLÉMENTS FINANCIERS
- 152** COMPTES CONSOLIDÉS
- 198** COMPTES ANNUELS
- 205** RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 205** RÉSULTAT GLOBAL ET PAR ACTION
- 206** FILIALES ET PARTICIPATIONS
- 210** RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE
- 221** RÉSOLUTIONS
- 227** GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 235** RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 243** TABLE DE CONCORDANCE

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Le rapport de gestion à l'Assemblée Générale doit s'entendre de l'ensemble des documents figurant dans le document de référence)

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 14,03 milliards d'euros vs 13,73 milliards en 2011, ce qui représente une croissance de 2,2 %. L'activité a progressé à la fois dans les Travaux (+ 2,3 %) et dans les Concessions (+ 1,4 %).

Le carnet de commandes est de 12,2 milliards d'euros au 01.01.2013, en retrait de 9,7 % par rapport au 01.01.2012. Il est néanmoins en hausse de 13 % depuis le 01.01.2011 et reste à un niveau historiquement élevé.

Le résultat opérationnel courant a crû de 8,6 %, à 1 199 millions d'euros. La marge opérationnelle courante des travaux s'est redressée de façon significative pour s'établir à 2,8 % (vs 2,3 % en 2011) grâce à l'intensification de la sélectivité dans la prise d'affaires et aux actions entreprises en matière de productivité dans la conduite des chantiers. Dans les Concessions, elle a augmenté principalement sous l'effet d'une nouvelle amélioration de la rentabilité d'APRR, en dépit d'un trafic en repli de 1,7 %.

L'endettement financier net bancaire ou obligataire du Groupe s'établit à 12,47 milliards d'euros, en baisse de 176 millions d'euros, malgré d'importants investissements en concessions ou PPP (526 millions d'euros) et le rachat des intérêts minoritaires d'APRR qui a fait suite à son retrait définitif de la cote, la Cour d'appel de Paris ayant débouté les plaignants. Sur deux ans, la baisse de l'endettement net est de 744 millions d'euros.

Le refinancement de la dette d'acquisition d'APRR par Eiffarie a été finalisé le 20 février 2012 en dépit d'un contexte particulièrement défavorable. Le succès de cette opération témoigne de la confiance des marchés financiers et des banques dans la signature d'APRR et dans la qualité de son actif. Fitch Ratings a d'ailleurs souligné la robustesse de l'actif exploité et a attribué à APRR, le 1^{er} octobre 2012, une note de crédit long terme BBB+ avec perspective stable et une note court terme de F2.



Le chiffre d'affaires des **Concessions** (hors IFRIC 12) a progressé de 1,4 %, à 2 175 millions d'euros.

Les baisses de trafic sur le réseau APRR et sur le viaduc de Millau ont été compensées par les augmentations tarifaires sur ces réseaux concédés, par la montée en charge des autoroutes A 65 en France et Dakar-Diamniadio au Sénégal et par la mise en service du Grand Stade Lille Métropole.

Sur le réseau APRR, le chiffre d'affaires (hors IFRIC 12) est en hausse de 0,8 %, à 2 039 millions d'euros. La marge d'EBITDA atteint le seuil de 70,0 % (vs 69,2 % en 2011) et le résultat opérationnel courant est de 1 010 millions d'euros (+ 1,6 %).

En dépit de cette bonne performance opérationnelle, le résultat net après impôt s'inscrit en baisse, à 392 millions d'euros (- 0,8 %), compte tenu de l'augmentation attendue des frais financiers, consécutive au refinancement intervenu en février 2012.

Sur le plan des financements, l'année 2012 a été particulièrement intense pour APRR et sa holding de contrôle Eiffarie. Le 20 février 2012, la dette bancaire d'Eiffarie, de 3,7 milliards d'euros à l'origine, a été refinancée à hauteur de 2,8 milliards d'euros seulement, compte tenu de remboursements intervenus depuis 2006. La documentation de ce nouvel emprunt à échéance de 5 ans, dont la marge d'ouverture est de 300 bps, permet à Eiffarie de verser à ses actionnaires ultimes 50 %, en moyenne, du cash-flow libre générée par l'ensemble Eiffarie-APRR. A cette même date, APRR a renouvelé pour 5 ans sa ligne de crédit syndiquée à hauteur de 720 millions d'euros – non utilisée en 2012 –, avec une marge d'ouverture de 150 points de base.

En outre, APRR a émis, le 12 janvier 2012, une tranche obligataire de 500 millions d'euros à 6 ans, dont le coupon est de 5,125 %. En décembre 2012, APRR a également souscrit auprès de la BEI un emprunt de 75 millions d'euros à 7 ans, à taux variable, destiné à financer son programme d'investissement.

APRR a, par ailleurs, mis en place un programme de billets de trésorerie, pouvant atteindre un montant maximal de 120 millions d'euros, qui lui permet d'améliorer sa liquidité à court terme.

A la suite de la réouverture de l'Offre Publique de Retrait et de Rachat Obligatoire (OPRRO), Eiffarie détient désormais la totalité du capital d'APRR, dont les actions ont été radiées de la cote le 18 décembre 2012.

Sur le plan opérationnel, la modernisation du péage s'est poursuivie avec un taux de transactions automatiques en forte progression, 89,7 % vs 84,8 % en 2011.

Le déploiement progressif du télépéage sans arrêt sur l'ensemble des barrières en favorise le développement et le taux de ces transactions a atteint 49,4 %. Le portefeuille de badges géré par le Groupe dépasse 1,2 million d'unités. Les tarifs ont

augmenté au 1^{er} février 2013 de 1,94 % sur les deux réseaux APRR et AREA, conformément aux formules tarifaires inscrites dans les contrats de plan en cours. Enfin, le trafic de la filiale Adelac sur A41 nord entre Annecy et Genève a connu une nouvelle augmentation de 8 %, de bon augure pour l'avenir de cette concession mise en service le 22 décembre 2008.

Les investissements de l'année se sont élevés à 267 millions d'euros. Ils comprennent notamment la réalisation des engagements figurant dans les contrats de plan. Plusieurs opérations d'infrastructure prévues dans le contrat de plan 2009-2013 sont en cours ou viennent de démarrer : nouvelles sections A719 Vichy-Gannat et A466 au nord de Lyon, aménagement du noeud autoroutier A43 – A432, élargissements A46 nord, A71 Clermont et A43 Coiranne-Chambéry.

Concernant la sécurité sur le réseau, le nombre d'accidents corporels a baissé de 4 % et le nombre de tués (35) se situe entre celui de 2010 (39) et celui de 2011 (30), chiffre le plus bas jamais enregistré.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt a fortement chuté (44 vs 70 en 2011), d'où un taux de fréquence historiquement bas.

APRR améliore en permanence son offre auprès des clients : mise en service d'aires « nouvelle génération » plus attractives et plus confortables telles que celles de La Chaponne sur A6 et de l'Allier sur A71, déploiement massif de l'application gratuite sur smartphone « SOS Autoroute » qui constitue une véritable borne d'appel d'urgence embarquée, mise en service d'un numéro d'appel unique « 36 20 mon autoroute » réservé à la clientèle.

4,7 millions de véhicules ont franchi le viaduc de Millau en 2012, ce qui correspond à une baisse de 1,9 % par rapport à 2011. Le chiffre d'affaires a augmenté de 2,4 %, en dépit de ce recul du trafic.

L'automatisation du péage a été fortement développée sur la barrière de Saint-Germain, avec un taux de transactions automatiques qui a progressé de 11 points pour atteindre 70 %, dont 32 % de transactions télépéage. La notoriété du viaduc de Millau reste intacte avec près de 500 000 visiteurs en 2012 sur les deux sites touristiques « Viaduc expo » et Viaduc espace info et avec le succès de la course Eiffage du viaduc de Millau organisée le 13 mai 2012 qui a réuni plus de 13 000 participants.

Pour sa deuxième année d'exploitation, A65 (Pau-Langon) a vu sa fréquentation augmenter à un rythme soutenu, le trafic progressant de 4,3 % pour les véhicules légers et de 9,1 % pour les poids lourds. Sur la même période, son chiffre d'affaires péage a bondi de près de 10 %, à 38,1 millions d'euros. Au 1^{er} février 2013, les tarifs ont augmenté de 3,26 %.

La récente interdiction des poids lourds sur le réseau départemental concurrent de l'autoroute en Gironde devrait contribuer à accroître le trafic, dans l'attente d'une décision identique dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Plus de 15,8 millions de véhicules ont emprunté le tunnel Prado Carénage à Marseille en 2012, soit une moyenne journalière de 43 390 passages, en diminution de 1,2 % par rapport à 2011. Le chiffre d'affaires s'établit à 35,2 millions d'euros, en augmentation de 2,2 %.

Concernant la concession de l'autoroute A24 au Portugal, la mise à péage réel décidée par l'Etat portugais est effective. Celui-ci en perçoit directement le produit et rémunère le concessionnaire Norscut, pour la disponibilité de l'autoroute, à hauteur de 95 % des recettes prévues au plan d'affaire, dans l'attente d'un avenant au contrat de concession régissant le nouvel équilibre financier du projet. Des négociations sont en cours à cet effet.

L'année 2012 restera pour Eiffage celle de la mise en service de l'hôpital Sud-Francilien (CHSF) le 23 janvier et du Grand Stade Lille Métropole après seulement 28,5 mois de travaux. Grâce aux efforts conjugués des équipes de la maîtrise d'ouvrage et des branches Travaux Publics, Métal et Énergie, le Grand Stade a pu accueillir, le 17 août, un premier match de football et, le 17 novembre, s'est déroulé le premier match de rugby joué « indoor » (toit fermé) sur le sol français.

En configuration stade, cet ouvrage offre une capacité de 50 100 places et son toit gigogne peut se refermer en une demi-heure en cas d'intempéries ou pour limiter le bruit. Autre innovation majeure : il est équipé d'une salle pouvant recevoir jusqu'à 30 000 spectateurs ; la moitié nord de la pelouse est en effet déployée sur un immense plateau métallique qui peut se soulever et se glisser au-dessus de la moitié sud, laissant alors place à une immense Arena, la plus grande d'Europe, à même d'accueillir de grands concerts et autres spectacles.

Un différend est né avec la Communauté Urbaine de Lille au sujet de la date de mise en service du stade, Eiffage estimant avoir droit à compensation au titre des retards qui ne lui sont pas imputables dans l'obtention du permis de construire purgé de tout recours. Conformément au contrat de partenariat, une procédure de conciliation a été initiée.

Sur le CHSF, l'expertise judiciaire diligentée en 2011 par le Tribunal administratif de Versailles, relative à la réclamation présentée par Eiffage pour les surcoûts de construction suit son cours. L'hôpital souhaite, par ailleurs, réduire son loyer et un désaccord est apparu en 2012 concernant l'application des pénalités sur le loyer de maintenance. Les parties se sont rapprochées au début de 2013 en vue de chercher une issue négociée à ces litiges.

Le raccordement, en 2012, de la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras au réseau à grande vitesse espagnol jusqu'à Barcelone a permis au concessionnaire TP Ferro de finaliser les tests avec succès et d'obtenir l'homologation de la section internationale le 17 janvier 2013. La continuité assurant la circulation des TGV français et espagnols à grande vitesse, sans rupture de charge entre Perpignan et Barcelone, devrait être effective au premier semestre 2013.

Des discussions sont en cours avec les concédants français et espagnol pour rétablir l'équilibre de la concession affecté par

l'absence ou le retard de certains investissements publics prévus au moment de la signature du contrat et par l'ampleur de la crise économique, notamment en Espagne.

La construction de tous les réseaux de fibres optiques réalisés sous forme de délégations de service public et de contrats de partenariat est achevée. Certains de ces contrats font l'objet de demandes amiables de rééquilibrage économique auprès du délégué de la part des sociétés concessionnaires dont Eiffage est actionnaire, généralement majoritaire. Ces actions ont débouché sur des contentieux à l'encontre du Conseil Général des Yvelines et de celui du Jura, faute d'accord de leur part sur les conditions de poursuite ou de reprise de l'exploitation par le département.

Au mois de décembre, conformément au délai contractuel, Eiffage a livré la dernière tranche des travaux du contrat de performance énergétique des lycées de la Région Centre, l'un des premiers PPP en la matière.

Au Sénégal, les travaux progressent normalement sur l'autoroute de l'Avenir qui reliera Dakar à Diamniadio, dont le premier tronçon, inauguré en octobre 2011, connaît un succès commercial qui ne se dément pas, avec une fréquentation moyenne de 21 400 véhicules par jour. Des négociations exclusives ont été engagées avec l'Etat du Sénégal pour le prolongement de l'autoroute jusqu'au nouvel aéroport en cours de construction à l'est de Dakar.

En Allemagne, le contrat de réhabilitation et d'entretien du réseau routier du Kreis Lippe se déroule de manière tout à fait satisfaisante.

Sur la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, l'installation principale d'Etreilles a été inaugurée le 27 juillet, donnant ainsi le coup d'envoi des travaux. Les études de conception détaillée sont désormais terminées et le projet se déroule dans le respect du planning.

Sur le plan commercial, Eiffage s'est vu confier, en mars, la réalisation de huit collèges en Seine-Saint-Denis pour un montant d'environ 200 millions d'euros et, en juillet, le premier PPP du plan Campus (rénovation des universités) pour la future Ecole de l'Énergie à Grenoble, dite « GreEn-ER », pour un montant d'environ 60 millions d'euros.

Plusieurs offres pour des PPP, notamment dans les domaines pénitentiaire et éducatif, initiées en 2012, seront finalisées dans le courant du premier semestre 2013.

La capacité d'Eiffage à mobiliser les financements à long terme de ces PPP dans un marché bancaire toujours volatile démontre l'excellent accès du Groupe à la liquidité.

De même, Eiffage a poursuivi, en 2012, sa stratégie d'arbitrage de ses fonds propres investis dans les PPP en exploitation avec la cession de sa participation dans ADTIM, titulaire d'une délégation de service public de fibres optiques dans la Drôme

et en Ardèche. D'autres cessions devraient suivre en 2013, dégageant des ressources financières pour investir dans de nouveaux projets.



Dans l'**Énergie**, après avoir placé les activités régionales sous la marque « Eiffage Énergie » en octobre 2011, la branche a poursuivi sa politique de lisibilité de son offre et de réorganisation interne. Les entités Centre et Normandie sont désormais regroupées dans une même direction « Centre-Normandie ». Une division « Eiffage Énergie Systèmes » a été créée, à effet du 01.01.2013, regroupant Clemessy et ses filiales et l'entité Export et Spécialités, renforçant ainsi l'offre du Groupe dans les systèmes intégrés et les grands projets.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche s'établit à 3 229 millions d'euros, en hausse de 2,7 %. Le carnet de commandes au 01.01.2013 est de 2 781 millions d'euros, en progression de 1,3 % par rapport à l'an passé.

En France, la marge opérationnelle de la branche atteint 3 % grâce aux efforts entrepris pour réduire les frais généraux, maîtriser les grands projets complexes et optimiser les achats. En Europe, les résultats progressent sensiblement en Allemagne et en Espagne et se maintiennent à un très bon niveau en Italie. Les restructurations menées depuis 2011 en Belgique sont désormais terminées.

Parmi les affaires signées en 2012, on notera les prises de commandes significatives de la division Systèmes et de l'Europe. Deux contrats ont notamment été conclus : l'un, pour la maintenance du Centre Spatial de Kourou en Guyane pour une durée de 5 ans et l'autre, pour la construction de 2 postes blindés de 90 KV à Mayotte. Au Togo, la branche Énergie d'Eiffage prend en charge le lot électricité d'un terminal privé dans le port de Lomé.

Au Portugal, une commande a été obtenue pour les lots techniques du Palais de la Police Judiciaire de Lisbonne.

En Italie, un marché de travaux de rénovation en électricité et climatisation des bureaux de la société Vodafone à Milan a été signé.

En France, pour EDF, les travaux de remplacement de sources ont démarré dans la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Dans l'hexagone, on peut également citer des prises d'affaires importantes en régions : les lots thermiques de l'espace Clément Ader de l'université de Toulouse, ainsi qu'un contrat de maintenance des réseaux, des installations et des équipements électriques pour Airbus France en Midi-Pyrénées.

En Ile-de-France, l'entreprise s'est vu confier les travaux de rénovation du prestigieux hôtel Ritz à Paris ainsi que ceux de l'Institut Pasteur. Enfin, le marché francilien de maintenance pour ERDF a pu être renouvelé.

Dans la région Est, en génie climatique, les travaux d'extension du centre commercial de la Toison d'Or de Dijon vont débuter. Six projets de centrales de cogénération pour une puissance

cumulée de 18 MW, estimés à 18 millions d'euros, voient le jour pour le compte des Maraîchers Bretons et du Languedoc. Dans le Limousin, dans le cadre des travaux de modernisation d'envergure du pôle biologique du CHU de Limoges, en cotraitance avec Eiffage Construction, le volet thermique sera réalisé par Eiffage Energie.

A La Roche-sur-Yon, la branche va réaliser le génie climatique de l'extension des urgences de l'hôpital.

Un marché d'électrification rurale pour le compte du Syndicat d'Electrification de Loire-Atlantique – Sydela – a été signé sur une base annuelle de 7,5 millions d'euros ; les travaux s'échelonneront sur 3 ans.

On peut citer également l'attribution des lots électricité et thermie pour l'université de Grenoble dans le cadre du contrat en PPP GreEn-ER et des travaux de thermie pour la reconversion de la prison Perrache en université.

Les travaux d'enfouissement, de dévoiement de réseaux et de signalisation tricolore du tramway de Douai, ont été confiés à l'entreprise.

Enfin, près d'Amiens, les travaux d'équipement électrique courants forts – courants faibles du centre de formation IndustriLab à Méaulte sont sur le point de démarrer.

Parmi les chantiers en cours de réalisation les plus emblématiques, on peut citer : le stade Jean-Bouin à Paris, et, en synergie avec d'autres branches du Groupe, le Grand Carré de Jaude à Clermont-Ferrand, la Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire, la Tour Majunga à la Défense, l'Hôtel-Dieu à Marseille et le futur siège social de Carrefour à Massy, en Ile-de-France.

En Afrique, les réalisations les plus notables sont la liaison Tumu-Han-Wa au Ghana avec 190 km de lignes et postes haute tension, une boucle de 225 kV au Sénégal, et le renforcement du réseau électrique en Guinée.

En Europe, les opérations en cours les plus importantes sont le futur siège social du chimiste Lanxess en Allemagne avec une fin de travaux prévue avant l'été 2013, la réalisation des travaux d'électricité pour l'hôpital de Charleroi à Lodelinsart en Belgique qui se poursuivra jusqu'en 2014, le parc éolien de Pawlowo en Pologne pour EDP Renovaveis dont l'achèvement est prévu au printemps 2013 et enfin, les travaux d'électricité et de climatisation de l'hôtel Gallia à Milan en rénovation-extension.

De nombreuses réalisations ont été livrées en 2012, tant à l'international qu'en France, parmi lesquelles : l'automatisation des postes de distribution de quartier de Dakar pour le compte de la Senelec, Société Nationale d'Electricité du Sénégal ; quelque 100 000 m² de bureaux à Porta Nuova près de Milan ; les ombrières photovoltaïques de Quincieux dans le Rhône, pour le compte de Scatec Solar ; le nouveau pôle médico-chirurgical mère-enfant de l'hôpital Necker à Paris ; les lots électricité courants forts – courants faibles et thermie pour l'hôpital de Saint-Nazaire ; la construction d'un bâtiment intégrant des cibles de performance environnementale selon la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) exigée par le groupement de coopération sanitaire « Pôle de Santé d'Arcachon » ; la réhabilitation du centre des urgences du CHU de Rennes en

génie climatique ; le traitement d'air d'un chai de vinification à Bordeaux pour le compte de Mouton Rothschild ; la réalisation du traitement d'air d'un atelier d'entretien de réacteurs d'avion et de cabines de peinture pour le groupe d'aéronautique et de défense Goodrich ; la réalisation des lots électricité et thermie à l'Ecole des Mines Artem de Nancy ; le lycée de Bègles fonctionnant à énergie positive en Gironde ; le rectorat de Dijon, pour le lot électricité ; le Grand Stade de Lille et le musée Louvre-Lens ; les archives d'œuvres du Mucem à Marseille en climatisation ; la Cité des Arts et de la Culture à Besançon pour les travaux d'électricité ; la piscine Léo Lagrange à Béziers avec l'installation d'équipements de climatisation et de déshumidification du bassin ; le complexe touristique Pierre & Vacances à Avoriaz ; enfin, le pôle de loisirs de Lyon-Confluence.

Eiffage Énergie marque sa présence à l'international ainsi que sur les marchés à forte valeur ajoutée. Poursuivant son développement dans les systèmes intégrés dédiés au tertiaire, les énergies renouvelables, les solutions d'efficacité énergétique et les automatismes industriels, elle est à même de réaliser des projets de grande complexité.



Le chiffre d'affaires d'Eiffage Travaux Publics progresse de 1,3 %, à 3 941 millions d'euros, sur la base d'un carnet de commandes solide de 4,1 milliards d'euros.

La marge opérationnelle se redresse très sensiblement à 1,3 %, fruit d'une sélectivité accrue de la prise d'affaires et des premiers effets de la démarche d'amélioration de la productivité des chantiers qui se met en œuvre progressivement sur tout le périmètre.

Une croissance externe stratégique a été finalisée en décembre 2012 dans l'activité de carrières avec l'achat du groupe Budillon Rabatel, exploitant 13 sites dans la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Savoie. Grâce à une capacité annuelle de production de près de 3 000 000 de tonnes de matériaux, cette acquisition renforce la position d'Eiffage Travaux Publics dans la région Rhône-Alpes. Parallèlement, l'entreprise a repris, tout début 2013, la société Via-Pontis, spécialisée dans les travaux de réparation structurelle des ouvrages d'art. Implantée dans l'Essonne et le Val d'Oise, cette dernière compte une trentaine de salariés et réalise 5 millions d'euros de chiffre d'affaires par an.

Ce rachat permet à Eiffage Travaux Publics d'asseoir ses positions, en particulier en Ile-de-France, dans un domaine hautement technique où plusieurs de ses filiales régionales disposent déjà d'une expertise reconnue.

La branche a par ailleurs amorcé son retour sur la scène internationale où elle entend trouver des relais de croissance, en particulier en Afrique et en Asie.

Une équipe dédiée a été recrutée et des accords de partenariat avec des entreprises locales ont été signés. Des offres sont en cours de finalisation. L'entreprise fonde aussi de bons espoirs du

fait de sa présence très ancienne au Sénégal pour se développer dans les pays voisins, notamment au travers de projets comme l'autoroute de l'Avenir – première infrastructure autoroutière concédée d'Afrique subsaharienne – dont l'intégralité du tracé sera mis en service entre Dakar et Diamniadio en 2013.

Sur le territoire national, l'année a été marquée, pour le pôle Grands Projets qui regroupe les grands travaux de génie civil, les grandes infrastructures linéaires et la direction régionale Outre-Mer, par deux événements majeurs. Le démarrage, fin juillet, des travaux du plus gros contrat jamais signé par l'entreprise : la ligne ferroviaire à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire et, deux semaines plus tard, la livraison, dans les délais, de l'un des projets les plus techniquement audacieux du moment : le Grand Stade Lille Métropole, véritable concentré d'innovations.

La LGV BPL qui représente, pour la branche, un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros à réaliser en quatre ans, verra le déplacement de 27 millions de m³ de terre, la construction de plus de 200 ouvrages d'art et la pose des voies ferrées sur les 182 km du nouveau tracé.

Les équipes de Grands Travaux de génie civil ont, par ailleurs, poursuivi les chantiers de trois centrales thermiques conduits pour EDF à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe, en partenariat avec Man et Clemessy, de l'estacade de Cenon pour RFF près de Bordeaux, de la tranchée couverte Prado Sud à Marseille et du creusement de la liaison électrique franco-espagnole sous les Pyrénées à Perpignan pour Inelte, ainsi que nombre d'opérations plus modestes menées pour des industriels (cimentiers, énergéticiens, agro-industriels, chimistes) partout en France.

Le tunnel de Violay, ouvrage de 4 km de long, constitué de deux tubes indépendants creusés entre Loire et Rhône sur l'autoroute A 89 a, quant à lui, été livré en fin d'année. Il a également mobilisé les équipes routières de l'entreprise, chargées de son revêtement, lequel prévoyait l'application, à l'entrée de chaque tube, de 300 m d'enrobés clairs Lumichrome.

Enfin, deux projets souterrains importants ont démarré dans la Principauté de Monaco. Le premier concerne un tunnel routier de 1 700 m dont les travaux dureront 52 mois ; le second porte sur la construction d'un troisième poste source d'énergie électrique qui offrira une garantie de stockage d'énergie et permettra de limiter les pointes de consommation.

En matière de grandes infrastructures linéaires, si nombre d'équipes sont mobilisées pour les terrassements de la LGV Bretagne – Pays de la Loire, d'autres continuent d'œuvrer sur le lot 35 de la deuxième phase de la LGV Est Européenne, tout comme au Sénégal, sur l'autoroute Dakar-Diamniadio, où s'activent également les hommes de l'établissement Grands Travaux Enrobés qui, en France, ont achevé la réfection de 19 km de chaussées, en partie amiantees, sur A31 entre les Vosges et la Meurthe-et-Moselle et poursuivi l'élargissement de A36 entre Montbéliard et Voujeaucourt. A signaler également, les interventions menées par l'établissement Béton à plat dans le bois de Vincennes pour la réfection de la piste du vélodrome

Jacques-Anquetil - La Cipale, ainsi que sur les aéroports Roissy Charles-de-Gaulle et Lyon Saint-Exupéry, notamment pour la réfection d'aires de stationnement. En 2013, plusieurs composantes des grandes infrastructures linéaires se retrouveront en Auvergne afin de réaliser, pour APRR, 14 km d'autoroute neuve entre l'antenne de Gannat (A719/A71 en service) et le futur contournement ouest de Vichy. Terrassement, assainissement, ouvrages d'art, rétablissement de chaussées, génie civil de fibre optique, chaussée et équipement de la route, signalisation horizontale et clôture sont à réaliser d'ici à l'automne 2014, en partenariat avec les équipes régionales.

Présente en Guyane, à La Réunion et en Martinique, la direction régionale Outre-Mer participe à de nombreux projets conjuguant ses expertises dans les domaines de la route, de l'assainissement, des terrassements et du génie civil et hydraulique.

Elle a livré en 2012 des opérations d'aménagement urbain en Guyane. En Martinique, elle est chargée de chantiers d'assainissement en eau potable et eaux usées. A La Réunion, enfin, ses équipes ont été associées aux travaux de la déviation de Saint-Joseph, des aménagements de la RN1, du programme d'irrigation du littoral ouest et du stade d'eaux vives de Sainte-Suzanne.

Le pôle Route Régions, présent sur l'ensemble du territoire métropolitain, via sept directions régionales, a connu un exercice stable en termes d'activité.

Signe incontestable d'un fort développement des projets de transport en commun partout en France, le nombre d'interventions confiées à l'entreprise dans ce domaine a crû. Ainsi, ont été livrés des chantiers à Dijon où deux lignes de tramway ont été ouvertes en septembre et décembre, totalisant quelque 20 km de ligne, au Havre où la première ligne de la ville a été inaugurée le 12 décembre, à Paris où, depuis le 15 décembre, le tramway des Maréchaux circule sur 14,5 km supplémentaires entre les portes d'Ivry et de La Chapelle, à Saint-Nazaire, avec la livraison d'un lot important, l'Hélyce, bus à haut niveau de service inauguré à la fin de l'été.

Ces opérations lui donnent des occasions de proposer des solutions complètes et intégrées, à l'instar du programme achevé à Dijon qui incluait le volet voies ferrées.

Dans les mois et les années à venir, d'autres projets, dont certains récemment attribués, seront livrés par Eiffage Travaux Publics : à Bordeaux, Lyon, Grenoble, Valenciennes, Douai, Tours, Villejuif, Marseille, Nîmes, Metz, Rennes.

En matière de revêtement de chaussées, qui reste le cœur de métier du pôle, les équipes sont intervenues sur la quasi-totalité du réseau autoroutier pour appliquer 50 000 tonnes d'enrobés sur A7 entre Bollène et Orange ou pour refaire une aire de stationnement sur A39, ou encore pour rénover des tabliers d'ouvrages d'art ; en témoignent cette année les viaducs de Nantua, Charix, Frébuge, Lalleyrat ou Bellegarde-sur-Valserine revêtus de chaussées en Orthochape®, ainsi que plusieurs ponts sur A36.

Sur le réseau routier, moult routes nationales et départementales ont été le théâtre de chantiers menés à bien par l'entreprise, soit

au travers de campagnes d'entretien ou de baux, comme cela a été le cas dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, de la Nièvre, de la Seine-et-Marne, mais aussi dans les communes de Clamart, Épinal, Chalon-sur-Saône, Le Perreux, Nogent-sur-Marne, Saint-Agrève, soit via des opérations plus ponctuelles. Près de Gien, la RD940 a été élargie sur plus de 15 km ; en Haute-Marne, la RD44 a été renforcée en matériaux recyclés : mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (Miom) et enrobés routiers traités au liant hydraulique (procédé Ertalh® breveté par Eiffage Travaux Publics). Dans l'Hérault, la jonction entre la RD600 et le port de Sète a nécessité 8 interventions nocturnes pour assurer le rabotage de 20 000 m² de chaussée et l'application de 9 000 tonnes d'enrobés. A signaler également la livraison des 7 km de la déviation d'Agen, la réfection de chaussées sur la rocade de Bordeaux, les travaux en cours sur la RN141 près de Limoges – 8,4 km inscrits dans le programme Route Centre Europe Atlantique (RCEA) – associant les équipes du pôle Génie Civil. Parmi les opérations routières réalisées, plusieurs ont permis de valider les innovations proposées par les laboratoires de l'entreprise, qu'il s'agisse d'enrobés à basse température (EBT®), d'enrobés à la mousse ou d'application de GB5® et de BB5®, deux matériaux qui allient optimisation granulaire et performance mécanique.

Des travaux d'enrobés ont également été entrepris dans plusieurs aéroports et notamment ceux de Bordeaux, Toulouse, La Rochelle et Lyon.

Des chantiers d'aménagement, conjuguant petit terrassement, voirie et réseaux ont ponctué l'année à travers tout le pays. Ces chantiers ont concerné aussi bien des équipements sportifs et de loisirs – vélodrome de Roubaix, aménagement d'aires dédiées à Agen –, des constructions scolaires – lycées de Jarny, de Vaucresson, école de Saint-Quentin –, que des infrastructures industrielles et commerciales – centre Leclerc de Lux près de Chalon-sur-Saône, usine pharmaceutique ALK Abello à Vandeuil dans la Marne, plate-forme logistique Décathlon de Wittenheim, usine Pasquier au Châtelet-en-Brie, Castorama de Creil, marché d'intérêt national de Lommes–, sans oublier des bâtiments à vocation culturelle et en particulier, cette année, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage ouvert à Nantes en mars et le Louvre-Lens dont l'inauguration a eu lieu en décembre.

Désormais implanté, lui aussi, dans tout le pays, grâce à l'ouverture d'une entité dans l'est à l'automne, le pôle Génie Civil Régions a vu son activité se stabiliser en 2012.

Outre leur participation aux chantiers du Grand Stade Lille Métropole, du lot 35 de la LGV Est Européenne, de la LGV Bretagne-Pays de la Loire, de plusieurs lots de tramways aux côtés des autres pôles, les équipes de Génie Civil Régions ont ripé des ponts à Sèvres pour la RATP, Sartrouville pour la SNCF, sur A 6 au sud d'Avallon pour APRR, construit des passerelles à Lens ou à Boulazac, démarré un réservoir d'eaux pluviales à La Colle-sur-Loup, une estacade à Lyon et trois ouvrages d'art pour le tram-train du Médoc, livré un parking au Perreux-sur-Marne, bâti des stations de traitement des eaux dans le Nord, en région Rhône-Alpes, en Aquitaine, en Méditerranée, en Midi-Pyrénées.

Dans ce dernier domaine, elles démarrent en 2013, après de

longs mois de préparation, le chantier baptisé File Bio dans l'enceinte de la station Seine Aval dans les Yvelines. Elles ont également participé à des chantiers souterrains en livrant le prolongement de la ligne 12 du métro parisien, le collecteur V9 à Créteil, la réhabilitation du tunnel sous le vieux port à Marseille. Démarré cette année, le tunnel du tramway T6 entre Vélizy et Viroflay se poursuivra jusqu'en 2014. A noter le bon déroulement du marché à bons de commande signé avec l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (Andra), pour la période 2010-2015, portant sur le creusement de galeries expérimentales à Bure dans la Meuse. A Paris, après la livraison du centre technique Jules-Ladoumègue destiné à l'entretien du tramway des Maréchaux, des chantiers sont en cours dans le quartier des Batignolles autour d'une dalle, et pour la future gare du RER E – Rosa-Parks – dans le 19^e arrondissement.

Dans le domaine de l'assainissement, Eiffage Travaux Publics Réseaux s'est illustrée sur des chantiers de chauffage urbain à La Courneuve, Maisons-Alfort, Chevilly-Larue et des programmes d'adduction d'eau potable en région Centre et de renouvellement de conduites d'eaux pluviales à Paris. Elle a également œuvré sur un collecteur de rejet des eaux usées à Noiseau et la déviation d'un équipement du même type à Aubervilliers. Elle a obtenu, en fin d'exercice, les contrats de pose de canalisations de la Société des Eaux d'Ile de-France ainsi que l'entretien des sols et des réseaux d'eau des espaces verts dans la capitale.

Implantées en région Rhône-Alpes/Auvergne, les filiales spécialisées en réparation d'ouvrages, Résirep, et en dépollution, Gauthey, sont intervenues partout en France. La première, sur les barrages de Mescla dans le Var, de Miodet dans le Puy-de-Dôme, de Campauleil et de Gnioure dans l'Ariège, de Cottepins dans l'Isère, et de Petit Saut en Guyane, construit par l'entreprise il y a une vingtaine d'années ; la seconde, dans le cadre de chantiers de dépollution et désamiantage à Dijon et Saint-Etienne et d'une opération de traitement de fumées à Vénissieux. En outre, l'entreprise s'est vu confier des travaux dans le tunnel de la Croix Rousse à Lyon.

Le pôle comprend également trois filiales spécialisées : Eiffage Travaux Maritimes & Fluviaux, Forézienne d'Entreprises et Eiffage Rail.

La première s'est attachée en 2012 à la reconstruction du barrage de Villeneuve-sur-Yonne, la création d'un ponton pour le Belem à Nantes, la restructuration des espaces portuaires de l'Ile-aux-Moines et la construction d'une passerelle au Mont-Saint-Michel, en partenariat avec Eiffage Construction Métallique. Pour sa part, Forézienne d'Entreprises, spécialisée dans les terrassements, la démolition et le minage, très active également sur la LGV Bretagne – Pays de la Loire, a participé au contournement du Puy-en-Velay, à la réalisation du Carré Saint-François à Chambéry et d'une plate-forme pour RTE à Beaumont-Monteux dans la Drôme et au chantier des accès au grand stade de Décines. Elle a, par ailleurs, à la demande de la Dreaf Auvergne, apporté son expertise sur des opérations de fouilles archéologiques.

Eiffage Rail, dont le chiffre d'affaires a fortement progressé cette

année, a changé 13 voies à la gare de l'Est en début d'année, créé 5 voies de garage longues dans l'enceinte du technicentre SNCF Paris Rive Gauche de Montrouge ; elle a entamé les travaux de la virgule d'Avignon qui assurera la liaison des TGV entre la gare dédiée et celle du centre-ville, ainsi que de plusieurs lignes de tramway, notamment à Lyon, Bordeaux et Grenoble. Elle aura pour mission, dès 2014, de participer à la pose des 182 km de voies nouvelles de la LGV Bretagne – Pays de la Loire.

En Europe, le marché est demeuré atone en Espagne où les chantiers se sont raréfiés. Des opérations se sont néanmoins poursuivies sur plusieurs autoroutes et lignes à grande vitesse. En Allemagne, sont à retenir les chantiers de mise à 2 x 4 voies de l'autoroute A 3 à Cologne, du nœud ferroviaire ICE d'Erfurt, portant sur la transformation du réseau ferroviaire existant en réseau à haute vitesse sur les parcours Nuremberg-Erfurt-Berlin et Francfort-Erfurt-Leipzig, d'une importante opération lancée en 2010 de réhabilitation de la gare de Münster et enfin du démarrage de la deuxième phase de réalisation du quartier de l'Europe, sur un ancien site ferroviaire à Francfort.

Au Sénégal, outre les travaux liés à l'autoroute de l'Avenir entre Dakar et Diamniadio, on peut signaler un appontement à Carabane, un terminal containers dans le port de Dakar, la réhabilitation du pont Emile-Badiane à Ziguinchor ainsi que l'élargissement et l'aménagement de la route Mamelle-Aéroport dans la capitale.



Eiffage Construction signe, une nouvelle fois, une très belle performance en 2012, dans la ligne des années passées. Le chiffre d'affaires s'établit à 3 798 millions d'euros, en progression de + 0,4 % (et de + 3,0 % à structure comparable compte tenu de la fermeture, fin 2011, d'activités déficitaires en Europe centrale).

La marge opérationnelle courante se maintient à un bon niveau (4,2 %), parmi les meilleures performances du secteur.

Le chiffre d'affaires immobilier s'élève à 599 millions d'euros pour un résultat opérationnel de 45,4 millions d'euros (7,6 %). 2 785 réservations de logements ont été signées en France, en diminution de 11 % par rapport à 2011, ce qui constitue une performance plus qu'honorables au sein de la profession qui affiche une baisse de 28 %.

Au 01.01.2013, le carnet de commandes s'établit à 4,5 milliards d'euros, en baisse de 8,9 %, à relativiser compte tenu d'un carnet historiquement haut au 01.01.2012.

Parmi les prises d'affaires les plus significatives en France, on peut citer les 8 collèges en Seine-Saint-Denis et l'université GreEn-ER à Grenoble remportés en PPP, en synergie avec les branches Concessions et Énergie, pour un montant d'environ 200 millions

d'euros, le pôle biologie du CHU de Limoges, des bureaux à Joinville réalisés pour le compte d'Icade, ainsi que des opérations de logements Cœur de Quartier à Nanterre, Happy Vélizy, Paris Open, l'Ilôt Pasteur à Besançon et la ZAC du Trapèze à Boulogne-Billancourt pour Nexity qui représentent plus de 2 000 unités d'habitation.

En Europe, Eiffage Construction a réalisé un chiffre d'affaires de 686 millions d'euros dont 549 millions au Benelux et 111 millions en Pologne. L'activité est bénéficiaire dans tous les pays d'Europe.

De nouvelles affaires importantes ont été signées comme le mémorial de la butte du lion à Waterloo, les logements du quartier Luchtbal à Anvers, ceux de Powazkowska à Varsovie, l'hôtel Hilton de Cracovie ou encore le centre commercial Amber à Kalisz en Pologne.

Via Eiffage Aménagement, la branche participe au développement urbain, intégrant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. 2012 en est une belle illustration avec la livraison des opérations d'aménagement Ville d'Eté à Arcachon ou du quartier Saint-Eloi à Wissous.

Eiffage Aménagement intervient actuellement sur les cinq hectares du quartier Châteauneuf à Guyancourt, participe à la réalisation de l'éco-quartier des docks de Saint-Ouen et poursuit la commercialisation de la ZAC des Hauts-de-Joinville, du « Passage Pasteur » à Besançon, ainsi que de la ZAC Lénine à Gentilly. Autre projet d'envergure, la transformation des 51 500 m² du Grand Hôtel-Dieu de Lyon dont la demande d'Autorisation des Travaux Monuments Historiques (ATMH) a été déposée le 28 décembre.

Sur les 2 785 logements commercialisés en France par Eiffage Immobilier, 48 % ont été vendus en bloc, notamment dans le cadre de VEFA sociales compensant la baisse des ventes au détail. Au 31.12.2012, le stock achevé non vendu était de seulement 16 unités.

A noter la livraison des Jardins du Carel à Caen, des Allées de l'Impératrice à Compiègne, du programme Saint-Louis à Angers et de la résidence Fleur d'O à Grenoble. La première réalisation en concept EcoEco (« construire écologique et économique ») a été livrée dans les Bouches-du-Rhône à Peypin. Une dizaine d'opérations dont l'Ilôt Cambridge à Grenoble ont été gagnées grâce aux innovations en matière de développement durable imaginées depuis 5 ans par le Groupe dans le cadre du projet de prospective urbaine baptisé Phosphore.

Eiffage Immobilier fait aussi valoir ses compétences en matière de restructuration lourde avec le projet Paris Open dont la commercialisation a été lancée avec succès en 2012. Cet immeuble de bureaux de 18 étages sera reconvertis en 518 logements et chambres pour étudiants. La transformation de l'ancien siège social d'Eiffage Construction à Vélizy en résidence Suites Home est aussi un bel exemple. La bonne maîtrise des engagements fonciers contractés, ainsi que la sélectivité des sites retenus permettent d'appréhender sereinement l'activité pour les années à venir.

Concernant les résidences de tourisme – à la mer ou à la montagne – et les résidences affaires ou étudiants, l'activité des produits gérés reste un axe de développement fort d'Eiffage Immobilier. La livraison des espaces associés du Grand Stade Lille Métropole, des résidences à Quimper, Reims, Asnières, Concarneau ou encore des Chalets d'Émeraude aux Saisies en sont quelques exemples.

Eiffage Immobilier a, par ailleurs, fait preuve d'un grand dynamisme dans la réalisation d'immeubles tertiaires à haute performance énergétique. Outre les livraisons à Bordeaux du Cinq – nouveaux bureaux du siège régional d'Eiffage Construction – et du Siège de Cdiscount, de nombreuses opérations étaient en cours en 2012, comme les bureaux de l'Equinoxe à Lyon et Oz'one à Montpellier. Parmi les nouveaux projets, on peut notamment citer les 23 000 m² du projet Nework à Nanterre ou la rénovation des 25 000 m² du siège de la SNCM à Marseille.

Le chiffre d'affaires réalisé en logements a augmenté de près de 12 % en 2012. Après la livraison de 400 logements à Bayonne pour Kaufman & Broad, de nouveaux projets ont été lancés à Strasbourg, Bordeaux ou Boulogne-Billancourt dans le cadre de la ZAC Seguin dans laquelle Eiffage Construction réalise 269 logements pour Nexity.

La construction pour le compte des bailleurs sociaux, notamment dans le cadre de contrats de conception-réalisation, est tout aussi significative avec près de 4 000 logements sociaux réalisés sur 2012. Afin de répondre au besoin croissant de logements et aux contraintes économiques du marché, la branche poursuit le déploiement des procédés EcoEco et H2Co, concepts à haute performance énergétique et coûts optimisés avec de nombreux projets à l'étude.

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, l'entreprise a consolidé son action auprès des bailleurs sociaux et déployé son offre auprès des copropriétés. La démarche Rénovalis qui propose un accompagnement de l'audit initial du patrimoine jusqu'au contrat de performance énergétique constitue l'un des atouts de l'offre de réhabilitation du Groupe. Ont ainsi été achevés les travaux de rénovation de logements en site occupé aux Asturies à Rennes et au Tintoret à Toulouse. L'ensemble des contrats signés en 2012 représente plus de 10 000 logements à réhabiliter sur l'ensemble du territoire.

En outre, Eiffage Construction a livré de nombreuses opérations tertiaires : le siège de Pomona à Antony, les bureaux Le Valvert à Alixan et l'îlot B2.2 de la ZAC de l'Amphithéâtre de Metz, entre autres. Les chantiers d'envergure de la Tour Majunga à La Défense et du futur siège mondial de Carrefour baptisé Massy Campus sont parfaitement dans les délais pour une livraison fin 2013. L'année 2012 aura vu le démarrage des travaux des 39 000 m² du centre bus de la RATP à Paris et, parmi les nouveaux projets tertiaires traités, on peut noter les 43 000 m² à Bezons, les 19 000 m² du projet Urbagreen à Joinville-le-Pont et les 19 000 m² dans la ZAC Gare de Rungis à Paris.

La réhabilitation du patrimoine tertiaire reste un secteur d'activité

porteur pour la branche. Après la livraison de l'immeuble Front de Parc à Clichy et de bureaux rue Saint-Dominique à Paris, le Groupe a remporté la rénovation de l'immeuble Imagine-Jatte III à Neuilly-sur-Seine.

De nombreux commerces ont été livrés dont les 58 000 m² du centre Les Eleis à Cherbourg, les 160 000 m² du pôle Confluence à Lyon réalisé pour le compte d'Unibail-Rodamco, ainsi que l'extension de l'Espace Gramont à Toulouse. Les travaux du centre commercial Mérignac Soleil viennent, quant à eux, de démarrer.

Dans le domaine de l'hôtellerie, une résidence de tourisme avec thalassothérapie à Concarneau, un hôtel cinq étoiles rue Halévy à Paris et une résidence hôtelière avec espace thermo-ludique à Thonon-les-Bains ont été inaugurés. Sont en cours la construction d'un hôtel quatre étoiles Okko dans le centre de Nantes et la réhabilitation en hôtel cinq étoiles de l'Hôtel-Dieu à Marseille, bâtiment du XVII^e siècle.

De nombreux équipements publics tels que le rectorat de Dijon, l'hôtel de police de Clermont-Ferrand et le Panoramique des Dômes à Orcines ont également été livrés.

Dans le secteur de la santé, les 800 lits de la Cité Sanitaire de Saint-Nazaire et le pôle santé d'Arcachon ont été les réalisations publiques les plus emblématiques. Eiffage Construction apporte également son expertise dans ce domaine au service des maîtres d'ouvrage privés tels l'hôpital Savoie Nord à Annemasse et la clinique psychiatrique Champvert à Lyon. Les travaux d'Oréliance à Orléans se poursuivent en 2013 ; ils aboutiront à la livraison de l'un des plus grands centres hospitaliers privés de France. De nombreux projets ont été lancés comme l'opération sur le site Notre-Dame-de-Bon-Secours à Paris, l'entreprise renforçant ainsi sa position sur les Ehpad et les résidences pour personnes âgées.

Dans l'enseignement, tant privé que public, on peut citer, par exemple, Eseo à Angers, le campus Stic à Sophia-Antipolis et l'UFR à Vannes.

Côté culturel et sportif, il convient de mentionner tout particulièrement la livraison du centre de conservation des œuvres du Mucem à Marseille, le musée Louvre-Lens ou encore le pôle sports et loisirs de Vaujany.

Dans la restauration de nombreux monuments classés ou patrimoines anciens de renom, il convient de noter la livraison des nouvelles salles de l'Ecole Boulle, de l'école des Francs-Bourgeois, la bibliothèque de la Sorbonne à Paris et les arènes de Fréjus.

Parmi les sujets les plus emblématiques en Belgique, on peut citer la tour résidentielle Up-Site à Bruxelles ou encore les travaux de génie civil du RER Anderlecht. Eiffage Construction Benelux poursuit ses travaux dans le port d'Anvers pour la construction de l'une des plus grandes écluses portuaires au monde, ainsi que ceux de la prison de Marche-en-Famenne, marché obtenu en PPP.

En Pologne, l'immeuble Aquarius Business House à Wrocław, le bâtiment IRIS à Varsovie ou encore l'Entreprise Park à Cracovie ont été livrés. Des immeubles d'habitation à Varsovie, des hôtels et une résidence services à Wrocław, une salle de concert à Wejherowo, un institut sportif à Nowy Sącz ont également vu le jour en 2012. Le démarrage des travaux du commissariat régional de police à Nowa Sol, d'une usine pour l'entreprise Wavin ou encore de l'immeuble d'habitation ArtEco à Varsovie témoignent de la bonne tenue de l'activité dans ce pays.

En termes de distinctions au cours de l'année 2012, Eiffage Construction s'est vu décerner la Pyramide d'Argent pour le Nautilus, nouveau Siège de Cdiscount à Bordeaux, et le prix SARP 2011 qui récompense la meilleure structure architecturale construite en Pologne, pour le centre GeoEducation.



Le chiffre d'affaires de la **branche Métal** en 2012 est de 892 millions d'euros, en croissance de 15,1 %, essentiellement due à la réalisation du grand projet OFON, plate-forme off-shore pour un quartier d'habitation, dont la signature avec Total remonte à septembre 2011. Le résultat opérationnel courant a atteint 28 millions d'euros, portant ainsi la marge opérationnelle à 3,1 % (vs 2,2 % en 2011).

Au 01.01.2013, le carnet de commandes s'établit à 813 millions d'euros.

L'année 2012 a été marquée par une réorganisation de la branche autour de quatre pôles : la Construction Métallique, les activités de Services à l'Industrie, les Façades et les filiales Europe.

En Construction Métallique, les travaux du Grand Stade de Lille sont terminés, le nouveau satellite pour le terminal 2^e de l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy a été livré, et la plate-forme Anguille, construite à Fos sur-Mer pour Total, a été expédiée au Gabon. Ce pôle qui participe également aux trois chantiers de ligne à grande vitesse (LGV Sud Europe Atlantique, LGV Bretagne-Pays de la Loire et LGV Est) a signé la commande de la passerelle du Mont-Saint-Michel, la rénovation de condenseurs dans le cadre du grand carénage EDF, ainsi que le contrat de maintenance sur 12 ans du pont de Bacalan à Bordeaux. A l'export, le pont polaire Taishan I en Chine a été réceptionné et, dans l'usine de Fos-sur-Mer, la production des poutres-caissons modulaires pour les ponts Unibridge® à destination des Philippines suit son cours.

Il convient de souligner la très belle réalisation des verrières de la Fondation Louis Vuitton pour la création, bâtiment dédié à l'art contemporain sur le site du Jardin d'Acclimatation dans le bois de Boulogne près de Paris. Eiffage Construction Métallique s'est vu confier la tâche d'édifier les douze verrières d'une grande complexité imaginées par l'architecte Frank Gehry. Elles sont constituées de 3 600 panneaux de verre de 1,5 x 3 mètres de côté avec des porte-à-faux de plus de 20 mètres. Ce chantier

constitue une nouvelle prouesse technique en construction métallique.

Le chiffre d'affaires est en léger retrait chez Eiffel Industrie, engagée dans une politique de plus forte sélectivité des affaires et d'optimisation de ses structures. Grâce à son implantation près de la forme-écluse Joubert à Saint-Nazaire, la région ouest a participé cette année à la construction des frégates X32, H32, Fremm 5 et Fremm 6. Eiffel Industrie, de par le renouvellement ou la prorogation de ses nombreux contrats de maintenance, s'affirme en tant qu'entreprise générale de services à l'outil industriel. A souligner également la livraison du module Préflash pour Total Normandie, l'obtention de contrats triennaux de maintenance (TIGF, Sud-Ouest et EDF à Nogent-sur-Seine) et l'intervention sur les arrêts majeurs pour Rhodia Chalampé et Total Grandpuits.

S'agissant des Façades, le chiffre d'affaires a progressé de 32,8 % grâce, notamment, à une prise de participation majoritaire dans la société Defor en Pologne détenue par Goyer à 35,51 % jusqu'à fin 2011. L'année 2012 a été marquée par la livraison du rectorat de Dijon, de la salle des marchés de la Société Générale à Paris, de la Cité du cinéma à Saint-Denis et par le démarrage des travaux sur la Tour Majunga à La Défense (en groupement avec Eiffage Construction).

L'activité en Europe est restée dynamique en Allemagne avec la réalisation en 2012 d'affaires importantes conclues en 2011, telles que le pont sur la Moselle, ouvrage de 1 700 mètres de long incorporant 25 000 tonnes d'acier et Botlek, à Rotterdam, le plus grand pont levant d'Europe. A noter des prises de commandes plus modestes en 2012, néanmoins représentatives du savoir-faire de EDS dans la construction métallique : rénovation du pont reliant Mettlach à Keuchingen (dans le land de la Sarre) par technique SPS®, celle du toit du dépôt de la base aérienne de Ramstein à Berlin (11 000 m² de couverture pour 1 100 tonnes d'acier) et des travaux de maintenance sur convoyeur pour Daimler à Sindelfingen. La production de mâts d'éoliennes a, par ailleurs, nettement repris en Espagne.



Conformément à la feuille de route que le Groupe s'est fixée, le résultat opérationnel des métiers de travaux a progressé de 25,5 %, pour atteindre 335 millions d'euros en 2012. La marge opérationnelle des Travaux est ainsi portée à 2,8 %, contre 2,3 % en 2011. Une plus grande sélectivité commerciale dans toutes les branches, ainsi que les démarches de productivité engagées commencent à porter leurs fruits.

L'augmentation du résultat opérationnel des Concessions, à 893 millions d'euros (+ 27 millions d'euros, soit + 3,1 %), est le résultat d'une bonne maîtrise des dépenses d'exploitation d'APRR sur fond de baisse du trafic autoroutier et de la mise en service de nouvelles opérations de PPP et de concessions.

Les charges opérationnelles non courantes se maintiennent à un niveau élevé (57 millions d'euros), essentiellement du fait des mesures de réorganisation et de restructuration mises en œuvre, en particulier au sein des branches Travaux Publics et Énergie.

Le coût de l'endettement financier net est, comme attendu, en hausse de 96 millions d'euros pour atteindre 729 millions d'euros. Cette augmentation est due au refinancement de la dette d'Eiffarie intervenu en février 2012 à des conditions de marché moins favorables que celles qui prévalaient lors de la mise en place du crédit d'origine.

L'impôt sur les bénéfices comptabilisé au titre de 2012 est de 133 millions d'euros. Malgré des frais financiers additionnels, l'amélioration très sensible de la performance opérationnelle d'Eiffage permet une progression du résultat net part du Groupe de 7,3 %, à 220 millions d'euros.

Le Groupe a poursuivi son effort d'investissement dans les PPP et Concessions. 267 millions d'euros ont ainsi été investis par APRR et 259 millions d'euros sur les autres opérations de PPP ou de concessions.

Financière Eiffarie a décaissé, pour sa part, 52 millions d'euros pour acquérir les actions APRR détenues par des minoritaires, à la suite de la réouverture de l'OPRRO.

La croissance externe a représenté un investissement de 44 millions d'euros.

Malgré ces investissements significatifs, le Groupe a réduit de 176 millions d'euros son endettement financier net, conformément à son objectif de réduction de la dette.

La dette nette du holding et des branches Travaux est stable, à 131 millions d'euros.

Eiffage S.A. dispose d'une ligne de crédit confirmée jusqu'en 2015 de 700 millions d'euros, non utilisée au cours de l'année 2012, à laquelle s'ajoutent, au niveau du Groupe, 759 millions d'euros de disponibilités qui lui permettront de financer sa croissance et, si nécessaire, de faire face au besoin en fonds de roulement saisonnier des activités de travaux.

Par ailleurs, en décembre 2012, Eiffage S.A. a renforcé sa

liquidité et diversifié ses sources de financement grâce à un placement privé de 75 millions d'euros à échéance 5 ans.

La dette des Concessions et des PPP est une dette à long terme, majoritairement à taux fixe ou indexé sur l'inflation. Les covenants relatifs aux différents contrats de financement sont largement respectés, tant à fin 2012, qu'à terme, selon les prévisions régulièrement mises à jour.



La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012 était la suivante :

	Participation en capital	Droits de vote*
FSI	20,6 %	21,0 %
Groupama	6,9 %	7,1 %
Salariés du Groupe	29,2 %	29,8 %
• Détenzione collective**	28,7 %	29,3 %
• Actionnariat direct	0,5 %	0,5 %
Eiffame	7,4 %	7,5 %

* Les droits de vote ont été calculés en déduisant des droits de vote théoriques ceux de l'autocontrôle.

** Sicavas Eiffage 2000, FCPE 2011, Eiffage classique.

L'action Eiffage a évolué au cours de 2012 entre un plus haut de 34,505 euros et un plus bas de 18,795 euros pour clôturer l'année à 33,57 euros, soit une augmentation de 79,7 % sur 12 mois, alors que le CAC 40 progressait de 15,2 % et le SBF de 16,5 %.

Les volumes échangés sur NYSE Euronext, dont la part de marché sur le titre Eiffage a été de 47 % en moyenne sur 2012, ont sensiblement augmenté, représentant 69,8 % du capital contre 58,6 % en 2011.

Eiffage, dans le cadre des autorisations des Assemblées Générales du 20 avril 2011 et du 18 avril 2012, a acheté 994 589 et vendu 750 348 de ses propres actions, dont respectivement 699 069 et 750 348 au titre du contrat de liquidité souscrit le 10 décembre 2009 ; 8 750 actions ont été transférées à des collaborateurs du Groupe par exercices d'options d'achat.

Le tableau ci-dessous retrace les diverses opérations intervenues en 2012 :

	% du capital
Nombre d'actions achetées en 2012	994 589 actions 1,1 %
Nombre d'actions transférées en 2012	8 750 actions 0,0 %
Nombre d'actions cédées en 2012	750 348 actions 0,9 %
Nombre d'actions annulées en 2012	0 0,0 %
Cours moyen des achats	24,24 euros
Cours moyen des ventes	26,51 euros
Montant des frais de négociation (HT)	69 867 euros
Nombre d'actions inscrites au 31.12.2012	1 829 619 actions 2,1 %
Valeur au cours d'achat des actions détenues	39 693 346 euros
Valeur nominale des actions détenues	7 318 476 euros

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, un fonds commun de placement destiné à recueillir les souscriptions des salariés du Groupe au titre de leur investissement en épargne salariale sera constitué au 1^{er} trimestre 2013. L'épargne ainsi collectée sera investie en totalité en actions Eiffage, à travers une augmentation de capital réservée aux salariés, avec décote de 20 %. Les versements des salariés ne bénéficieront pas d'abondement de l'entreprise. La décision d'augmenter le capital a été prise lors du Conseil d'Administration du 27 février 2013, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale du 18 avril 2012.

La société mère du Groupe, Eiffage SA, a dégagé un bénéfice net en 2012 de 178 millions d'euros contre 164 millions en 2011 et 210 millions en 2010.

Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la santé financière du Groupe et de ses perspectives, de maintenir le dividende à 1,20 euro. Ce dividende s'appliquerait aux 87 162 131 actions existantes au 31.12.2012 et à celles qui seront créées à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le Conseil du 27 février 2013. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	2009	2010	2011
Nombre d'actions	90 000 000	90 000 000	87 162 131
Revenus éligibles à la réfaction	108 000 000,00 €	108 000 000,00 €	104 594 557,20 €
Revenus non éligibles à la réfaction	-	-	-

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs est annexée au présent rapport.

Deux nouveaux Administrateurs ont été nommés par l'Assemblée Générale du 18 avril 2012 : Mme Marie Lemarié et M. Laurent Dupont qui ont rejoint le Conseil d'Administration à compter de cette date.

Le Conseil d'Administration a tenu six séances en 2012. Celles-ci sont préparées par les travaux des trois Comités (Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégique).

Le Comité d'Audit est composé de quatre Administrateurs dont deux indépendants, M. Bruno Flchy qui en assure la présidence et Mme Marie Lemarié, aux côtés de M. Dominique Marcel et M. Jean François Roverato.

Le Comité Stratégique est composé de MM. Pierre Berger, Bruno Flchy, Jean Guénard, Jean François Roverato et Jean Yves Gilet, ce dernier en assurant la présidence.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de quatre Administrateurs dont deux indépendants, Mme Thérèse Cornil et M. Demetrio Ullastres qui en assure la présidence, aux côtés de Mme Béatrice Brénéol et M. Jean-Yves Gilet.

Le Conseil a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2012, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et au règlement général de l'AMF, le Conseil doit vous informer des opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées ; ces informations ainsi que celles relatives aux rémunérations des mandataires sociaux figurent aux pages

231 à 233 du document de référence 2012 qui est partie intégrante du rapport de gestion à l'Assemblée.

Aucun des mandataires sociaux ne bénéficie de prime d'arrivée, de prime de départ, ou d'engagement complémentaire de retraite spécifique.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs sont fournies dans l'annexe aux comptes de la société Eiffage, page 203 du document de référence.



Les mandats de MM. Jean-François Roverato et Jean Guénard viennent à échéance à la prochaine Assemblée. Il vous est proposé de les renouveler.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration est composé de onze membres, dont quatre indépendants, trois représentants des principaux actionnaires, deux représentants des salariés actionnaires et deux dirigeants. Trois Administrateurs féminins siègent au Conseil, respectant ainsi la parité hommes-femmes fixée par la loi du 27 janvier 2011, pour l'échéance 2014. Il est également rappelé que, dans sa séance du 29 août 2012, le Conseil a décidé de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général à compter du 10 septembre 2012 et de mettre en place concomitamment un Administrateur référent avec titre de Vice-Président Administrateur référent. M. Pierre Berger a été nommé Président-Directeur Général, et M. Jean François Roverato, Vice-Président Administrateur référent.

Dans le domaine financier, il vous est proposé de renouveler les délégations données au Conseil en vue d'acquérir en Bourse

jusqu'à 10 % du capital social et, le cas échéant, d'annuler les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions en réduisant le capital social.

Il vous est également demandé de déléguer au Conseil la faculté d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, dans la limite d'un montant nominal de 80 millions d'euros.

Il vous est par ailleurs proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription afin de permettre à la Société de faire appel à ses actionnaires avec souplesse et rapidité si elle estimait qu'il était dans son intérêt de le faire.

Il vous est également proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature de titres. Cela permettra à la Société de réaliser rapidement des acquisitions rémunérées en actions. La suppression du droit préférentiel de souscription est naturellement nécessaire, s'agissant d'apports en nature pour lesquels les actions émises sont réservées à l'apporteur.

Le montant des deux dernières augmentations de capital susvisées ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros de nominal.

En cas d'émission de valeurs mobilières autres que du capital, leur montant nominal ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Conformément aux dispositions autorisées par la loi, il vous est proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres en cas d'augmentation de capital, afin de faire face à des demandes excédentaires en cas de succès de ladite augmentation de capital.

Ces autorisations seront données pour les durées légales et votre Conseil aura tous pouvoirs de les mettre en œuvre et déterminer les modalités d'émission, notamment, date, prix, parité, taux d'intérêts, montant et forme des valeurs.

Il vous est rappelé qu'aux termes de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale mixte doit, lors de toute décision d'augmentation de capital, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe.

En conséquence, il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une telle augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros. Naturellement, la mise en œuvre d'une telle augmentation de capital suppose la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des salariés bénéficiaires de l'émission.

Il vous est également demandé l'autorisation de consentir aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe des options d'achat d'actions pour un million d'actions Eiffage.

Comme pour les plans en cours qui concernent au total 1 149 collaborateurs, ces options viseraient à intéresser aux performances du Groupe les responsables opérationnels et particulièrement les plus jeunes. Les options ne prévoirait aucune décote et le Conseil veillera, avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations, comme il l'a fait lors des derniers plans d'attribution d'options en 2012, à respecter les principes de proportion à la rémunération totale de chaque bénéficiaire et de périodicité qui figurent dans les recommandations AFEP-Medef.

L'enveloppe des jetons de présence de 500 000 euros, allouée au Administrateurs, est inchangée depuis 2006. Il vous est proposé de la porter à 900 000 euros pour tenir compte de la composition actuelle du Conseil d'Administration désormais de onze membres ainsi que de la nomination d'un Administrateur référent. Il est rappelé que le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jeton de présence.

Le mandat des Commissaires aux comptes d'Eiffage, KPMG Audit et PricewaterhouseCoopers Audit ainsi que celui de leurs suppléants arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 17 avril 2013. Au terme d'une procédure d'appel d'offres conduite par la Direction de l'Audit Interne d'Eiffage, sous la supervision du Comité d'Audit, il vous est proposé de renouveler leurs mandats.

Vos Commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés et le Conseil vous propose en conséquence d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE EIFFAGE

En millions d'euros	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires par branche			
CONSTRUCTION	3 620	3 781	3 798
TRAVAUX PUBLICS	3 888	3 889	3 941
ENERGIE	3 094	3 143	3 229
METAL	737	775	892
CONCESSIONS (hors IFRIC 12)	1 991	2 144	2 175
TOTAL	13 330	13 732	14 035
Chiffre d'affaires par zone géographique			
FRANCE	11 185	11 579	11 889
EUROPE dont	2 046	1 983	1 903
• Benelux	678	695	691
• Allemagne	634	625	657
• Espagne	381	344	307
• Pologne	112	151	126
• Autres Europe	241	168	122
RESTE DU MONDE	99	170	243
TOTAL	13 330	13 732	14 035

Le chiffre d'affaires cité dans le présent document de référence et dans les commentaires et publications sur l'activité du Groupe correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

Il ne comprend pas le chiffre d'affaires "Construction" des activités de Concessions de services publics résultant de l'interprétation IFRIC 12.

EFFECTIFS DU GROUPE

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice

Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle	2010	2011	2012
Cadres	10 906	10 945	11 093
Etam	20 286	20 099	19 773
Ouvriers	39 777	39 177	37 973
TOTAL	70 969	70 221	68 839
Effectifs moyens par branche			
CONSTRUCTION	15 454	14 881	14 072
TRAVAUX PUBLICS	22 425	22 549	22 489
ENERGIE	24 486	23 973	23 449
METAL	4 715	4 876	4 937
CONCESSIONS	3 889	3 943	3 892
TOTAL	70 969	70 221	68 839
Effectifs moyens par zone géographique			
FRANCE	58 742	57 956	57 020
EUROPE	11 260	10 657	9 956
RESTE DU MONDE	967	1 608	1 863
TOTAL	70 969	70 221	68 839

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR BRANCHE

<i>En millions d'euros</i>	2010	2011	2012
CONSTRUCTION	+ 157	+ 163	+ 160
TRAVAUX PUBLICS	+ 65	+ 8	+ 51
ENERGIE	+ 49	+ 79	+ 96
METAL	+ 17	+ 17	+ 28
CONCESSIONS	+ 775	+ 866	+ 893
HOLDING	- 22	- 29	- 29
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	+ 1 041	+ 1 104	+ 1 199

RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS PAR BRANCHE

(Actifs non courants et participation dans les entreprises associées)

<i>En millions d'euros</i>	2010	2011	2012
CONSTRUCTION	668	664	650
TRAVAUX PUBLICS	1 051	1 029	1 056
ENERGIE	701	696	692
METAL	164	172	168
CONCESSIONS	16 260	15 849	15 758
HOLDING	189	267	277
TOTAL GROUPE	19 033	18 677	18 601

INVESTISSEMENTS DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	2010	2011	2012
Immobilisations incorporelles	30	36	21
Immobilisations corporelles	161	172	132
Concessions / Partenariats Public-Privé	1 092	542	526
Croissance externe / autres investissements financiers	1 023*	83*	76*
TOTAL	2 306	833	755

*Dont achat de titres APRR : 975 millions d'euros en 2010, 41 millions d'euros en 2011 et 52 millions d'euros en 2012.

■ Investissements corporels

- Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe. Ces investissements sont restés stables au cours des trois dernières années.

■ Concessions / Partenariats Public-Privé:

(les investissements regroupés sous cette rubrique comprennent les investissements incorporels, corporels et financiers des sociétés concessionnaires ou titulaires de contrats de PPP).

- Depuis 2000, la stratégie de développement du Groupe dans les Concessions, puis dans les opérations de Partenariats Public-Privé (PPP) a porté ses fruits avec l'attribution de nombreux contrats tant en France qu'à l'étranger. Le montant total des actifs détenus dans ces activités s'élève au bilan du 31 décembre 2012 à 15,758 milliards d'euros. En 2012, Eiffage, a signé divers contrats de PPP dans le domaine de l'enseignement.

- En 2006, Eiffage a pris le contrôle d'APRR au travers de la société Eiffarie –consortium créé entre Eiffage et des fonds d'investissement du Groupe Macquarie– qui a acquis 81,5 % de son capital pour un investissement net total de 4,6 milliards d'euros ; en 2010, Eiffarie a porté sa détention au-delà de 95 % par achat d'actions détenues par des fonds d'arbitrage et lancé une OPRRO sur le reste des actions d'APRR. Cette procédure ayant fait l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel de Paris a été suspendue jusqu'à la décision de la Cour, intervenue en novembre 2012. Au 31 décembre 2010, Eiffarie détenait ainsi 98,2 % du capital d'APRR, moyennant un investissement supplémentaire de 975 millions d'euros. En 2011, cette détention a été portée à 98,9 % (investissement de 41 millions d'euros), l'offre publique de retrait ayant été ré-ouverte temporairement dans le courant du mois de septembre 2011.

- En 2010, les investissements d'APRR se sont élevés à 370 millions d'euros ; 347 millions ont été investis par A'Léon pour la terminaison de la construction de l'A65 et 375 millions ont été investis dans divers programmes de PPP.

- En 2011, les investissements d'APRR se sont élevés à 255 millions d'euros ; 96 millions ont été investis dans la construction du Grand Stade Lille Métropole, 57 millions dans le PPP du siège de la DGNN (Direction générale de la Gendarmerie nationale), 49 millions pour l'A65 et 126 millions dans divers autres programmes de PPP.
- En 2012, les investissements d'APRR se sont élevés à 267 millions d'euros ; 110 millions ont été investis dans le Grand Stade Lille Métropole, 79 millions dans la LGV Bretagne – Pays de la Loire et 100 millions dans les divers autres programmes de PPP.
- Le 18 décembre 2012, APRR a été retirée de la cote et la détention du capital d'APRR par Eiffarie, portée à 100 % (investissement de 52 millions d'euros).

Croissance externe et autres investissements financiers (hors Concessions)

- En 2010, les sommes consacrées à la croissance externe ont poursuivi leur décrue ; les acquisitions les plus notables sont celles de la société Faber (Travaux Publics en Allemagne) et d'un ensemble de carrières en Alsace.
- En 2011, aucun investissement de croissance externe significatif n'a été fait, à l'exception de compléments de prix payés sur des acquisitions antérieures.
- En 2012, la branche Travaux Publics a acquis un ensemble de carrières en Isère.

FACTEURS DE RISQUES

(La gestion des risques financiers est exposée à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés page 162).

Risques opérationnels

Le cœur de métier du Groupe étant principalement la conception et la réalisation de chantiers, les risques opérationnels se situent à toutes les étapes du processus.

Lors de la prise d'affaires, le risque opérationnel peut se matérialiser par la sous-estimation de la charge de main d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'ouvrage et par la mauvaise estimation des quantités de matériaux. De même, une mauvaise appréciation des exigences du client peut constituer un risque opérationnel majeur. L'environnement du chantier (accès du chantier, contrainte de voisinage, réglementations diverses, ...) est également un critère important à intégrer dans la réalisation du chantier. Pour palier ces risques, chaque affaire étudiée fait l'objet d'une sélection des clients et d'une analyse de sa faisabilité et de sa technicité. Il existe une étape de revue détaillée de l'offre qui intègre les critères juridiques et financiers liés au projet et au client. Un processus de validation est mis en place pour chaque chiffrage, dimensionné en fonction de sa taille. Celui-ci permet

de vérifier et de valider les options de chiffrage retenues. Une contre étude est réalisée par la conduite de travaux pour les chantiers de taille significative, nécessitant des temps de main d'œuvre importants.

Le principe des délégations de pouvoirs du Groupe permet de limiter l'impact financier de ce risque.

Lors de la phase d'exécution des chantiers, certains aléas peuvent intervenir, qu'il s'agisse d'intempéries, de composition des sols (fondation, terrassement, ...) ou d'accidents. Aussi, la qualité (délais, reprises, ...) des ouvrages dépendra de la maîtrise de ces risques opérationnels.

Le Groupe a comme priorité absolue la sécurité de ses salariés et des personnes intervenant sur les chantiers. Cette volonté passe par des moyens importants en termes de formation, de renouvellement de matériel, d'analyse régulière des risques sur chantier avec l'encadrement. C'est avec une équipe compétente, consciente et alertée sur ces risques, que les chantiers se déroulent de manière satisfaisante. En parallèle, l'organisation des chantiers repose sur le principe de préparation et de responsabilisation de chacun. Des points d'avancement sont régulièrement faits tout au long du chantier pour vérifier le bon suivi des objectifs définis en termes de délais, de satisfaction du client, et de coûts.

Cette exigence est déclinée également auprès des partenaires (sous-traitants et fournisseurs) avec lesquels le Groupe travaille. Ces derniers sont régulièrement évalués selon des critères précis de respect des valeurs et des principes du Groupe.

Risques sur les achats de matériaux

Le Groupe est exposé à des mouvements sporadiques sur le coût de certains produits entrant dans ses processus de production, notamment les produits pétroliers (carburant, lubrifiants, bitume), le ciment, l'acier, l'aluminium et le cuivre. Pour faire face à ce risque, un service Achats est présent au sein de chaque Branche, relayé dans les directions régionales. Il veille à anticiper ces évolutions par la négociation de contrats cadres avec des formules de révision de prix maîtrisées qui complètent la protection assurée par les clauses de révision contenues dans les marchés publics. La taille du Groupe et sa capacité à regrouper ses achats permettent de peser significativement lors des négociations tarifaires, mais également sur les modalités d'approvisionnement et de paiement.

Certains marchés importants, de longue durée, peuvent justifier une couverture sur les matières premières et secondaires, telles que le cuivre, le fuel ou le bitume.

Risques sur l'environnement concurrentiel

Chaque patron d'entité opérationnelle a reçu une information et une formation personnalisée sur ces risques couvrant tant les ententes entre concurrents que les arrangements avec des clients et s'est formellement engagé à respecter les directives du Groupe. Conformément à ses règles éthiques et au devoir d'exemplarité qu'il demande à chaque salarié, le Groupe a précisé sa démarche commerciale auprès de ses collaborateurs et durci les sanctions à leur encontre.

■ Risques industriels

De par la nature de ses activités, le Groupe est relativement peu exposé aux risques industriels.

Il existe un risque lié aux contacts inopinés avec des produits chimiques dangereux ainsi qu'un risque de pertes d'exploitation éventuelles pour des clients, consécutives à des interventions par des sociétés du Groupe.

■ Risques environnementaux

Sur le plan environnemental, des réglementations spécifiques s'appliquent aux activités des différentes branches : traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de divers matériaux dans le secteur routier, protection des milieux naturels et de la biodiversité pendant les chantiers et en phase exploitation des infrastructures linéaires, etc.

Le programme d'actions mis en œuvre pour gérer ces risques est présenté en détail dans le rapport annuel développement durable (pages 77 à 92, 97 et 98).

Le coût et le montant des investissements liés aux mesures de prévention et d'adaptation aux normes et réglementations en vigueur sont présentés dans ce même rapport page 120.

Concernant le risque lié aux émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre, la direction du développement durable distingue :

- la réglementation relative au système européen de quotas de CO₂ qui s'applique à la carrière de Bocahut (Aisne), seule entité soumise à une allocation de quotas d'émissions de CO₂ au sein de la branche Eiffage Travaux Publics
- la mise en place de la loi Grenelle II (Loi portant engagement national pour l'environnement) imposant la réalisation avant le 31/12/2012 d'un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES) des activités du Groupe. Le Groupe continue de renforcer ses compétences internes et s'est doté d'un logiciel lui permettant d'établir les BEGES réglementaires, mais aussi ceux des structures non assujetties (établissements, filiales, régions...).

Concernant le risque lié à la préservation de la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation, le Groupe continue de rechercher l'excellence dans ce domaine en :

- étant reconnu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie au titre du projet « Contribution d'Eiffage à la Stratégie Nationale Biodiversité 2011-2020 »
- déployant la « Charte Biodiversité » du Groupe signée du Président et en assurant une promotion auprès des institutions et des entreprises partenaires
- poursuivant, en partenariat avec l'Université de Paris 1 Panthéon-La Sorbonne, les formations au sein de la première Chaire d'entreprise dédiée au thème « Environnement, biodiversité et grandes infrastructures »
- réalisant en interne à destination de toutes les directions opérationnelles des branches du Groupe un outil intitulé « pack de prévention et de maîtrise du risque biodiversité », qui expose les règles issues des lois Grenelle, ainsi que les solutions de génie écologique en phase chantier et en phase exploitation.

■ Risques de marché

Hors la dette sans recours des sociétés concessionnaires consolidées, Eiffage est peu endetté (131 millions d'endettement financier net au 31.12.2012). La dette financière nette sans recours (hors justes valeurs de la dette CNA et des instruments financiers de couverture de taux) relative aux activités de Concessions (12 294 millions d'euros au 31 décembre 2012) est portée par APRR et son holding de contrôle Eiffarie dont l'endettement est majoritairement à taux fixe, par le holding de contrôle de la société concessionnaire du viaduc de Millau entièrement à taux fixe sur un capital indexé à l'inflation, par la société A'Léonor concessionnaire de l'autoroute A 65 Pau-Langon majoritairement à taux fixe et des sociétés titulaires de contrats de PPP en exploitation (hôpitaux, gendarmeries) dont l'endettement est très majoritairement à taux fixe. Les éléments d'appréciation de l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt sont détaillés dans l'annexe aux Comptes Consolidés, page 162, note 3 et page 178.

Par ailleurs, 98 % de son chiffre d'affaires étant réalisé sur les marchés de la zone euro, le Groupe est très peu exposé au risque de change.

EIFFAGE n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie étant placés en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires ou en comptes bancaires à terme.

■ Risques de liquidité

Eiffage disposait au 31 décembre 2012 d'une ligne de crédit confirmée de 700 millions d'euros, non utilisée et à échéance en décembre 2015, et de disponibilités pour un montant de 759 millions d'euros. Par ailleurs, Eiffage a contracté, en décembre 2012, un placement privé de 75 millions d'euros à échéance 5 ans, qui lui permet de renforcer sa liquidité et de diversifier ses sources de financement en plus du programme de titrisation de créances commerciales renouvelé début 2011 pour un montant maximum de 400 millions d'euros et une durée de 5 ans.

De son côté, APRR dispose depuis 2007 d'un programme d'émission d'obligations (EMTN) d'un montant maximum de 6 milliards d'euros. Le 20 février 2012, la dette bancaire d'Eiffarie, d'un montant de 2,8 milliards d'euros, compte tenu de remboursements intervenus depuis 2006, a été financée avec une échéance à 5 ans. A cette même date, APRR a renouvelé également pour 5 ans sa ligne de crédit syndiqué à hauteur de 720 millions d'euros –non utilisée en 2012. En outre, APRR a émis, le 12 janvier 2012, une tranche obligataire de 500 millions d'euros à 6 ans. En décembre 2012, APRR a également souscrit auprès de la BEI un emprunt de 75 millions d'euros à 7 ans, à taux variable, destiné à financer son programme d'investissement. APRR a, par ailleurs, mis en place un programme de billets de trésorerie, pouvant atteindre un montant maximal de 120 millions d'euros, qui lui permet d'améliorer sa liquidité à court terme.

Les covenants auxquels ces dettes sont éventuellement soumises et leur respect au 31.12.2012 sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés, note 23.2 pages 180 et 181.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe est indiqué à la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés, page 178.

Risques juridiques

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation française sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense Nationale).

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. L'évolution des provisions pour litiges et pénalités est indiquée à la note 25 des comptes consolidés.

Assurances

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'auto-assurance (dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité plus importants font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garantie conséquente (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment) ; ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le responsable assurance du Groupe veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique d'auto-assurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites :

- Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 85 millions d'euros par sinistre ; une ligne complémentaire porte cette couverture à 155 millions d'euros par sinistre et par an depuis 2003. Ce programme de garantie bénéficie à APRR et ses filiales depuis leur intégration dans le Groupe.

- La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans à concurrence du coût des désordres observés.

- Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, en ce y compris APRR et ses filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices Tous Risques Chantier (dommages en cours de travaux), multirisques (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R. C., vol, incendie).

- Par ailleurs, le Groupe est titulaire depuis 2003 d'un contrat Responsabilité civile des mandataires sociaux couvrant la responsabilité des dirigeants de la société et de ses filiales.

- Enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile ; les installations classées (postes d'enrobés...) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus, s'élève en 2012 à 56 millions d'euros contre 60 millions en 2011 et 55 millions en 2010.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Eiffage a renouvelé en 2011 un programme de titrisation de créances commerciales mis en place en 2002 pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme ; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 179 – Actifs et passifs financiers.

En 2003, dans le cadre du refinancement de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC), EIFFAGE a été amené à nantir au profit des prêteurs 505 920 actions représentant 8,7 % du capital de la SMTPC.

En 2006, Eiffarie –holding de contrôle d'APRR– a nanti la totalité des actions APRR qu'elle détenait (soit 92 101 132 actions représentant 81,48 % du capital d'APRR) au profit des banques qui ont financé leur acquisition.

Les actions acquises en 2010, 2011 et 2012 ont également été nanties au profit de ces banques, portant le nombre total à 113 038 156 (100 % du capital). Ce nantissement a été renouvelé au profit des banques qui participent au refinancement de cette dette intervenu en 2012 (voir chapitre « Changements significatifs » ci-après).

En 2007, dans le cadre du refinancement de la CEVM et de son holding de contrôle VP2, la totalité des actions de CEVM ont été nanties au profit des prêteurs et de leurs assureurs. Ce financement a une durée de 44 ans.

D'une manière générale, les financements de projet dans le domaine des Concessions ou des Partenariats Public-Privé nécessitent le nantissement au profit des prêteurs et de leurs garants des titres des sociétés créées à cet effet, qui sont titulaires de tels contrats.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en note 43 de l'annexe aux comptes consolidés (page 192).

BREVETS, LICENCES, APPROVISIONNEMENTS

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a

connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. L'évolution des provisions pour litiges et pénalités est indiquée à la note 25 des comptes consolidés.

INFORMATION SUR LES TENDANCES

Le carnet de commandes s'élève à 12,2 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2013, en retrait de 9,7 % par rapport au 1^{er} janvier 2012. Il est en hausse de 13 % depuis le 1^{er} janvier 2011 et reste à un niveau historiquement élevé ; il permet au Groupe d'envisager un chiffre d'affaires 2013 en hausse -à 14,2 milliards d'euros- et de maintenir une politique sélective de prise d'affaires. Cette dernière, conjuguée à la poursuite des efforts engagés dans la maîtrise des coûts et à la démarche d'amélioration de la productivité des chantiers, doit permettre au résultat opérationnel courant et au résultat net part du Groupe de progresser à nouveau en 2013 et à la dette financière nette de continuer à se réduire.

■ Carnet de commandes au 1^{er} janvier (non audité)

En millions d'euros	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 1 ^{er} janvier 2013	Variation
CONSTRUCTION	4 960	4 520	- 8,9 %
TRAVAUX PUBLICS	4 725	4 050	- 14,3 %
ENERGIE	2 745	2 780	+ 1,3 %
METAL	1 040	820	- 21,2 %
TOTAL	13 470	12 170	- 9,7 %

Le carnet de commandes comprend les contrats signés dans les branches Travaux pour la partie restant à exécuter au 1^{er} janvier.

■ Prévision de chiffre d'affaires 2013

En millions d'euros	2012	2013 prévision	Variation
CONSTRUCTION	3 798	3 850	+ 1,4 %
TRAVAUX PUBLICS	3 941	4 050	+ 2,8 %
ENERGIE	3 229	3 250	+ 0,7 %
METAL	892	850	- 4,7 %
CONCESSIONS	2 175	2 200	+ 1,1 %
TOTAL	14 035	14 200	+ 1,2 %

Les informations financières trimestrielles de la fin des 1^{er} et 3^e trimestres seront diffusées respectivement les 7 mai et 8 novembre 2013 ; le rapport financier semestriel et les comptes semestriels seront diffusés et publiés le 28 août 2013.

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Le Conseil Général de Saône-et-Loire a formé un pourvoi en cassation le 2 janvier 2013 contre la décision rendue par la Cour d'appel de Paris du 29 novembre 2012.

Aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu entre la clôture du dernier exercice et la date de dépôt du présent document.

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé au 31 décembre 2012

En millions d'euros

Actif	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	7	1 436	1 411
Immeubles de placement	7	6	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7-8	12 640	12 909
Goodwill	7-9	2 850	2 851
Autres immobilisations incorporelles	7	157	140
Participations dans les entreprises associées	7-10	93	100
Actifs financiers non courants	7-8-11	1 419	1 259
Impôts différés	18	339	273
Total actif non courant		18 940	18 950
Actif courant			
Stocks	12	608	527
Clients et autres débiteurs	13	4 096	4 158
Impôts courants	18	5	5
Actifs financiers courants		15	8
Autres actifs	17	1 365	1 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19-22	1 956	2 402
Total actif courant		8 045	8 220
TOTAL DE L'ACTIF		26 985	27 170

Capitaux propres et passifs	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capitaux propres			
Capital	24	349	349
Réserves consolidées		2 246	2 155
Cumul des autres éléments du résultat global		-497	-361
Résultat de l'exercice		220	205
Capitaux propres part du Groupe		2 318	2 348
Participations ne donnant pas le contrôle		-78	-1
Total des capitaux propres		2 240	2 347
Passif non courant			
Emprunts	22	14 269	14 607
Impôts différés	18	993	1 070
Provisions non courantes	25	470	443
Autres passifs non courants		54	62
Total passif non courant		15 786	16 182
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	27	3 080	2 862
Emprunts et dettes financières diverses	22	884	764
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	22	574	741
Dettes d'impôt sur le résultat	18	96	72
Provisions courantes	25	472	540
Autres passifs	28	3 853	3 662
Total passif courant		8 959	8 641
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		26 985	27 170

Les notes 1 à 43 font partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

En millions d'euros

	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produit des activités opérationnelles	6	14 028	13 802
Autres produits de l'activité		6	15
Achats consommés		-2 832	-2 703
Charges de personnel		-3 437	-3 512
Charges externes		- 5 511	-5 306
Impôts et taxes		-401	-388
Dotations aux amortissements		-830	-835
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		13	-41
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis		89	48
Autres produits et charges d'exploitation	35	74	24
Résultat opérationnel courant		1 199	1 104
Autres produits et charges opérationnels	36	-57	-60
Résultat opérationnel		1 142	1 044
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		39	33
Coût de l'endettement financier brut		-768	-666
Coût de l'endettement financier net	37	-729	-633
Autres produits et charges financiers	38	-26	-30
Quote-part du résultat des entreprises associées		3	2
Impôt sur le résultat	18	-133	-120
RÉSULTAT NET		257	263
- part du Groupe		220	205
- participations ne donnant pas le contrôle		37	58

Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :

Résultat de base par action (part du Groupe)	40	2,58	2,36
Résultat dilué par action (part du Groupe)	40	2,53	2,28

Les notes 1 à 43 font partie intégrante des comptes consolidés.

Etat du résultat global au 31 décembre 2012

En millions d'euros

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat net	257	263
Ecarts de conversion	-8	-6
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-269	-349
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	-9	-14
Impôts *	96	122
Autres éléments du résultat global	190	-247
RÉSULTAT GLOBAL	67	16
- part du Groupe	84	29
- participations ne donnant pas le contrôle	-17	-13

* Ces impôts sont exclusivement rattachés à la réévaluation des instruments dérivés de couverture.

Les notes 1 à 43 font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2012

En millions d'euros

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Instruments financiers	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2012	349	198	2 161	17	-377	2 348	-1	2 347
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-4	-	-	-4	-	-4
Paiements fondés sur des actions	-	-	5	-	-	5	-	5
Distribution	-	-	-102	-	-	-102	-18	-120
Acquisitions de minoritaires sans changement de contrôle *	-	-	-12	-	-1	-13	-42	-55
Transactions avec les actionnaires	-	-	-113	-	-1	-114	-60	-174
Résultat net de la période	-	-	220	-	-	220	37	257
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-9	-127	-136	-54	-190
Résultat global	-	-	220	-9	-127	84	-17	67
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	349	198	2 268	8	-505	2 318	-78	2 240

* Principalement tiers APRR.

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Instruments financiers	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2011	360	236	2 046	23	-207	2 458	43	2 501
Opérations sur capital	-11	-38	-	-	-	-49	9	-40
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	20	-	-	20	-	20
Paiements fondés sur des actions	-	-	4	-	-	4	-	4
Distribution	-	-	-104	-	-	-104	-5	-109
Acquisitions de minoritaires sans changement de contrôle *	-	-	-10	-	-	-10	-35	-45
Transactions avec les actionnaires	-11	-38	-90	-	-	-139	-31	-170
Résultat net de la période	-	-	205	-	-	205	58	263
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-6	-170	-176	-71	-247
Résultat global	-	-	205	-6	-170	29	-13	16
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	349	198	2 161	17	-377	2 348	-1	2 347

* Exclusivement tiers APRR.

Les notes 1 à 43 font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2012

En millions d'euros

	Notes	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 277	732
Incidence des variations de cours des devises		2	-2
Trésorerie d'ouverture corrigée		2 279	730
Résultat net		257	263
Résultat des sociétés mises en équivalence		-3	-2
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		7	20
Dotation nette aux amortissements et provisions		715	767
Autres résultats sans effet sur la trésorerie		4	1
Résultat sur cessions		-19	-28
Autofinancement		961	1 021
Charge nette d'intérêts		716	654
Intérêts versés ⁽¹⁾		-791	-583
Charge d'impôt sur le résultat		133	120
Impôt sur le résultat payé		-128	-147
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	20	138	279
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		1 029	1 344
Immobilisations incorporelles		-36	-49
Immobilisations incorporelles du domaine concédé		-276	-276
Immobilisations corporelles		-182	-208
Immobilisations financières ⁽²⁾		-208	-259
Total des acquisitions d'immobilisations		-702	-792
Cessions d'immobilisations		53	42
Trésorerie des entités acquises / cédées		4	-3
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		-645	-753
Dividendes versés aux actionnaires		-120	-110
Augmentation de capital		-	9
Acquisitions / cessions d'intérêts minoritaires ⁽²⁾		-54	-41
Rachats et reventes d'actions propres	24	-4	-29
Remboursement d'emprunts ⁽³⁾		-4 397	-1 747
Emission d'emprunts ⁽³⁾		3 741	2 874
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		-834	956
Variation de trésorerie (I + II + III)		-450	1 547
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	19	1 829	2 277

(1) L'augmentation des intérêts versés en 2012 provient principalement du refinancement de la dette du groupe Eiffarle.

(2) Les acquisitions / cessions d'intérêts minoritaires, préalablement classées en flux d'investissement ont été repositionnées en flux de financement conformément à la norme IAS 7. Ce poste inclut, en 2012, - 52 millions d'euros d'acquisition de tiers APRR contre - 41 millions en 2011.

(3) L'importance de ces deux postes est principalement liée au refinancement de la dette du groupe Eiffarle (3 339 millions d'euros en 2012).

Les notes 1 à 43 font partie intégrante des comptes consolidés.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2012

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe Eiffage est domicilié au 163, quai du Docteur Dervaux, Asnières sur Seine, France.

Ses actions sont cotées sur Euronext Paris compartiment A.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 avril 2013.

Fait significatif de l'exercice 2012

Au cours du premier semestre 2012, le Groupe a procédé, avec succès et dans le calendrier envisagé, au refinancement des lignes de crédit contractées en 2006 pour l'acquisition du groupe APRR et qui venaient à échéance en février 2013. L'opération d'un montant total de 3,5 milliards d'euros, signée le 20 février 2012, est constituée de deux lignes de financement comportant les caractéristiques suivantes :

- une ligne « revolver » chez APRR d'un montant initial de 719,5 millions d'euros, d'une maturité de 5 ans
- un crédit structuré chez Eiffarie d'un montant de 2 764,7 millions d'euros, également d'une maturité de 5 ans.

L'offre publique de rachat, suivie du retrait obligatoire des actions du groupe APRR, a été conclue le 18 décembre, portant la participation de Eiffarie de 98,93 % à 100 % dans le capital de cette société (cf. note 5).

2. PRINCIPAUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés sont établis en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Eiffage. Les comptes sont présentés en millions d'euros.

Évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice

L'amendement à la norme IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir » est applicable obligatoirement à compter du 1er janvier 2012. Cet amendement, relatif aux transferts d'actifs financiers, n'a eu aucun impact sur les états financiers du groupe pour l'exercice 2012.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2012. Ils n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Parmi ces textes, seul pourrait avoir un impact significatif sur les états

financiers du Groupe, la future norme IFRS 9 « Instruments financiers » dont la date d'application est envisagée au 1^{er} janvier 2015 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

La norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », adoptée par l'Europe, sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 rétrospectivement. L'effet de la révision de cette norme entraînera une diminution des capitaux propres du groupe d'environ 12 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012 (y compris effets des impôts différés).

La norme IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » sera applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Son effet sur les états financiers du Groupe est en cours d'examen.

L'interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert » sera applicable de manière rétrospective, à compter du 1^{er} janvier 2013. Les effets sur les états financiers du Groupe sont en cours d'évaluation.

Les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Accords conjoints », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ont été adoptées par l'Union Européenne mais doivent être appliquées au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ; l'impact qu'elles pourraient présenter sur les états financiers du Groupe à compter de 2014 est en cours d'examen.

L'amendement à la norme IAS 1 relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 n'a pas été appliqué par anticipation.

2.2. Méthodes et principes de consolidation

2.2.1. Méthodes comptables

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques (le cas échéant amortis), à l'exception des éléments suivants évalués en juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS :

- instruments financiers disponibles à la vente ;
- immeubles de placement ;
- instruments financiers dérivés.

2.2.2. Méthodes de consolidation utilisées

Les entités dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les entités dont le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote ou dans lesquelles il exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribuée au Groupe est enregistrée au compte de résultat au sein du poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les entités de production de matériaux routiers sont intégrées lorsque le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers externes à l'entité dépasse 1,5 million d'euros.

Les sociétés de promotion immobilière sont consolidées lorsque leur programme à l'origine dépasse 6 millions d'euros et que leur stock, mesuré à la fin de l'exercice précédent, est supérieur à 1,2 million d'euros.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.2.3. Etats financiers des entités hors zone euro

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. L'utilisation du cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans les « autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global.

2.2.4. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires, évalués sur la base du taux historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont généralement comptabilisés en résultat.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- les instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat)
- un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger dans la mesure où la couverture est efficace ; ou
- les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour leur partie efficace.

■ 2.3. Contrats de concession et gestion de services publics

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise :

- les actifs incorporels représentatifs d'un droit à facturer les utilisateurs du service public sans garantie du montant global à recevoir (cas par exemple des voies autoroutières concédées). Ce droit correspond à la juste valeur de la construction augmentée des frais financiers intercalaires reconnus pendant la période de construction. Il est amorti, à compter de la date de mise en service de l'actif, sur la durée de la concession selon un rythme qui reflète la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé. Ils sont inscrits à l'actif du bilan au poste spécifique « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »
- les actifs financiers lorsque le concessionnaire a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie. Ce droit issu des contrats de partenariats public-privé est matérialisé par l'inscription à l'actif du bilan d'une créance financière évaluée initialement en juste valeur de la trésorerie à recevoir dans les postes « Actifs financiers non courants » et « Actifs financiers courants ». Cette créance financière est, par la suite, comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est remboursée par la perception de loyers versés par le concédant. La rémunération de la créance financière est inscrite en produits des activités opérationnelles.

Certains contrats peuvent présenter des caractéristiques mixtes. Dans ce cas, seule la partie qui fait l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie est constatée en créance financière, le solde, représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service public, étant constaté en actif incorporel.

Les immobilisations corporelles, non contrôlées par le concédant, nécessaires à l'exploitation de la concession, telles que les immeubles d'exploitation, le matériel de péage, les véhicules de service sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilisation respective.

■ 2.4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction selon les différents secteurs d'activité exercés à savoir :

- Construction : conception et construction de bâtiments, promotion immobilière et entretien de constructions
- Travaux Publics : génie civil, construction routière et entretien d'infrastructures et production de matériaux
- Energie : réseaux, systèmes d'énergie et d'information ; génie électrique, mécanique et climatique
- Métal : construction métallique, services à l'industrie
- Concessions et gestion de services publics : construction et gestion d'ouvrages dans le cadre de contrats de concession et de partenariats public-privé (PPP)
- Holding : gestion des participations et services aux sociétés du Groupe.

■ 2.5. Regroupement d'entreprises

Lors d'acquisition d'entreprises, le Groupe applique la norme IFRS 3 dans sa forme révisée en 2008.

A ce titre, les actifs acquis et passifs assumés sont évalués en juste valeur à la date d'acquisition. L'écart éventuel entre la juste valeur constatée et le prix payé est imputé au poste « Goodwill ».

Conformément à cette même norme, les frais liés aux acquisitions sont constatés immédiatement en résultat.

■ 2.6. Reconnaissance du revenu

2.6.1. Contrats de construction

Les contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : soit l'avancement physique de l'ouvrage, soit l'avancement par les coûts.

La norme IAS 11 est également appliquée aux chantiers de construction d'ouvrages exploités par le Groupe dans le cadre de son exploitation de concessions.

Les contrats déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite en provision courante et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats.

Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat. Elles peuvent au cas par cas intégrer les produits de réclamations déposées lorsque leur obtention est probable et leur montant déterminable de façon fiable.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexamинées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

2.6.2. Activité immobilière

Les opérations immobilières en cours de construction sont appréhendées selon la méthode de l'avancement dès lors que des ventes notariées ou un contrat de promotion ont été signés. Le calcul du taux d'avancement est fondé sur l'avancement physique des chantiers et il est appliqué au résultat prévisionnel des lots vendus.

2.6.3. Activité de concessions et gestion de services publics

En phase d'exploitation, les revenus des immobilisations incorporelles du domaine concédé proviennent des péages perçus auprès des usagers pour l'utilisation du bien, et ceux des actifs financiers sur accords de concession de services publics, de la rémunération de la créance financière et des redevances d'entretien perçues.

■ 2.7. Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles sont l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location » sont présentées au sein des immobilisations corporelles. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Amortissement

Elles sont amorties à compter de la date à laquelle le bien est mis en service selon la durée d'utilité propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

• Construction	20 à 40 ans
• Installations techniques, matériels et outillage	3 à 15 ans
• Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Terrains de carrières

Les terrains de carrières sont évalués sur la base de la quantité prévisionnelle de matériaux à extraire du gisement. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.

■ 2.8. Immeubles de placement

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ces biens sont à la clôture de l'exercice, évalués en juste valeur.

Les variations de juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisées en résultat de période parmi les « Autres produits et charges d'exploitation ».

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en appliquant aux loyers et produits nets encaissés un coefficient de rentabilité attendue en fonction de leurs localisations et de leurs typologies. Des évaluations périodiques sont réalisées par les responsables du département gestion du patrimoine immobilier.

■ 2.9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Elles sont représentatives du droit de l'entreprise concessionnaire à facturer l'utilisateur du service public. Elles figurent au bilan à la valeur historique de construction des ouvrages concédés, augmentées des frais financiers supportés pendant la période de construction. Elles sont amorties sur la durée de la concession selon un rythme qui traduit, au cas par cas, la consommation des avantages économiques liés à l'exploitation de chaque concession.

■ 2.10. Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si, et seulement si, les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pourachever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Ces dépenses de développement concernent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois à quinze ans et des droits d'exploitation de carrières.

■ 2.11. Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuel. Les autres actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la valeur recouvrable est susceptible d'être inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ; le test de dépréciation est réalisé le cas échéant au niveau des actifs pris individuellement ou au niveau des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) lorsque les actifs ne peuvent être évalués individuellement.

Le Groupe a défini des groupes d'UGT au sein des métiers, au niveau desquels s'opèrent les synergies du regroupement d'entreprises. Leurs définitions varient en fonction du schéma organisationnel du métier de rattachement : schéma géographique ou propre au métier.

Les goodwills ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwills qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés au sein du groupe d'UGT au niveau duquel sont appréciées les synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel les goodwills sont rattachés est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

En pratique, la valeur recouvrable des groupes d'UGT est déterminée, en premier lieu, par leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur comptable du groupe d'UGT, le Groupe calcule alors la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité est estimée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles basés sur les deux

éléments suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle, soit :
 - résultat opérationnel + amortissements
 - variation du besoin en fonds de roulement
 - investissement de renouvellement
 - impôts
- taux d'actualisation (coût d'opportunité du capital) déterminés pour chaque groupe d'UGT, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT, hors concessions et gestion de services publics, est déterminée par actualisation à l'infini des flux de trésorerie.

La valeur recouvrable de l'UGT concessions est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle des contrats.

■ 2.12. Actifs financiers sur accords de concession de services publics

Ils sont représentatifs des créances financières issues des contrats de partenariats public-privé (PPP) et du droit inconditionnel du concessionnaire à recevoir de la trésorerie (application de l'IFRIC 12). Ils sont évalués initialement à leur juste valeur puis, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel correspond, pour ces contrats, au taux de rentabilité interne du projet.

■ 2.13. Instruments financiers

2.13.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation. La part à moins d'un an des emprunts est présentée en passif courant, comme l'endettement correspondant au programme de titrisation de créances commerciales.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.13.2. Comptabilisation et évaluation

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont

évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue. Ils sont évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur suivant en cela la politique de placement du Groupe.

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La valeur historique des titres non consolidés est représentative de leur juste valeur. Elle est dépréciée, le cas échéant, en cas de dégradation significative et prolongée de la rentabilité attendue. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat.

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value. Les produits et charges financiers relatifs à ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle sont considérés comme une dette, évaluée en valeur actuelle et inscrite parmi les dettes financières. La variation ultérieure de valeur, liée à la désactualisation, est comptabilisée en coût de l'endettement financier.

La variation de valeur de l'engagement liée à l'évolution des hypothèses d'évaluation de l'engagement est inscrite en dette financière par contrepartie du goodwill pour les engagements liés à des acquisitions antérieures à la date d'application par le Groupe de la norme IFRS 3 Révisée et par résultat pour les engagements liés à des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des

établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux futurs.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

■ 2.14. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Les stocks immobiliers figurent dans ce poste. Ils sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

■ 2.15. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les montants bruts dus par les clients pour les travaux contractuels issus de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont inclus dans ce poste.

Dans le cadre de son financement, le Groupe Eiffage a renouvelé en 2011, pour une durée de cinq ans, un programme de titrisation de ses créances commerciales, destiné à obtenir un financement à taux préférentiel. Les créances correspondantes sont maintenues dans ce poste au bilan consolidé. Le financement correspondant est inclus dans la rubrique des passifs courants.

■ 2.16. Impôt courant et impôts différés

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des goodwill. Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en compte dans l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où

il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

■ 2.17. Capital social

Titres d'autocontrôle

Les actions Eiffage détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

■ 2.18. Provisions

2.18.1. Provisions non courantes

Est classée sous ce poste la part à plus d'un an des :

- Provisions pour maintien en l'état des ouvrages concédés

Afin de faire face à l'obligation de maintien en bon état d'usage des infrastructures concédées représentées par le droit incorporel cité au point 2.9., il est constitué des provisions calculées en fonction du coût de remplacement de certaines parties des infrastructures autoroutières. Elles sont dotées sur la durée d'utilisation prévisionnelle des biens à remplacer. De plus elles sont actualisées, à la date d'établissement des états financiers, au taux moyen obtenu par le Groupe pour le financement de cette activité.

- Engagements de retraite

Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés le jour de leur départ volontaire en retraite (régime à prestations définies).

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans)
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ déterminé par l'indice iBoxx Corporates AA 10
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale (TH/TF Insee 06-08)
- l'application du seul régime de départ volontaire en retraite.

Les écarts actuariels résultent de changements d'hypothèses ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime. Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de présence active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Les coûts des services passés résultent des changements de

régimes existants ou de la mise en place de nouveaux régimes. Ils résultent notamment dans le Groupe, des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics et de la Métallurgie ainsi qu'aux changements légaux intervenus dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Ils sont constatés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

- Médailles du travail

Elles entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme, évalués et comptabilisés selon les mêmes principes que les régimes à prestations définies. L'intégralité de leur variation est constatée en résultat. Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le Groupe.

2.18.2. Provisions courantes

Outre la part à moins d'un an des provisions ci-dessus, elles comprennent les provisions liées au cycle normal d'exploitation :

- provisions pour litiges et pénalités
- provisions pour garanties données
- provisions pour risques chantiers
- provisions pour restructuration
- provisions pour pertes à terminaison évaluées à partir des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte des montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

■ 2.19. Avantages au personnel

2.19.1. Régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

2.19.2. Autres engagements en faveur du personnel

Le Groupe n'est concerné ni par la couverture maladie ni par l'évolution des coûts médicaux au-delà des engagements décrits en note 2.18.

2.19.3. Droit Individuel à la Formation

Dans la mesure où il existe une contrepartie future pour le Groupe, il n'est pas constitué de provision au titre du Droit Individuel à la Formation. Le nombre d'heures de formation acquises par les salariés s'élève à 5,3 millions.

■ 2.20. Paiements en actions

Les options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que les actions attribuées gratuitement au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charge de personnel par contrepartie des capitaux propres.

La valeur des options est évaluée à la date d'attribution. La charge correspondante est étaillée sur la durée d'acquisition des droits.

Les augmentations de capital réservées aux salariés moyennant une décote font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage éventuel qui pourrait en résulter. La juste valeur de l'avantage tient compte des conditions d'inaccessibilité pendant cinq ans des actions ainsi acquises dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe.

■ 2.21. Autres produits et charges opérationnels

Ce poste est alimenté dans le cas où un événement majeur intervient pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits et de charges en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moins values de cession, de dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

■ 2.22. Autres produits et charges financiers

Ce poste regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel et des différents postes d'actifs et passifs.

■ 2.23. Contrats de location-financement

Lorsque, par le biais d'un contrat, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe, ce bien est alors inscrit en actif immobilisé et amorti sur sa propre durée d'utilité lorsque l'on a une assurance raisonnable que la propriété de l'actif reviendra à l'entité à l'issue du contrat. Dans le cas contraire, le bien est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie un passif financier est constaté et amorti sur la durée du contrat de location.

3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

■ 3.1. Exposition au risque de taux

Dans l'activité concessions et gestion de services publics, le Groupe est endetté soit à taux fixe, soit à taux variable selon les conditions de marché qui prévalent lors de la mise en place des financements. En cas dendettement à taux variable, des instruments de couverture de taux d'intérêt sont mis en place afin de réduire l'exposition de ces emprunts à une variation des taux d'intérêts.

Pour le reste de l'activité, le Groupe s'endette à taux variable, à l'exception des dettes de location-financement dont le taux est fixe.

■ 3.2. Exposition au risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la zone euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats. Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

■ 3.3. Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de concessions et gestion de services publics, le Groupe met en place sur chacun des contrats individuels des financements propres à chacune des concessions et partenariats public-privé. Ces financements peuvent être sujets au respect de ratios financiers adaptés à chacune des situations. Le risque de liquidité de ces contrats est maîtrisé à travers l'analyse des flux prévisionnels d'encaissement de trésorerie et de remboursement des dettes.

Par ailleurs, le Groupe mène, notamment dans le cadre de ses activités entrepreneuriales, une politique de mise en place et de renouvellement de lignes de crédit confirmées, dont la principale est de 700 millions d'euros à échéance 2015. Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes n'était utilisée. De plus, le Groupe a contracté un placement privé de 75 millions d'euros à échéance 2017.

Le programme de titrisation de créances commerciales de 400 millions d'euros a été renouvelé en 2011 pour une durée de cinq années.

■ 3.4. Exposition au risque de crédit

L'Etat et les collectivités publiques représentent plus de 50 % de l'activité française du Groupe. Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé sur deux secteurs principaux en ce qui concerne la gestion du risque client.

D'une part, l'activité de concessions et gestion de services publics où le risque d'insolvabilité est réduit, soit du fait de transactions très nombreuses, de faible montant individuel, et à paiement immédiat, soit d'encaissements de la part des collectivités publiques, fixés contractuellement sur une très longue durée.

D'autre part, l'activité entrepreneuriale est réalisée en grande partie avec des clients du secteur public ou de grandes entreprises du secteur privé, ce qui a pour effet de limiter le risque de non recouvrement. En ce qui concerne le secteur immobilier, les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) permettent de limiter le risque de défaut de paiement notamment par l'encaissement d'avances sur ventes.

■ 3.5. Exposition au risque de fluctuation du prix des matières premières

Les marchés de travaux sur lequel le Groupe opère sont en général affectés d'une clause de révision de prix adossée à un indice national qui permet de couvrir le risque de fluctuation du prix des matières premières.

Ponctuellement, dans le cadre de marchés importants et non révisables, le Groupe peut être amené à utiliser des contrats de

couverture de prix de matières premières concernant des approvisionnements dont les variations des prix sur les marchés mondiaux sont importantes.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Utilisation d'estimations

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans l'environnement économique et financier actuel qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Elles concernent essentiellement :

- l'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (clients à l'actif, autres dettes au passif, produits au compte de résultat)
- les provisions
- la valorisation des paiements en actions
- le calcul des avantages du personnel (taux d'actualisation, inflation, taux de progression des salaires)
- les calculs de perte de valeur : principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables (modèle, taux d'actualisation)
- la recouvrabilité des actifs d'impôts différés.

En ce qui concerne les contrats de construction, les estimations et hypothèses relatives à leur avancement et à l'évaluation de leur résultat à terminaison sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles.

Les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe.

Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat.

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. Consolidation du groupe Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR)

Le Groupe exerce son contrôle sur le groupe APRR par l'intermédiaire de la société Financière Eiffarie, dont il est l'actionnaire majoritaire (50% des actions plus une) et qui elle-même détient 100 % des actions de la société APRR.

5.2. Evolution du périmètre de consolidation

Dans les branches énergie, métal et travaux publics, la croissance externe a les incidences suivantes sur les comptes au 31 décembre 2012 :

Sur les postes du bilan :

• actifs non courants	48 millions d'euros dont 2 millions de goodwill
• actifs courants	35 millions d'euros dont 8 millions de trésorerie
• passifs non courants	15 millions d'euros
• passifs courants	27 millions d'euros

Sur le chiffre d'affaires : 23 millions d'euros

Les impacts sont neutres, tant sur le résultat opérationnel (moins d'un million d'euros), que sur le résultat net. Aucune exploitation n'a été prise en compte sur le groupe Budillon Rabaté (branche travaux publics) acquis fin 2012.

Ces chiffres incluent les montants éventuels relatifs à l'exploitation au cours de l'année de sociétés intégrées au cours de l'année précédente.

Le coût de ces acquisitions est de 41 millions d'euros dont 21 millions décaissés en 2012.

Dans la branche construction, l'arrêt de l'activité d'Eiffage Construction Ceska Republika a entraîné sa déconsolidation en 2012.

Le chiffre d'affaires relatif à l'exploitation de cette société pour l'année 2011 était de 53 millions d'euros, le résultat opérationnel en perte de 6 millions d'euros et le résultat net en perte de 11 millions d'euros.

L'incidence de cette déconsolidation sur les postes du bilan est de - 4 millions d'euros sur l'actif non courant, de - 21 millions d'euros sur l'actif courant, non significative sur le passif non courant et de - 29 millions d'euros sur le passif courant.

Dans la branche concessions et gestion de services publics, l'exploitation de la société Optimep 4 n'est plus prise en compte en 2012 suite à la cession de 80.1 % de cette société en décembre 2011. Les produits d'exploitation d'Optimep 4 représentaient en 2011, 25 millions d'euros, le résultat opérationnel 13 millions d'euros et le coût de l'endettement financier net - 11 millions d'euros.

Dans cette même branche, la finalisation de l'OPRRO sur le groupe APRR a entraîné un décaissement de 52 millions d'euros correspondant au rachat des minoritaires. Conformément à la norme IAS 27 révisée, l'impact de ce décaissement a été constaté directement en diminution des capitaux propres (- 12 millions d'euros pour la part du Groupe et - 40 millions d'euros pour la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle).

Enfin, dans le cadre de la cession des titres d'une entreprise associée de cette branche, le Groupe a obtenu le remboursement de 29 millions d'euros relatif au prêt octroyé à cette structure.

6. INFORMATION SECTORIELLE

■ 6.1. Année 2012

Par secteur d'activité

	Construction	Travaux Publics	Energie	Métal	Concessions et gestion de services publics	Holding	Eliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	3 847	3 833	3 052	866	2 414	16	-	14 028
Ventes inter secteur	23	61	162	21	4	113	-384	-
Total	3 870	3 894	3 214	887	2 418	129	-384	14 028
Résultat opérationnel courant	160	51	96	28	893	-29	-	1 199
Résultat opérationnel	140	35	80	27	892	-32	-	1 142

Par zone géographique

	France	Autres pays
Produit des activités opérationnelles	12 007	2 021
Actifs non courants	18 128	812

■ 6.2. Année 2011

Par secteur d'activité

	Construction	Travaux Publics	Energie	Métal	Concessions et gestion de services publics	Holding	Eliminations	Total
Compte de résultat								
Produit des activités opérationnelles	3 797	3 848	3 044	746	2 338	29	-	13 802
Ventes inter secteur	47	68	130	30	1	101	-377	-
Total	3 844	3 916	3 174	776	2 339	130	-377	13 802
Résultat opérationnel courant	163	8	79	17	866	-29	-	1 104
Résultat opérationnel	132	-1	59	16	870	-32	-	1 044

Par zone géographique

	France	Autres pays
Produit des activités opérationnelles	11 741	2 061
Actifs non courants	18 156	794

7. ACTIFS NON COURANTS (HORS IMPÔTS DIFFÉRÉS)

■ 7.1. Année 2012

7.1.1. Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	415	24	-	6	-1	444
Constructions	419	38	1	39	-7	490
Installations techniques, matériel et outillage	1 214	44	-	109	-79	1 288
Autres immobilisations corporelles	1 414	-52	-	117	-87	1 392
Total immobilisations corporelles⁽¹⁾	3 462	54	1	271	-174	3 614
Immeubles de placement	7	-1	1	-	-1	6
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	19 399	14	1	276	-10	19 680
Goodwill ⁽²⁾	2 851	-1	-	-	-	2 850
Autres immobilisations incorporelles	342	-3	-	35	-9	365
Participations dans les entreprises associées	100	3	-	6	-16	93
Actifs financiers non courants	1 281	-7	-	189	-23	1 440
Total des valeurs brutes (I)	27 442	59	3	777	-233	28 048

7.1.2. Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions ⁽²⁾	À la fin de l'exercice
Terrains	77	-	-	9	-2	84
Constructions	189	-	-	21	-5	205
Installations techniques, matériel et outillage	796	16	-	115	-65	862
Autres immobilisations corporelles	989	-5	-	123	-80	1 027
Total immobilisations corporelles⁽¹⁾	2 051	11	-	268	-152	2 178
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	6 490	14	-	546	-10	7 040
Autres immobilisations incorporelles	202	-3	-	17	-8	208
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	22	-2	1	1	-1	21
Total amortissements et pertes de valeur (II)	8 765	20	1	832	-171	9 447
VALEURS NETTES (I - II)	18 677	39	2	-55	-62	18 601

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Valeurs brutes	388	-6	-	93	-61	414
Amortissements	165	-6	-	64	-51	172
Valeurs nettes	223	-	-	29	-10	242

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période.

■ 7.2. Année 2011

7.2.1. Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Terrains	417	-3	-	5	-4	415
Constructions	415	4	-1	19	-18	419
Installations techniques, matériel et outillage	1 152	50	-	105	-93	1 214
Autres immobilisations corporelles	1 341	-19	-	191	-99	1 414
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 325	32	-1	320	-214	3 462
Immeubles de placement	7	1	-1	-	-	7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	19 250	-25	-1	178	-3	19 399
Goodwill ⁽²⁾	2 850	8	-	-	-7	2 851
Autres immobilisations incorporelles	295	1	-	49	-3	342
Participations dans les entreprises associées	137	-3	-	2	-36	100
Actifs financiers non courants	1 281	-252	-1	254	-1	1 281
Total des valeurs brutes (I)	27 145	-238	-4	803	-264	27 442

7.2.2. Amortissements et pertes de valeur

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions ⁽²⁾	À la fin de l'exercice
Terrains	70	-1	-	10	-2	77
Constructions	183	-1	-	20	-13	189
Installations techniques, matériel et outillage	745	3	-	124	-76	796
Autres immobilisations corporelles	954	-2	-	127	-90	989
Total immobilisations corporelles ⁽¹⁾	1 952	-1	-	281	-181	2 051
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 949	6	-	538	-3	6 490
Autres immobilisations incorporelles	188	-	-	17	-3	202
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	23	-	-1	1	-1	22
Total amortissements et pertes de valeur (II)	8 112	5	-1	837	-188	8 765
VALEURS NETTES (I – II)	19 033	-243	-3	-34	-76	18 677

(1) Incidences des retraitements de location-financement (Norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Au début de l'exercice	Modification de périmètre	Écart de conversion	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
Valeurs brutes	400	-11	-	94	-95	388
Amortissements	176	-5	-	65	-71	165
Valeurs nettes	224	-6	-	29	-24	223

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période à l'exception de 7 millions d'euros de l'UGT Construction Europe (Goodwill).

8. CONTRATS DE CONCESSION ET GESTION DE SERVICES PUBLICS

■ Actifs incorporels

Dénomination	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalité de révision	Garanties éventuelles	Modalités de retour au concédant	Date de fin de concession
Concessions autoroutières						
Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)	Réseau autoroutier de 1 851 kms	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2032
Autoroutes Rhône-Alpes (AREA)	Réseau autoroutier de 413 kms	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2032
A'Liénor	Réseau autoroutier de 150 kms	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2066
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau (CEVM)	Exploitation d'un viaduc de 2,5 Kms	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2079
Société Eiffage de la Nouvelle Autoroute Concédée (SENAC)	Tronçon autoroutier de 24,5 kms au Sénégal (Tronçon Pikine Diamniadio)	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2039
Réseaux de fibres optiques						
6 contrats dans les départements ou pays du Jura, du Territoire de Belfort, des Côtes d'Armor, d'Aix, des Yvelines	Etablissement et exploitation du réseau de communications électroniques	Paiement par l'utilisateur (opérateurs téléphoniques)	Grille tarifaire validée avec le concédant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	de 2024 à 2029

Actifs financiers

Dénomination	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalités de révision	Garanties éventuelles	Modalité de retour au concédant	Date de fin de concession
Etablissements hospitaliers						
Hôpital Sud Francilien	Construction et exploitation d'un hôpital	Loyer par le concédant	Loyer progressif	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2041
Hôpital Annemasse Bonneville	Construction et exploitation d'un hôpital	Loyer par le concédant	Loyer progressif	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2043
Hôpital de Rennes	Construction et exploitation d'un hôpital	Loyer par le concédant	Loyer progressif	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2028
Etablissements publics						
Siège de la gendarmerie nationale	Construction et exploitation d'un bâtiment	Loyer par le concédant	Néant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2043
Caserne de gendarmerie de Chateauroux	Construction et exploitation d'un bâtiment	Loyer par le concédant	Loyer progressif	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2040
Lycées et bâtiments administratifs de la région Centre	Amélioration de la performance énergétique	Loyer par le concédant	Néant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2025
Lycée de Jarny	Restructuration des bâtiments	Loyer par le concédant	Néant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2033
Collèges de Seine-Saint-Denis Lot 1	Construction et exploitation de 4 collèges	Loyer par le concédant	Néant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2034
Collèges de Seine-Saint-Denis Lot 3	Construction et exploitation de 4 collèges	Loyer par le concédant	Néant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2034
Université de Grenoble	Projet Grenoble Energie Enseignement Recherche	Loyer par le concédant	Néant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2041
Parking souterrain et halle marché - Commune du Plessis-Robinson	Construction et exploitation d'un parking souterrain et halle marché	Loyers par les exploitants	Loyer progressif	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat pour un euro	2031
Ligne Grande Vitesse						
LGV Bretagne Pays de Loire	Construction et maintenance de la ligne à grande vitesse Le Mans - Rennes	Loyer par le concédant	Néant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2036

■ Actifs incorporels et financiers (modèle mixte)

Dénomination	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalités de révision	Garanties éventuelles	Modalité de retour au concédant	Date de fin de concession
Etablissement sportif						
Elisa	Stade de la Communauté Urbaine de Lille Métropole	Loyers fixes versés par le concédant et recettes de billetterie et recettes diverses	Néant	Reversements au concédant en cas de bénéfices supérieurs à une rentabilité plafond	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2043

Les actifs incorporels au 31 décembre 2012 correspondent principalement à APRR/AREA pour 11 101 millions d'euros, A'Lénor pour 1 006 millions d'euros et CEVM pour 360 millions d'euros (poste « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »).

Les actifs financiers au 31 décembre 2012 correspondent principalement à l'hôpital Sud Francilien pour 333 millions d'euros, Elisa pour 253 millions d'euros, l'hôpital Annemasse Bonneville pour 159 millions d'euros et le siège de la gendarmerie nationale pour 130 millions d'euros (poste « Actifs financiers non courants »).

D'autre part, au titre des contrats de concession, le Groupe a des engagements fermes d'investissements (supérieurs à 100 millions d'euros et non encore livrés) :

- 495 millions d'euros au titre du contrat de plan 2009-2013 d'APRR
- 1 135 millions d'euros pour la construction de la ligne à grande vitesse Le Mans-Rennes (BPL)
- 215 millions d'euros pour la construction de huit collèges en Seine Saint Denis.

9. GOODWILL

Les goodwills sont affectés aux groupes d'UGT définis par le Groupe et se répartissent comme suit par métiers :

	31/12/2011	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	31/12/2012
Construction	422	-	-	422
Travaux Publics	252	-	-2	250
Energie	514	2	-1	515
Métal	95	-	-	95
Concessions et gestion de services publics	1 568	-	-	1 568
TOTAL	2 851	2	-3	2 850

Le Groupe n'a pas fait d'acquisition majeure au cours de l'exercice, les variations de l'année résultent principalement d'ajustements techniques des acquisitions antérieures (cf. note 5.2).

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des acquisitions d'entreprises réalisées en 2012.

Comme indiqué en note 2.11, les goodwills sont testés annuellement et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît. Dans un contexte où les perspectives de sortie de crise demeurent incertaines d'une part et où les pressions concurrentielles sont fortes d'autre part, les taux d'actualisation, impactés par la variation du taux sans risque et les flux de trésorerie ont continué à être déterminés avec prudence.

Les principaux paramètres du modèle de détermination de la valeur d'utilité sont les suivants :

Groupes d'UGT au sein des métiers	Taux d'actualisation *	
	2012	2011
Construction	6,6%	7,1%
Travaux Publics	6,1%	6,6%
Energie	6,1%	6,6%
Métal	6,8%	7,3%
Concessions et gestion de services publics	5,1%	5,6%

* Taux d'actualisation après impôt comme précisé en note 2.11

Le Groupe a retenu un taux de croissance nul sur les groupes d'UGT hors concessions. Pour les concessions, le taux de croissance est variable sur la durée de vie du contrat en fonction de différents paramètres cohérents avec chacun des contrats de concession.

Les résultats des tests de dépréciation sur les goodwills n'aboutissent pas à la constatation de perte de valeur.

Un changement raisonnablement possible d'hypothèses relatives aux tests de dépréciation réalisés pour chacun des groupes d'UGT ne conduirait pas à une charge de dépréciation des goodwills.

Le Groupe a, par ailleurs, réalisé des tests de sensibilité au niveau des métiers portant sur les hypothèses de taux d'actualisation et de flux de trésorerie. Le taux d'actualisation et la variation à la baisse des flux de trésorerie, "points morts" à partir desquels la valeur comptable du métier serait supérieure à sa valeur d'utilité sont reproduits dans le tableau qui suit :

Métiers	Points morts des taux	Points morts des flux	Points morts des chiffres d'affaires
Construction	N/A*	N/A*	1 600
Travaux Publics	10,2%	- 40%	3 000
Energie	10,1%	- 40%	2 500
Métal	12,0%	- 40%	660

* Les capitaux employés sur ce métier sont négatifs (excédent de Ressources en Fonds de Roulement).

10. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales données financières relatives aux participations dans les entreprises associées significatives sont les suivantes :

Année 2012

	Adelac	Axxès	Est Granulats	Jourdan Brussels Hotel *	Norscut	Scaldis	Schwietelsky Faber GmbH	SMTPC	Société Prado Sud	TP	Unibridge Ferro
Données à 100 %											
Produit des activités opérationnelles	36,6	888,5	5,8	9,1	94,3	27,9	26,8	35,2	-	3,4	3,4
Résultat opérationnel courant	16,4	4,0	0,4	0,1	45,2	5,8	2,5	17,0	-	5,4	-
Résultat opérationnel	16,4	4,0	-	0,1	45,2	5,8	2,5	16,9	-	5,4	-
Résultat net	-13,4	2,6	-0,1	-0,4	6,2	3,9	1,7	10,4	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2012	-2,5	17,4	32,3	4,2	9,7	8,6	3,3	66,4	-0,6	34,1	9,1
Immobilisations corporelles	9,5	-	27,1	21,4	-	0,2	4,6	6,5	-	5,3	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	770,6	5,4	-	-	434,6	-	-	88,5	139,8	727,1	-
Autres immobilisations incorporelles (Besoin) /	-	3,4	1,8	-	-	-	-	0,3	-	0,3	6,9
Ressource en fonds de roulement	65,2	62,0	-7,9	17,9	22,2	5,7	-0,9	2,5	9,7	35,6	-2,1
Position financière nette	-780,8	70,7	-	0,7	-421,8	18,6	0,2	-27,4	-139,6	-479,6	0,1
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	2,1	23,3	10,0	13,0	0,2	4,3	16,2	6,7	25,7	4,4
Pourcentage d'intérêt	24,9 %	14,0 %	49,0 %	100,0 %	36 ,0 %	25,0 %	50,0 %	32 ,9 %	41,5 %	50,0 %	49,0 %
Quote-part de résultat net	-6,7	0,7	-	-0,4	2,2	1,0	0,8	3,4	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	-0,6	2,4	15,8	4,2	3,5	2,2	1,7	21,8	-0,2	17,1	4,5
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	-	-	-	50,0	-	-	-

* Société pour laquelle le Groupe a confié contractuellement la gestion à un tiers externe.

Année 2011

	Adelac	Axxès	Est Granulats	Jourdan Brussels Hotel *	Norscut	SMTPC	Société Prado Sud	TP Ferro	Unbridge
Données à 100 %									
Produit des activités opérationnelles	32,7	844,2	11,1	8,5	85,6	34,5	-	30,9	5,4
Résultat opérationnel courant	14,1	6,3	4,3	-0,2	44,4	16,4	-	2,0	-
Résultat opérationnel	14,4	6,3	4,3	-0,2	44,4	16,4	-	2,0	-
Résultat net	-14,3	3,9	3,0	-0,8	5,3	9,7	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2011	24,9	14,8	35,3	2,6	3,8	66,1	2,9	34,0	9,1
Immobilisations corporelles	11,0	1,4	29,5	22,2	-	5,7	-	7,6	-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	779,9	-	-	-	467,1	96,9	97,2	705,1	-
Autres immobilisations incorporelles	-	2,3	1,8	-	-	0,3	-	0,3	7,4
(Besoin) / Ressource en fonds de roulement	60,3	57,3	-6,8	20,3	6,8	1,8	0,6	32,5	-1,6
Position financière nette	-756,0	68,7	-	0,6	-469,5	-35,4	-100,7	-462,7	0,1
Valeur des titres dans les comptes sociaux	62,1	2,1	23,3	8,0	13,0	16,2	6,7	25,7	4,4
Pourcentage d'intérêt	24,6 %	13,9 %	49,0 %	100,0 %	36,0 %	32,9 %	41,5 %	50,0 %	49,0 %
Quote-part de résultat net	-7,1	1,1	1,5	-0,8	1,9	3,2	-	-	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	6,1	2,1	17,3	2,6	0,7	21,7	1,2	17,0	4,5
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	-	49,7	-	-	-

* Société pour laquelle le Groupe a confié contractuellement la gestion à un tiers externe.

La variation des participations dans les entreprises associées s'analyse comme suit :

Au 1^{er} janvier 2011	137
Résultat de l'exercice 2011	2
Dividendes distribués	-20
Réduction de capital	-2
Variation de juste valeur des instruments financiers	-14
Autres	-3
Au 31 décembre 2011	100
Résultat de l'exercice 2012	3
Dividendes distribués	-7
Réduction de capital	3
Variation de juste valeur des instruments financiers	-9
Autres *	3
Au 31 décembre 2012	93

* Principalement quote-part des capitaux propres de la société Adtim cédée fin 2012.

11. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	2012	2011
Accords de concession de services publics (PPP)	1 175	992
Titres non cotés	51	55
Créances rattachées à des participations	69	66
Prêts	97	123
Autres immobilisations financières	27	23
TOTAL	1 419	1 259

12. STOCKS

	2012	2011
Matières et autres produits	178	164
Stocks et en-cours de promotion immobilière et de services	430	363
TOTAL	608	527

13. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

■ Année 2012

	2012			2011		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Construction	1 513	25	1 488	1 534	27	1 507
Travaux Publics	1 080	58	1 022	1 156	49	1 107
Energie	1 185	79	1 106	1 157	79	1 078
Métal	313	2	311	310	2	308
Concessions et gestion de services publics	170	3	167	159	3	156
Autres	2	-	2	2	-	2
TOTAL	4 263	167	4 096	4 318	160	4 158

14. CRÉANCES ÉCHUES

	2012	2011
Créances échues depuis moins de 3 mois	592	619
Créances échues entre 3 et 6 mois	114	140
Créances échues depuis plus de 6 mois	242	217
TOTAL	948	976

Les créances échues indiquées ci-dessus sont relatives à un nombre très important de clients pour lesquels le risque de crédit est très dilué. Les créances échues de plus de trois mois représentent 9 % du poste client.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2012	2011
Montant des produits enregistrés sur les contrats de construction au titre de l'exercice	10 411	10 124
Au titre des seuls contrats en cours :		
- Coûts engagés sur les contrats en cours + résultat	11 348	10 897
- Avances sur contrats en cours	609	524
- Retenues opérées par les clients	13	20
- Sommes à recevoir des clients	1 172	1 153
- Sommes dues aux clients	797	682

16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CONTRATS DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

	2012	2011
Montant au titre des contrats en cours :		
- Coûts engagés sur les contrats en cours + résultat	593	551
- Avances sur contrats en cours	1	11

17. AUTRES ACTIFS

	2012	2011
Avances et acomptes versés sur commandes	28	35
Etat	531	427
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	308	249
Débiteurs divers	324	287
Charges constatées d'avance	174	122
TOTAL	1 365	1 120

18. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts figurant au compte de résultat et sur l'état du résultat global comprennent à la fois l'impôt exigible et l'impôt différé.

■ 18.1. Postes d'impôts au bilan

	2012	2011
Impôts courants		
Actifs	5	5
Passifs	96	72
POSITION NETTE PASSIVE	91	67
Impôts différés		
Actifs	339	273
Passifs	993	1 070
POSITION NETTE PASSIVE	654	797

■ 18.2. Ventilation des impôts différés

	2012	2011
Actifs résultant de :		
Indemnités de fin de carrière	64	62
Décalages fiscaux	132	94
Ecart d'évaluation affectés	-	-
Déficits activés	311	385
Juste valeur des instruments financiers	380	285
Retraitements de contrats de concessions et PPP	127	132
Divers	2	2
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	-677	-687
TOTAL	339	273
Passifs résultant de :		
Décalages fiscaux	266	292
Ecart d'évaluation affectés	1 396	1 458
Juste valeur des instruments financiers	-	-
Location financement	8	7
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	-677	-687
TOTAL	993	1 070

■ 18.3. Charge d'impôt sur les résultats

	2012	2011
Impôt sur les bénéfices	-179	-138
Impôts différés	46	18
TOTAL	-133	-120

■ 18.4. Impôts différés relatifs aux éléments constatés dans les capitaux propres

	2012	2011
Actifs *	36	-56
Passifs *	60	178

* Impôts différés sur réévaluation des instruments dérivés de couverture.

■ 18.5. Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2012	2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	257	263
Impôt sur les résultats	133	120
Résultat des entreprises associées	-3	-2
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔT	387	381
Taux d'impôt applicable à la Société mère (taux de l'impôt en France)	36,1%	36,1%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat des entreprises associées	140	138
Différences permanentes	-5	-14
Différentiel de taux d'imposition étranger	-2	6
Résultats taxés à taux réduits	-	-2
Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du Groupe	-	-8
IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	133	120

■ 18.6. Déficits non activés

Les déficits suivants n'ont pas été activés en raison de l'incertitude sur leur recouvrabilité.

	2012	2011
	62	66

19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	2012	2011
A l'actif		
Les valeurs mobilières de placement *	1 130	1 741
Les disponibilités *	826	661
	(I)	1 956
Au passif		
Les soldes créditeurs de banque	(II)	127
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(I - II)	1 829
		2 277

* Investies en OPCVM monétaires réguliers ou en certificats de dépôt bancaires à vue.

20. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/12/2012	31/12/2011	Flux		
			Généré par l'activité	Fournisseurs d'immobilisations	Variations de périmètre et autres
Stocks	608	527	100	-	-19
Clients et autres débiteurs	4 096	4 158	-43	-	-19
Autres actifs	1 365	1 120	186	-	59
Sous-total actifs d'exploitation	6 069	5 805	243	-	21
Fournisseurs et autres créanciers	3 080	2 861	212	15	-8
Autres passifs	3 853	3 662	169	-	22
Sous-total passifs d'exploitation	6 933	6 523	381	15	14
(BESOIN) / RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT	864	718	138	15	-7

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'ensemble des postes du besoin en fonds de roulement est principalement à échéance inférieure à un an.

21. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

■ Année 2012

Actifs financiers

	Valeur au bilan	Catégories comptables *					Mode de détermination de la juste valeur		
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Niveau 1 Prix coté sur un marché actif	Niveau 2 Modèle avec données de marché observables	Niveau 3 Modèle avec données non observables
Actifs financiers non courants	1 419	134	-	1 272	13	1 419		1 419	
Clients et autres débiteurs	4 096	-	-	4 096	-	4 096		4 096	
Actifs financiers courants	15	-	-	15	-	15		15	
Autres créances d'exploitation courantes	660	-	-	660	-	660		660	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 956	-	1 956	-	-	1 956	1 130	826	
TOTAL	8 146	134	1 956	6 043	13	8 146	1 130	7 016	

* Au cours de l'exercice 2012, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers. De plus, le Groupe ne détient pas d'actifs entrant dans la catégorie « actifs détenus jusqu'à leur échéance ».

Passifs financiers

	Valeur au bilan	Catégories comptables					Mode de détermination de la juste valeur		
		Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Niveau 1 Prix coté sur un marché actif	Niveau 2 Modèle avec données de marché observables	Niveau 3 Modèle avec données non observables	
Emprunts et autres financements	15 727 ⁽¹⁾	14 540	-	1 187 ⁽²⁾	16 679		16 679		
Dettes fournisseurs	3 080	3 080	-	-	3 080		3 080		
Autres dettes d'exploitation	1 742	1 742	-	-	1 742		1 742		
TOTAL	20 549	19 362	-	1 187	21 501		21 501		

(1) Dont 11 790 représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie consolidé par la méthode de l'intégration globale (cf. note 5.1).

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture.

Année 2011
Actifs financiers

	Catégories comptables *						Mode de détermination de la juste valeur		
	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Niveau 1 Prix coté sur un marché actif	Niveau 2 Modèle avec données de marché observables	Niveau 3 Modèle avec données non observables
Actifs financiers non courants	1 259	134	-	1 116	9	1 259		1 259	
Clients et autres débiteurs	4 158	-	-	4 158	-	4 158		4 158	
Actifs financiers courants	8	-	-	8	-	8		8	
Autres créances d'exploitation courantes	571	-	-	571	-	571		571	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 402	-	2 402	-	-	2 402	1 741	661	
TOTAL	8 398	134	2 402	5 853	9	8 398	1 741	6 657	

* Au cours de l'exercice 2011, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers. De plus, le Groupe ne détient pas d'actifs entrant dans la catégorie « actifs détenus jusqu'à leur échéance ».

Passifs financiers

	Catégories comptables					Mode de détermination de la juste valeur		
	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	Niveau 1 Prix coté sur un marché actif	Niveau 2 Modèle avec données de marché observables	Niveau 3 Modèle avec données non observables
Emprunts et autres financements	16 112 ⁽¹⁾	15 209	-	903 ⁽²⁾	16 859		16 859	
Dettes fournisseurs	2 862	2 862	-	-	2 862		2 862	
Autres dettes d'exploitation	1 514	1 514	-	-	1 514		1 514	
TOTAL	20 488	19 585	-	903	21 235	21 235		

(1) Dont 12 557 représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarle consolidé par la méthode de l'intégration globale (cf. note 5.1).

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture.

22. ECHÉANCIER DES ACTIFS, PASSIFS FINANCIERS ET DES FLUX D'INTÉRÊTS ASSOCIÉS

■ Année 2012

	Valeur au bilan	Flux de trésorerie	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placement	1 130	1 130	1 130					
Disponibilités	826	826	826					
Sous total actifs financiers (I)	1 956	1 956	1 956	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires ou obligataires et assimilés ⁽¹⁾	13 541	13 541	485	1 195	1 461	983	4 235	5 182
Emprunts et dettes financières diverses courants	884	884	884					
Instruments de couverture de taux d'intérêts (fixe/variable) ⁽¹⁾	1 187							
Réévaluation de dette ^{(1) (2)}	115							
Sous total dettes financières (II)	15 727	14 425	1 369	1 195	1 461	983	4 235	5 182
ENDETTEMENT FINANCIER NET (II – I)	13 771	12 469	-587	1 195	1 461	983	4 235	5 182
Intérêts au titre des dettes financières	-	5 599	448	713	693	609	449	2 687
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-	18 068	-139	1 908	2 154	1 592	4 684	7 869
Dettes fournisseurs	3 080	3 080	3 080	-	-	-	-	-

(1) Postes du bilan emprunts non courants et partie à moins d'un an des emprunts non courants.

(2) Résultant de l'affectation de l'écart d'acquisition généré par l'achat du groupe APRR.

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2012. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2012 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,25 % par an.

L'endettement lié au groupe Eiffarie/APRR, au groupe VP1 (holding de contrôle du Viaduc de Millau), à A'Léonor et certains partenariats public-privé est sans recours sur Eiffage pour un montant total de 13 596 millions d'euros. Cet endettement de long terme est très majoritairement à taux fixe ou indexé sur l'inflation. Il est remboursable jusqu'en 2051 pour le Viaduc de Millau.

Pour APRR, il est prévu un refinancement au fur et à mesure des échéances au travers de différentes sources de financement dont le recours à des émissions obligataires, à des emprunts bancaires ou encore, à plus court terme, à l'utilisation de lignes

de liquidité ou à l'émission de billets de trésorerie. Ainsi, au cours du 1^{er} semestre 2012, APRR a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 500 millions euros de maturité janvier 2018 dans le cadre du programme EMTN de 6 milliards d'euros mis en place en octobre 2007. Compte tenu de cette nouvelle émission qui s'ajoute à celles déjà intervenues depuis la mise en place, notamment au cours de l'année 2011, l'enveloppe résiduelle disponible au 31 décembre 2012 dans le cadre du programme EMTN en place, s'élève désormais à 2,55 milliards d'euros. Par ailleurs, APRR a procédé à la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit revolving de 719,5 millions d'euros de maturité février 2017, en remplacement de son ancienne facilité revolving d'échéance février 2013, résiliée par anticipation. Il n'a été procédé à aucun tirage sur cette nouvelle ligne revolving qui est donc intégralement disponible au 31 décembre 2012.

Enfin, suite à la mise en place d'un programme de billets de trésorerie auprès de la Banque de France, APRR a émis au 31 décembre 2012 65 millions d'euros et envisage la poursuite de l'utilisation de ce programme sur des échéances courtes (inférieures ou égales à 3 mois) jusqu'à un montant de 120 millions d'euros.

Année 2011

	Valeur au bilan	Flux de trésorerie	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placement	1 741	1 741	1 741					
Disponibilités	661	661	661					
Sous total actifs financiers (I)	2 402	2 402	2 402	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires ou obligataires et assimilés ⁽¹⁾	14 283	14 283	694	4 191	1 178	1 436	960	5 824
Emprunts et dettes financières diverses courants	764	764	764					
Instruments de couverture de taux d'intérêts (fixe/variable) ⁽¹⁾	903							
Réévaluation de dette ⁽¹⁾	162							
Sous total dettes financières (II)	16 112	15 047	1 458	4 191	1 178	1 436	960	5 824
ENDETTEMENT FINANCIER NET (II – I) 13 710	12 645	-944	4 191	1 178	1 436	960	5 824	
Intérêts au titre des dettes financières	-	5 727	407	580	554	490	387	3 309
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-	18 372	-537	4 771	1 732	1 926	1 347	9 133
Dettes fournisseurs	2 862	2 862	2 862	-	-	-	-	-

(1) Postes du bilan emprunts non courants et partie à moins d'un an des emprunts non courants.

(2) Résultant de l'affectation de l'écart d'acquisition généré par l'achat du groupe APRR.

23. PASSIFS FINANCIERS

23.1. Passifs financiers par nature

	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe sur nominal indexé	Taux Révisable	Montant total
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 690	793	1 456		12 939
Swaps de taux d'intérêts	1 187				1 187
Location financement	213				213
Autre emprunt	749				749
Découvert		127			127
Compte de titrisation		400			400
Divers	91	20		1	112
TOTAL PASSIFS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2012	12 930	1 340	1 456	1	15 727 *
TOTAL PASSIFS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2011	12 498	2 181	1 432	1	16 112

* La juste valeur au 31 décembre 2012 de ces passifs financiers s'élève à 16 679 millions d'euros.

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 %, calculée sur les soldes de clôture nets de dérivés et compte tenu des termes contractuels, aurait une incidence de - 11 millions d'euros sur le coût de l'endettement financier net avant impôt.

Au 31 décembre 2012, les passifs financiers comprennent un emprunt en franc CFA et un découvert bancaire en dirham marocain, qui s'élèvent respectivement à 18 millions d'euros et 3 millions d'euros, après conversion au taux de clôture.

■ 23.2. Covenants financiers

Dans le cadre de la nouvelle Convention de Crédit d'un montant de 2 764,7 millions d'euros et d'échéance février 2017 mise en place par Eiffarie pour le refinancement de l'emprunt souscrit en 2006 pour l'acquisition du groupe APRR qui arrivait à maturité en février 2013, la société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers au niveau de l'ensemble Eiffarie consolidé, définis contractuellement :

- Ratio de couverture de la dette consolidée (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) inférieur ou égal à 8,72 au 31 décembre 2012
- Ratio de couverture du service de la dette consolidée (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) supérieur ou égal à 1,32 au 31 décembre 2012.

Ces deux ratios s'établissent respectivement à 6,61 et 2,55 au 31 décembre 2012.

Elle s'est par ailleurs engagée au respect d'un ratio au niveau d'Eiffarie visant à assurer que les ressources disponibles de la société permettent au minimum de couvrir ses intérêts dus :

- Ratio de couverture du service de la dette (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) supérieur ou égal à 1,00.

Au 31 décembre 2012, Eiffarie satisfait à cette obligation.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société Eiffarie.

Eiffarie, vis-à-vis des prêteurs de cette même convention de crédit, et APRR vis-à-vis de la Caisse Nationale des Autoroutes, de la BEI et des prêteurs de ses crédits bancaires, se sont par ailleurs engagés au respect par le groupe APRR des deux ratios suivants :

- Dette nette / EBITDA doit rester inférieur à 7
- EBITDA / charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2.

Au 31 décembre 2012, ces deux ratios s'établissent respectivement à 4,8 et à 3,7.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette du groupe Eiffarie.

VP2, société mère de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau, s'est engagée vis-à-vis des prêteurs dans le cadre des financements mis en place en juillet 2007 pour un montant total de 573 millions d'euros, au respect d'un certain nombre de ratios calculés périodiquement les 25 mai et 25 novembre de chaque année par référence à un modèle financier et répondant à des définitions contractuelles spécifiques :

- Ratio de couverture annuelle du service de la dette, au titre de l'année précédant la date de calcul et de chacune des cinq années suivantes, supérieur ou égal à 1,05

- Ratio de couverture de la dette, calculé sur la durée des prêts, supérieur ou égal à 1,15
- Ratio de couverture de la dette, calculé sur la durée de la concession, supérieur ou égal à 1,25.

Lors du dernier calcul réalisé au titre du 2^{ème} semestre 2012, VP2 a satisfait à l'ensemble des contraintes avec des valeurs respectivement comprises entre 1,42 et 1,83 pour le premier ratio et s'établissant respectivement à 1,40 et 1,86 pour les deuxième et troisième ratios.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société VP2.

Dans le cadre de la convention de crédit signée pour la concession de l'autoroute A65 Pau-Langon, A'Léonor s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers à chacune des dates de paiement d'intérêts :

- Ratio de couverture du service de la dette « historique ». Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1
- Ratio de couverture du service de la dette « prévisionnelle » (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques). Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1.

Lors du dernier calcul, réalisé sur le dernier trimestre 2012, A'Léonor a satisfait à l'ensemble de ces deux contraintes avec des valeurs égales à 1 pour chacune.

Le non respect de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité de la dette de la société A'Léonor.

H'ennez est une société dédiée au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation maintenance de l'hôpital de Rennes. Dans le cadre d'une convention de crédit en date du 11 juillet 2007, H'ennez s'est engagée vis-à-vis des prêteurs, à respecter les ratios ci-dessous, à compter de la mise à disposition du bâtiment intervenue le 28 février 2010 et chaque 30 juin et 31 décembre :

- Ratio annuel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal 1,05
- Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05
- Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

Lors du calcul réalisé au 31 décembre 2012, ces ratios s'établissent respectivement à 1,66 ; 2,03 et 1,93.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société H'ennez.

Héveil est une société dédiée au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation maintenance de l'hôpital situé sur les communes de Corbeil-Essones et d'Evry. Dans le cadre d'une convention de crédit en date du 11 juillet 2006, Héveil s'est engagée vis-à-vis des prêteurs, à respecter les ratios ci-dessous, à compter de la mise à disposition du bâtiment intervenue le 17 janvier 2011 et chaque 30 juin et 31 décembre :

- Ratio annuel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal 1,05
- Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05
- Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

Lors du calcul réalisé au 31 décembre 2012, ces ratios s'établissent respectivement à 2,03 ; 2,00 et 1,86.

La persistance, à deux dates de test, du non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de déchéance avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société Héveil.

Hanvol est une société dédiée au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation maintenance de l'hôpital d'Annemasse. Dans le cadre d'un contrat de crédit long terme en date du 20 mars 2008, tel que modifié par un avenant en date du 28 février 2011, Hanvol s'est engagée vis-à-vis des prêteurs, à maintenir les ratios ci-dessous, à compter de la deuxième date de test suivant la date effective de mise à disposition, puis à chaque date de test ultérieur soit 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre :

- Ratio annuel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal 1,05
- Ratio annuel de couverture prévisionnel du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,05
- Ratio de couverture de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.

Lors du calcul réalisé au 31 décembre 2012, ces ratios s'établissent respectivement à 1,45 ; 1,89 et 1,59.

Le non respect de l'un de ces ratios à deux dates de test consécutives serait considéré comme un cas de déchéance du terme avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette de la société Hanvol.

Eifficentre est une société dédiée au financement, à la conception, à la réalisation de services, travaux et fournitures assurant des économies d'énergie sur un périmètre de dix-huit lycées et de quatre bâtiments administratifs de la région Centre. Dans le cadre d'un contrat de crédit long terme en date du 23 juillet 2010, Eifficentre s'est engagée vis-à-vis des prêteurs, à maintenir les ratios ci-dessous, à compter de la mise à disposition du 28 novembre 2012, puis à chaque date de test ultérieur soit 30 juin et 31 décembre :

- Ratio annuel de couverture du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal 1,10
- Ratio annuel de couverture prévisionnel du service de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10
- Ratio de couverture de la dette. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,15.

Le premier calcul du ratio annuel de couverture du service de la dette sera fait au 31 décembre 2013 après une année pleine d'exploitation. Au 31 décembre 2012, le ratio annuel de couverture prévisionnel du service de la dette est de 9,12 et le ratio de couverture de la dette est de 9,03.

Le non respect de l'un de ces ratios à deux dates de test consécutives serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette projet de la société Eifficentre.

24. CAPITAL SOCIAL

Le Groupe poursuit une politique active d'actionnariat salarié dans le but d'associer l'ensemble du personnel à une gestion dynamique dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Il n'existe pas au sein des capitaux propres de titres hybrides, l'ensemble des titres représentatifs des capitaux propres ouvrant droit à dividende.

Au-delà des actions autodétenues, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'entraîner une dilution future.

Sur le résultat net part du Groupe de l'exercice 2011 de 205 millions d'euros, 102 millions ont été distribués. Le solde a été affecté aux réserves consolidées.

■ 24.1. Détail du capital social

Le capital social est composé de 87 162 131 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 4 euros de nominal chacune.

	Nombre d'actions total	Dont actions autodétenues	Nombre d'actions en circulation
Au 1^{er} janvier 2012	87 162 131	-1 594 128	85 568 003
Achat – Vente – Attribution	-	-235 491	-235 491
AU 31 DÉCEMBRE 2012	87 162 131	-1 829 619	85 332 512

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a procédé, au titre des plans d'options, à l'acquisition de 295 520 titres Eiffage et à l'attribution de 8 750 titres Eiffage. Dans le cadre du contrat de liquidité, 699 069 actions Eiffage ont été achetées et 750 348 vendues.

	Nombre d'actions total	Dont actions autodétenues	Nombre d'actions en circulation
Au 1^{er} janvier 2011	90 000 000	-3 092 832	86 907 168
Achat – Vente – Attribution – Annulation d'actions autodétenues	-2 837 869	1 498 704	-1 339 165
AU 31 DÉCEMBRE 2011	87 162 131	-1 594 128	85 568 003

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a procédé, au titre des plans d'options, à l'attribution de 147 080 titres Eiffage.

Dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler des actions autodétenues, le Groupe a acquis 1 451 718 titres Eiffage au cours de l'exercice.

Sur décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2011, 2 837 869 titres ont été annulés.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 774 212 actions Eiffage ont été achetées et 739 685 vendues.

■ 24.2. Evolution de la valeur comptable du portefeuille d'actions propres

	2012	2011
Au 1 ^{er} janvier	34	153
Achat	24	58
Vente	-18	-47
Annulation	-	-130
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	40	34

25. PROVISIONS

■ Année 2012

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	A la fin de l'exercice
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés *	229	-	39	-43	-	20	245
Provisions pour engagements de retraite	187	-	23	-18	-	-	192
Provisions pour médailles du travail	26	-	5	-1	-	-	30
Autres provisions non courantes	1	2	-	-	-	-	3
Provisions non courantes	443	2	67	-62	-	20	470
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	51	-	-	-	-	-12	39
Provisions pour pertes à terminaison	47	-	22	-44	-	-	25
Provisions pour restructurations	15	-	11	-9	-1	1	17
Provisions pour risques immobiliers	11	-2	-	-1	-	-5	3
Provisions pour garanties données	100	-4	39	-16	-15	-	104
Provisions pour litiges et pénalités	119	-1	26	-37	-16	-	91
Provisions pour engagements de retraite	11	-	-	-	-	1	12
Provisions pour médailles du travail	3	-	-	-	-	-	3
Provisions pour autres passifs	183	9	40	-38	-19	3	178
Provisions courantes	540	2	138	-145	-51	-12	472

* L'actualisation financière n'a pas d'impact sur l'exercice.

Année 2011

	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	A la fin de l'exercice
Provision pour maintien en état des ouvrages concédés *	254	-	35	-60	-	-	229
Provisions pour engagements de retraite	187	-	21	-20	-	-1	187
Provisions pour médailles du travail	28	-	2	-3	-1	-	26
Autres provisions non courantes	-	-	1	-	-	-	1
Provisions non courantes	469	-	59	-83	-1	-1	443
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	51	-	-	-	-	-	51
Provisions pour pertes à terminaison	54	-	46	-44	-1	-8	47
Provisions pour restructurations	16	-	9	-8	-2	-	15
Provisions pour risques immobiliers	13	-	1	-3	-	-	11
Provisions pour garanties données	97	-	39	-20	-16	-	100
Provisions pour litiges et pénalités	100	-	58	-24	-16	1	119
Provisions pour engagements de retraite	11	-	-	-	-	-	11
Provisions pour médailles du travail	3	-	-	-	-	-	3
Provisions pour autres passifs	206	-1	72	-38	-31	-25	183
Provisions courantes	551	-1	225	-137	-66	-32	540

* Les dotations incluent 7 millions d'euros au titre de l'actualisation financière.

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-dessus est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montant non significatif. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

26. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

■ 26.1. Hypothèses retenues

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses retenues sont :

	2012	2011
Taux d'actualisation	3,00 %	4,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu	4,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %
Taux de charges sociales	45,00 %	45,00 %

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.

■ 26.2. Charge comptabilisée

	2012	2011
Coût total des services de l'année	12	11
Coût financier	9	9
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés	1	1
CHARGE (PRODUIT) COMPTABLE	22	21

■ 26.3. Evolution de l'exercice

	2012	2011
Dette actuarielle au début de l'exercice	210,6	205,3
Variation de périmètre	-	-
Coût des services rendus (charges de personnel)	11,7	11,4
Intérêts de la dette actuarielle (autres produits et charges financiers)	9,3	9,1
Prestations payées (charges de personnel)	-16,4	-18,6
Modifications de régime	-	-
Pertes / (gains) actuariels générés dus à l'expérience	1,2	3,0
Pertes / (gains) actuariels générés dus aux changements d'hypothèses	35,7	0,4
DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE	252,1	210,6

■ 26.4. Couverture des engagements

	2012	2011
Couverture au début de l'exercice	7,0	6,8
Variation de périmètre	-	-
Cotisations aux fonds	0,3	0,3
Rendement attendu des fonds	0,3	0,3
Pertes / (gains) actuariels	-0,3	-0,1
Versements effectués par les régimes	-0,5	-0,3
COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	6,8	7,0

La politique du Groupe est de ne pas financer les actifs de régime. Les soldes existant correspondent à des versements effectués par des filiales avant leurs acquisitions par Eiffage.

■ 26.5. Evolution de la dette actuarielle et de la couverture

	2012	2011	2010	2009	2008
Dette actuarielle	252,1	210,6	205,3	177,1	156,8
Juste valeur des actifs du régime	6,8	7,0	6,8	6,9	5,7
ECART	245,3	203,6	198,5	170,2	151,1

■ 26.6. Eléments différés

26.6.1. Gains et pertes actuariels non comptabilisés

	2012	2011
Au début de l'exercice	29,0	26,2
Variation de périmètre	-	-
Pertes / (gains) de la période	36,3	2,8
PERTES / (GAINS) ACTUARIELS EN FIN D'EXERCICE	65,3	29,0

26.6.2. Coût des services passés

	2012	2011
Au début de l'exercice	-10,8	-10,3
Augmentation	-	-
Amortissements de l'année (charges de personnel)	-0,5	-0,5
A LA FIN DE L'EXERCICE	-11,3	-10,8

■ 26.7. Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision constatée

	2012	2011
Provision constatée	191,3	185,4
Ecart actuariel	65,3	29,0
Coût des services passés	-11,3	-10,8
Couverture des engagements	6,8	7,0
DETTE ACTUARIELLE	252,1	210,6

■ 26.8. Sensibilité

Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact de 5,4 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

27. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

	2012	2011
Fournisseurs	2 968	2 765
Fournisseurs d'immobilisations	112	97
TOTAL	3 080	2 862

28. AUTRES PASSIFS

	2012	2011
Avances et acomptes reçus sur commandes	296	303
Etat, impôts et taxes	913	851
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés diverses	235	176
Créditeurs divers	1 212	1 035
Produits constatés d'avance	1 197	1 297
TOTAL	3 853	3 662

29. EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens des filiales intégrées se ventilent comme suit :

	2012	2011
Cadres	11 093	10 945
Employés, techniciens et agents de maîtrise	19 773	20 099
Ouvriers	37 973	39 177
TOTAL	68 839	70 221

30. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions réalisées avec les entreprises associées mentionnées à la note 10, le sont à des conditions de marché. Les transactions significatives enregistrées avec ces parties liées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Société	Nature	Solde au 31/12/2012 Créance (dette)	Montant au compte de résultat Produit (charge)
Opérations financières			
Adelac	Prêt	64,7	3,7
Est Granulats	Compte Courant	-0,7	-0,1
Jourdan Brussels Hotel	Compte Courant	17,6	0,5
Norscut	Prêt	17,6	1,1
Société Prado Sud	Prêt	6,8	0,3
TP Ferro	Prêt	33,0	1,3
Opérations commerciales			
Adelac	Prestations diverses	0,8	4,5
Axxès	Télépèage Poids Lourds	40,6	-1,2

Rémunération des organes de direction *

La rémunération allouée aux organes de direction est proposée au Conseil d'Administration par le Comité de Nominations et de Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction s'établit comme suit :

En milliers d'euros

	2012	2011
Rémunération	1 753	2 185
Avantage en nature	5	6
Charges sociales patronales	470	590
Paiement en actions	262	162
Jetons de présence	500	411
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
TOTAL	2 990	3 354

* Le Président Directeur Général et les membres du Conseil d'Administration.

31. DIVIDENDE

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 105 millions d'euros correspondant à un montant unitaire de 1,20 euro par action. Ce montant, s'il est approuvé par l'Assemblée Générale, sera versé à toute action existante avant la date de l'Assemblée, à l'exception des actions détenues en propre.

32. RÉSERVES DISTRIBUABLES DE LA SOCIÉTÉ EIFFAGE

	2012	2011
Primes d'émission	199	199
Autres réserves	1	-
Report à nouveau	2 952	2 890
Résultat	178	164
Affectation minimale à réserve légale	-	-
TOTAL	3 330	3 253

33. LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement sont retraités selon les préconisations de la norme IAS 17 pour indiquer en immobilisation la valeur nette comptable et en endettement la dette financière à fin de période afférente aux matériels ou immeubles concernés. Les montants concernés sont les suivants :

	2012	2011
Valeur nette comptable		
Terrains	5	5
Constructions	12	12
Installations techniques	148	137
Autres immobilisations corporelles	77	69
Autres immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL	242	223
Dettes correspondantes		
A - 1 an	64	61
1 à 2 ans	60	51
2 à 3 ans	50	40
3 à 4 ans	13	14
4 à 5 ans	6	7
+ 5 ans	20	23
TOTAL	213	196
Paiements minimaux futurs		
A - 1 an	70	65
1 à 2 ans	61	53
2 à 3 ans	48	41
3 à 4 ans	14	16
4 à 5 ans	8	8
+ 5 ans	20	27
TOTAL	221	210

34. CHARGES DE PERSONNEL RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

	2012	2011
	226	216

35. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2012	2011
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	19	-1
Autres revenus des opérations immobilières	9	3
Provisions sur actifs circulants	-8	-19
Résultat sur cessions de matériels	14	17
Différence de change	-	1
Divers	40	23
TOTAL	74	24

36. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2012	2011
Risques de pénalités et autres risques	-9	-21
Restructuration	-38	-34
Coûts de fermeture	-2	-16
Cession terrains / immeubles / projets de PPP	1	7
Divers	-9	4
TOTAL	-57	-60

37. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2012	2011
Coût de l'endettement financier	-729	-633
Dont groupe Eiffarie	-613	-511

38. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2012	2011
Actualisations financières	-10	-17
Variations de juste valeur d'instruments financiers	-11	-18
Variations de provisions et soldes de créances	-19	-1
Commissions d'arrangements sur financement PPP	-10	-
Produit sur liquidation d'instrument financier	5	-
Autres charges financières	-2	-
Ecart de conversion sur sortie de périmètre	13	-
Plus ou moins-values sur cessions de participations	4	2
Autres revenus de sociétés de production de matériaux	4	4
TOTAL	-26	-30

39. CHARGES RELATIVES AUX PAIEMENTS EN ACTIONS

■ 39.1. Attributions gratuites d'actions

Il n'a pas été attribué d'actions gratuites au cours de l'année 2012.

■ 39.2. Options d'achat d'actions

Caractéristiques et situation des plans d'options

Plan	14/12/2005	13/06/2007	10/12/2008*	26/02/2009	09/12/2009	24/02/2011	14/12/2011	13/12/2012
Nombre d'options accordées	145 200	108 800	993 600	4 900	1 000 000	677 600	956 000	958 150
Prix d'exercice de l'option	36,25 €	101,50 €	32,30 €	36,35 €	38,50 €	41,24 €	21,00 €	29,00 €
Date d'expiration	14/12/2012	13/06/2014	09/12/2015	26/05/2013	09/03/2014	12/06/2015	29/04/2016	13/12/2019
Volatilité attendue	20,00 %	25,00 %	33,00 %	33,00 %	35,00 %	26,00 %	33,00 %	29,63 %
Taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi	3,20 %	4,87 %	3,43 %	3,43 %	2,50 %	2,78 %	1,74 %	1,15 %
Progression annuelle du dividende attendue à la date d'octroi	20,00 %	20,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Juste valeur de l'option	7,20 €	22,20 €	9,57 €	9,57 €	7,23 €	7,79 €	2,09 €	7,76 €
Options en circulation en début de période	103 100	77 000	818 200	4 900	874 100	654 600	956 000	-
Options attribuées	-	-	-	-	-	-	-	958 150
Options levées	-	-	8 750	-	-	-	-	-
Options annulées	103 100	5 000	61 550	-	52 100	25 200	22 050	-
Options restantes en fin de période	-	72 000	747 900	4 900	822 000	629 400	933 950	958 150

* Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2012 a étendu la période d'exercice du plan 2008 pour la porter au 09 décembre 2015.

Le délai d'indisponibilité de ces options est de quatre années.

L'ensemble des plans est soumis à une condition de présence.

Le plan de décembre 2009 intègre des conditions de performance de l'action Eiffage comparée à celles de la bourse et de sociétés de son secteur d'activité.

La valorisation de l'ensemble de ces plans s'appuie sur la méthode Black and Scholes, à l'exception de celui de décembre 2009 qui s'appuie sur la méthode Monte Carlo.

L'ensemble des charges enregistrées à ce titre sous le poste « Charges de personnel » est détaillé ci-après :

	2012	2011
Charge au titre des options sur actions	4,3	4,1
Charge au titre des attributions gratuites d'actions	-	-
TOTAL	4,3	4,1

40. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (réduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux levées d'options et des actions annulées.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

Année 2012	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	220	85 312 495	2,58
Options de souscription	-	-	-
Dilution résultant des stock-options	-	1 849 636	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	220	87 162 131	2,53

Année 2011	Résultat net (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net de base (part du Groupe)	205	86 795 285	2,36
Options de souscription	-	-	-
Dilution résultant des stock-options	-	3 079 974	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	205	89 875 259	2,28

41. HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes dont les prestations effectuées au titre d'un exercice comptable ont été prises en charge au compte de résultat :

Audit	En milliers d'euros	TOTAL			
		Montant (HT)	2012	2011	%
		2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾					
Émetteur	190	236	2,0 %	2,5 %	
Filiales intégrées globalement	8 200	8 289	87,9 %	88,1 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽²⁾					
Émetteur	13	-	0,1 %	-	
Filiales intégrées globalement	314	278	3,4 %	3,0 %	
Sous-total	8 717	8 803	93,4 %	93,6 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ⁽³⁾					
Juridique, fiscal, social	509	507	5,5 %	5,4 %	
Autres	103	97	1,1 %	1,0 %	
Sous-total	612	604	6,6 %	6,4 %	
TOTAL	9 329	9 407	100,0 %	100,0 %	

Audit	En milliers d'euros	KPMG *			
		Montant (HT)	2012	2011	%
		2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾					
Émetteur	95	118	2,7 %	3,5 %	
Filiales intégrées globalement	3 095	2 996	87,3 %	88,8 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽²⁾					
Émetteur	13	-	0,4 %	-	
Filiales intégrées globalement	82	101	2,3 %	3,0 %	
Sous-total	3 285	3 215	92,7 %	95,3 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ⁽³⁾					
Juridique, fiscal, social	240	158	6,8 %	4,7 %	
Autres	18	1	0,5 %	0,0 %	
Sous-total	258	159	7,3 %	4,7 %	
TOTAL	3 543	3 374	100 %	100,0 %	

* Membre du collège des Commissaires aux comptes d'Eiffage.

En milliers d'euros

Audit		PricewaterhouseCoopers Audit *			
		Montant (HT)	2011	2012	%
		2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés⁽¹⁾					
Émetteur	95	118	3,0 %	3,6 %	
Filiales intégrées globalement	2 956	3 005	91,9 %	91,3 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes⁽²⁾					
Émetteur	-	-	-	-	
Filiales intégrées globalement	105	118	3,2 %	3,6 %	
Sous-total	3 156	3 241	98,1 %	98,5 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement⁽³⁾					
Juridique, fiscal, social	60	51	1,9 %	1,5 %	
Autres	-	-	-	-	
Sous-total	60	51	1,9 %	1,5 %	
TOTAL	3 216	3 292	100,0 %	100,0 %	

* Membre du collège des Commissaires aux comptes d'Eiffage

En milliers d'euros

Audit		Autres Commissaires			
		Montant (HT)	2011	2012	%
		2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés⁽¹⁾					
Émetteur	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	2 149	2 288	83,6 %	83,5 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes⁽²⁾					
Émetteur	-	-	-	-	
Filiales intégrées globalement	127	59	5,0 %	2,1 %	
Sous-total	2 276	2 347	88,6 %	85,6 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement⁽³⁾					
Juridique, fiscal, social	209	298	8,1 %	10,9 %	
Autres	85	96	3,3 %	3,5 %	
Sous-total	294	394	11,4 %	14,4 %	
TOTAL	2 570	2 741	100,0 %	100,0 %	

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à Eiffage ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie

(3) Il s'agit des prestations, hors audit, rendues dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie par un membre du réseau aux filiales d'Eiffage dont les comptes sont certifiés.

42. LITIGES – ARBITRAGES – AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

Plusieurs sociétés du Groupe font actuellement l'objet d'enquêtes ou de procédures menées par le Conseil de la concurrence ou d'autres organismes afin de déterminer si elles ont participé à des pratiques visant à restreindre les conditions de concurrence sur certains marchés de travaux publics ou de construction en

France. Compte tenu des provisions déjà constatées, le Groupe ne prévoit pas d'incidence négative significative au cours des exercices ultérieurs.

En tant que membre à 27,5% d'un groupement d'entreprises, le Groupe est indirectement partie prenante à un contentieux à l'étranger devant un tribunal arbitral. La décision provisoire, rendue au cours du premier semestre 2012, ne remet pas en cause, de par sa nature, la position retenue par le Groupe au 31 décembre 2012 au titre de ce litige, étant précisé qu'elle ne couvre pas l'ensemble des demandes des parties (ni sur le fond, ni sur le chiffrage). La décision définitive est attendue courant 2013.

De par son activité routière, le Groupe utilise des produits issus de l'industrie pétrolière pour la fabrication de ses matériaux. A ce titre, ainsi qu'en raison de l'utilisation de sites industriels anciens, le Groupe est susceptible d'être recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers peut entraîner des risques de malfaçons dont la

durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. A ce titre, le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

43. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

■ 43.1. Engagements donnés

	2012	2011
Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé		
Engagements auprès de sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	131	113
Engagements de prise de participation	-	-
Engagements hors bilan liés au financement		
Nantissement de titres dans le cadre des opérations de crédit	69	114
Autres engagements dans le cadre des opérations de crédit	87	87
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Loyers non échus sur location longue durée		
A moins d'1 an	17	14
De 1 à 5 ans	16	13
A plus de 5 ans	-	-
Loyers non échus sur baux commerciaux		
A moins d'1 an	44	52
De 1 à 5 ans	100	97
A plus de 5 ans	43	70
Avals, cautions, garanties de marché	3 255	3 424
Engagements envers le personnel	54	18
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	358	333
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	4 174	4 335

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals, cautions, garanties de marché ».

■ 43.2. Engagements reçus

	2012	2011
Engagements hors bilan liés au financement		
Lignes de crédit confirmées non utilisées	700	760
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Avals, cautions, garanties de marché	396	399
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	275	293
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 371	1 452

Liste des sociétés consolidées en 2012

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros.
 Sauf mention contraire, les sociétés mentionnées ci-après font l'objet d'une intégration globale.

Eiffage et ses filiales

Alliénor	65.0 %
Alliance Connectic	81.0 %
Armor Connectic	81.0 %
Capaix Connectic	81.0 %
Centor Snc	100.0 %
Connectic 39	81.0 %
Efi	100.0 %
Efitrez	100.0 %
Eifaltis Sas	100.0 %
Eifaltis Snc	100.0 %
Eiffage Connectic 78	100.0 %
Eiffage GmbH	100.0 %
Eiffage Lippe GmbH	100.0 %
Eiffage Rail Express	100.0 %
Eiffage Systèmes d'Information	100.0 %
Eifficentre	100.0 %
Eifficol 1	100.0 %
Eifficol 3	100.0 %
Eiffigen Snc	100.0 %
Eiffly 54	100.0 %
Elisa	100.0 %
Faber Bau GmbH	100.0 %
Faber Straßen - und Tiefbau GmbH	100.0 %
Financière Laborde	100.0 %
Hanvol	100.0 %
H'Ennez Snc	100.0 %
Héveil Sas	100.0 %
Héveil Snc	100.0 %
Laborde Gestion	100.0 %
Norscut *	36.0 %
Schwarz & Grantz Hamburg GmbH	100.0 %
Schwietelsky-Faber GmbH Kanalsanierung *	50.0 %
Senac	100.0 %
Socfi	100.0 %
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage *	32.9 %
Société Prado Sud *	41.5 %
Soprano	100.0 %
Tp Ferro *	50.0 %
Yvelines Connectic	100.0 %
Verdun Participation 1 et ses filiales	51.0 %
Verdun Participation 2	51.0 %
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	51.0 %
Financière Eiffarie **	50.0 %
Eiffarie **	50.0 %
Autoroutes Paris Rhin Rhône **	50.0 %
Autoroutes Rhône Alpes **	49.9 %
Adelac *	24.9 %
Axxès *	14.0 %

Eiffage Construction et ses filiales de construction	100.0 %
Antwerpse Bouwwerken	100.0 %
Auto-Park Poznan Sp. z o.o.	100.0 %
Cecom Center Sa	100.0 %
Crystal Sam	100.0 %
De Graeve Entreprises Générales	100.0 %
Eiffage Benelux	100.0 %
Eiffage Budownictwo Mitex	100.0 %
Eiffage Construction Aisne	100.0 %
Eiffage Construction Alsace Franche Comté	100.0 %
Eiffage Construction Artois Hainaut	100.0 %
Eiffage Construction Auvergne	100.0 %
Eiffage Construction Basse Normandie	100.0 %
Eiffage Construction Bourgogne	100.0 %
Eiffage Construction Bretagne	100.0 %
Eiffage Construction Centre	100.0 %
Eiffage Construction Champagne Ardenne	100.0 %
Eiffage Construction Confluences	100.0 %
Eiffage Construction Côte d'Azur	100.0 %
Eiffage Construction Finance	100.0 %
Eiffage Construction Gestion et Développement	100.0 %
Eiffage Construction Grand Paris	100.0 %
Eiffage Construction Haute Normandie	100.0 %
Eiffage Construction Ile de France Paris	100.0 %
Eiffage Construction Industries Fresnay/Sarthe	100.0 %
Eiffage Construction Languedoc Roussillon	100.0 %
Eiffage Construction Limousin	100.0 %
Eiffage Construction Lorraine	100.0 %
Eiffage Construction Matériel	100.0 %
Eiffage Construction Midi Pyrénées	100.0 %
Eiffage Construction Monaco	100.0 %
Eiffage Construction Nord	100.0 %
Eiffage Construction Nord Aquitaine	100.0 %
Eiffage Construction Pays de Loire	100.0 %
Eiffage Construction Picardie	100.0 %
Eiffage Construction Poitou Charentes	100.0 %
Eiffage Construction Provence	100.0 %
Eiffage Construction Rhône-Alpes	100.0 %
Eiffage Construction Slovenska Republica s.r.o.	100.0 %
Eiffage Construction Sud Aquitaine	100.0 %
Eiffage Construction Val de Seine	100.0 %
Eiffage Instalacje Techelimp Sp. z.o.o.	100.0 %
Eiffage Polska Koleje Sp. z.o.o	100.0 %
Eiffage Polska Nieruchomosci Sp. z o.o.	100.0 %
Eiffage Services	100.0 %
Entreprises Générales Druez	100.0 %
Entreprises Générales Louis Duchêne	100.0 %
Fondedile Belgium	100.0 %
Fougerolle	100.0 %
Herbosch-Kiere	100.0 %
Kraaijieveld	100.0 %
Normalux *	25.0 %
Oostvlaams Milieubeheer	100.0 %
Perrard	100.0 %
PIT Antwerpen	100.0 %

Reynders B & I	100.0 %	Eiffage Deutschland Bauholding GmbH	100.0 %
Romarco	100.0 %	Eiffage Infraestructuras	100.0 %
Scaldis Salvage & Marine Contractors *	25.0 %	Eiffage International	100.0 %
Socamip	100.0 %	Eiffage Rail	100.0 %
Sodemat	100.0 %	Eiffage Rail GmbH	100.0 %
Valens	100.0 %	Eiffage Sénégal	100.0 %
Eiffage Construction et ses filiales immobilières		Eiffage TP	100.0 %
Eiffage Immobilier, ses filiales et les filiales immobilières régionales	100.0 %	Eiffage Travaux Maritimes et Fluviaux	100.0 %
Arcueil Jeanne Laplace *	50.0 %	Eiffage Travaux Publics Equipement de la Route	100.0 %
Du 273 rue de Rouen	50.1 %	Eiffage Travaux Publics Est	100.0 %
Eiffage Aménagement	100.0 %	Eiffage Travaux Publics Gestion et Développement	100.0 %
Geyre Bellevue	75.0 %	Eiffage Travaux Publics Guyane	100.0 %
Granier Montpellier *	50.0 %	Eiffage Travaux Publics IdF Centre	100.0 %
Guyancourt Boulevard du Château *	60.0 %	Eiffage Travaux Publics Méditerranée	100.0 %
Hôtel Dieu	80.0 %	Eiffage Travaux Publics Nord	100.0 %
Issy Bords de Seine Lot B	50.1 %	Eiffage Travaux Publics Ouest	100.0 %
Jdml	35.0 %	Eiffage Travaux Publics Réseaux	100.0 %
Nanterre Quartier Université *	50.0 %	Eiffage Travaux Publics Rhône Alpes Auvergne	100.0 %
Nice Gambetta II	50.0 %	Eiffage Travaux Publics Sud-Ouest	100.0 %
Seop et ses filiales	100.0 %	Enrobés de la Crau	100.0 %
Soficom Development et ses filiales	100.0 %	Est Granulats *	49.0 %
Eiffel Participation et ses filiales	100.0 %	Extraccion de Aridos Sierra Negra	51.0 %
Defor	77.5 %	Forézienne	100.0 %
Eiffage Construction Métallique	100.0 %	Gauthey	100.0 %
Eiffage Construction Métallique Antilles Guyane	100.0 %	Heinrich Walter Bau GmbH	100.0 %
Eiffel Deutschland Stahltechnologie GmbH	100.0 %	Hormigones los Serranos	51.0 %
Eiffel Industrie	100.0 %	Hormigones y Morteros Serrano	51.0 %
Eiffel Nigéria Limited	100.0 %	Hydrotech	100.0 %
Etcm	100.0 %	Lanwehr Bau GmbH	100.0 %
Ger2i	100.0 %	Les Matériaux Enrobés du Nord	100.0 %
Goyer	100.0 %	Masfalt	95.8 %
Laubeuf	100.0 %	Mebisa *	43.0 %
Unibridge *	49.0 %	Morin Enrobés Aisne	100.0 %
Eiffage Travaux Publics et ses filiales	100.0 %	Resirep	100.0 %
Aglomerados Albacete	51.0 %	Roland	100.0 %
Aglomerados Los Serranos	51.0 %	Sarzeau Carrières et Matériaux	62.3 %
Alpes du Sud Matériaux	100.0 %	Serrano Aznar Obras Publicas	51.0 %
Appia Enrobés Ouest	100.0 %	Sga *	50.0 %
Appia Liants Emulsion Rhône Alpes Auvergne	100.0 %	Sgasa	100.0 %
Bocahut	100.0 %	Sitren	99.5 %
Brcm	100.0 %	Société des Carrières de la 113	100.0 %
Budillon Rabatet	100.0 %	Société des Gravières de Perreux	100.0 %
Carrière de la Roche Blain	99.3 %	Société Matériaux de Beauce *	50.0 %
Carrière des Chênes	100.0 %	Stinkal	65.0 %
Carrière des Grands Caous	100.0 %	Tinel	100.0 %
Carrière des Roches Bleues	100.0 %	Transroute	100.0 %
Carrière du Sud-Ouest	100.0 %	Travaux Publics de Provence	100.0 %
Carrières des 3 Vallées	100.0 %	Travaux Publics et Assainissement	100.0 %
Carrières et Matériaux	100.0 %	Wittfeld GmbH	100.0 %
Dle Ouest	100.0 %	Wittfeld Ro Srl	100.0 %
Dle Outre-Mer	100.0 %	Clemessy et ses filiales	99.9 %
Dle Spécialités	100.0 %	Clemessy i&e GmbH	99.9 %
Durance Granulats *	45.0 %	Clemessy Maroc	99.9 %
		Clemessy Motors	99.9 %
		Eis	99.9 %

Game Ingenierie	99.8 %	Forclum Grands Travaux Tertiaires	100.0 %
Rmt I&E GmbH	99.9 %	Forclum Numérique	100.0 %
Secauto	99.8 %	Frigoservice *	20.8 %
Teseo	99.9 %	Inelbo	100.0 %
Eiffage Energie et ses filiales	100.0 %	JJ Tome	52.0 %
Ambitec S.a.u	100.0 %	NAT Fortune GmbH	60.0 %
Collignon Eng	100.0 %	NAT Neuberger Anlagen Technik AG	60.0 %
Crystal	100.0 %	Opeveil	100.0 %
Eiffage Energia	100.0 %	Tecniarte	52.0 %
Eiffage Energie Alsace Franche Comté	100.0 %	Vse	100.0 %
Eiffage Energie Anjou Maine	100.0 %	Yvan Paque	100.0 %
Eiffage Energie Aquitaine	100.0 %		
Eiffage Energie Automatisme et Robotique	100.0 %		
Eiffage Energie Auvergne	100.0 %	* Sociétés mises en équivalence	
Eiffage Energie Basse Normandie	100.0 %	** Sociétés intégrées globalement en raison de la chaîne de participation	
Eiffage Energie Bourgogne Champagne	100.0 %	assurant le contrôle par le Groupe Eiffage	
Eiffage Energie Bretagne	100.0 %		
Eiffage Energie Centre Loire	100.0 %		
Eiffage Energie Communication Réseaux et Sécurité	100.0 %	Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs	
Eiffage Energie Electronique	100.0 %	et indirects détenus par la société mère Eiffage S.A.	
Eiffage Energie Ferroviaire	100.0 %	Note 2 : La liste complète des sociétés ainsi que leurs adresses et numéros	
Eiffage Energie Gestion & Développement	100.0 %	de Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.	
Eiffage Energie Guadeloupe	100.0 %		
Eiffage Energie Guyane	100.0 %		
Eiffage Energie Haute Normandie	100.0 %		
Eiffage Energie Ile de France	100.0 %		
Eiffage Energie Industrie Nord	100.0 %		
Eiffage Energie Infrastructures Nord	100.0 %		
Eiffage Energie Infrastructures Réseaux	100.0 %		
Eiffage Energie Loire Océan	100.0 %		
Eiffage Energie Lorraine Marne Ardennes	100.0 %		
Eiffage Energie Martinique	100.0 %		
Eiffage Energie Méditerranée	100.0 %		
Eiffage Energie Poitou Charentes	100.0 %		
Eiffage Energie Quercy Rouergue Gevaudan	100.0 %		
Eiffage Energie Rhône Alpes	100.0 %		
Eiffage Energie Sud-Ouest	100.0 %		
Eiffage Energie Télécom	100.0 %		
Eiffage Energie Tertiaire Nord	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Atlantique	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Centre	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Centre Est	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Grand Est	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Ile de France	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Méditerranée	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Nord	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Normandie	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Ouest	100.0 %		
Eiffage Energie Thermie Sud-Ouest	100.0 %		
Eiffage Energie Transport et Distribution	100.0 %		
Eiffage Energie Val de Loire	100.0 %		
Elettromecanica Galli Spa	51.0 %		
Elomech Elektroanlagen GmbH	86.8 %		
Fontanie	100.0 %		
Forclum Exploitation et Services	100.0 %		

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Eiffage - S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : La note 2 aux comptes consolidés expose les principes et méthodes comptables suivis par le Groupe, notamment en matière de contrats de construction, de concession de services publics et de provisions courantes :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous nous sommes assurés de la pertinence et de la permanence des modalités retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement exposée en note 2.6.
- Les notes 2.3 et 2.18.1 aux comptes consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour l'activité de concessions. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur une analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des risques attachés aux principales provisions constituées (notes 2.18.2 et 25) ; nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Le Groupe procède systématiquement, pour chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwills selon les modalités décrites dans la note 2.11 aux comptes consolidés. Dans le contexte de l'environnement économique et financier actuel décrit dans les notes 4 et 9 aux comptes consolidés, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons

vérifié que les notes 2.11 et 9 donnent une information appropriée. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion de la société mère. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Yan Ricaud
Associé

COMPTES ANNUELS D'EIFFAGE

Bilan

En milliers d'euros

Actif	Note	2012			2011
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 505	1 214	291	338
Participations	2	3 105 364	3 500	3 101 864	3 084 029
Autres immobilisations financières	2 – 3 – 10	1 142 326	510	1 141 816	1 021 980
Total de l'actif immobilisé		4 249 195	5 224	4 243 971	4 106 347
Créances d'exploitation	3 – 10	2 546	396	2 150	4 654
Créances diverses	3 – 10	610 695	84	610 611	564 180
Total de l'actif réalisable		613 241	480	612 761	568 834
Valeurs mobilières de placement	4	410 946	-	410 946	434 200
Disponibilités		27 436	-	27 436	10 223
Total de l'actif disponible		438 382	-	438 382	444 423
Comptes de régularisation		56	-	56	626
TOTAL DE L'ACTIF		5 300 874	5 704	5 295 170	5 120 230

Passif	Note	2012	2011
Capital	5	348 649	348 649
Primes d'émission, de fusion, d'apport		198 512	198 512
Ecart de réévaluation		3 415	3 415
Réserves		36 000	36 000
Report à nouveau		2 952 007	2 890 399
Résultat de l'exercice		177 994	163 968
Provisions réglementées		1 133	857
Capitaux propres	6	3 717 710	3 641 800
Provisions pour risques et charges	7	93 161	58 661
Dettes financières	8 – 9	475 296	400 389
Dettes d'exploitation	8 – 9	4 373	11 092
Dettes diverses	8 – 9	1 004 381	1 006 336
Total des dettes		1 484 050	1 417 817
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	8 – 9	249	1 952
Comptes de régularisation		-	-
TOTAL DU PASSIF		5 295 170	5 120 230

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Note	2012	2011
Produits d'exploitation			
Ventes et prestations de services		8 476	27 247
Variation de stocks		-	-3 750
Autres produits		811	736
Reprise de provisions			-
Total		9 287	24 233
Charges d'exploitation			
Charges externes		-15 708	-45 977
Impôts et taxes, versements assimilés		-802	-626
Salaires, traitements et charges sociales		-2 530	-3 073
Dotations aux amortissements et aux provisions		-5 047	-12 047
Total		-24 087	-61 723
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		-42	-528
Résultat d'exploitation		-14 842	-38 018
Produits de participations		158 448	157 362
Intérêts nets et divers		21 443	-55 801
Variation nette des provisions		2 936	44 960
Résultat financier	13	182 827	146 521
Résultat courant		167 985	108 503
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		704	4 053
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		813	333
Variation nette des provisions		-26 276	-869
Résultat exceptionnel	14	-24 759	3 517
Impôts sur les bénéfices	15	34 768	51 948
RÉSULTAT NET		177 994	163 968

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2012

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

A) PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées.

• Constructions	40 ans
• Bâtiments industriels	20 ans
• Agencements	10 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

■ Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans un environnement économique fluctuant qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

■ Crédances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

■ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

■ Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Si elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger, les provisions comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

■ Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

■ Opérations faites en commun

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

■ Contrats à long terme

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement physique.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

■ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

■ Résultats des filiales sociétés en nom collectif

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

■ Actions propres

Les actions propres affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions sont enregistrées en « Valeurs mobilières de placement ».

Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions propres non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « Autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur aux coûts unitaires de ces titres.

B) COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

■ Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

	Au début de l'exercice	Augmentations/ Dotations	Diminutions/ Reprises	À la fin de l'exercice
1.1 - Valeur brute				
Terrains	148	-	-	148
Constructions	1 280	-	-	1 280
Autres immobilisations corporelles	77	-	-	77
TOTAL	1 505	-	-	1 505
1.2 - Amortissements				
Constructions	1 137	39	-	1 176
Autres immobilisations corporelles	30	8	-	38
TOTAL	1 167	47	-	1 214

■ Note 2 – Immobilisations financières

	Au début de l'exercice	Augmentations/ Dotations	Diminutions/ Reprises	À la fin de l'exercice
2.1 - Valeur brute				
Participations	3 088 253	18 476	1 365	3 105 364
Actions propres et contrat de liquidités	3 120	18 344	18 577	2 887
Autres immobilisations financières	1 019 540	229 919	110 020	1 139 439
TOTAL	4 110 913	266 739	129 962	4 247 690
2.2 - Provisions				
Participations	4 224	2 430	3 154	3 500
Autres immobilisations financières	680	430	600	510
TOTAL	4 904	2 860	3 754	4 010

■ Note 3 – Crédits

	Montant net	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
3.1 - Etat des échéances			
Crédits de l'actif immobilisé ⁽¹⁾	1 133 210	33	1 133 177
Crédits de l'actif réalisable ⁽²⁾			
• Crédits d'exploitation	2 150	2 150	-
• Autres crédits divers ⁽³⁾	610 611	610 601	10
TOTAL	1 745 971	612 784	1 133 187

(1) Dont 1 074 121 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(2) Dont 94 200 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(3) Dont 517 318 milliers d'euros à l'encontre du Fonds Commun de Crédits servant de support au programme de titrisation de crédits mis en place dans le Groupe en 2002. La contrepartie, de même montant, est inscrite dans le poste Dettes diverses.

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises	À la fin de l'exercice
3.2 - Provisions sur créances				
Créances d'exploitation	396	-	-	396
Créances diverses				
• Créances sur sociétés du Groupe	84	2	2	84
TOTAL	480	2	2	480

■ Note 4 – Valeurs mobilières de placement

	Nombre de titres		
	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	Valeur nette comptable
4.1 - Inventaire			
Actions propres	1 451 718	1 738 488	36 806
OPCVM de trésorerie régulières	-	-	374 140
TOTAL	410 946		

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel d'OPCVM dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises	À la fin de l'exercice
4.2 - Provisions sur valeurs mobilières de placement				
Actions propres	5 540	-	5 540	-
TOTAL	5 540	-	5 540	-

■ Note 5 – Composition du capital social

Au 31 décembre 2012, le capital est composé de 87 162 131 actions au nominal de 4 euros.
Aucune opération n'a été enregistrée sur le capital au cours de l'exercice 2012.

■ Note 6 – Variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Montant au 31 décembre 2011	348 649	198 512	3 415	36 000	2 890 399	163 968	857	3 641 800
Affectation de l'exercice	-	-	-	102 360	61 608	-163 968	-	-
Distribution de l'exercice	-	-	-	-102 360	-	-	-	-102 360
Autres variations	-	-	-	-	-	-	276	276
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	177 994	-	177 994
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2012	348 649	198 512	3 415	36 000	2 952 007	177 994	1 133	3 717 710

■ Note 7 – Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises		À la fin de l'exercice
			de provisions utilisées	de provisions non utilisées	
Charges à venir sur chantier	43 600	5 000	-	-	48 600
Etranger	14 100	16 900	-	-	30 900
Filiales	-	9 100	-	-	9 100
Options d'achat d'actions Eiffage	-	3 500	-	-	3 500
Impôts	960	-	-	-	960
Autres	1	-	-	-	1
TOTAL	58 661	34 500	-	-	93 161

Chacune des lignes de provisions indiquées ci-dessus est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction et aux situations financières de certaines filiales.

Les reprises de provisions non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques ayant disparus au cours de l'exercice.

■ Note 8 – Dettes et concours bancaires courants

État des échéances	Montant	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
8.1 – Dettes financières			
Autres dettes financières			
• Emprunt auprès des établissements de crédit	475 295	400 295	75 000
• Divers	1	1	-
TOTAL	475 296	400 296	75 000
8.2 – Dettes diverses			
Dettes envers les sociétés du Groupe ⁽¹⁾	963 338	963 338	-
Autres dettes diverses	41 043	41 043	-
TOTAL	1 004 381	1 004 381	-
8.3 – Concours bancaires courants			
TOTAL	249	249	-

(1) Cf note 3.1 en ce qui concerne l'effet lié à l'opération de titrisation.

8.4 – Dettes d'exploitation

Au 31/12/2012, les dettes d'exploitation s'élèvent à 4 373 milliers d'euros. Elles comprennent des dettes à l'égard des fournisseurs hors Groupe, pour un montant de 2 360 milliers d'euros constitué pour la quasi-totalité de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

A la même date, ce solde ne comprend aucune dette échue significative.

■ Note 9 – Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant au 31 décembre 2012	Montant au 31 décembre 2011
Dettes financières.	295	314
Dettes d'exploitation	3 196	5 794
Dettes diverses	10 134	1 835
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	125	36
TOTAL	13 750	7 979

■ Note 10 – Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant au 31 décembre 2012	Montant au 31 décembre 2011
Autres immobilisations financières	9 472	7 356
Créances d'exploitation	79	40
Créances diverses	14	4 453
Disponibilités	19	-
TOTAL	9 584	11 849

■ Note 11 – Actions propres

Au 31 décembre 2012, EIFFAGE détenait directement 1 829 619 de ses propres actions (soit 2,1 % du capital) pour un montant global de 40 millions d'euros. 1 738 488 actions (36,8 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions, le solde, soit 91 131 actions (2,9 millions d'euros), correspondant à des actions destinées à animer la liquidité du titre sur le marché.

■ Note 12 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Les transactions entre les parties liées sont soient non significatives soient conclues à des conditions normales de marché.

■ Note 13 – Résultat financier

	Montant au 31 décembre 2012	Montant au 31 décembre 2011
Les intérêts nets et divers se décomposent comme suit :		
Produits financiers		
• Intérêts sur entreprises liées	54 204	53 565
• Autres intérêts et produits assimilés	3 839	8 010
• Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 488	3 128
Charges financières		
• Intérêts sur entreprises liées	-10 357	-11 192
• Autres intérêts et charges assimilées	-27 731	-93 213
• Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-16 099
TOTAL	21 443	-55 801

■ Note 14 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 24,8 millions d'euros. Il comprend une dotation aux provisions d'un montant de 16,9 millions d'euros destinée à couvrir un risque sur chantier à l'étranger .

■ Note 15 – Impôts sur les sociétés

La société Eiffage est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2012, ce Groupe a concerné 228 filiales. Le produit d'impôt de 35 millions d'euros représente la différence entre le montant de l'impôt dû par le Groupe et le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement.

Les différences temporaires propres à Eiffage s'élèvent en base à 73 millions d'euros et correspondent à des allégements d'impôts futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

■ Note 16 – Engagements financiers

	Montant au 31 décembre 2012	Montant au 31 décembre 2011
Avals et cautions	2 133 938	2 004 374
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	1 450 827	1 570 152
Autres engagements	2 178	1 890
TOTAL	3 586 943	3 576 416

■ Note 17 – Effectif moyen

L'effectif moyen d'Eiffage comprend 2 cadres français.

■ Note 18 – Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants comprend les rémunérations respectives du Président et du Directeur Général nommé Président Directeur Général en septembre 2012. Leur rémunération totale, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, due par Eiffage au titre de 2012 s'élève à un montant brut de 1 825 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence comptabilisé au titre de l'exercice pour l'ensemble des administrateurs s'élève à 500 milliers d'euros.

■ Note 19 – Honoraires de Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice sont indiqués dans l'Annexe aux comptes consolidés.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
1 - Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	366 333	360 000	360 000	348 649	348 649
Nombre des actions ordinaires existantes	91 583 342	90 000 000	90 000 000	87 162 131	87 162 131
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
2 - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 370	7 457	3 373	-	-
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	238 412	201 171	161 869	79 975	171 614
Impôts sur les bénéfices	15 739	27 769	31 098	51 948	34 768
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	387 582	239 925	210 285	163 968	177 994
Résultat distribué	108 000	108 000	108 000	104 595	104 595
3 - Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,78	2,54	2,14	1,51	2,37
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	4,23	2,67	2,34	1,88	2,04
Dividende attribué à chaque action	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	2	3	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 990	1 794	1 400	2 328	1 848
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	213	499	372	745	683

RÉSULTAT GLOBAL ET PAR ACTION

	2012	2011
Résultat courant		
Global en millions d'euros	168	109
Par action en euros	1,9	1,2
Résultat net total avant impôt		
Global en millions d'euros	143	112
Par action en euros	1,6	1,3
Résultat net		
Global en millions d'euros	178	164
Par action en euros	2,0	1,9

FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat 2012	Quote-part du capital détenue en %
1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par Eiffage)			
Eiffage Construction ⁽¹⁾	204 619	449 859	100,00
Eiffage Travaux Publics ⁽¹⁾	233 944	462 151	100,00
Financière Eiffarie ⁽¹⁾	200 174	-366 141	50,00
Eiffage Energie ⁽¹⁾	92 616	262 649	100,00
Clemessy ⁽¹⁾	19 281	40 972	99,86
Eiffel Participations ⁽¹⁾	1 492	170 269	100,00
A'Léonor	214 000	-70 352	65,00
Verdun Participations 1 ⁽¹⁾	4 185	-206 858	51,00
Eiffage GmbH ⁽¹⁾	16 214	6 109	100,00
Senac	18 868	-1 145	100,00
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par Eiffage)			
TP Ferro Concesionaria	51 435	-14 948	50,00
Efi	51 953	27 438	24,36
Smtpc	17 804	33 386	32,92
Norscut	36 175	-26 469	35,98
Société Prado Sud	16 093	-	41,49

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeur comptable des titres détenus :

Brute

Nette

Montant des prêts et avances accordés

Montant des cautions et avals donnés

Montant des dividendes encaissés

Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par Eiffage et non encore remboursés	Engagements donnés par Eiffage	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats nets part du groupe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par Eiffage au cours de l'exercice
1 114 706	1 114 706	-	148 370	3 912 279	106 471	80 491
568 582	568 582	-	38 843	3 772 726	8 495	-
378 707	378 707	-	-	2 226 544	91 396	-
357 245	357 245	-	11 555	2 540 156	30 171	42 256
238 058	238 058	-	-	635 328	14 764	8 589
157 033	157 033	-	300 894	873 917	19 336	13 134
139 100	139 100	35 025	-	38 256	-35 110	-
20 410	20 410	-	-	36 740	-5 044	3 629
19 317	19 317	15 203	-	169 177	2 753	-
18 868	18 868	-	-	3 903	109	-
25 718	25 718	33 042	-	3 385	-	-
19 420	19 420	-	-	20 131	1 785	443
16 221	16 221	-	-	35 212	10 827	3 266
13 016	13 016	17 609	-	94 273	7 114	-
6 676	6 676	6 771	87 103	-	-	-

Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
2 983 352	38 206	44 639	39 168
2 980 253	38 206	44 639	38 767
1 145 267	22 704	8 375	50 773
3 285 298	3 000	90 128	-
154 538	-	3 709	200

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eiffage S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - la justification de nos appréciations ;
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A de l'annexe expose, en particulier, les règles et

méthodes comptables suivies par votre société en matière de titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, telles que décrites dans l'annexe, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, dans un environnement économique fluctuant comme décrit dans le paragraphe relatif aux immobilisations financières de la note A et sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Yan Ricaud
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEDS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Programme de titrisation

La restructuration et le refinancement du programme de titrisation ont été autorisés par votre Conseil d'administration du 24 février 2011 et approuvés par votre Assemblée Générale du 18 avril 2012.

Cette opération a été conclue le 3 mai 2011, pour une durée de 5 ans jusqu'au 16 mai 2016, avec Eiffage S.A., certaines entités du groupe Eiffage (les Cédants) et un Fonds Commun de Titrisation (« FCT »).

Dans le cadre de cette opération, Eiffage S.A. remplit les fonctions principales suivantes :

- centraliser l'ensemble des flux et paiements devant être échangés entre le FCT et les Cédants ;
- garantir au profit du FCT les engagements de paiement et des obligations de faire des Cédants et de toutes entités du Groupe Eiffage qui viendraient se substituer à Eiffage S.A. dans le cadre de la titrisation, au titre des garanties accordées ;
- plus généralement, représenter l'ensemble des Cédants vis-à-vis du FCT pour les besoins de la titrisation.

Le financement net des créances au profit des Cédants permis par la titrisation est fixé à 400 M€.

L'ensemble des engagements de garantie effectivement consentis par Eiffage S.A. au profit du FCT ne peut excéder à tout moment de la titrisation un montant maximum cumulé de 425 M€.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Yan Ricaud
Associé

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil, le Contrôle Interne et la gestion des risques
(Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Eiffage du 27 février 2013).

1/ INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de commerce modifiés par les articles 26 et 27 de la loi du 3 juillet 2008 d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe Eiffage.

Eiffage est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme Eiffage, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs : du bâtiment, de la promotion immobilière, du génie civil, de la construction et de la maintenance routières, de l'énergie, du métal et de la concession d'infrastructures de transport et télécommunications.

2/ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Gouvernement d'entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-Medef révisé en avril 2010 et disponible sur le site internet du Medef (www.medef.com).

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ne sont pas appliquées :

a/ Proportion recommandée d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration :

Le Conseil est formé de onze Administrateurs dont quatre sont indépendants ; à ce jour, au regard de la structure du capital d'Eiffage et de la qualité des travaux du Conseil, il n'apparaît pas utile d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants à la moitié, comme préconisé par le Code de référence.

b/ Proportion recommandée de membres indépendants au sein du Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit est formé de quatre Administrateurs dont deux sont indépendants, dont le Président. A ce jour, au regard de la structure du capital d'Eiffage et de la qualité des travaux de ce Comité, rien ne justifie d'en modifier la composition pour porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers, comme préconisé par le Code de référence.

■ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le document de référence pages 239 et 240.

■ Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 30 des statuts.

■ Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de onze Administrateurs ; quatre Administrateurs sont indépendants, deux Administrateurs représentent le FSI, deux Administrateurs sont des dirigeants du Groupe, un Administrateur est le Président de la société regroupant les managers actionnaires et deux Administrateurs représentent les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette représentation.

Le Conseil, qui comprend trois femmes parmi ses membres, adhère aux objectifs du code de gouvernement AFEP-Medef en matière notamment d'équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes, et s'attachera à parvenir aux objectifs définis par le code.

Conformément aux statuts, la durée normale du mandat d'un Administrateur est de trois ans.

Le Conseil s'est réuni 6 fois en 2012. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2012 a été de 97 %, à comparer à 98 % en 2011 et 94 % en 2010.

Le Conseil est assisté de trois Comités spécialisés ; le Conseil et ses Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions. Ces règlements sont périodiquement révisés par le Conseil en vue de les mettre en conformité avec les recommandations et pratiques de place.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Direction Générale

Les fonctions de Président et de Directeur Général ont été de nouveau réunies à compter du 10 septembre 2012, par décision prise par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 août 2012 ; ce mode de gouvernement renoue avec la situation qui prévalait avant la période au cours de laquelle a été organisée la succession du précédent Président-Directeur

Général et pendant laquelle les deux fonctions ont été provisoirement dissociées.

Le Conseil du 29 août 2012 a également décidé la création d'un poste d'Administrateur référent avec titre de Vice-Président.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux Comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en vue de l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule des propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Renouvelé en février 2011, le Comité est composé de quatre Administrateurs dont deux sont indépendants, dont le Président. Au cours de l'année 2012, le Comité a tenu cinq réunions (taux de présence effectif : 95 %), consacrées aux rémunérations, aux candidatures aux fonctions d'Administrateur et de dirigeant du Groupe, et à l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du Code de gouvernance AFEP-Medef. Il s'est également prononcé sur la réunion des fonctions de Président et de Directeur Général et sur la création d'un poste de Vice-Président Administrateur Référent.

Le Comité d'Audit examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes. A ce titre, il reçoit les Commissaires aux comptes hors la présence du management au moins une fois par an.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

En charge notamment d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne, en valide le plan et les moyens. Il examine deux fois par an les travaux et conclusions de l'Audit Interne, ainsi que le tableau de bord du suivi des recommandations.

Il est composé de quatre Administrateurs dont deux sont des Administrateurs indépendants dont le Président (voir remarque au chapitre « Gouvernement d'entreprise » ci-dessus).

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2012 ; le taux de présence effectif des membres a été de 93 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au contrôle interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration ; à ces réunions, sont auditionnés les Commissaires aux comptes et les directions financière, comptable et de l'audit du Groupe ; le Comité a également supervisé le processus de sélection des Commissaires aux comptes dont le mandat sera soumis à l'approbation de l'Assemblée des actionnaires d'avril 2013.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2004 a institué un Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique examine les projets de croissance externe significative, d'investissements et de cessions d'activité importants. Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne, et lui sont soumis les documents de gestion périodiques, ainsi que les budgets et les prévisions. Il est composé de cinq membres dont un indépendant.

Il s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2012, avec un taux de présence effectif de 100 %.

3/ RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

L'Assemblée Générale n'a pas modifié en 2012 l'enveloppe votée en 2006 pour les jetons de présence qui reste donc fixée à 500 000 euros. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de porter cette enveloppe à 900 000 euros.

Les principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, la rémunération versée au Président et au Directeur Général, devenus respectivement Vice-Président Administrateur référent et Président-Directeur Général, seuls mandataires sociaux dirigeants, ainsi que les jetons de présence attribués aux Administrateurs au titre de l'exercice 2012 figurent aux pages 231 et 232 du document de référence déposé à l'AMF, dont le présent rapport est partie. Le Vice-Président Administrateur référent, Président jusqu'au 10 septembre 2012, n'a bénéficié en 2012 d'aucune attribution de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions. Le Président-Directeur Général, Directeur Général jusqu'au 10 septembre 2012, a bénéficié d'une attribution d'options d'achat d'actions en 2012. Ni le Président, ni le Directeur Général ne disposent de régime de retraite supplémentaire.

Le Conseil a adopté sans restriction les recommandations émises par l'AFEP et le Medef en octobre 2008 et a émis un communiqué à cet effet le 10 décembre 2008.

4/ PRINCIPES DU CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

« La prise de risque est inhérente à toute société. Il n'existe pas de croissance, ni de création de valeur dans une société, sans prise de risque. S'ils ne sont pas correctement gérés et maîtrisés, ces risques peuvent affecter la capacité de la société à atteindre ses objectifs. En continuant à prévenir et à gérer les

risques, les dispositifs de gestion de risques et de contrôle interne jouent un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Cadre de référence de l'AMF – Juillet 2010

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre dans le Groupe, initiés selon les principes définis dans le « COSO report », suivent le cadre de référence de l'AMF.

Ce cadre de référence a été diffusé à tous les directeurs financiers et aux contrôleurs internes des branches.

■ 4.1. Le périmètre du contrôle interne et de la gestion des risques

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une société détenue à 100 % par Eiffage, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement ou à travers des holdings financières à Eiffage et leur pourcentage de détention est variable.

Le périmètre du contrôle interne du Groupe se confond avec celui des Sociétés consolidées globalement, auquel s'ajoutent les Sociétés en Participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou non.

■ 4.2. Les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Il regroupe un ensemble de moyens destiné à assurer :

- la conformité aux lois et règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs
- la fiabilité des informations financières.

La gestion des risques est un outil de pilotage du Groupe, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques.

a) La conformité aux lois et règlements

« Il s'agit des lois et règlements auxquels la société est soumise. Les lois et les règlements en vigueur fixent des normes de comportement que la société intègre à ses objectifs de conformité.

Compte tenu du grand nombre de domaines existants (droit des sociétés, droit commercial, environnement, social, etc.), il est

nécessaire que la société dispose d'une organisation lui permettant de :

- connaître les diverses règles qui lui sont applicables
- être en mesure d'être informée en temps utile des modifications qui leur sont apportées (veille juridique)
- transcrire ces règles dans ses procédures internes
- informer et former les collaborateurs sur celles des règles qui les concernent. »

b) L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

« Les instructions et orientations de la Direction Générale permettent aux collaborateurs de comprendre ce qui est attendu d'eux et de connaître l'étendue de leur liberté d'action. Ces instructions et orientations sont communiquées aux collaborateurs concernés, en fonction des objectifs assignés à chacun d'entre eux, afin de fournir des orientations sur la façon dont les activités devraient être menées. Ces instructions et orientations sont établies en fonction des objectifs poursuivis par la société et des risques encourus. »

c) Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs

« L'ensemble des processus opérationnels, industriels, commerciaux et financiers sont concernés.

Le bon fonctionnement des processus exige que des normes ou principes de fonctionnement aient été établis et que des indicateurs de suivi aient été mis en place.

Par « actifs », il faut entendre non seulement les « actifs corporels » mais aussi les « actifs incorporels » tels que le savoir-faire, l'image ou la réputation. Ces actifs peuvent disparaître à la suite de vols, fraudes, imprécision, erreurs, ou résulter d'une mauvaise décision de gestion ou d'une faiblesse de contrôle interne. Les processus y afférents font l'objet d'une attention toute particulière.

Il en va de même des processus qui sont relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces processus comprennent non seulement ceux qui traitent directement de la production des états financiers mais aussi les processus transformant des opérations économiques en mouvements comptables. »

d) La fiabilité des informations financières

« La fiabilité d'une information financière ne peut s'obtenir que grâce à la mise en place de procédures de contrôle interne visant à la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation.

La qualité de ce dispositif de contrôle interne est recherchée au moyen :

- d'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation
- d'une description des fonctions qui permet d'identifier les origines des informations produites et leurs destinataires
- d'un système de contrôle interne comptable permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement admis

et, d'une manière générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. »

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés par le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Les limites du contrôle interne

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société sont atteints, mais donne une assurance raisonnable quant à leur réalisation.

■ 4.3. L'organisation du contrôle interne et de la gestion des risques

Afin d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, l'organisation mise en place repose sur la responsabilisation de toutes les personnes de l'entreprise, associée à des règles de conduite et d'intégrité. La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'établissements à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'activité Travaux du Groupe est majoritairement réalisée sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire faible et de durée réduite. L'organisation du contrôle interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre quatre niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base ; son patron est pleinement responsable et s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes
- le chef d'entreprise (patron de l'établissement ou de la filiale) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie l'action commerciale de l'établissement (ou de la filiale) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise qui détermine la marge commerciale des offres
- le directeur régional assure la tutelle des établissements et/ou filiales de son territoire et coordonne leur action ; il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales) ; il a une fonction de tuteur et de contrôleur.
- la branche a, parmi ses compétences de Direction Générale :
 - la gestion de la trésorerie
 - le suivi des règles comptables et de gestion
 - la gestion des carrières des collaborateurs Cadres
 - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe.

Cette organisation repose également sur l'existence d'un contrôleur interne branche chargé de :

- définir les priorités du contrôle interne selon les analyses de risques effectuées par la branche
- assister les responsables opérationnels dans la couverture de leur périmètre

- évaluer la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits internes
- assurer un contrôle de 1er niveau sur le respect des procédures,
- participer à la mise à jour régulière des outils de contrôle interne et de gestion des risques.

Les contrôleurs internes branche s'appuient sur des relais identifiés en régions.

Leurs travaux font l'objet d'une coordination et d'un reporting trimestriel auprès de la Direction de l'Audit interne et des Risques.

Concernant APRR et AREA, le contrôle interne s'exerce à plusieurs niveaux opérationnels. Au-delà des rôles de la Direction Générale et des instances de gouvernance, l'organisation du contrôle interne repose également sur des directions fonctionnelles, encadrées par des délégations de pouvoirs dédiées. Les directions d'exploitation fonctionnent également par délégations de pouvoirs reçues de leur hiérarchie. Le District est l'unité opérationnelle d'exploitation la plus fine. Il assure, sur la portion du réseau autoroutier qu'il couvre, et sous la responsabilité de sa Direction Régionale de rattachement, l'exploitation, la viabilité et la sécurité du réseau.

5/ INTERVENANTS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Comme exposé précédemment, la gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous. A ce titre, l'ensemble des instances de gouvernance est associé à ce rôle de contrôle.

■ 5.1. La Direction Générale

La Direction Générale du Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers. Elle gère également les carrières des cadres dirigeants et coordonne la politique sociale des branches.

Elle a autorité sur :

- la finance
- les relations avec la communauté financière et l'actionnariat
- les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Concernant le contrôle interne, elle est impliquée dans toutes les étapes de validation des travaux. Elle est également présente à toutes les restitutions des missions menées par la Direction de l'Audit interne et des Risques.

Les services supports centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprises et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

La Direction Générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

■ 5.2. Le Conseil d'Administration

En respect de l'article I 225-100 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rend compte des risques dans son

rapport de gestion en précisant notamment la politique suivie en matière de gestion des risques et le traitement des principaux facteurs de risques.

Ainsi le Conseil d'Administration vérifie auprès de la Direction Générale que le dispositif de contrôle interne est à même d'assurer la fiabilité des informations financières communiquées par le Groupe et de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de celui-ci.

■ 5.3. Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a la responsabilité du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Sur la base des informations régulières qu'il reçoit, le Comité d'Audit peut intervenir à tout moment jugé nécessaire afin d'obtenir les précisions et compléments nécessaires à son éclairage.

Il s'assure que les faiblesses identifiées dans le système de gestion des risques et de contrôle interne donnent lieu à des actions correctrices.

Il informe le Conseil d'Administration sur les travaux menés lors de ses réunions et les recommandations qu'il souhaite formuler au management du Groupe.

Il communique avec la Direction de l'Audit interne et des Risques, selon les normes établies par l'AMF et l'IFACI.

■ 5.4. L'Audit Interne

La Direction de l'Audit interne et des Risques a pour objectif de procéder à une évaluation régulière du fonctionnement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle s'assure de la correcte application des instructions données par la Direction Générale.

Pour ce faire, elle réalise des missions d'audit interne à l'issue desquelles sont formulées des recommandations d'amélioration et de correction. Ces recommandations sont alors traduites en plan d'actions détaillé dont l'avancement est suivi trimestriellement.

La Direction de l'Audit interne et des Risques respecte un plan d'audit annuel approuvé par la Direction Générale et présenté au Comité d'Audit.

Le Directeur de l'Audit interne et des Risques peut à tout moment opportun, rencontrer le Président du Comité d'Audit.

En 2012, la Direction de l'Audit interne et des Risques a réalisé 31 missions au sein de l'ensemble des entités du Groupe.

La Direction de l'Audit interne et des Risques a maintenu en 2012 sa certification professionnelle par l'IFACI CERTIFICATION, membre de l'I.A.A. (International Audit Authority).

■ 5.5. Les collaborateurs du Groupe

Chaque collaborateur est responsable du résultat de son action.

Ce principe s'appuie sur la « charte des valeurs et finalités d'Eiffage », code de conduite largement diffusé aux différents niveaux hiérarchiques. Mise à jour en 2008, elle a été adressée au domicile de l'ensemble des collaborateurs en 2009. Elle est depuis accessible à l'ensemble des salariés à travers les affichages sur site ou sur l'intranet Groupe notamment.

Les finalités en termes de respect des clients, des salariés, de l'actionnariat, des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants, des parties prenantes, des instances publiques et du progrès humain ainsi que les valeurs du Groupe – responsabilité, confiance, transparence, lucidité, courage et pugnacité – sous-tendent le dispositif de contrôle interne mis en place.

Le contrôle exercé sur l'activité des personnes est réalisé par la hiérarchie. Les contrôleurs internes, par leur assistance, participent à ce contrôle de premier niveau.

6/ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou établissements) françaises et étrangères, toutes les instructions et préconisations liées à l'évolution de la législation et de la réglementation ou tout changement des règles internes au Groupe ou à la branche
- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en régions ou filiales (ou établissements), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

Ces procédures de contrôle interne s'articulent autour de 8 points :

1. les règles de gestion
2. les sécurités amont
3. les systèmes d'alerte
4. le guide des bonnes pratiques Eiffage
5. la prévention de la fraude
6. les audits préventifs
7. l'auto évaluation
8. les systèmes d'informations

■ 6.1. Les règles de gestion

Les règles de gestion d'Eiffage sont fondées sur quatre principes généraux :

- a. les prévisions et les réalisations viennent du terrain
- b. la qualité des prévisions est essentielle
- c. la gestion est cohérente avec la comptabilité
- d. la prise en compte des particularités APRR et AREA

a. les prévisions et les réalisations viennent du terrain :

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions

trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisées.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

b. la qualité des prévisions est essentielle :

Chaque chantier (ou affaire) fait au moins l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début
- à l'occasion de chaque révision trimestrielle.

La prévision a pour but de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir
- de l'exercice en cours
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque fonction support, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et commentée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

c. la gestion est cohérente avec la comptabilité :

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité (ou droit à recettes) par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différents.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information qui doit circuler librement.

Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information :

- Principe de globalité :
 - Tous les chantiers et affaires sont intégrés
 - Toutes les sections de frais apparaissent

- toutes les filiales ou établissements et toutes les entités sont repris dans la synthèse de chaque branche

- aucun compte, aucune structure, aucune entité ne sont ignorés.

- Principe de permanence :

- pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe
- les historiques sont intangibles ; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation
- toutes les données sont fournies en cumulé.

- Principe d'unité :

- langage commun dans la communication
- format unique des documents.

d. la prise en compte des particularités APRR et AREA :

APRR et AREA ont adapté dès le début de 2006 leur système de reporting aux règles de gestion du Groupe EIFFAGE. Leurs tableaux de bord comprennent un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers mensuels concernant, notamment, le trafic, le chiffre d'affaires, les ratios de productivité de l'exploitation, les charges de fonctionnement et d'investissements, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA mensuel cumulé.

Le Président-Directeur Général d'APRR, le Directeur Général d'AREA et le Directeur Financier du Groupe s'assurent de la cohérence des décisions qui sont prises avec le contrat de plan et les objectifs opérationnels et financiers lors de l'élaboration du budget et des différentes révisions trimestrielles.

■ 6.2. Les sécurités amont sont principalement

Les délégations de pouvoirs :

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégué.

Schématiquement, le président de la société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux et directeurs de filiales et d'établissements des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le directeur régional subdélègue directement à ses directeurs de filiales (ou d'établissements), des pouvoirs plus restreints, en matière d'hygiène et de sécurité.

Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie :

Les pouvoirs bancaires sont codifiés, les délégués agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

Les procédures à respecter en matière d'investissements :

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions. En outre, le règlement du Conseil prévoit que les investissements financiers ou les concessions nouvelles qui dépassent le seuil de 30 millions d'euros doivent lui être présentés, après avoir été préalablement évoqués au Comité Stratégique. Ce dernier peut, à titre substitutif, être saisi pour les investissements inférieurs à 150 millions d'euros. Les cessions d'activités suivent cette même règle.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les directions centrales de matériel des branches.

Contrôle des marchés pour APRR et AREA :

En application des avenants aux conventions de concession d'APRR et d'AREA approuvés par décret n° 2007-815 du 11 mai 2007, les marchés de travaux, de plus de 2 M € HT et les marchés de fournitures et de services de plus de 240 000 € HT conclus par l'une de ces deux sociétés dans le cadre de la concession, restent dans le champ d'application du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Dans ce cadre, ces marchés sont soumis à une publicité européenne et à une mise en concurrence préalable.

APRR et AREA disposent chacune d'une Commission des marchés fonctionnant conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges annexé à leur convention de concession respective et dont la composition est identique. Ces Commissions des marchés ont pour mission de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services répondant aux conditions fixées au 1er alinéa ci-dessus.

En 2012 les Commissions des marchés d'APRR et d'AREA ont examiné 28 dossiers de consultation, se répartissant comme suit :

Nombre de dossiers de consultations	APRR	AREA
Marchés de services	1	2
Marchés de fournitures	2	0
Marchés de travaux	15	8

Ces consultations ont donné lieu à la mise en œuvre des procédures suivantes :

Nombre de dossiers de consultation	APRR	AREA
Procédures ouvertes	2	0
Procédures restreintes	14	8
Procédures négociées (décret 30-12-2005)	1	1
Procédures négociées suite appel d'offres infructueux	1	0
Procédure de Dialogue compétitif	1	1

Les Commissions des marchés ont émis un avis favorable (parfois assorti de conditions à remplir), sur les propositions d'attribution des marchés qui leur ont été soumises.

Un rapport d'activité des Commissions des marchés, portant sur l'année précédente, est établi tous les ans et communiqué à la Commission nationale des marchés.

Assurances :

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille et l'évolution des métiers afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre et de couvrir l'ensemble de ses activités.

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies par les directions juridiques de branche concernées. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance, et de niveaux de garanties adaptés en responsabilité civile. A ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face à de très gros sinistres.

■ 6.3. Les systèmes d'alerte

Le Whistleblowing :

Ce système d'alerte a été mis en place par le Conseil d'Administration en avril 2009. Il a reçu l'autorisation de la CNIL le 23 juillet 2009.

Ce système vise à permettre aux collaborateurs du Groupe Eiffage de signaler des irrégularités dans le domaine éthique (comportement anticoncurrentiel, corruption et abus de confiance), dans le respect de la confidentialité. Aucune irrégularité n'a été signalée en 2012.

Le Tableau de Bord de Gestion :

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Sa principale fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Le Tableau de Bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

- Etablissement (ou filiale)
- Région et/ou métier
- Branche
- Groupe

selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des branches.

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité, résultat et trésorerie), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le Tableau de Bord.

Les indicateurs de performance et de tendance sont suivis mensuellement ; les prévisions sont trimestrielles.

Les règles d'établissement du Tableau de Bord et des prévisions ont été regroupées et synthétisées dans un guide de référence diffusé à tous en février 2010 et intitulé « Contrôle de Gestion et Reporting ».

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier impératif de diffusion du Tableau de Bord est établi chaque début d'année. La synthèse du Tableau de Bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie, sont communiquées chaque mois aux Administrateurs.

Un Comité de Contrôle de Gestion se réunit 6 fois par an. Il comprend les contrôleurs de gestion de chaque branche et est piloté par la Direction du Contrôle de Gestion Groupe.

En 2012, les travaux de la Direction du Contrôle de Gestion et de son Comité ont essentiellement porté sur :

- la mise en place d'un ensemble de documents normés Groupe permettant d'établir, à partir des prévisions de chaque branche, les indicateurs prévisionnels semestriels et annuels de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel courant et de résultat net part du groupe consolidés ; les écarts par rapport aux objectifs fixés à chaque branche par la Direction Générale du Groupe sont suivis trimestriellement
- la création d'un outil décisionnel permettant aux Directions Générales du Groupe et des branches de visualiser graphiquement l'évolution des principaux indicateurs du Reporting, pour une entité donnée ou un regroupement choisi d'entités
- le suivi globalisé des grands chantiers interbranches, en particulier, celui de la LGV Bretagne – Pays de la Loire (BPL).

L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés :

Un Comité d'Engagement Immobilier regroupant la Direction Générale d'Eiffage (représentée par le Directeur Financier) et la

Direction Générale de la branche Eiffage Construction (représentée par son Président, son Directeur Financier et un juriste spécialisé), se réunit à une fréquence hebdomadaire. Chaque région de la branche passe en revue détaillée les programmes immobiliers sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier). Le Comité statue à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Outre le Tableau de Bord mensuel, un tableau trimestriel spécifique permet de suivre les opérations, affaire par affaire.

Le suivi de la trésorerie :

Dans les métiers exercés par le Groupe Eiffage, la trésorerie des Entreprises est un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

Une position quotidienne de la trésorerie, gérée de façon centralisée par Eiffage, est diffusée à la Direction Générale du Groupe, avec une mise en évidence de la variation du jour. Le suivi de la trésorerie d'APRR fait l'objet de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et AREA d'une part et de la position consolidée Groupe d'autre part, ainsi que de reportings plus spécifiques lors des recalages budgétaires, des clôtures de comptes.

Le recouvrement des créances :

Le programme de titrisation de créances commerciales concerne la quasi-totalité des filiales de travaux en France. Cette modalité de financement a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un tableau de bord des opérations de titrisation est établi chaque mois pour chaque branche.

■ 6.4. Le guide des bonnes pratiques Eiffage

Le « Guide des Bonnes Pratiques Eiffage » reflète le référentiel du Groupe en matière de maîtrise des risques. Il permet d'identifier les risques communs à plusieurs branches, d'illustrer des modalités précises d'exposition aux risques et de décliner les conditions optimales de maîtrise de ces risques.

L'évaluation du risque est classée selon 3 critères :

- sa nature
- sa fréquence
- sa gravité

Chaque responsable peut s'y référer. Il recense les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque
- la sélectivité des affaires
- la fiabilité des clients
- les engagements contractuels
- le suivi contractuel

- le recouvrement des créances
- la pertinence des budgets
- la dérive des coûts
- la prévention des litiges et contentieux.

Il fixe l'essentiel des vérifications et des contrôles.

Il est l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribue à la vigilance permanente des responsables à tous niveaux.

En 2012, le « Guide des Bonnes Pratiques Eiffage » a été mis à jour. De nouveaux thèmes d'exposition aux risques ont été identifiés et formalisés avec la participation et la validation d'opérationnels. Il a été diffusé à plus de 3 000 exemplaires. Il sert de référentiel commun au Groupe et aux branches.

■ 6.5. La prévention de la fraude

Les sujets de fraude, quand il y en a, sont évoqués en Comité d'Audit et remontent au Conseil d'Administration si besoin.

Eiffage a développé un module de formation sur la « Démarche commerciale et respect des règles éthiques » dans le cadre des formations dispensées dans les CREF (Centres Régionaux Eiffage de Formation), plus particulièrement destiné aux cadres et agents de maîtrise. Ces formations sont obligatoires et ont pour objectif de décliner les principes sur le terrain. Près de 1 000 collaborateurs ont été formés depuis sa mise en place en 2010.

Des directives d'application des procédures de rapprochements bancaires et d'utilisation des moyens de paiement, de justification de notes de frais sont régulièrement communiquées auprès de toutes les entités opérationnelles et leur respect est systématiquement contrôlé lors des audits internes.

Les paiements sécurisés sous forme électronique sont déployés dans toutes les entités du Groupe. L'objectif est de limiter l'utilisation des chèques et ainsi réduire l'exposition des transactions aux actes frauduleux.

Le lien fonctionnel au sein de la filière financière et de contrôle du Groupe a été renforcé afin de faciliter les alertes sur des fraudes éventuelles. Les réunions régulières des responsables administratifs et financiers tenues dans les branches, sous la responsabilité des directeurs financiers, complétées par trois réunions annuelles des directeurs financiers de branches, animées par le directeur financier du Groupe, visent notamment à accentuer la sensibilisation à la prévention contre la fraude, illustrée par une information interne élargie des cas de fraude révélés et sur les moyens de les prévenir.

■ 6.6. Les audits préventifs d'entités ou de procédures

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de branches (Direction Financière) ou de celle d'Eiffage (Direction de l'Audit interne et des Risques).

La Direction de l'Audit interne et des Risques évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer :

- la sécurité des actifs
- la qualité des informations
- le respect des directives
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations et, enfin, contrôle et évalue a posteriori la mise en œuvre des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux Comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque branche, à la Direction de l'Audit interne et des Risques et à la Direction du Contrôle de Groupe.

■ 6.7. L'autoévaluation du contrôle interne

A partir du recensement des procédures, de la cartographie des risques et de l'élaboration d'une grille d'analyse du contrôle interne, le Groupe a engagé un processus d'auto évaluation de son activité de travaux sur la base de questionnaires très détaillés et communs aux différentes Branches, afin de prendre en compte l'ensemble des risques identifiés et des procédures de contrôle propres à les maîtriser. Ces questionnaires, mis à jour par la Direction de l'Audit interne et des Risques sont décomposés en processus, sous-processus et facteurs de risques, et affectés aux différents niveaux hiérarchiques concernés par ces facteurs de risques (filiale, région, branche, groupe), afin de cerner au mieux la pratique du contrôle interne dans le Groupe ; ils sont organisés dans une base de données accessible à tous les responsables de telle manière que chacun puisse se comparer avec ses homologues et que chaque niveau hiérarchique, jusqu'à la Direction Générale du Groupe, ait une vue d'ensemble de la pratique déclarée par ses collaborateurs en charge du contrôle interne.

La revue annuelle des questionnaires, en coordination avec les directions fonctionnelles et opérationnelles des branches a entraîné l'adaptation du contenu des questionnaires aux risques identifiés du fait des nouvelles règles externes et internes ainsi qu'aux évolutions des métiers et des organisations. En 2012, le tronc commun de 50 questions élaboré en 2011 a été reconduit pour mesurer l'évolution de la couverture des risques majeurs. En 2012, le taux de maîtrise déclaré a progressé.

En complément de ce tronc commun, chaque branche a complété le questionnaire sur des thématiques propres à son métier et à sa gestion du risque.

La campagne d'auto-évaluation de l'exercice 2012 a été lancée auprès de toutes les entités du Groupe en France et en Europe. Le taux de participation a été de 99%, pour l'ensemble du Groupe.

■ 6.8. Les systèmes d'information

La DSi pilote l'ensemble des systèmes d'information qui rassemble les moyens du Groupe et permet de renforcer les moyens dédiés à la fiabilité et à la sécurité des réseaux et des données. La fonction de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information a été créée en 2008 pour l'ensemble du Groupe.

Chaque branche métier possède ses propres outils de gestion, adaptés à ses activités et tenant compte de ses particularités. L'usage de ces outils est étendu aux nouvelles entités au fil des croissances externes afin d'assurer le contrôle et la cohérence des données.

Le projet « Operis » de refonte des modules de comptabilités générale et analytique, administration des ventes, achats et gestion des stocks, sous-traitance, reporting, prévisions et carnet de commandes est en cours de déploiement sur l'ensemble des branches.

Piloté par la Direction Financière du Groupe, ce projet a permis notamment de renforcer la structure logique du réseau répondant aux normes minimales admises en matière d'accès et correspond à l'organisation interne.

Le contrôle d'accès des utilisateurs permet de mettre en œuvre le principe de séparation des fonctions incompatibles, élément fondamental du contrôle interne. Il a été étudié à la fois sous l'angle des données et des traitements et a été mûrement réfléchi afin d'éviter :

- une ouverture trop grande et génératrice de risques
- un cloisonnement trop restrictif de l'information, fortement pénalisant.

Au sein d'APRR et d'AREA, la Direction de l'ingénierie et des systèmes d'information pilote le déploiement et la maintenance des outils nécessaires au bon fonctionnement.

L'architecture des systèmes relatifs au péage et au trafic est très décentralisée afin d'éviter tout risque de perturbation de l'exploitation en cas d'incident. Les voies de péage et les gares sont indépendantes les unes des autres, les remontées d'information depuis les voies de péage sont asynchrones de façon à se mettre à l'abri des conséquences d'un problème informatique à un endroit donné de la chaîne.

Des travaux ont été menés en 2010 et 2011 pour définir un plan de continuité d'activité (PCA) sur ces sujets.

7/ PROCÉDURE DE GESTION DES RISQUES

A partir de la politique définie par la Direction Générale du Groupe, le dispositif de gestion des risques du Groupe est porté par la Direction de l'Audit interne et des Risques, directement rattachée au Président Directeur Général d'Eiffage et rapportant au Comité d'Audit.

A ce titre, elle est responsable de la qualité des systèmes de gestion des risques et procède à sa surveillance continue avec, comme objectifs d'une part, d'en préserver l'intégrité et, d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Elle initie toute

action qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Elle veille à ce que ces actions soient menées à bien par les branches.

En parallèle, la Direction du Développement Durable rattachée au Président-Directeur Général d'Eiffage, revoit la cartographie des risques extra financiers, notamment environnementaux, à l'échelle du Groupe. Elle demande à chaque branche d'en dresser un inventaire à jour, et d'en assurer la mise en conformité au fur et à mesure de l'évolution de la réglementation.

La Direction du Développement Durable assure les formations au « développement durable appliqués » au sein de 9 sessions des Centres Régionaux Eiffage pour la formation (CREF).

La description des risques est communiquée dans le chapitre « Facteurs de risque » du document de référence.

■ 7.1. Le Comité des Risques de prise d'affaires

Mis en place en 2011, ce comité a pour objectif d'évaluer et de valider les conditions et les modalités d'engagement de la société en matière de remise d'offres, qu'il s'agisse de marchés de travaux, de concessions ou de PPP.

A partir de seuils de déclenchement, appropriés aux métiers de chaque branche, les opérations sont revues selon des critères regroupant l'ensemble des expositions aux risques identifiées (financiers, organisationnels, contractuels et techniques). Une trame détaillée d'analyse des risques permet de formaliser les conditions d'engagement du Groupe.

Le comité est composé du Président-Directeur Général d'Eiffage, du Président de la Branche concernée, du Directeur de l'Audit interne et des Risques et des Directions Opérationnelles porteuses des projets.

57 dossiers ont été présentés en 2012.

Les autorisations d'engagements d'opérations en concessions ou de PPP sont soumises à cette procédure.

Six réunions se sont ainsi tenues en 2012 pour des projets de concessions ou de PPP.

■ 7.2. La cartographie des risques

Il existe une cartographie des risques détaillée par branche. Des missions d'audit interne ont été conduites sur les principaux risques identifiés.

Une revue annuelle des principaux risques Groupe est réalisée à travers le Comité des Risques Groupe. En 2012, 17 risques Groupe ont été identifiés, avec pour chacun un indicateur de mesure permettant de suivre sa criticité et son niveau de maîtrise.

Parmi ces risques Groupe, figurent des sujets liés à l'organisation (y compris les systèmes d'information), la prise et le suivi d'affaires, les ressources humaines, la prévention, les achats, l'environnement et la comptabilité-gestion-finance.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ EIFFAGE S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eiffage S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Mathis
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Yan Ricaud
Associé

RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 AVRIL 2013

À CARACTÈRE ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 178 millions d'euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 220 millions d'euros d'euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2012.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ci-après :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	2009	2010	2011
Nombre d'actions	90 000 000	90 000 000	87 162 131
Dividende unitaire	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	108 000 000,00 € *	108 000 000,00 € *	104 594 557,2 € *
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	0	0	0

*Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versées et affectées au compte report à nouveau.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à :	177 994 237,66 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	2 952 006 186,01 €
Formant un total de	3 130 000 423,67 €
Sera réparti comme suit :	
Distribution aux 87 162 131 actions d'un dividende global de 1,20 euro par action	104 594 557,20 €
Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	3 025 405 866,47 €
TOTAL	3 130 000 423,67 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,20 euro, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 25 avril 2013.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 avril 2013.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 87 162 131 actions composant le capital social au 27 février 2013, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Nomination du cabinet KPMG Audit IS aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet KPMG SA

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme le cabinet KPMG Audit IS en remplacement du cabinet KPMG SA, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux

comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

KPMG Audit IS, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination du cabinet KPMG Audit ID, en remplacement de Monsieur Bernard Paulet, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme le cabinet KPMG Audit ID en remplacement de Monsieur Bernard Paulet, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet KPMG Audit IS pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. KPMG Audit ID a déclaré accepter ses fonctions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Madame Anik Chaumartin, en remplacement de Monsieur Yves Nicolas, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme Madame Anik Chaumartin en remplacement de Monsieur Yves Nicolas, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Madame Anik Chaumartin a déclaré accepter ses fonctions.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'Administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-François Roverato en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'Administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean Guénard en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à 900 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant, ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 18 avril 2012 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action EIFFAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au

titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 avril 2012 dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 697 297 048 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE :

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de

la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles, et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 80 millions d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président-Directeur Général, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles.
2. Décide que :
 - le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme

- en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros ou sa contrevaleur en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que le cas échéant, aux stipulations contractuelles spécifiques prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1,5 milliard d'euros ou sa contrevaleur en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte.
3. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.
- Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
4. Décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société, entrant dans le plafond mentionné au quatrième alinéa ci-dessus, celle-ci pourra avoir lieu soit par souscription en numéraire dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.
5. Constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
6. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions.
7. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président-Directeur Général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de

déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la Société ainsi que, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles.

En outre, le Conseil d'Administration ou son Président-Directeur Général pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement, les modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

8. Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de vingt-six mois.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président-Directeur Général, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application de la quatorzième résolution, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de

l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale.

Le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant, sur le montant nominal maximal prévu à la quatorzième résolution. La présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % avec suppression du droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'article L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce et conformément aux articles L.228-91 et suivants dudit code, délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

L'Assemblée Générale décide en tant que de besoin de supprimer, au profit des porteurs de titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société qui seront émises et prend acte que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la quatorzième résolution qui précède.

L'Assemblée Générale précise que conformément à la loi, le Conseil d'Administration statuera, s'il est fait usage de la présente délégation, sur le rapport d'un ou plusieurs Commissaires aux apports, mentionné à l'article L.225-147 dudit code.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour approuver l'évaluation des apports et, concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, augmenter le capital

social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en application des dispositions des articles L.225-129-2 à L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières conférant un accès immédiat ou à terme au capital maximum de 15 millions d'euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Les salariés bénéficiaires de la ou des augmentations de capital présentement autorisées seront ceux de la Société et / ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail et qui auront adhéré à un plan d'épargne d'entreprise.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'Administration, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables. Le Conseil d'Administration pourra en tout état de cause substituer à tout ou partie de la décote consentie par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, l'attribution d'actions ou d'autres titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, y compris des bons d'attribution d'actions, en application des dispositions ci-dessous.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société (y compris des bons d'attribution d'actions), à émettre ou déjà émis, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement et/ou, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée Générale décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation.

L'Assemblée Générale décide de supprimer au profit des bénéficiaires de la ou des augmentations de capital autorisées

par la présente résolution le droit préférentiel des actionnaires aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution.
L'Assemblée Générale donne en outre au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne d'entreprise, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- déterminer les Sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription
- fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et délais de libération des titres et le cas échéant, demander leur admission à la cotation en Bourse partout où il en avisera
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les salariés qui pourront bénéficier de l'offre de souscription
- fixer le montant proposé à la souscription et arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions
- constater, le cas échéant, la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites
- prélever, le cas échéant, sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La présente délégation est valable pendant une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée et prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure de même nature.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-179 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la Société et de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de

commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Le prix d'achat des actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et ne sera pas inférieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant leur attribution. Il ne pourra être modifié sauf, si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être levées, la Société venait à réaliser l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ; il pourrait par ailleurs, en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération.

Le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 000 000, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Les options pourront être exercées dans un délai de 10 ans, à compter de leur attribution, le Conseil d'Administration ayant tous pouvoirs pour fixer une durée inférieure.

L'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus :

- pour déterminer toutes les modalités des options, fixer les conditions, notamment de performance, dans lesquelles seront consenties les options, et désigner les bénéficiaires des options
- fixer notamment la durée des options d'achat d'actions
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société
- le tout, dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 210 du présent document.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 27 février 2013, le Conseil était composé des 11 membres suivants :

	Date du premier mandat	Début et expiration du mandat	Age	Comité des Nominations et Rémunérations	Comité d'Audit	Comité Stratégique	Nombre d'actions détenues
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL							
Pierre BERGER	08/12/2010	2012-2015	44	-	-	Membre	17 100
VICE-PRÉSIDENT ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT							
Jean-François ROVERATO	22/01/1987	2010-2013	68	-	Membre	Membre	200 ⁽¹⁾
ADMINISTRATEURS							
Béatrice BRÉNÉOL	23/04/2003	2012-2015	60	Membre	-	-	600
Thérèse CORNIL	24/02/2011	2011-2014	70	Membre	-	-	100
Laurent DUPONT	18/04/2012	2012-2015	48	-	-	-	220
Bruno FLICHY	24/04/2002	2012-2015	74	-	Président	Membre	5 500
Jean-Yves GILET	24/02/2011	2011-2014	57	Membre	-	Président	100
Jean GUÉNARD	01/09/2011	2011-2013	65	-	-	Membre	36 220
Marie LEMARIÉ	18/04/2012	2012-2014	41	-	Membre	-	1 000
Dominique MARCEL	25/06/2008	2011-2014	57	-	Membre	-	100
Demetrio ULLASTRES	22/04/2009	2012-2015	68	Président	-	-	18 400

(1) Compte tenu de sa participation dans EIFFAGE 2000, dans le FCPE EIFFAGE 2011 et EIFFAIME, M. Roverato détient une participation directe et indirecte de 0,6 % du capital d'EIFFAGE ; en tenant compte des actions qu'il détient en usufruit dans l'une de ces sociétés, cette participation serait portée à 1,5 %.

Chaque Administrateur doit détenir statutairement au moins une action de la société ; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

Les critères retenus pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont ceux du code AFEP-Medef ; la situation des Administrateurs au regard de ces critères fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil chaque année. Mmes Cornil, Lemarié, MM. Flichy et Ullastres sont des Administrateurs indépendants.

Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur

proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations ou sur proposition du Conseil d'Administration de la SICAVAS pour les Administrateurs représentant les salariés actionnaires.

Les mandats de MM. Roverato et Guénard viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 17 avril 2013 ; il est proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat pour une période de trois années.

Le rapport du Président du Conseil d'Administration en page 210 et le rapport de gestion en page 134 fournissent des détails supplémentaires sur la gouvernance.

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années sont retracés dans le tableau ci-après :

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des 5 dernières années
Pierre BERGER Président-Directeur Général d'EIFFAGE ⁽¹⁾	Administrateur de : - APRR - AREA Président de : - EIFFARIE (SAS) - FINANCIERE EIFFARIE (SAS)	Président de : - Vinci Construction Grands Projets - SOC 7 Administrateur de : - Entrepose Contracting - Janin Atlas Inc. Représentant permanent de Vinci Construction Grands Projets au Conseil d'Administration de Campenon SA
(1) M. Berger n'a pas d'autres mandats exécutifs dans une société cotée		
Jean-François ROVERATO Vice-Président, Administrateur référent d'EIFFAGE	Président de : - AREA Administrateur de : - APRR	Néant
Béatrice BRÉNÉOL Administrateur représentant les salariés actionnaires	- Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV d'Actionnariat Salarié EIFFAGE 2000 - Membre du Conseil de Surveillance du FCPE EIFFAGE 2011	Néant
Thérèse CORNIL Présidente du CNVF (Conseil National de Valorisation Ferroviaire) Gérante de SARL Tilidom	Néant	Directrice Générale, non Administrateur de SEML Régie Immobilière de la Ville de Paris Président-Directeur Général de la SA Société de Gérance Jeanne d'Arc Président du Conseil d'Administration de la SA d'HLM Habitat Social Français Représentante de la R.I.V.P. aux Conseils de : - SAEM SEMIDEP - SAEM SEMAPA Administrateur de la SAS Lerichemont
Laurent DUPONT Administrateur représentant les salariés actionnaires	- Président FCPE EIFFAGE 2011 - Administrateur d'EIFFAGE 2000	Néant
Bruno FLICHY Président d'Honneur et Administrateur du CREDIT DU NORD	Administrateur de : - Aviva France - Aviva Participations - Association Ecole-Sainte-Geneviève Président de l'Association du Grand Montreuil	Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva France Administrateur de Dexia Banque Belgique
Jean-Yves GILET Directeur Général du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement)	Administrateur de : - FSI PME-Portefeuille - CDC Entreprises	Administrateur de : - AM France - AM Stainless International - AM Stainless Europe - AM Stainless France - AM Stainless Belgium Président du Conseil d'Administration de AM Inox Brazil
Jean GUÉNARD Président d'EIFFAIME (SAS)	Président de la Fondation INSA de Lyon Vice-Président du Syndicat de France Vice-Président de la FNTP	Néant

Nom des Administrateurs Principale fonction	Autres mandats à la date du présent document	Autres mandats (hors filiales EIFFAGE) expirés au cours des 5 dernières années
Marie LEMARIÉ Directeur des investissements de GROUPAMA	Président de SCEPAR (Société Centrale d'Etudes et de Participations) Représentant permanent de Gan Prévoyance au Conseil de Groupama AM Représentant permanent de : - Groupama Gan Vie aux Conseils de : . Groupama Private Equity . Assu-Vie . Compagnie Foncière Parisienne Représentant permanent de Groupama Investissements au Conseil de Gan Outre-Mer IARD Représentant permanent de Groupama SA au Conseil de Groupama Investissements	Représentant permanent d'Aviva Assurances aux Conseils de : - Aviva Investors Real Estate France - Aviva Europe Représentant permanent d'Aviva Vie aux Conseils de : - Afer-Sfer - Aviva Investors Britannia - Betelgeuse Membre du Comité d'investissement au Conseil de Aviva Investments Administrateur Président du Conseil de Victoire Sirius
Dominique MARCEL Président-Directeur Général de la Compagnie des Alpes	Président de la Compagnie des Alpes Domaines Skiables (CDA-DS) Administrateur de Grévin et Compagnie SA Représentant permanent de CDA au Conseil de la Compagnie du Mont Blanc (CMB) Président du Conseil de Surveillance de la Société du Parc du Futuroscope Administrateur de la Société du Grand Théâtre des Champs-Elysées	Président-Directeur Général et Administrateur de : - CDC Entreprises Capital Investissement - CDC Infrastructures Président-Directeur Général de : - Financière Transdev Président du Conseil de Surveillance de - CDC DI (Allemagne) Président du Conseil d'Administration de - BAC Participations (SA) Vice-Président du Conseil d'Administration de Dexia Crédit Local Administrateur de : - Accor - Dexia Belgique - Icade - CNP Assurances - CDC Entreprises Portefeuille - Société Forestière de la CDC Membre du Conseil de Surveillance de : - CDC Entreprises - Compagnie des Alpes - CNP Assurances Représentant permanent de CDC : - au Conseil d'Administration de Transdev - au Conseil de Surveillance de la Société Nationale Immobilière
Demetrio ULLASTRES LLORENTE Président d'Accesos de Madrid CESA	Président de : - Alazor - Henarsa - Irasa - Trados 45 - Ullastres S.A. - Fagottres S.L. - Rimovi S.L.	Président de : - Abertis Airports SL - TBI Ltd - MBJ Airports Ltd Administrateur de : - Airport Concessions and Development ACDL - Grupo Aeroportuario del Pacífico (GAP) - Abertis Infraestructuras SA - ACS Servicios y Concesiones et ses filiales : . Dragados y Concesiones de Infraestructuras SL . Urbaser SA . Dragados Servicios Portuarios y Logísticos SL . Clece SA

INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société ; pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la direction générale sont domiciliés au siège social de la société, 163 quai du Docteur-Dervaux 92600 Asnières-sur-Seine.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard d'EIFFAGE en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément que chaque Administrateur informe le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts et s'engage à ne pas prendre part au vote sur toute délibération le concernant.

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à Eiffage ou à l'une quelconque de ses filiales.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des Administrateurs a été sélectionné en cette qualité.

Les Administrateurs ne sont soumis à aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital d'EIFFAGE lors de la cessation de leur mandat.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Les conventions passées par Eiffage avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2012 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 209).

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est décrit dans le chapitre « Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration » du rapport du Président se trouvant à la page 210 du présent document.

CONTRÔLE INTERNE

La Direction de l'Audit Interne du Groupe, sous la supervision du Président-Directeur Général, évalue et pilote le contrôle interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

(Voir Rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne pages 211 à 213).

■ Activité de Travaux

Une large majorité de l'activité du Groupe est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, à la maîtrise desquels les responsables doivent disposer des délégations nécessaires.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques : chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

■ Activité de Concessions

L'activité de Concessions du Groupe s'exerce pour l'essentiel au sein d'APRR qui dispose de sa propre organisation de contrôle interne adaptée à sa spécificité de gestionnaire d'un réseau autoroutier.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

■ Rémunération

Le Conseil d'Administration d'Eiffage du 10 décembre 2008 a adhéré aux recommandations de l'AFEP et du Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La rémunération versée au Président et au Directeur Général devenu Président-Directeur Général le 11.09.2012, seuls mandataires sociaux dirigeants, ainsi que les jetons de présence attribués aux Administrateurs au titre de l'exercice 2012 figurent aux pages 231 et 232. Le Vice-Président Administrateur référent, Président jusqu'au 10 septembre 2012, n'a bénéficié d'aucune attribution de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions. Le Président-Directeur Général, Directeur Général jusqu'au 10 septembre 2012, a bénéficié d'une attribution d'options d'achat d'actions en 2012.

La part variable de la rémunération de M. Berger, en sa qualité de Président-Directeur Général est, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, une fonction du Résultat Opérationnel Courant du Groupe et du Résultat Net consolidé part du Groupe ; le Conseil dispose en outre d'une marge d'appréciation du résultat de cette formule en fonction de critères qu'il peut choisir et dans la limite de 30 % de la partie fixe de la rémunération du Président-Directeur Général. Au titre de l'exercice 2012, le Conseil a usé de cette option et fixé la rémunération variable de M. Berger à 450 000 euros.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient ni de prime d'arrivée, ni de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques, comme d'ailleurs tous les collaborateurs du Groupe.

■ Actions et options d'achat d'actions

M. Berger est le seul mandataire social bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31.12.2012 dans le cadre des plans d'options mis en place par Eiffage SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plan d'options dans les autres sociétés du Groupe (voir ci-après).

■ Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'Eiffage du 19 avril 2006 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 500 000 euros par an à compter de l'exercice 2006. Il est proposé à l'Assemblée Générale du 17 avril 2013 de porter ce montant à 900 000 euros.

Le montant global est réparti comme suit :

- Chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier ; les Presidents des Comités bénéficient d'un double jeton.
- Il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces rémunérations.
- Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent plus de jetons de présence depuis 2011.

Aucune filiale du Groupe ne distribue de jetons de présence.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

■ Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2011	2012
Pierre Berger		
Directeur Général jusqu'au 10.09.2012,		
Président-Directeur Général depuis le 11.09.2012		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détailées au tableau 2)	1 172 100	1 352 509
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	988 000	776 000
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	2 160 100	2 128 509
Jean-François Roverato		
Président		
Vice-Président Administrateur référent depuis le 11.09.2012		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détailées au tableau 2)	1 019 056	405 491
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 019 056	405 491

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros

	Montants au titre de 2011		Montants au titre de 2012	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Pierre Berger				
Directeur Général jusqu'au 10.09.2012,				
Président-Directeur Général depuis le 11.09.2012				
. Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	900 000
. Rémunération variable	270 000	-	450 000	270 000
. Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
. Jetons de présence	-	-	-	-
. Avantage en nature (voiture de fonction)	2 100	2 100	2 509	2 509
TOTAL	1 172 100	902 100	1 352 509	1 172 509
Jean-François Roverato				
Président				
Vice-Président Administrateur référent depuis le 11.09.2012				
. Rémunération fixe	740 000	740 000	402 778	402 778
. Rémunération variable	275 000	550 000	-	275 000
. Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
. Jetons de présence	-	30 000	67 125	-
. Avantage en nature (voiture de fonction)	4 056	4 056	2 713	2 713
TOTAL	1 019 056	1 324 056	472 616	680 491

Tableau 3 - Tableau des jetons de présence

En euros

Administrateurs	Jetons alloués au titre de 2011 (versés en 2012)	Jetons alloués au titre de 2012 (versés en 2013)
Pierre BERGER	-	-
Béatrice BRENEOL	45 000	45 000
Jean-Louis CHARLES	36 250	-
Thérèse CORNIL	-	45 000
Laurent DUPONT	-	20 000
Bruno FLICHY	75 000	75 000
Jean-Yves GILET	65 714	73 500
Jean GUENARD	-	45 000
Jean-Claude KERBOEUF	31 250	-
Marie LEMARIÉ	-	31 250
Dominique MARCEL	41 168	40 625
Jean-François ROVERATO	-	67 125
Demetrio ULLASTRES	60 000	57 500
TOTAL	354 382	500 000

Aucun mandataire social non dirigeant n'a reçu de rémunération autre que les jetons de présence en 2011 et 2012, à l'exception des représentants des salariés actionnaires et de M. Roverato.

■ Tableau 4 - Attribution gratuite d'actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles en 2012	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Pierre Berger	-	-	-	-
Jean-François Roverato	-	-	-	-

■ Tableau 5 - Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Berger Président-Directeur Général depuis le 11.09.2012 Premier mandat : 2010 Fin du mandat en cours : 2015	X		X		X		X	X
Jean-François Roverato Vice-Président Administrateur référent depuis le 10.09.2012 Premier mandat : 1987 Fin du mandat en cours : 2013	X		X		X		X	X

■ Tableau 6 - Opérations réalisées sur les titres de la société par chaque mandataire social ou personne soumise à déclaration par le règlement général de l'AMF

Déclarant	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Béatrice Brénol	Administrateur	Eiffage 2000 *	Souscription	37,84 €	14 400 €
Christian Cassayre	Directeur Financier	Eiffage 2000 *	Souscription	37,50 €	31 488 €
François Massé	Directeur Général Adjoint	Eiffage 2000 *	Souscription	34,14 €	21 062 €
Max Roche	Directeur Général Adjoint	Eiffage 2000 *	Souscription	35,55 €	21 062 €
Jean-François Roverato	Président du Conseil	Eiffage 2000 *	Souscription	37,84 €	14 400 €
		Eiffage	Cession	27,19 €	543 857 €

* La Sicavas Eiffage 2000 est une Sicav d'Actionnariat Salarié qui, au 31 décembre 2012, était investie à 93,85 % en actions Eiffage

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe ; ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté d'EIFFAGE d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de leur prospérité.

Par ailleurs, les salariés bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du Groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de Groupe.

Au niveau de chaque société, ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Epargne Entreprise ; ainsi, les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans les structures d'actionnariat salarié du Groupe : la SICAVAS EIFFAGE 2000 ou les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) créés pour recueillir les souscriptions des salariés à des augmentations de capital qui leur ont été réservées (cf. répartition du capital et des droits de vote).

Les sommes versées par le Groupe à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 106 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2012 contre 106 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 et 109 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS – ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

- L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil a partiellement utilisé cette autorisation à concurrence de 998 500 options.
- L'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2010 a autorisé le

Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil du 24 février 2011 a utilisé cette autorisation pour 677 600 options et celui du 14 décembre 2011 pour 322 400 options ; l'autorisation est entièrement utilisée.

- L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil du 14 décembre 2011 a partiellement utilisé cette autorisation pour 633 600 options et celui du 13 décembre 2012 pour 366 400 options.
- L'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à acheter a été fixé à 1 000 000. Le Conseil du 13 décembre 2012 a partiellement utilisé cette autorisation pour 591 750 options.

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options d'achat :

Nature du Plan	Plan 2005 Achat	Plan 2007 Achat	Plan 2008 Achat	Plan 2009 Achat	Plan 2009 Achat	Plan 2011 Achat	Plan 2011 Achat	Plan 2012 Achat
Date du Conseil ayant fait l'attribution	14.12.2005	13.06.2007	10.12.2008	26.02.2009	09.12.2009	24.02.2011	14.12.2011	13.12.2012
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées ⁽¹⁾	107 800	77 000	818 200	4 900	874 100	654 600	956 000	958 150
Dont :								
. par mandataires sociaux	0	0	0	0	0	100 000	100 000	100 000
. 10 premiers attributaires salariés	20 000	17 000	60 000	4 900	114 000	47 500	107 000	114 500
Date d'expiration	14.12.2012	13.06.2014	09.12.2015(2)	26.05.2013	09.03.2014	12.06.2015	29.04.2016	13.12.2019
Prix de souscription ou d'achat	36,25 €	101,50 €	32,30 €	36,35 €	38,50 €	41,24 €	21,00 €	29,00 €
Nombre d'actions achetées au 31.12.2012	4 700	0	8 750	0	0	0	0	0
Options annulées en 2012	103 100	5 000	61 550	0	52 100	25 200	22 050	0
Options restantes au 31.12.2012	0	72 000	747 900	4 900	822 000	629 400	933 950	958 150

(1) Ajusté des options annulées au 01.01.2012

N. B. : tous chiffres ajustés des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal des actions intervenues depuis l'origine des plans

(2) Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2012 a étendu la période d'exercice du Plan 2008 pour la porter jusqu'au 09.12.2015.

Autres informations sur les options de souscription et d'achat d'actions suite au Conseil du 13.12.2012 :

- Options consenties dans l'exercice à chaque mandataire social : 100 000 Pierre Berger, Président-Directeur Général
- Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social : Néant
- Options consenties durant l'exercice par EIFFAGE aux 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe dont le nombre ainsi consenti est le plus élevé : 114 500
- Nombre total d'options détenues sur EIFFAGE levées durant l'exercice par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi levé est le plus élevé : 8 750 à un prix d'exercice moyen pondéré de 32,30 €

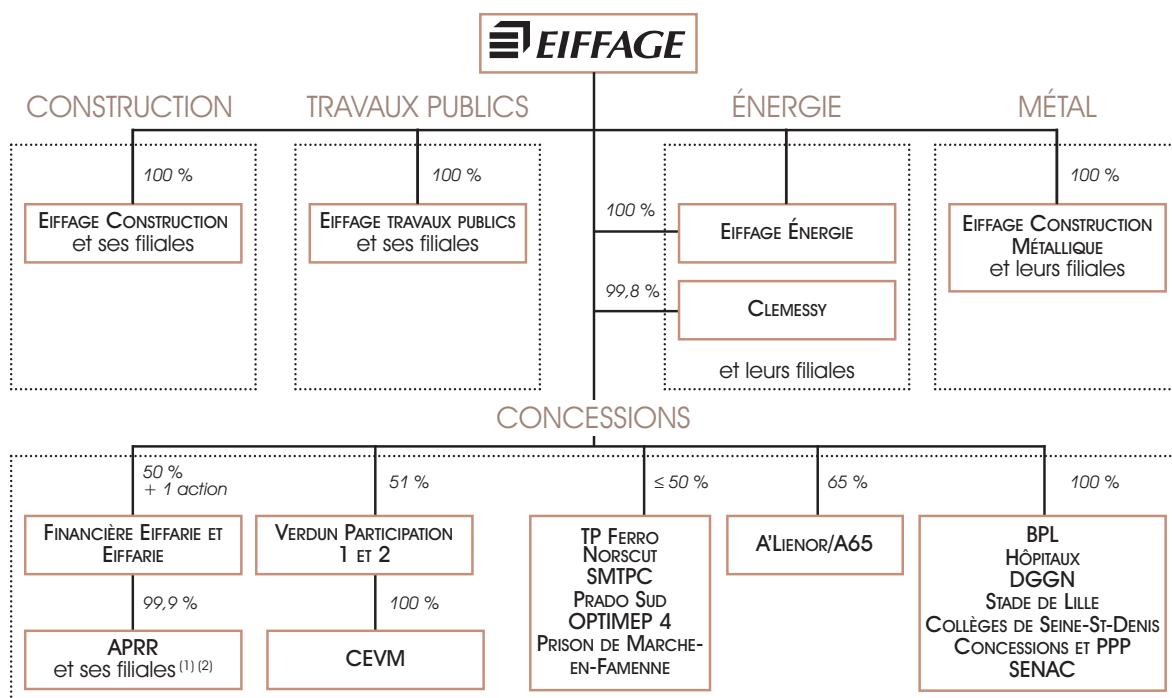
- L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions Eiffage existantes d'un nombre maximum de 1 000 000 ; cette autorisation a une durée de validité de 38 mois et n'a pas été utilisée à la date du présent document.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

HISTORIQUE ET ORGANISATION⁽¹⁾

Le Groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIX^e siècle sous le nom de Fougerolle, résulte de l'alliance entre Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau Groupe a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993. EIFFAGE se classe au 5^e rang des groupes européens de construction après Vinci (France), Bouygues (France), ACS (Espagne) et Hochtief (Allemagne).

EIFFAGE opère sur cinq pôles d'activité, Construction, Travaux Publics, Energie, Métal et Concessions, qui sont rassemblés au sein de branches opérationnelles directement rattachées au holding :



(1) Liste des filiales et participations pages 193 à 195. (Les pourcentages d'intérêts sont identiques à ceux des droits de vote).

(2) La société APRR et sa filiale Area sont intégrées globalement en raison de la chaîne de participation assurant le contrôle par EIFFAGE via un pacte d'actionnaires avec des fonds d'infrastructures gérés par Macquarie

- Eiffage Construction, 3^e bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place prééminente sur le marché du bâtiment en France et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec Eiffage Immobilier.
Son activité pour l'année est segmentée comme suit : 41 % en résidentiel, 47 % en non résidentiel et 12 % en génie civil, avec 66 % de clients privés et 34 % de clients publics.

- Eiffage Travaux Publics est le 3^e groupe routier sur le marché français, après Colas (Bouygues) et Eurovia (Vinci) et est un leader sur les marchés du génie civil et du terrassement. Son activité pour l'année est segmentée comme suit : 64 % dans la route, 17 % dans le génie civil, 10 % dans l'environnement, 7 % dans le terrassement et 2 % en divers, avec 75 % de clients publics (collectivités pour 49 %, entreprises nationales pour 12 %, autoroutes pour 10 % et Etat pour 4 %), et 25 % de clients privés.

(1) Les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics – édition 2012 et de sources internes

- Le pôle Énergie regroupe Eiffage Énergie et Clemessy, constituant un ensemble qui se situe aux premiers rangs des entreprises françaises du secteur (principaux concurrents : Vinci Energies, Spie SA, Ineo). Son activité pour l'année est segmentée comme suit : 74 % en génie électrique, 18 % en génie climatique et 8 % en divers, avec 52 % de clients privés et 48 % de clients publics.
- Le pôle Métal est le leader du marché français de la construction métallique (principaux concurrents : Baudin-Chateauneuf, Boccard). Son activité pour l'année est segmentée comme suit : 45 % en construction métallique et mécanique, 38 % en maintenance et travaux industriels et 17 % en bâtiments spéciaux et façades, avec 82 % de clients privés et 18 % de clients publics.
- Dans le domaine des Concessions d'infrastructures, Eiffage contrôle, à travers sa filiale Eiffarie, 100 % d'APRR, 2^e réseau autoroutier français concédé (2 263 km en exploitation), et à travers une filiale commune avec la Caisse des Dépôts, 100 % de la CEVM, société concessionnaire du viaduc de Millau. Eiffage détient 36 % de la société Norscut qui exploite 155 km d'autoroutes au Portugal, 32,9 % de la Société Marseille du Tunnel Prado Carénage, 50 % de la liaison LGV Perpignan-Figueras concédée à TP Ferro et 65 % de la société A'Léonor, concessionnaire de l'autoroute A65 (Pau-Langon) dont la mise en service est intervenue en décembre 2010. Eiffage Rail Express, société titulaire du contrat de PPP de la LGV Bretagne – Pays de la Loire, est une filiale à 100 % d'Eiffage.
- Eiffage a, par ailleurs, un certain nombre de sociétés titulaires de contrats de PPP et assimilés dans le domaine de la santé et de l'éducation.

L'implantation du Groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux grands projets en France et à l'international.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où Eiffage possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement au Benelux, où il est un leader de la construction, en Allemagne, en Pologne, en Slovaquie, en Espagne, au Portugal et en Italie. Les filiales européennes sont rattachées opérationnellement aux branches du Groupe en fonction de l'activité principale qu'elles exercent.

Le Groupe est peu présent hors d'Europe, principalement en Afrique (Sénégal, Ghana, Nigeria).

La liste des principales filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 193 à 193 du présent document ; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un Rapport Spécial des Commissaires aux comptes dont le texte figure page 209.

■ Relations mère-filiales

EIFFAGE, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par EIFFAGE, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches :

- Direction Générale du Groupe
- Direction de L'Audit Interne et des Risques
- Direction Financière et de la Trésorerie
- Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation
- Direction de la Communication
- Directions des Relations sociales et du développement des Ressources humaines
- Direction des Systèmes d'Information
- Direction du Développement Durable
- Direction des Concessions

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires des branches qui ont représenté 48 millions d'euros en 2012 et 47 millions en 2011 et 2010.

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Eiffage – 163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine.
Tél. : +33(0)1 41 32 80 00

FORME ET LÉGISLATION

Société anonyme régie par la législation française.

DURÉE

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes
- la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment

par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

RCS ET APE

RCS Nanterre 709 802 094. APE : 7010 Z.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts et autres documents requis :
Au siège social 163 quai du Docteur-Dervaux
92600 Asnières-sur-Seine

Les documents de référence et les informations réglementées sont disponibles au siège social et sur le site internet de la société www.eiffage.com

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (article 32 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (articles 29 et 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui leur appartiennent pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède

ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales. Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les règles de participation aux Assemblées Générales sont celles prévues par la loi.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (article 9 des statuts)

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

SEUILS STATUTAIRES (article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

L'article 9 des statuts instaurant cette obligation est reproduit ci-après :

« Article 9 :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote au moins égal à 1 % ou à tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre d'actions détenues dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'alinéa 4 du présent article, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Toute personne est également tenue d'informer la société dans les formes et délais prévus à l'alinéa 4 ci-dessus lorsque sa participation en capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés audit alinéa ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(articles 17 à 21 et 23 à 26 des statuts)

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de quinze au plus. Le Conseil d'Administration comprend, en outre, deux Administrateurs nommés parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance d'un FCPE et du Conseil d'Administration de la SICAVAS détenant des actions de la société.

Les Administrateurs sont nommés pour 3 ans et l'article 18 des statuts instaure un dispositif qui permet un renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration annuellement.

Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des Administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ; il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat ; le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

L'âge limite pour les fonctions de Président est de 65 ans ; lorsque le Président en fonction atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger les fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

Le Conseil du 29 août 2012 a décidé la création d'un poste d'Administrateur référent avec titre de Vice-Président.

DIRECTION GÉNÉRALE (articles 22 et 27 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre les deux modalités

d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration pour une durée qu'il détermine. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister, avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'âge limite pour les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué est de 65 ans ; lorsqu'un Directeur Général ou un Directeur Général Délégué atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger ses fonctions d'une durée totale maximum de 3 ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

CAPITAL SOCIAL

■ Montant du capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2012 à 348 648 524 euros, divisé en 87 162 131 actions de 4 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

■ Autorisations d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 avril 2012 a conféré au Conseil d'Administration de la Société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec droit préférentiel de souscription aux actionnaires pour 150 millions d'euros maximum de capital nominal (37 500 000 actions) ou 1,5 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières représentatives de titres de créances. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois et n'a pas été utilisée.

■ Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (capital nominal)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel à la clôture de l'exercice
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	18.04.2012	17.06.2014	150 M€	-	-	150 M€
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	18.04.2012	17.06.2014	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€	-	-	15 % de l'émission initiale dans la limite du plafond de 150 M€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	18.04.2012	17.06.2014	15 M€	-	-	15 M€
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital pour rémunérer un apport de titres ou de valeurs mobilières	18.04.2012	17.06.2014	10 % du capital	-	-	10 % du capital

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 17 avril 2013 de renouveler l'ensemble de ces délégations pour vingt six mois.

■ Titres donnant accès au capital

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

■ Tableau d'évolution du capital

Années	Nature des opérations	Augmentation du capital		Prime d'émission/ Réserves	Montant du capital	Nombre d'actions
		Nombre d'actions	Nominal			
1/1/2007						93 172 338
2007	Exercice d'options de souscription	11 004	44 016	51 719	372 733 368	93 183 342
2008	Annulation d'actions	- 1 600 000	- 6 400 000	- 60 262 412	366 333 368	91 583 342
2009	Annulation d'actions	- 1 583 342	- 6 333 368	- 46 706 140	360 000 000	90 000 000
2010	Augmentation de capital réservée	186 458	745 832	4 995 210	360 745 832	90 186 458
	Annulation d'actions	- 186 458	- 745 832	- 6 293 355	360 000 000	90 000 000
2011	Annulation d'actions	- 2 837 869	- 11 351 476	- 37 161 895	348 648 524	87 162 131
2012	-	-	-	-	348 648 524	87 162 131

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

Actionnaires identifiés	au 31.12.2010		au 31.12.2011		au 31.12.2012		
	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	Nombre d'actions	% détention	% droits de vote ⁽¹⁾
Actionnariat salarié :							
. Eiffage 2000	20 037 604	22,3	22 150 890	25,4	24 457 877	28,1	28,7
. FCPE Eiffage 2011	2 643 464	2,9	395 116	0,5	300 507	0,3	0,3
. FCPE Eiffage Classique	228 700	0,2	221 500	0,3	224 389	0,3	0,3
. Salariés directs	641 363	0,7	547 848	0,6	473 124	0,5	0,5
FSI	17 966 000	20,0	17 966 000	20,6	17 966 000	20,6	21,0
Eiffaime	7 448 854	8,3	7 225 354	8,3	6 428 471	7,4	7,5
Groupama	5 601 489	6,2	6 037 520	6,9	6 026 926	6,9	7,1
Auto détention	3 092 832	3,5	1 594 128	1,8	1 819 619	2,1	-
Public	32 339 094	35,9	31 023 775	35,6	29 465 218	33,8	34,6
TOTAL	90 000 000	100 %	87 162 131	100 %	87 162 131	100 %	100 %

(1) droits de vote exercables en Assemblée Générale

Les salariés du Groupe EIFFAGE détiennent une participation dans le capital d'EIFFAGE par l'intermédiaire de la SICAVAS EIFFAGE 2000 ; une augmentation de capital réservée aux salariés et réalisée en décembre 2006 a été souscrite au travers d'un FCPE baptisé EIFFAGE 2011 ; enfin, le FCPE Eiffage Classique qui détenait des titres APRR les a cédés pour acquérir des actions EIFFAGE.

Augmentation de capital réservée aux salariés avril 2013

Conformément à sa politique d'actionnariat salarié, trait marquant du Groupe depuis plus de 20 ans, et en vue de pérenniser celui-ci, Eiffage a décidé de réaliser en avril 2013 une augmentation de capital non abondée réservée aux salariés avec une décote de 20 % par l'intermédiaire du FCPE Eiffage Actionnariat créé à cet effet.

Au terme des déclarations de franchissement de seuil statutaire reçues par EIFFAGE, les actionnaires détenant plus de 1 % du capital au 31.12.2012, autres que ceux mentionnés dans le tableau ou les commentaires ci-dessus, sont Alken, BNP Paribas, Crédit Mutuel, CNP Assurances, Crédit Suisse, Natixis, Norges Bank et UBS.

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seuls ou de concert, plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

ÉLÉMENS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes ni autres engagements signés entre actionnaires
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux
- Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers de la SICAVAS EIFFAGE 2000 et des FCPE EIFFAGE 2011 et EIFFAGE Classique sont exercés, chacun pour ce qui le concerne, par un représentant mandaté par le Conseil d'Administration de la SICAVAS et les Conseils de surveillance des FCPE à l'effet de les représenter à l'Assemblée Générale
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 17 à 20 des statuts
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le rapport de gestion (programme de rachat d'actions page 143) et dans le tableau des délégations d'augmentation de capital page 145.
- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Les lignes de crédit décrites pages 149 et 150 du présent document (chapitre "risques de liquidité") sont susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société ;
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataires sociaux.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Nantissement d'actions

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la société.

Interventions de la société sur ses propres titres

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été déléguées par l'Assemblée Générale des actionnaires, EIFFAGE a acquis au comptant, en 2012, 994 589 actions et cédé 759 098 actions ; 8 750 actions ont été transférées à des collaborateurs à l'occasion de l'exercice d'options d'achat. Ainsi EIFFAGE détenait, en fin d'exercice, 1 829 619 de ses propres actions (2,1 % du capital) à un prix de revient moyen de 21,69 € (valeur nominale : 4 euros).

Marché des titres

Les actions Eiffage sont cotées sur le marché NYSE Euronext-Paris (compartiment A).

COURS ET VOLUMES DE L'ACTION

(Sur NYSE Euronext-Paris)

EIFFAGE

Evolution du cours de l'action

		Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres	Capitaux (millions d'euros)
2011					
Septembre	33,40	19,50	9 921 396	235,89	
Octobre	27,58	21,79	5 132 130	124,41	
Novembre	25,32	16,35	4 513 209	90,17	
Décembre	19,60	15,81	4 559 203	80,75	
2012					
Janvier	24,74	18,64	4 327 382	93,24	
Février	30,87	23,53	5 872 420	159,36	
Mars	32,59	28,17	6 007 367	182,17	
Avril	29,62	21,81	7 592 877	191,44	
Mai	28,50	22,97	10 541 949	266,35	
Juin	26,07	23,35	4 447 791	109,68	
Juillet	26,49	20,53	4 350 054	102,15	
24,91	20,93	2 351 525	54,81		
Septembre	28,94	23,71	6 753 473	179,59	
Octobre	28,06	25,40	2 270 920	60,51	
Novembre	31,40	25,20	3 287 522	91,68	
Décembre	35,00	30,53	3 001 333	98,98	
2013					
Janvier	37,75	32,86	3 722 669	132,08	
Février	35,08	30,51	2 649 551	86,71	

Source : Euronext

DIVIDENDES

Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués	Distribution (en euros)	Nombre d'actions rémunérées	Revenu par action
2007	111 820 010	93 183 342	1,20
2008	108 000 000	90 000 000	1,20
2009	108 000 000	90 000 000	1,20
2010	108 000 000	90 000 000	1,20
2011	104 594 557	87 162 131	1,20
2012	104 594 557	87 162 131	1,20

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

■ Titulaires

KPMG Audit IS

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

représenté par M. Philippe Mathis

Date de première nomination : AGM du 18 avril 2007

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

représenté par M. Yan Ricaud

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

■ Suppléants

M. Bernard Paulet

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Date de première nomination : AGM du 20 avril 2005

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

M. Yves Nicolas

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : AGM du 21 avril 2004

Date de nomination : AGM du 18 avril 2007

Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le tableau détaillant les honoraires des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés, et relatifs aux exercices 2012 et 2011, figure dans l'annexe aux comptes consolidés pages 190 et 191 de ce document.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Christian Cassayre, Directeur Financier

163 quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine

Tél. standard : 01 41 32 80 00

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

(Documents accessibles au public)

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2010, présentés aux pages 70 à 109 et à la page 110 du document de référence n° D.11-0197 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2011.
- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31.12.2011, présentés aux pages 21 à 60 et à la page 61 du document de référence n° D.12-0229 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2012.

AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF :

- Rapport financier annuel :

- | | |
|--|-----------------|
| • Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 | Pages 198 à 207 |
| • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | Page 208 |
| • Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 | Pages 152 à 195 |
| • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | Page 196 |
| • Rapport de gestion – article 222-3 du Règlement Général de l'AMF | Pages 134 à 145 |
| • Déclaration des personnes qui assument la responsabilité du Rapport Financier Annuel | Page 242 |

- Montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux : pages 190 et 191 du présent document de référence.

- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne : pages 210 et suivantes du présent document de référence.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant en page 134 , présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 30 mars 2011 sous le numéro D.11-0197, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 110, qui contient une observation .

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés dans le document de référence déposé à l'AMF le 28 mars 2012 sous le numéro D.12-0229, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 61.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 196.

Asnières-sur-Seine, le 27 mars 2013

Pierre Berger
Président-Directeur Général

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Information	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Personne responsable des informations	241
1.2 Attestation du responsable	242
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	241
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1 Informations financières historiques	11,16,17,18, 146-148
3.2 Informations financières intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUES	148-150
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la société	1,2,3,6,7,235
5.2 Investissements	134,143,147,148,216
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1 Principales activités	23-47,134-142
6.2 Principaux marchés	6,7,235,236
6.3 Événements exceptionnels	10-15,151,182,204
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5 Positionnement concurrentiel	235,236
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description du Groupe	235
7.2 Liste des filiales importantes	193,195
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	164-166
8.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	77-92,97,98,149
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	
9.1 Situation financière	134-145
9.2 Résultat d'exploitation	147
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Informations sur les capitaux	152-155
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	155
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	134,149,178
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	150,162,178,180,181
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	134,149,150
11. R&D BREVETS ET LICENCES	110-114,122
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	2,3,151
12.2 Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	191,192

Information	Pages
13.PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	NA
14.ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1 Organes d'administration et de direction	4,5,227,231
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	230
15.RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	231-234
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	231-234
16.FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	227
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	230,231
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	210,211,227-231
17.SALARIÉS	
17.1 Nombre de salariés	4,67,68,117-120,123,146,185
17.2 Participations et stock-options	19,189,233,234
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	19,144,162,239
18.PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	19,143,239
18.2 Existence de droits de vote différents	
18.3 Détection ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	19,143,239
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19.OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	30,186,209
20.INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1 Informations financières historiques	152-195
20.2 Informations financières pro forma	NA
20.3 États financiers	198-207
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	196,208
20.5 Date des dernières informations financières	31-déc-12
20.6 Informations financières intermédiaires	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes	240
20.8 Procédures judiciaires d'arbitrage	150,151,191,192
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	151
21.INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1 Capital social	181,182,238,239
21.2 Acte constitutif et statuts	236-238
22.CONTRATS IMPORTANTS	6,7,10-15
23.INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
24.DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	236,241
25.INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	207



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27/03/2013 conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Document édité conjointement par les directions de la communication et du développement durable d'Eiffage.

Conception et réalisation : **Actifin** 01 56 88 11 11

Crédits photos : **Actophoto** – R. Bouchu , **Architecte groupe-6** – Luc Boegly, Architecte groupe-6 – Jacobs – Egis, **Arka studio**, **Gael Arnaud**, **Atelier Demoulin**, **Atelier Positif**, **Thierry Beauicap**, **Bertrand Béchard**, **Alex Béraud**, **Bruno Bertin**, **Patrick Boulen** – collection archives raffinerie de Normandie, **Cabinet AIA**, **Damien Carnoy**, **CEVM Eiffage** – Foster&Partners – Yves-Marie Quemeneur, **Xavier Chabert**, **Ozani Dannreuther**, **Georges Dekinder**, **Léonard de Serres**, **Michel Djaoui**, **Florent Doncourt** – EDF EN, **Fabrice Dunou**, **Olivier Dupont**, **Eiffage** – Grenoble Alpes Métropole – POMA – Pierre Gautier Architecture et associée – Dassault Systèmes, **Eiffage** – Pierre Gautier Architecture et associée – Dassault Systèmes, **Elisa** – Valode & Pistre architectes – Atelier Ferret Architectures – Max Lerouge – Francis Bocquet, **ESA** – J. Huart, **Hervé Fabre**, **Fan ArtYShoot**, **Xavier Ferrand**, **Fondation pour les générations futures**, **Geoffreoy**, **iStock**, **Jean-Luc Girod**, **Hamilton** – REA, Frédéric Hédelin pour TEP, **Thierry Lavernos**, **Les 4 vents**, **Pascal Le Doaré**, **Lelli Architectes**, **Vincent Leloup**, **Jean-Luc Maby**, **Guillaume Maucuit-Lecomte**, **Fabien Montaigu**, **Vincent Pancol**, **Lawrence Perquis**, **Aurélien Pic**, **Rhodia** – Tous droits réservés – Gilles Bassignac, **Raphaël Schaeffer**, **Solidarité Nouvelles pour le Logement**, **Streameo**, **Gérard Tordjman**, **Alexis Toureau**, **TVO**, **Claude Valenti**, **Karine Warny** – Tandem, **Xanadu Architectes & Urbanistes**, **Zaoum**, **Zbigniew Sowa**.

Photothèques : Eiffage, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Construction, Eiffage Sénégal, Eiffage Branche Métal, Goyer, Eiffel Industrie, Eiffage Énergie, Clemessy, APRR, AREA, D.R.



Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto. Brochure imprimée avec des encres à base végétale. Ce document utilise du papier Condat Silk, certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantissant la gestion durable des forêts.





163 QUAI DU DOCTEUR-DERVAUX - 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE

TÉL. : +33 (0)1 41 32 80 00 - FAX : +33 (0)1 41 32 80 10

CAPITAL SOCIAL DE 348 648 524 EUROS (87 162 131 ACTIONS DE 4 EUROS)

RCS NANTERRE 709 802 094 – SIRET 709 802 094 01130 – CODE APE 7010 Z

WWW.EIFFAGE.COM